HISTOIRE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

AVANT 1830

HISTOIRE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

AVANT 1830

PRÉCÉDÉE DE LA

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE

DE LA

TUNISIE, DE L'ALGÉRIE ET DU MAROC

AVEC

3 GRANDES CARTES

ET

12 PETITES CARTES OU CROQUIS

PAR

L. PÉCHOT

CAPITAINE BREVETÉ D'ÉTAT-MAJOR EN RETRAITE

ALGER

GOJOSSO, IMPRIMEUR-EDITEUR

5, RUE BRUCE, 5

1914

PRÉFACE

Au moment où la France vient d'étendre son influence sur la dernière partie de l'Afrique du Nord qui lui échappait encore, on ne saurait se désintéresser du passé de cette vaste région qui comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Jadis, arrivée à un haut degré de civilisation, sous la domination romaine, cette contrée retomba ensuite dans la plus complète barbarie, postérieurement aux invasions des Vandales et des Arabes.

Actuellement, ceux qui veulent se livrer à l'étude de l'histoire de l'Afrique du Nord ne tardent pas à constater qu'il est difficile de trouver un ouvrage, exposant méthodiquement, et, avec précision, la géographie de ce pays ainsi que son histoire, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au moment où la France vint planter son drapeau victorieux, sur les murs de la Kasba d'Alger.

Certes, on trouve, dans les bibliothèques, de nombreuses monographies, concernant telle dynastie ou telle période particulière ; on y trouve notamment l' « Histoire de l'Afrique Septentrionale », de Mercier, contenant les renseignements les plus complets sur les évènements qui se sont déroulés sur ce théâtre.

Tout en rendant justice à la valeur incontestable de ces œuvres, dans lesquelles nous avons largement puisé, on n'en doit pas moins constater que cette abondance de détails, intéressants par eux-mêmes, ne va cependant pas, sans inconvénient ; elle dérobe souvent, aux yeux du lecteur, les vues d'ensemble, pourtant si nécessaires dans l'étude d'une histoire aussi compliquée que celle des dynasties arabes et berbères dont les luttes, sans trève, ont ensanglanté toute la période comprise entre le VII[e] et le XVI[e] siècles.

D'un autre côté, le manque de cartes empêche de suivre utilement le développement des opérations militaires.

On remarquera aussi, en lisant ces différents ouvrages, qu'il est très difficile de s'y retrouver, eu égard aux noms divers que les différents auteurs donnent au même personnage ; diversité qui s'explique par l'absence, chez les Arabes, de noms patronymiques et par l'adjonction au nom régulier, formé lui-même de prénoms, de surnoms, rappelant une particularité physique ou ayant un caractère religieux.

Au point de vue des noms arabes, une autre difficulté se présente : la transcription de ces noms, en caractères français. Tous les systèmes de transcription, préconisés jusqu'à ce jour, sont défectueux ; une des conséquences de cette imperfection est de donner au même individu des noms similaires, mais non identiques ; Youssef, Youçof, Youssouf, Youcéfe.

Enfin, l'ordre de succession au pouvoir, n'ayant pas été réglé par le Coran, il est rare de trouver une

dynastie régulière, à notre point de vue, c'est-à-dire, suivant l'ordre de primogéniture.

Pour remédier à ces inconvénients :

Nous avons rédigé cette histoire, en suivant, exclusivement, l'ordre chronologique.

Chaque dynastie forme un chapitre à part, où les faits intéressants sont exposés, année par année. Les matricules des années, imprimés en caractères gras, permettent de se reporter facilement aux époques correspondantes des autres dynasties contemporaines.

En tête du chapitre concernant chaque dynastie, nous avons placé une liste chronologique des souverains, qui se sont succédés, ainsi qu'un tableau généalogique établissant leur filiation.

Pour la transcription des noms arabes, nous nous sommes conformé à la nomenclature prescrite par le Gouvernement Général, en date de 1868. Nous ne prétendons pas que cette transcription soit meilleure que d'autres, mais, si on l'adoptait définitivement, on simplifierait considérablement la tâche des historiens de l'avenir.

Enfin, pour permettre au lecteur de suivre facilement les développements du texte, nous avons joint à notre histoire trois cartes.

La carte n° I, période actuelle, correspond au chapitre géographique, placé au commencement de l'ouvrage.

La carte N° II correspond à l'époque de l'occupation romaine.

Nous nous sommes particulièrement étendu sur cette période, parce que nous avons le plus grand intérêt à connaître ce que les maîtres du monde

avaient su faire dans l'Afrique du Nord, où ils ont laissé tant de magnifiques vestiges de leur passage et que nous sommes persuadé que, dans la création de notre Empire africain, on aurait évité beaucoup de tâtonnements et de fausses manœuvres, si l'on s'était mieux inspiré de leurs méthodes.

La carte N° III correspond à la période musulmane et donne l'emplacement des lieux cités dans l'ouvrage. Cette carte est d'autant plus nécessaire qu'il serait souvent inutile de chercher, dans les cartes actuelles, les noms qui y sont inscrits, attendu que les noms géographiques arabes n'ayant jamais été fixés, par des documents officiels, changent indéfiniment, sans pouvoir jamais se fixer.

L'histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie par la France a été exposée, dans de nombreux livres, dont, parfois, l'esprit de critique n'a pas été suffisamment banni. Nous sommes encore trop près de cette époque et des personnages qui y ont joué un rôle, pour en parler avec la sérénité de l'histoire ; aussi nous sommes nous arrêté en 1830, à la première page de l'admirable épopée que notre Armée a écrite, en glorieuses lettres de sang, sur la terre d'Afrique.

En publiant ce travail, nous pensons pouvoir rendre service aux nombreuses personnes qui désirent ou doivent posséder une connaissance générale de l'histoire de notre domaine africain, dont ils trouveront, dans cet ouvrage, un exposé méthodique.

Nous nous adressons particulièrement aux Officiers des bureaux arabes, administrateurs de communes mixtes, interprètes militaires, élèves des Méderças, etc.

Nous serons très heureux si la lecture de ce livre peut attirer, à notre seconde France, de nouvelles sympathies et lui conquérir de nouveaux amis.

Alger, le 15 Décembre 1913.

L. PÉCHOT.

BIBLIOGRAPHIE

BOISSIER (**Gaston**). — L'Afrique Romaine .... PARIS-HACHETTE-1901.

CAGNAT. — L'armée romaine d'Afrique sous les empereurs.................. PARIS-1892.

CARETTE. — Histoire de l'Algérie. Univers pittoresque T. IV.............. PARIS-FIRMIN DIDOT-1848.

CAT. — Petite histoire de l'Algérie...... ALGER-JOURDAN-1889.

DELAMARE, Chef d'Escadron d'Artillerie. — Exploration scientifique de l'Algérie. — Archéologie........... PARIS-IMPRIMERIE NATIONALE.

DEZOBRY et **BACHELET.** — Dictionnaire de biographie et d'histoire.... PARIS.

DIEHL (**Charles**). — L'Afrique byzantine. — Histoire de la domination byzantine en Afrique................. PARIS-1896.

FRANCK (**L.**). — Histoire de la Tunisie. — Univers pittoresque T. IV......... PARIS-FIRMIN DIDOT-1848.

GSELL. — Monuments antiques de l'Algérie .... PARIS-FONTEMOING-1901.

HŒFER (**F.**). — Histoire du Maroc. — Univers pittoresque T. V........... PARIS-FIRMIN DIDOT-1848.

LECLERC (**Dom.**). — L'Afrique chrétienne .... PARIS-VICTOR LECOFFRE 1904.

MAC G. DE SLANE et **GABEAU.** — Vocabulaire destiné à fixer la transcription en français des noms de personnes et de lieux usités chez les indigènes d'Algérie...................... PARIS IMP. NATIONALE 1868.

MALTE BRUN. — Précis de géographie universelle .... PARIS-1845.

MERCIER. — Histoire de l'Afrique septentrionale .... PARIS-LEROUX-1888.

PIESSE. — Guide Joanne de l'Algérie et de la Tunisie......................... PARIS-HACHETTE-1896.

PIQUET (**V.**). — Les civilisations de l'Afrique du Nord.................. PARIS-COLIN-1909.

STEPHEN D'ESTRY. — Histoire d'Alger TOURS-MAME.

TISSOT (**Ch.**). — Géographie comparée de la province romaine d'Afrique etc. etc. PARIS-1888.

CARTOGRAPHIE

Carte du Maroc au 1/500.000............	MINISTÈRE DE LA GUERRE.
Carte spéciale de l'Afrique au 1/4.000.000.	JULES PERTHES (Gotha-1887).
Carte de l'Algérie au 1/1.600.000.........	DÉPÔT DE LA GUERRE.
Carte de l'Afrique en 1890..............	SCHRADER.
Atlas de..............................	STIELER.
Atlas de..............................	MALTE BRUN.
Carte des Chemins de Fer Algériens et Tunisiens au 1/3.000.000............	CHAIX.
Carte des voies romaines de la province d'Oran	Ct DEMAEGHT.
Carte de la Régence d'Alger et d'une partie du bassin de la Méditerranée, par	A. H. DUFOUR (Paris-1836).

(Ainsi que les Cartes jointes aux ouvrages cités dans la Bibliographie).

GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE DU NORD

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

I. — GÉNÉRALITÉS

L'Algérie est séparée, de la France, par la mer Méditerranée, qui, entre Marseille et Alger, présente une largeur d'environ 800 kilomètres, à peu près la distance de Marseille à Paris. Ainsi, Alger est situé à environ 1600 kilomètres de Paris et, pour ainsi dire exactement, au Sud de la Capitale de la France.

Alger, dont la latitude est de 36° 48' Nord, et la longitude de 0° 43' Est, se trouve presqu'au milieu de la frontière Nord de l'Algérie qui s'étend, de l'Est à l'Ouest, entre le sixième degré de longitude, Est, et le quatrième de longitude, Ouest.

D'après ce qui précède, l'heure d'Alger est en avance de 2 minutes 51 secondes sur l'heure de Paris.

L'Algérie est limitée : (1)

Au Nord. — Par la Méditerranée, dont le rivage se développe sur une longueur d'environ 1000 kilomètres, entre le Cap-Roux, à l'Est, et l'embouchure du Kiss, à l'Ouest. La direction de la côte est, sensiblement, Est-Ouest.

A l'Ouest. — Par le Maroc, dont elle est séparée par une ligne conventionnelle assez mal déterminée. Cette ligne part de l'embouchure du petit ruisseau, nommé le Kiss, qui se jette dans la mer, à quelques kilomètres à l'Ouest de Nemours. C'est tout près de cette embouchure et sur le territoire français qu'a été récemment créé Port-Say,

(1) Voir Carte N° 1.

devenu, en peu de temps, un entrepôt très actif du commerce franco-marocain.

De l'embouchure du Kiss, la frontière suit une direction, sensiblement Nord-Sud.

Cette frontière a été arrêtée le 18 mars 1845, par une convention spéciale, annexée au traité de paix qui termina la campagne du Maroc de 1844 ; campagne signalée par la victoire d'Isly, et les bombardements de Tanger et de Mogador. Elle n'a été précisée que dans sa partie septentrionale, sur une centaine de kilomètres. Les territoires du Sud, pour ainsi dire inconnus à cette époque, ne parurent pas mériter plus qu'une délimitation sommaire (1).

Cette imprécision a été l'origine de nombreux conflits, d'autant plus fréquents que les tribus nomades de cette région, éminemment turbulentes et guerrières, ne veulent reconnaître aucune autorité, et se font un jeu de franchir cette frontière fantôme, suivant qu'il est de leur intérêt de se trouver sur le territoire français ou sur le territoire marocain.

Pour tâcher de maintenir un peu d'ordre chez ces turbulentes populations, le Maroc a reconnu à la France, le droit de poursuite des rebelles, même sur le territoire marocain.

Au Sud. — Par le Sahara ; à dire vrai, de ce côté, les limites de l'Algérie ne peuvent être indiquées, d'une manière exacte. L'intérieur de l'Afrique a été divisé, par les diplomates, en zônes d'influence, dont on travaille actuellement à déterminer les limites. La zône d'influence française, qui s'étend au Sud de l'Algérie, touche par certains points aux zônes d'influence espagnole, anglaise, allemande et italienne, sur d'autres points, elle confine aux possessions françaises du Soudan et du Tchad.

A l'Est. — Par la Tunisie, actuellement placée sous le protectorat de la France. La frontière entre l'Algérie et la Tunisie est une ligne conventionnelle. Elle a, pour ori-

---

(1) L'oasis de Figuig, était déclarée possession marocaine, et était le dernier point cité dans cette Convention. La frontière portée sur la Carte n° 1, surtout au Sud de Figuig, est donc plutôt fictive que réelle.

gine, le Cap-Roux, situé sur la Méditerranée, à une vingtaine de kilomètres à l'Est de la Calle ; à partir de ce point, elle suit une direction sensiblement Nord-Sud, pendant environ 400 kilomètres, puis, elle s'incurve, vers l'Est, pour aller rejoindre le golfe de Tripoli, à la lagune de Bahiret-El-Bibane.

L'imprécision de cette frontière, dans sa partie méridionale, est aussi grande que celle que nous avons signalée pour la frontière marocaine, mais, eu égard à l'intimité des relations entre la France et la Tunisie, elle présente beaucoup moins d'inconvénients. La difficulté n'est cependant que déplacée, car, elle se retrouve sur la limite indécise de la Tunisie et de la Tripolitaine, et, plus au Sud, sur la limite de notre zône d'influence, contiguë à la zône d'influence italienne.

Nous allons commencer l'étude de l'Algérie par l'exposé : 1° de sa constitution physique ; 2° de son organisation politique ou, pour nous servir des expressions courantes, nous allons en faire la géographie physique, puis la géographie politique.

Nous avons dit, que les limites orientales et occidentales de l'Algérie consistaient en lignes conventionnelles, indépendantes des accidents du terrain, cours d'eau, ou chaînes de montagnes. Aussi, pour donner une idée un peu nette de la constitution physique du pays, désigné sous le nom d'Algérie, allons-nous être obligés de jeter un coup d'œil synoptique, sur la géographie des trois pays limitrophes, Tunisie, Algérie et Maroc. Ces trois pays constituent, aussi bien au point de vue orographique qu'au point de vue hydrographique, un ensemble, dont il est impossible d'étudier une des parties, en faisant abstraction des deux autres.

A ces trois pays, que réunissent étroitement leur géographie et leur histoire, nous donnerons le nom d'Afrique du Nord.

Si l'on considère une carte de la mer Méditerranée, on remarque que cette mer intérieure est divisée, très nettement, par l'île de Sicile en deux parties distinctes qui ont reçu les noms de bassin oriental et de bassin occidental de la Méditerranée.

Le continent africain sépare, lui-même, ces deux bassins en projetant, au loin dans la mer, la presqu'île qui forme le rivage méridional du golfe de Tunis. Cette presqu'île, qui a reçu le nom de Dachla-El-Maouïne (1), se termine par deux pointes : l'une, à son extrémité Nord : le Cap-Bon, et l'autre, à son extrémité orientale : le Ras-El-Melah (2).

A partir de ce dernier point, la côte descend vers le Sud, pendant près de 400 kilomètres, puis s'infléchit vers le Sud-Est, pour former le golfe de Tripoli (Grande Syrthe des Anciens).

C'est la région comprise, entre le golfe de Tripoli, à l'Est, le bassin occidental de la Méditerranée, au Nord, et l'Océan Atlantique, à l'Ouest, depuis le détroit de Gibraltar au Cap-Noun, qui forme l'ensemble géographique que nous allons étudier.

Nous commencerons cette étude, par la description des côtes ; celles-ci dans la partie comprise entre la frontière de la Tripolitaine et la Dakhla-El-Maouïne, sont assez basses et sablonneuses, mais à partir de cette presqu'île elles deviennent accores, c'est-à-dire, escarpées et sans découpures. En effet, la côte septentrionale de l'Afrique du Nord ne présente que très peu de golfes ou de baies ; c'est à peine si, sur les quinze cents kilomètres qui s'étendent, depuis le Cap-Bon jusqu'au détroit de Gibraltar, on trouve cinq ou six baies présentant un abri sérieux, aux navires d'un certain tonnage. La côte du Maroc, du côté de l'Atlantique, est encore plus inhospitalière, et, les villes de la côte ne sauraient être considérées comme des ports. Les navires, même de petit tonnage, sont obligés de rester à une certaine distance, au large. L'embarquement et le débarquement des passagers et des marchandises ne peut se faire qu'au moyen de bateaux légers, nommés barcasses, destinés à franchir « la barre ». On appelle ainsi une bande de mer parallèle au rivage où viennent briser les vagues venant du large. Dès que la houle devient un peu forte, cette barre, dont le passage est toujours difficile, devient

(1) Ou, Dakhla-El-Maounine.

(2) Ce mot « ras », pluriel « rous », que nous retrouverons souvent, signifie en arabe : tête, cap et sommet de montagne.

infranchissable et empêche toute communication entre la haute mer et le rivage.

Nous allons parcourir ces côtes, en partant de la frontière de la Tripolitaine et citer tous les points remarquables que nous rencontrerons (1).

II. — DESCRIPTION DES COTES

La ligne conventionnelle, qui sépare la Tripolitaine de la Tunisie, aboutit près d'un village, nommé Sidi-El-Djouama, au fond d'une lagune communiquant avec la Méditerranée et portant le nom de Bahiret-El-Bibane.

A partir de ce point nos rencontrons :

Une lagune assez importante : Sebkha-El-Mellaha ;
La presqu'île de Zarzis, terminée par le Ras-Marmor ;
Le golfe de Sidi-Salem-Bou-Grara ;
La presqu'île de Sidi-El-Gaoui ;

Le golfe de Gabès (Petite Syrte des Anciens), au fond duquel la ville de Gabès.

La côte prend la direction N.-E.

La ville de Sfax ;
Le Ras-Capoudia (Caput Vada, des Anciens).

La côte s'incline vers le N.-O.

La ville de Mehedia ;
Le Ras-Dimas, limite sud du golfe de Hammamet ;
La presqu'île et la ville de Monastir ;
La ville de Sousse, avec un port pouvant recevoir les bateaux de faible tonnage ;
La ville de Hammamet ;
Le Ras-Maamoura, limite nord du golfe de Hammamet ;

La presqu'île Dachla-El-Maouïne, qui sépare le golfe de Hammamet de celui de Tunis, et dont les pointes extrêmes sont :

Le Ras-El-Melah, à l'Est ;
Et le Ras-Haddar ou Cap-Bon, au Nord.

On entre ensuite dans le golfe de Tunis où l'on remarque :

(1) Voir Carte N° 1.

L'embouchure de l'Oued-Miliana ;

L'entrée du canal, traversant le lac de Tunis, et conduisant au port de cette ville ;

Le Cap-Kamar ;

La crique de Porto-Farina, avec l'embouchure de l'Oued-Medjerda, et la petite ville de Porto-Farina ;

Le Cap-Sidi-Ali-El-Mekki, limite septentrionale du golfe de Tunis ;

Le Ras-Zebib ;

L'entrée du canal, ouvrant la communication entre la mer et le lac de Bizerte ; auprès de cette entrée s'élève la petite ville du même nom ;

Le Cap-Blanc ;

Le Ras-El-Kéroum, la pointe la plus septentrionale de la Tunisie.

A partir de ce point, la côte qui, antérieurement, était assez découpée et basse devient presque rectiligne et se dirige franchement vers l'O.-S.-O. ; on y remarque :

Le Cap-Serrat ;

La petite ville de Tabarca ;

Puis le Cap-Roux, d'où part la ligne qui sépare l'Algérie de la Tunisie.

En Algérie nous trouvons :

La Calle, petit port, centre d'un important commerce de corail et d'éponges qu'on pêche, en grande quantité, dans ses parages ;

Le Cap-Rosa ;

La Baie de Bône et l'embouchure de la Seybouse. Cette baie, très bien abritée des vents d'Est et d'Ouest, est une des plus sûres et des plus importantes du littoral algérien ;

Le Cap-de-Garde, qui forme la limite occidentale de la Baie de Bône ;

Le Cap-Takouch ;

Le Cap-de-Fer, ou Ras-El-Hadid, pointe occidentale du Massif de l'Edough ;

La baie de Philippeville avec la ville du même nom ;

Le port de Stora ;

La petite ville de Collo ;

Les Sebaa-Rous (ou 7 Caps), nommés aussi : Cap-Boujaroun ;

L'embouchure de l'Oued-El-Kebir ;

Le petit port de Djidjelli ;

Le Cap-Cavallo ;

Le golfe de Bougie, rade foraine assez bonne, à l'embouchure de l'Oued-Sahel ;

La petite ville de Bougie, avec un port pour le petit cabotage ;

Les caps peu importants nommés : Sigli, Corbelin et Tedlès, qui jalonnent la côte abrupte de la Kabylie ;

Le petit port de Dellys, intenable dès que le vent souffle de l'Est ou du large ;

Le Cap-Bengut ;

Le Cap-Djinet, d'où proviennent, en grande partie, les pavés de la ville d'Alger, ainsi que le macadam des chemins de sa banlieue.

L'embouchure de l'Ysser (1) ;

Le Cap-Matifou, qui limite à l'Est la baie d'Alger ;

Le Baie d'Alger, au fond de laquelle, se trouve l'embouchure de l'Harrach ;

Alger, avec un port artificiel, où peuvent entrer les navires du plus fort tonnage. Cette ville est bâtie au pied du versant Est d'un massif montàgneux assez important, appelé massif de la Bouzaréa. La rade, assez bien protégée des vents d'Ouest, devient mauvaise par les vents du Nord et d'Est ;

La Pointe-Pescade, qui limite la baie d'Alger vers l'Ouest ;

Le Cap-Caxine ;

La pointe de Sidi-Ferruch, point de débarquement de l'armée française, le 14 Juin 1830 ;

L'embouchure du Mazafran ;

La baie de Tipaza, protégée contre les vents d'Ouest par le massif du Chenoua ;

Au fond de cette baie, le petit port de Tipaza, ouvert seulement au petit cabotage ;

Le massif du Chenoua, projetant à l'Est le Ras-El-Amouch ;

Le port de Cherchell, qui peut recevoir les petits caboteurs, est absolument intenable par les vents d'Est ;

---

(1) Ou Isser.

Le Cap-Ténès ;

La ville et le port de Ténès. Ce port, complètement artificiel, ne convient qu'au petit cabotage et n'offre qu'un abri précaire par les vents d'Ouest ;

Le Cap-Rouge ;

Le Cap-Khemis ;

Le Cap-Ivi ;

L'embouchure du Chéliff ;

Mostaganem, avec un port très médiocre ;

Le baie d'Arzew, avec l'embouchure de la Macta ;

Le port d'Arzew, très bien abrité par tous les vents ;

Le Cap-Carbon ;

La baie d'Oran, au fond de laquelle s'élève Oran, avec un port artificiel assez petit, eu égard au commerce qui s'y fait et qui augmente, tous les jours ;

La rade de Mers-El-Kebir, admirablement à l'abri, et dont les eaux profondes peuvent recevoir les flottes les plus considérables ;

Le Cap-Falcon ;

Le Cap-Lindlès ;

Le Cap-Figalo ;

Rachgoun, petite ville, à l'embouchure de la Tafna ;

Nemours, avec un petit port de cabotage ;

L'embouchure de l'Oued-Kiss, qui forme limite entre l'Algérie et le Maroc, et près de laquelle on a, récemment, fondé Port-Say.

Sur la côte marocaine nous trouvons :

Bordj-Saïdia, qui fait vis-à-vis à Port-Say, et a pris une certaine importance comme base de ravitaillement du Rogui (1) ;

L'embouchure de la Moulouya ;

Le Cap-de-l'Eau ;

L'entrée de la lagune nommée Mar-Chica (petite mer).

A partir de ce point, la côte projette vers le Nord un gigantesque éperon, sur la côte orientale duquel se trouve :

Melilla, un des présidios espagnols de la côte marocaine. Cette presqu'île se termine, au nord, par le Ras-

(1) Le Rogui était un prétendant au Sultanat du Maroc, qui de 1903 à 1909, tint la campagne dans le N.-E. du Maroc et, en particulier, dans la basse Moulouya.

Ouark ou Cap-des-Trois-Fourches (en espagnol, Tres-Forcas) ;

Le Cap-Quilates ;

La baie d'Adjir, avec le présidio espagnol de Alhucémas ;

Le Cap-du-Maure ;

Le petit port marocain de Badis ;

Le Peñon de Velez de la Gomera, présidio espagnol ;

La Pointe-Pescadores ;

La côte se redresse vers le Nord, on y trouve :

L'embouchure de l'Oued-Fittaoune, qui arrose Tétouane ;

Le Cap-Negro, puis, à l'entrée du détroit de Gibraltar, s'avance vers l'Est une pointe affilée nommée Pointe-Almina, près de l'extrémité de laquelle, s'élève la ville espagnole de Ceuta.

Pendant près d'une cinquantaine de kilomètres, la côte prend la direction Est-Ouest, et forme la rive Sud du détroit de Gibraltar sur laquelle nous trouvons la ville de Tanger, puis le Cap-Spartel qui forme l'extrémité occidentale du détroit, et marque le commencement de l'Océan Atlantique.

Sur la côte de l'Océan, nous citerons :

Arzila ;

Larache, à l'embouchure de l'Oued-Loukkos ;

Mehdia, à l'embouchure de l'Oued-Sébou ;

Salé et Rabat, à l'embouchure de l'Oued-Bou-Reg-Reg ;

L'embouchure de l'Oued-El-Melah ;

Casablanca, qui a pris récemment une véritable importance, comme base d'opérations de l'armée française, opérant dans le Maroc occidental ;

Azemmour, à l'embouchure de l'Oued-Oum-Rebia ;

Mazagan ;

Le Cap-Blanc ;

Le Cap-Cantin, à partir duquel la côte prend une direction franchement Nord-Sud ;

Safi ;

L'embouchure de l'Oued-Tensift ;

La Pointe-Hadid ;

Mogador, près de l'embouchure de l'Oued-Kseb ;

Le Cap-Ghir ;

Agadir, près de l'embouchure de l'Oued-Souss ;

Arbalou, à l'embouchure de l'Oued-Massa ;

Aglou, auprès du Cap du même nom ;

Ifni, possession espagnole, connue aussi sous le nom de Santa-Cruz de Mar Pequeña ;

L'embouchure de l'Oued-Noun ;

Enfin le Cap-Noun, tout près de l'embouchure de l'Oued-Draa.

III. — ILES

Sur cette côte, longue de près de 3.000 kilomètres, les îles sont rares, et n'ont une certaine importance que sur la côte Est de la Tunisie.

Ce sont, en partant de la frontière de la Tripolitaine :

L'île de Djerba, à l'entrée du golfe de Sidi-Salem-Bou-Grara. Cette île, d'une superficie de 640 kilomètres carres, est d'une merveilleuse fertilité, et possède une population d'au moins 30.000 habitants ; mais, elle est entourée de bas fonds qui en rendent l'approche impossible aux vapeurs d'un certain tonnage. La ville principale de cette île est Houmt-Es-Souk, sur la côte septentrionale.

Dans cette région du golfe de Gabès, le flux et le reflux se font sensiblement sentir ; la moyenne de différence de niveau, entre la haute et la basse mer, serait d'environ 1 m. 50. Au moment des équinoxes, cette différence atteindrait jusqu'à 2 m. 60.

Les îles Kerkennah, comprenant, du Sud au Nord, l'île Gharbi (1), ou Cercimitis, l'île Chergui, ou Cercina, puis le petit îlot de Koucha. Ces îles, principal point de recrutement des marins tunisiens, servent de lieu de déportation aux épouses adultères et aux femmes de mauvaise vie de la Tunisie ;

Les îles Kouriatéïne, en face de Monastir, sans importance ;

Les îles : Djamour-El-Kebir, et Djamour-El-Sghir, au N. de la Dachla-El-Maouïne, à l'entrée du golfe de Tunis, également sans importance ;

L'île du Chien, à une dizaine de kilomètres, en face du Ras-Zebib ;

(1) On écrit aussi : Rharbi.

Les îlots Fratelli, entre le Ras-El-Kéroum et le Cap-Serrat ;
L'île Galite, à 50 kilomètres au N.-O. du Cap-Serrat ;
L'île de Tabarca, simple rocher, devant la ville du même nom ;
Les îlots Sorelles, à 50 kilomètres au N. de l'île de Tabarca.

Sur la côte de l'Algérie, il n'y a que quelques rochers inhabités, que nous ne citerons que pour mémoire :

L'île Srigina ;
L'îlot d'Asrak ;
L'île de Collo, situés tous trois entre Philippeville et Collo ;
L'île Béringhel, à la pointe septentrionale du Chenoua ;
L'île Colombi, près du Cap-Khamis ;
Les îles Habibas, entre le Cap-Lindlès et le Cap-Figalo ;
L'îlot de Rachgoun, à l'embouchure de la Tafna.

Au Maroc, sur la côte de la Méditerranée nous citerons :

Les îles Zaffarines, en face du Cap-de-l'Eau (1) ;
L'île Alboran, à 60 kilomètres en face et au N. du Cap-des-Trois-Fourches, appartient à l'Espagne et porte un phare qui jalonne la route du détroit de Gibraltar ;
Les îles d'Alhucémas ;
L'île de Peregil, tout près de la Pointe-Almina, à l'entrée orientale du détroit de Gibraltar.

Sur la côte de l'Océan Atlantique, aucun îlot de la moindre importance.

IV. — OROGRAPHIE

Si l'on considère, avec quelqu'attention, une carte physique de l'Afrique du Nord, on est amené à faire plusieurs remarques importantes qui facilitent, singulièrement, l'étude du système orographique, au premier abord, si confus, de ce pays (2).

---

(1) Depuis la convention passée entre la France et l'Espagne, et accordant à cette dernière la possession du Riff, ces îles sont placées sous le protectorat espagnol.

(2) Voir Carte N° 1.

1° On remarque tout d'abord qu'une ligne, à peu près droite, partant du Ras-El-Melah (pointe orientale de la Dachla-El-Maouïne, en Tunisie) et aboutissant au Cap-Noun (à 1000 kilomètres environ au S.-O. du détroit de Gibraltar, sur la côte atlantique du Maroc) détermine une importante arête, dont le versant Nord écoule ses eaux dans le bassin occidental de la Méditerranée, et l'Atlantique, tandis que son versant Sud les dirige vers le Sahara, les grands chotts tunisiens, Melrir, Rharsa, Djerid et Fedjedj, et le golfe de Gabès.

L'ensemble des massifs montagneux, constituant cette ligne de partage des eaux, a reçu le nom de Chaîne du Grand Atlas.

Un contrefort, partant de cette chaîne principale, vers les sources de l'Oued-Meskiana, se dirigeant vers le S.-E., et, traversant toute la Tunisie, pour aboutir au seuil de Gabès, entre le chott Fedjedj et la mer, limite au Sud le bassin Tunisien de la Méditerranée orientale.

Un autre contrefort, partant du Grand Atlas marocain, vers les sources de la Moulouya et se dirigeant, par une courbe irrégulière, vers le Cap-Spartel, forme la limite qui sépare le bassin de la Méditerranée de celui de l'Atlantique.

Ainsi, l'Afrique du Nord présente quatre versants bien distincts :

a) Versant oriental, tributaire de la Méditerranée orientale.

b) Versant septentrional, tributaire de la Méditerranée occidentale.

c) Versant occidental, tributaire de l'Océan Atlantique.

d) Versant méridional, tributaire du Sahara et des chotts tunisiens.

2° On remarque, également, qu'une ligne à peu près parallèle à la côte, et située à environ 250 kilomètres de celle-ci, est jalonnée par une série de dépressions appelées « Chotts » (1) et qui, de l'Est à l'Ouest, portent les noms suivants :

(1) Chott, en arabe, signifie : berge. Ces dépressions sont, le plus souvent, limitées par des berges abruptes, qui leur ont donné leur nom.

Chott-El-Hodna, dont l'altitude, au-dessus de la mer, est de	420 m.
Zahrez-Chergui	909 m.
Zahrez-Rharbi	862 m.
Chott-El-Chergui	1003 m.
Chott-El-Rharbi	1175 m.

Cette série de chotts, dans lesquels viennent se perdre, en hiver, les eaux de nombreux oueds (1), correspond à la ligne centrale des « Hauts Plateaux ».

On appelle, ainsi, toute la bande de terrain, limitée, au Sud, par le grand Atlas, et, au nord, par une chaine de hauteurs sensiblement parallèle à la première, et qui, à cause de son relief généralement plus faible, a reçu le nom de Petit Atlas.

Le petit Atlas se détache du grand Atlas, au massif de l'Aurès, vers les sources de l'Oued-Mellègue, et, de ce point, se dirige presque parallèlement à la côte, jusqu'au Maroc, où il rejoint le contrefort du Cap-Spartel, aux environs d'Ouazzane.

3° On constate enfin que la côte, elle-même, est formée, par une chaîne de hauteurs parfois considérables, à laquelle nous donnerons le nom de chaîne du littoral et qui se prolonge depuis le Cap-Blanc au N. de Bizerte, en Tunisie, jusqu'au Massif de Tanger, au Maroc.

Nous allons étudier, successivement, ces trois chaînes de montagnes, en les parcourant de l'Est à l'Ouest.

A. GRAND ATLAS. — La chaîne du Grand Atlas est composée de massifs présentant des différences d'altitude très considérables, et séparés les uns des autres par des dépressions parfois très importantes. Nous indiquerons successivement, pour chaque massif, l'altitude des principaux sommets (2).

---

(1) Oued, signifie en arabe, ravin et rivière. Cette double signification convient très bien aux cours d'eau d'Algérie qui, véritables torrents en hiver, restent sans eau, la plus grande partie de l'année.

(2) Ces altitudes sont, pour la plupart, prises sur la carte générale de l'Afrique, de Julius Perthes, à l'échelle de 1/4.000.000.

Ces différents massifs, sont :

1° **Les Collines de la Dachla-El-Maouïne**	(émergeant de la mer au Cap-Bon et au Ras-El-Melah. Leur hauteur moyenne ne dépasse guère 300 m., pourtant un de leurs contreforts, le Djebel-Ressas (Monte Piumbino, montagne du plomb atteint 773 m.).
2° **Le Massif de Zaghouane**	(1340 m.), dont les eaux alimentent Tunis.
3° **Le Massif du Djoukar**	(1204 m.).
4° **Le Massif du Sidi-Ali-Bou-Mouzine**	(1520 m.) (1).
5° **Le Massif de l'Aurès**	(Djebel-Cherchar, 1878 m.).
id.	(Ras-Tamza, 2061 m.).
id.	(Djebel-Chelia, 2312 m.).
id.	(Djebel-Tougourt, 2100 m.).

La Dépression de Biskra

6° **Les Monts du Zab.**	
7° **Les Monts des Ouled-Naïl**	(Ras-Bou-Kaïl, 1500 m.).
id.	(Sbah-Mokrane, 1486 m.).
id.	(Senalba, 1570 m.).
8° **Le Massif du Djebel-Amour**	(Sidi-Okba, 1706 m.).
id.	(Djebel-Touïla, 1937 m.).
id.	(Djebel-Ksel, 2075 m.).
9° **Le Massif des Ksours**	(Djebel-Kanout, 2080 m.).
id.	(Djebel-Msi, 2130 m.).
id.	(Djebel-Metellet-Saïah, 2250 mètres).

(1) Certains géographes donnent, au massif montagneux du Centre de la Tunisie, les noms de *Djebel-Ouslate*, dans la partie Nord, comprise entre le Zaghouane et le Sidi-Ali-Bou-Mouzine, et de *Djebel-Trouzza*, dans la partie Sud, comprise entre le Sidi-Ali-Bou-Mouzine et l'Aurès.

10° **Le Massif de Figuig**	(Baba-Assis, 2090 m.).
id.	(Djebel-Doug, 2050 m.).
id.	(Djebel-Grouss, 1740 m.).

La Dépression d'Aïn-Chaïr

11° **Le Massif du Djebel-Ayachine**	(4500 m.).
12° **Le Massif de Marrakech**	(Djebel-Glaoua, 3700 m.).
id.	(Djebel-Likount, 4008 m.).
id.	(Ras-Tamdjourt, 4700 m.).
id.	(Djebel-Ogdimt, 3881 m.).
13° **Le Massif de l'Anti-Atlas,**	dans sa partie occidentale. Ce massif est jalonné, de l'Est à l'Ouest, par les sommets suivants :
id.	(Djebel-Ferkla, 1239 m.).
id.	(Djebel-Ortob, 2280 m.).
id.	(Djebel-Haroun, 2038 m.).
id.	(Djebel-Tourza, 1100 m.).
id.	(Djebel-Iberkakéne, 1980 m.

Cette chaîne ne fait partie de la ligne de partage des eaux qu'à partir du Djebel-Haroun.

B. PETIT ATLAS. — Cette chaîne de montagnes présente, sur son parcours, deux remarquables coupures, donnant passage aux eaux tombées sur les Hauts-Plateaux ; la première est celle de l'Oued-Chéliff, la seconde celle de l'Oued-Moulouya.

Comme nous l'avons dit plus haut, le petit Atlas se détache du grand Atlas, au Massif de l'Aurès. A partir de ce point, nous trouvons :

1° **Les Monts du Hodna**	(Djebel-Bou-Thaleb, 1586 mètres).
id.	(Djebel-Mahadid, 1840 m.).
id.	(Djebel-Djara, 1860 m.).
id.	(Djebel-Dira, 1810 m.).
2° **Le Massif de Médéa**	(Abd-El-Kader, 1629 m.).
id.	(Dachla, 1062 m.).

La Coupure de l'Oued-Chéliff

3° **Le Massif de l'Ouarsénis**	(Kef-Boghar, 1804 m.).
id.	(Kef-Oustani, 1985 m.).
4° **Les Monts de Frenda**	(avec des sommets de 1168 m. et de 1136 m.).
5° **Les Monts de Daya**	(Djebel-Ouazzetite, 1392 m.).
6° **Le Massif de Tlemcen**	(Plateau de Terni, 1300 m.).

La Coupure de la Moulouya

7° **Les Montagnes du Riff**	(avec des sommets de 1620 m. et 1780 m.).
8° **Le Massif d'Ouazzane.**	
9° **Le Massif de Tétouane-Tanger**	(avec un sommet de 2200 mètres).

Les Montagnes du Riff, et les suivantes sont soudées, au grand Atlas, par une chaîne de hauteurs formant séparation entre le bassin de l'Oued-Moulouya et celui de l'Oued-Sébou. Entre ces deux bassins, s'ouvre un col auquel nous donnerons le nom de col de Taza, du nom de la ville la plus rapprochée. C'est par ce col que passe la route principale, conduisant de la frontière algérienne à Fez, en passant par Oudjda.

C. CHAINE DU LITTORAL. — Cette chaîne est formée d'une ligne de hauteurs, rattachées au petit Atlas, par des pédoncules renfermant entre eux d'importantes vallées, dont les eaux s'écoulent, à la mer, par de profondes coupures. Ce sont ces coupures qui séparent les différents massifs que nous allons parcourir de l'Est à l'Ouest.

Partant de Bizerte, nous rencontrons :

1° **Les Monts de la Medjerda,** dont la partie occidentale, la plus élevée (sommets de 1075 et 1150 m.) a reçu le nom de : Montagnes des Khroumirs.

Coupure de la Seybouse

2° **Les Monts d'El-Kantour** (1200-1482 m.), dont un contrefort, situé tout au bord de la mer entre le Cap de Garde

et le Ras-El-Hadid, possède un sommet de 1004 mètres, et est connu sous le nom d'Edough.

Coupure de l'Oued-El-Kebir

3° **Les Monts des Babors** (ou petite Kabylie) (Djebel-Adrar, 1994 m.). Ce massif des Babors se soude aux Monts du Hodna par une série de hauteurs connue sous le nom de Chaîne des Bibane.

Coupure de l'Oued-Sahel

4° **Le Djurdjura** (ou grande Kabylie) (Tamgout d'Azzefoun, 1230 m., Lalla-Khedidja, 2301 m.).

Coupure de l'Ysser et plaine de la Mitidja

5° **Les collines du Sahel** (150 à 250 m.), qui contournent la baie d'Alger, à l'Ouest de laquelle, elles forment le Massif de la Bouzaréa (404 m.). Elles se dirigent ensuite vers l'Ouest, séparant la plaine de la Mitidja de la mer. Dans cette partie, elles présentent une coupure où passe l'Oued-Mazafran, puis, sans changer de nom, elles continuent à longer la mer jusqu'à la

Coupure de l'Oued-Nador

6° **Le Massif du Chenoua** (Lalla-Tafouredj, 910 m.).

Coupure de l'Oued-El-Hachéme

7° **Le Massif du Zaccar** (1580 m.), qui se prolonge, vers l'Ouest, par la Chaîne du Dahra, laquelle se termine au Cap Ivi.

Coupure de l'Oued-Chéliff

8° **Djebel-Trek-El-Touirès.**

Coupure de la Macta

9° **Montagne des Lions.**

Dépression d'Oran

10° **Djebel-Mourdjadio** (513 m.), prolongé par des hauteurs d'environ 300 m.

Coupure de la Tâfna

11° **Monts des Traras,** qui, au-delà de la frontière marocaine, prennent le nom de Massif des Beni-Snasséne.

Coupure de l'Oued-Moulouya

12° Au delà de l'Oued-Moulouya, les hauteurs se relèvent, prennent le nom de **Montagnes du Riff,** et, se soudent au petit Atlas.

Pour compléter l'esquisse de l'orographie de l'Afrique du Nord, il faut remarquer que, du Massif des Ksours, se détache du grand Atlas, une arête peu accentuée, qui se dirige vers le Sud, et, après un parcours de près de 1000 kilomètres, va rejoindre les Montagnes du Tademaït. Cette ligne de partage des eaux sépare le bassin des grands chotts tunisiens, à l'Est, de celui du Sahara proprement dit, à l'Ouest.

Tous les cours d'eau, descendant du Massif de Figuig et de la trouée d'Aïn-Chaïr, vont se perdre dans le grand Erg, dune immense qui s'étend, au Sud de la province d'Oran, et d'une partie du Maroc. Ceux qui descendent du Massif des Ksours, et du versant Sud du Djebel-Amour, disparaissent également sous le sable de l'Erg, mais, après un parcours souterrain, ils semblent sourdre, à nouveau, dans la région du Mzab, d'où ils continuent leur route pour aller se perdre dans la grande dépression qui a reçu le nom d'Oued-Mia.

Un coup d'œil jeté sur la Carte n° 1, donnant le nivellement sommaire de l'Afrique du Nord, d'après les cotes de Julius Perthes (1), permettra de compléter, à un autre point de vue, l'idée que les indications ci-dessus ont pu donner de la configuration générale du pays.

Sur cette carte, la courbe d'altitude 1000 m., a été, vu son importance, indiquée par un trait beaucoup plus gros, de manière à attirer l'attention.

On remarquera que cette courbe détermine deux îlots principaux bien distincts :

L'un, à l'Est, qui a la forme d'une pyramide triangulaire dont les sommets de la base, seraient le Massif de

(1) Carte générale de l'Afrique au 1/4.000.000.

l'Aurès, au Sud, le Dira, à l'Ouest, et les Monts de la Medjerda, à l'Est. Cette pyramide est tronquée et son plan supérieur s'incline du Sud au Nord formant un plateau compris entre Tébessa, Aumale et Souk-Ahras, c'est-à-dire, entre le petit Atlas, au Sud, et la chaîne du littoral, au Nord. Beaucoup de géographes comprennent cette région, dans les Hauts-Plateaux ; nous pensons qu'il est préférable de réserver ce nom, pour les territoires compris entre le grand et le petit Atlas, conformément à la définition que nous en avons donnée plus haut (1). Pour éviter toute confusion, on pourrait donner à ce plateau le nom de Plateau d'Aïn-Beïda.

L'autre, à l'Ouest, de beaucoup le plus considérable, a la forme d'une pyramide quadrangulaire dont la base aurait pour sommets le Bou-Khaïl, au S.-E. ; l'Ouarsénis, au N.-E. ; le Djebel-Tessa, au N.-O., et le Djebel-Tourza, au S.-O. Cette pyramide, également tronquée, porte à sa partie supérieure une dépression, où l'on rencontre les Chotts Chergui et Rharbi.

Entre les bases de ces deux pyramides s'étend une grande coupure donnant passage à l'Oued-Chéliff, au N.-O., et à l'Oued-Biskra, au S.-E. Cette coupure, elle-même, présente dans la direction E.-O. une dépression considérable où nous rencontrons le Chott El-Hodna, le Zahrez-Chergui et le Zahrez-Rharbi.

Chacune de ces pyramides est accompagnée de petites pyramides secondaires, qui se rattachent, à elle, plus ou moins étroitement.

Tels sont le Massif de l'Edough et le Djurdjura, pour la pyramide orientale.

Tel le Massif du Riff et de Tanger, pour la pyramide occidentale.

On remarquera également, sur cette carte, autour des Chott Melrir et Rharsa, une courbe en traits ponctués. Cette courbe, d'altitude, zéro, indique quelles auraient été les limites approximatives de la mer intérieure, que le commandant Roudaire avait projeté d'établir, en amenant, dans cette dépression, les eaux de la Méditerranée, au moyen d'un canal à creuser, à travers le seuil de Gabès. Dans cette dépression, un Ksar, nommé Mraïer, est situé

(1) Voir page 13.

à une altitude, de plus de 20 mètres, inférieure à celle du niveau moyen des eaux de la Méditerranée.

V. — HYDROGRAPHIE

L'étude de l'hydrographie de l'Afrique du Nord présente une difficulté toute particulière, résultant de la multiplicité des noms que les habitants du pays donnent, au même cours d'eau, alors même que sa longueur ne dépasse pas un nombre restreint de kilomètres. Presque toujours, les Arabes et les Kabyles donnent, au cours d'eau, une dénomination, correspondant à une particularité de l'oued, à l'endroit considéré ; aussi dès que cette particularité disparaît, n'hésitent-ils pas à changer le nom qui, d'ailleurs, n'a plus sa raison d'être.

Ainsi, par exemple, le petit oued, qui passe à Djelfa, porte, aux environs de cette ville, le nom d'Oued-Djelfa, mais à une trentaine de kilomètres au nord de ce point, il traverse une arête montagneuse, renfermant d'importants gisements de sel gemme. Tout naturellement l'eau de cet oued devient salée, et, dépose, ensuite, sur ses rives, des cristallisations de sel ; dès lors, l'oued change de nom, et, prend celui d'Oued-Melah, ce qui signifie, en arabe, la rivière du sel.

D'un autre côté, il arrive souvent que le cours d'eau, formé par la réunion de deux oueds, prend un nouveau nom complètement étranger à ceux des oueds primitifs.

Ainsi l'Oued-Chiffa, réuni à l'Oued-Djer, forme un cours d'eau qui a reçu le nom d'Oued-Mazafran (la rivière à l'eau jaune).

Pour plus de clarté, il serait à souhaiter, que sur les nouvelles cartes de l'Algérie, cartes dressées par le Service géographique de l'Armée, on adoptât pour désigner un cours d'eau, le nom qu'il porte actuellement sur sa plus grande longueur, en lui attribuant, comme affluents, les cours d'eau moins importants qui viennent le grossir sur sa rive droite ou sur sa rive gauche ; mais, comme ce travail n'est pas encore terminé, nous nous voyons obligés de citer les noms secondaires, afin que le lecteur puisse reconnaître, même sur les cartes étrangères à ce travail, les oueds dont nous ferons mention.

Nous ferons l'étude de l'hydrographie de l'Afrique du Nord, dans l'ordre suivant :

1° Bassin de la Méditerranée orientale.
2° Bassin de la Méditerranée occidentale.
3° Bassin de l'Océan Atlantique.
4° Bassin du Sahara, proprement dit.
5° Bassin des grands Chotts tunisiens.
6° Bassins des Chotts algériens.

1° Bassin de la Méditerranée Orientale

En Tunisie, depuis Gabès jusqu'à la Dachla-El-Maouïne, la côte longeant le rivage de la Méditerranée orientale est bordée d'une série de hauteurs, ressemblant au Sahel d'Algérie, mais généralement peu importantes, suffisantes, cependant, pour empêcher l'écoulement direct des eaux de l'intérieur jusqu'à la mer. Aussi, dans le premier bassin, ne trouverons-nous que des cours d'eau sans importance réelle ; un seul est à retenir : **l'Oued-Rana** (d'autres cartes le nomment **l'Oued-Leben**) qui se jette dans le golfe de Gabès, à mi-distance entre Gabès et Sfax.

Mais, si les eaux de ce bassin ne se jettent pas directement dans la mer, elles ont trouvé un autre exutoire qui porte le nom de Sebkha-Sidi-El-Hani (1) où se déversent deux oueds principaux.

1° **L'Oued-Chérita** (dans la première partie de son cours **Oued-El-Fekka**). Cet oued descend du versant oriental du Massif de Tébessa et reçoit, comme affluents de droite, l'Oued-Derb et l'Oued-El-Hallouf.

2° **L'Oued-Mansour,** qui reçoit comme affluents, à droite, l'Oued-Djelma, appelé, vers sa source, Oued-Sbeïtla, et à gauche, l'Oued-Souane.

D'après certaines cartes, la Sebkha-Sidi-El-Hani, qui n'est qu'une dépression, complètement à sec, les deux tiers de l'année, reçoit les eaux d'un oued qui passe à Kairouane ; mais, d'après d'autres cartes, cet oued se fraierait un chemin, à travers une coupure des hauteurs du littoral, et parviendrait, à la mer, à quelques kilomètres au Nord de Sousse.

(1) Sebkha, plur. Sebakh, signifie : saline ou lac salé.

Ce détail permet de juger des difficultés que l'on peut trouver lorsqu'on veut établir le régime des eaux d'un pays, où, les thalwegs, d'ailleurs peu accentués, sont à sec la plus grande partie de l'année.

2° Bassin de la Méditerranée Occidentale

1° **L'Oued-Miliana** (100 km.), prend sa source dans le Djebel-Zaghouane et vient se jeter, dans la mer, au fond du golfe de Tunis, près de la petite ville de Radès.

2° **L'Oued-Medjerda** (300 km.). Cette rivière (l'ancien Bagradas des Romains) prend sa source, en Algérie, dans les montagnes des environs de Souk-Ahras. C'est la vallée de cette rivière que suit le tracé du Chemin de fer, d'Alger à Tunis, par Constantine.

Par une bizarrerie difficile à expliquer, c'est un affluent très secondaire qui a donné son nom au plus grand fleuve de la Tunisie. L'Oued-Medjerda reçoit, en effet, dès l'origine de son cours, et sur la rive droite, un affluent beaucoup plus important que lui-même.

a) L'Oued-Mellègue, formé de la réunion de l'Oued-Meskiana et de l'Oued-Chabro, le premier, descendant des hauteurs de Khenchela, et, le second, de celles de Tébessa. L'Oued-Mellègue a comme affluent de droite l'Oued-Serrate.

La Medjerda reçoit ensuite, toujours à droite :

b) L'Oued-Khalled.

c) L'Oued-Silliana.

Sur la rive gauche, les affluents sont sans importance.

La Medjerda passe à Ghardimaou, Souk-El-Arba, Souk-El-Kremis, Testour, Tebourba, Bou-Chateur (l'ancienne Utique) et se jette, dans la mer, au fond du petit golfe de Porto-Farina.

Le versant Nord des Monts de la Medjerda et du Massif des Khroumirs, ne possède que des torrents, à sec, la plupart du temps ; nous les passerons sous silence.

Nous franchissons la frontière algéro-tunisienne, au Cap Roux, et nous trouvons :

1° **L'Oued-Seybouze** (200 km.) qui descend du Massif d'Aïn-Beïda, sous le nom d'**Oued-Cherf**, passe à Guelma, et se jette, dans la mer, au fond du golfe de Bône.

2° **L'Oued-El-Kebir** (225 km.). Cet oued prend sa source aux environs de Sétif, sous le nom d'**Oued-Rhumel,** reçoit, à droite, l'Oued-Merzoug, creuse, autour de Constantine, les gorges fameuses qui enserrent la ville de deux côtés, reçoit ensuite, à gauche, l'Oued-Endja, et prend, à partir de ce confluent, le nom d'Oued-El-Kebir, sous lequel, il se jette, dans la mer, à une trentaine de kilomètres à l'Est de Djidjelli.

3° **L'Oued-Sahel** (175 km.) prend sa source dans le Massif du Dira, aux environs d'Aumale, passe près de Bouïra et de Beni-Mansour, reçoit, sur sa droite, l'Oued-Bou-Sellem, qui descend de la Chaîne des Bibane, et se jette, dans la mer, au fond de la baie de Bougie. Le cours de l'Oued-Sahel contourne, au Sud et à l'Est, le Massif du Djurdjura.

4° **L'Oued-Sébaou** (115 km.) recueille toutes les eaux du versant intérieur du Djurdjura, reçoit, à gauche, l'Oued-Aïssi et se jette, dans la mer, à 6 kilomètres à l'Ouest de Dellys.

5° **L'Oued-Ysser** (100 km.) descend du Massif de Médéa, passe à Palestro, qui a donné son nom aux gorges, par lesquelles il traverse une arête du Petit Atlas, et se jette, dans la mer, aux environs du Cap-Djinet.

6° **L'Oued-Harrach** (67 km.) descend du petit Atlas algérois, et, se jette, dans la mer, au fond de la baie d'Alger, à 1 kilomètre en aval de Maison-Carrée.

7° **L'Oued-Mazafran** (15 km.) se forme de la réunion de l'Oued-Chiffa, de l'Oued-Djer, nommé d'abord Oued-Bou-Roumi, recevant tous les deux les eaux du Versant Nord du Massif de Médéa. Il passe non loin de Coléa, et se jette, dans la mer, à 8 kilomètres à l'Ouest de la pointe de Sidi-Ferruch.

Les versants Nord du Zaccar et de la Chaîne du Dahra ne donnent naissance qu'à des torrents sans importance que nous passerons sous silence.

8° **L'Oued-Chéliff** (650 km.) le plus grand cours d'eau de l'Algérie. Il descend du Massif du Djebel-Amour, sous le nom d'**Oued-Sebrar,** reçoit, à gauche, l'Oued-Ben-Radja (celui-ci prend sa source dans les montagnes voisines de Tiaret), passe à Taguine, et prend le nom d'**Oued-Touïl** ;

sous ce nom, il reçoit, à gauche, l'Oued-Sousellem et l'Oued-Nahr-Ouassel, descendant, eux-aussi, des collines de Tiaret. A partir de son confluent avec ce dernier cours d'eau, l'Oued-Touïl prend le nom d'Oued-Chéliff, et, s'enfonce dans la coupure de Boghar, par laquelle, il traverse le Petit Atlas. En sortant de ce défilé, il s'infléchit, presqu'à angle droit, pour prendre la direction Est-Ouest, et reçoit, à gauche, de nombreux affluents qui lui apportent les eaux du versant Nord du Massif de l'Ouarsénis ; ces affluents sont : l'Oued-Dourdeur, l'Oued-Rouïna, l'Oued-Fodda, l'Oued-Sly, l'Oued-Riou, l'Oued-Djidiouïa et l'Oued-Mina. Le Chéliff, malgré sa grande longueur, n'arrose que deux points un peu importants, Boghari et Orléansville. Il se jette, dans la mer, à 12 kilomètres à l'Est de Mostaganem.

9° **La Macta,** qui se jette, dans la mer, au fond de la baie s'étendant entre Mostaganem, à l'Est, et Arzew, à l'Ouest.

A dire vrai, la Macta est plutôt un immense marais, en communication avec la mer, et dans lequel viennent se perdre les eaux de :

a) L'Oued-Habra, qui descend des environs de Saïda, et reçoit, à gauche, l'Oued-Sefioune.

b) L'Oued-Sig, qui descend des hauteurs de Ras-El-Ma, sous le nom d'Oued-Mékerra, passe à Sidi-Bel-Abbès, puis prend le nom d'Oued-Sig, jusqu'à sa disparition dans les marais de la Macta.

10° **La Tafna** (150 km.) prend sa source aux environs de Sebdou, reçoit, à gauche, l'Oued-Isly, qui passe près d'Oudjda, arrose Lalla-Maghnia, reçoit ensuite, à droite, l'Oued-Ysser et se jette, dans la mer, en face de l'île de Rachgoun.

11° **L'Oued-Kiss** qui ne mérite d'être cité que parce que son thalweg détermine une partie de la frontière algéro-marocaine.

Au Maroc nous trouvons :

1° **L'Oued-Moulouya** (550 km.) qui descend du Djebel-Ayachine, et va se jeter, dans la mer, à quelques kilomètres à l'Est du Cap de l'Eau.

A droite, la Moulouya reçoit un affluent très important

l'Oued-Za, qui lui apporte toutes les eaux provenant de la partie orientale des Hauts-Plateaux. L'Oued-Za, lui-même, reçoit de nombreux affluents, entre autres, à droite : l'Oued-Mesaksa, et, à gauche, l'Oued-Charef et l'Oued-Nasi.

A gauche, la Moulouya reçoit des affluents de peu d'importance, parmi lesquels, il convient cependant de citer l'Oued-Mlilo et l'Oued-Msoum.

2° **L'Oued-Kert** (100 km.) qui se jette, dans la mer, à l'Ouest du Cap-des-Trois-Fourches.

3° **L'Oued-Fittaoune** (40 km.) qui se jette, dans la mer, aux environs de Tétouane.

3° Bassin de l'Océan Atlantique

1° **L'Oued-Loukos** (1) (50 km.) qui prend sa source non loin d'Ouazzane, passe à Ksar-El-Kebir et se jette, dans la mer, à Larache.

2° **L'Oued-Sébou** (320 km.) descend du Djebel-Tamarakouït, sous le nom d'Oued-Guigo, passe à Fez et se jette, dans la mer, près de Mehdia. Cette rivière reçoit, à droite, et, à gauche, des affluents assez importants. L'un des affluents de gauche porte le nom d'Oued-Beht et passe près de Méquinez (2). L'un des affluents de droite, l'Oued-Inaouen, descend du Col de Taza, et ouvre la route directe de Fez à Taza, Taourirt et Oudjda.

Un autre affluent de droite, l'Oued-Ouerra, descend des montagnes du Riff et coule dans une vallée dont la possession a fait l'objet d'importantes contestations au moment de la délimitation des protectorats espagnol et français.

3° **L'Oued-Bou-Reg-Reg** (200 km.) se jette, dans la mer, entre Rabat et Salé. Il reçoit à gauche l'Oued-Crou.

4° **L'Oued-El-Melah** (100 km.) se jette, dans la mer, à quelques kilomètres au Nord de Casablanca.

5° **L'Oued-Oum-Er-Rbia** (3) (400 km.) qui descend, comme la Moulouya, du Djebel-Ayachine, forme un grand

---

(1) Oued-Loukos, nommé aussi Loukkos et El-Kous.
(2) On écrit aussi Meknez.
(3) On écrit aussi Oum-Er-Rebia ou Oum-Er-Rebbia.

arc de cercle, dont la concavité est tournée vers le Nord, et se jette, dans la mer, auprès d'Azzemour. Il reçoit à gauche, l'Oued-El-Abid.

6° **L'Oued-Tensift** (200 k.) qui descend, des pics les plus élevés de l'Atlas marocain, passe aux environs de Marrakech et reçoit, à gauche, de nombreux affluents, parmi lesquels : l'Oued-Ourika, l'Oued Reraba, l'Oued-Nefis, l'Oued-Bou-Er-Ras, et l'Oued-Kahina, tous descendant du Massif de Marrakech ; il se jette, dans la mer, à égale distance entre Safi et Magador.

7° **L'Oued-Kseb,** qui, après un parcours de 100 km., se jette dans la mer à Mogador.

8° **L'Oued-Souss,** qui tire son nom du pays qu'il arrose : Le Souss. Il a un parcours de 200 km., passe à Taroudant, et se jette, dans la mer, près d'Agadir.

9° **L'Oued-Massa** (100 km.) se jette, dans la mer, à Arbalou.

10° **L'Oued-Noun** (200 km.) se jette dans la mer, à une cinquantaine de kilomètres, au Nord du Cap-Noun.

Nous passons maintenant à l'énumération des cours d'eaux, provenant du versant sud de l'Atlas, et nous trouvons :

11° **L'Oued-Draa.** Cet oued d'un cours d'environ 800 km. recueille, dans sa partie supérieure, les eaux du versant méridional du massif de Marrakech, et y reçoit, sur sa rive droite, l'Oued-Azza, grossi de l'Oued-Iderni. L'Oued-Draa qui, dans son premier bassin, coule sensiblement du Nord au Sud, pendant environ 300 km. et traverse plusieurs chotts, s'infléchit tout à coup vers l'Ouest et, à partir de ce moment, reçoit à droite de nombreux affluents, descendant du versant Sud de l'Anti-Atlas, parmi lesquels il convient de citer : l'Oued-Zgia, grossi de l'Oued Agui ; l'Oued-Tata ; l'Oued-Akka ; l'Oued-Icht et l'Oued-Imrougadir ; l'Oued-Draa reçoit, à gauche, l'Oued-Merkala et se jette, dans la mer, à quelques kilomètres au Sud du Cap-Noun.

4° **Bassin du Sahara** (proprement dit)

1° **L'Oued-Siss** qui descend du massif du mont Ayachine, reçoit, à droite, l'Oued-Todra, grossi de l'Oued-

Ghers, et, à gauche, l'Oued-Safsaf. C'est le bassin de l'Oued-Siss qui est désigné, sur certaines cartes, sous le nom de Tafilet (1), que lui donnent, également, les habitants du pays.

L'Oued-Siss finit par disparaître dans les sables du Grand-Erg.

2° **L'Oued-Saoura,** qui se forme, de la réunion de l'Oued-Guir et de l'Oued-Zousfana. Le premier recueille les eaux, provenant de la dépression d'Aïn-Chaïr, le second celles provenant du massif de Figuig.

L'Oued-Guir reçoit, sur sa rive gauche, de nombreux affluents :

a) L'Oued-Halber, grossi de l'Oued-Ghazzouane et de l'Oued-Bel-Ghiada ;

b) L'Oued Zelmou ;

c) L'Oued-Safsaf, grossi de l'Oued-Talzaza ;

d) L'Oued-Béchar ;

e) L'Oued-Menouara.

L'Oued-Zousfana ne reçoit que des affluents, sans importance.

3° **L'Oued-Namous** qui descend des hauteurs d'Aïn-Sefra, et, se perd dans les sables, après un cours d'environ 200 kilomètres.

5° Bassin des Grands Chotts Tunisiens

A partir de l'Oued-Namous, dont la direction est franchement N.-S., les oueds que nous allons rencontrer se dirigent de plus en plus vers l'Est. Il existe, en effet, entre l'Oued-Namous et les suivants, une ligne de partage des eaux qui sépare le bassin du Sahara, proprement dit, du bassin des grands Chotts tunisiens. Nous devons donc considérer tous les oueds qui sortent du versant sud des monts des Ksours, ainsi que de celui du Djebel-Amour, comme des affluents virtuels et, la plupart du temps, souterrains de l'Oued-Mia. Cet Oued-Mia est constitué, par le thalweg d'une longue dépression, dont l'origine se trouve dans les montagnes du Tademaït, contrée montagneuse qui forme la

(1) Ou Tafilalet.

ceinture nord de la région, connue sous le nom de Tidikelt, et, dont Insalah est la ville principale. Cette dépression forme un grand arc de cercle dont la concavité est tournée vers le N.-O. ; son thalweg est jalonné par Ouargla et Touggourt.

Sortent du versant Sud des Monts des Ksours :

a) **L'Oued-Mengoub ;**
b) **L'Oued-Toustania ;**
c) **L'Oued-Djemila ;**
d) **L'Oued-Seggueur.**

Sort du Versant Sud du Djebel-Amour :

L'Oued-Zergoune.

Tous ces oueds disparaissent, à la limite N.-O. de l'Erg. Quant à ceux que nous allons citer, ils sortent de la limite S.-E. du même erg, et comme cette seconde limite est à une altitude, inférieure à celle de la première, il semble rationnel d'admettre que les oueds du second groupe, ne sont que le prolongement de ceux du premier groupe. Les oueds de ce second groupe étant réunis autour de la Chebka du Mzab, nous qualifierons ce groupe : groupe du Mzab. Ces oueds sont d'ailleurs peu importants ; il est rare que leurs thalwegs voient couler de l'eau ; ce sont plutôt des dépressions, jalonnées par de maigres oasis ; ils sont cependant portés sur les cartes et en descendant le lit de l'Oued-Mia, nous trouvons successivement :

a) **L'Oued-Kechba,** qui passe non loin d'El-Goléa ;
b) **L'Oued-Zahra,** grossi de l'Oued-Bakra ;
c) **L'Oued-Gaha** ;
d) **L'Oued-Metlili,** qui arrose une ville du même nom ;
e) **L'Oued-Mzab,** qui passe à Ghardaïa ;
f) **L'Oued-Nsa,** grossi de l'Oued-Zegrir.

Ce dernier se jette dans l'Oued-Mia à Ouargla. A 100 kilomètres, au Nord d'Ouargla, l'Oued-Mia reçoit sur sa rive droite un affluent considérable, venant directement du Sud, et qui s'appelle l'Oued-Igharghar. Ce fleuve presque toujours souterrain a une longueur d'environ 800 kilomètres et son origine dans le haut-plateau de l'Ahaggar.

Par leur jonction ces deux oueds forment l'Oued-Rhir qui reçoit, à droite, l'Oued-Attar, arrose Touggourt, et va se perdre dans le Chott-El-Melrir.

En dehors de l'Oued-Rhir, le chott reçoit de nombreux oueds que nous allons énumérer en en faisant le tour, de l'Ouest à l'Est, en passant par le Nord.

A son extrémité occidentale, il reçoit :

a) **L'Oued-Itel,** grossi de l'Oued-El-Melah, tous les deux, sans importance.

b) **L'Oued Djeddi,** formé par la réunion de l'Oued-Mzi et de l'Oued-Merguet, tous les deux, descendant du versant oriental du Djebel-Amour. Cet oued a une longueur totale de 450 kilomètres. L'Oued-Mzi arrose Laghouate.

Sur la rive Nord, le chott reçoit de nombreux affluents lui apportant les eaux du versant méridional de l'Aurès ; ce sont :

a) **L'Oued-Biskra** grossi de l'Oued-Abdi. L'Oued-Biskra arrose la ville du même nom ;

b) **L'Oued-El-Abiod** ;

c) **L'Oued-El-Arab,** grossi de l'Oued-Guechtane ;

d) **L'Oued-Tijour** ;

e) **L'Oued-Bou-Dokhane,** grossi de l'Oued-Mezaïd.

Le prolongement du Chott-El-Melrir, le Chott-El-Rharsa reçoit, venant également de l'Aurès :

a) **L'Oued-Djerech** ;

b) **L'Oued-Soghna** ;

c) **L'Oued-Tafaroui,** qui descend de l'extrémité orientale de l'Aurès, sous le nom d'Oued-Safsaf, reçoit, à gauche, l'Oued-Sidi-Aïch, et, après avoir arrosé Gafsa, prend le nom d'Oued-Tafaroui ou Tarfaoui.

6° Bassins des Chotts Algériens

A. — Bassin du Hodna.

Ce chott reçoit : 1° Les eaux du versant Nord des Monts des Ouled-Naïl, par :

a) **L'Oued-Ech-Chaïr,** qui descend du Massif du Sbah-Mokrane ;

b) **L'Oued-Dermel,** qui passe à Bou-Saada. Cet oued descend également du Sbah-Mokrane, sous le nom d'Oued-Mouïla, et ne prend le nom d'Oued-Dermel, qu'à partir de l'entrée des gorges, qui se terminent à Bou-Saada.

2° Les eaux du versant Sud des Monts du Hodna, par :

a) **L'Oued-Chellal,** grossi, à droite, de l'Oued-Sféi, et, à gauche, de l'Oued-Djenane ;

b) **L'Oued-Beyada** ;

c) **L'Oued-Msila** ;

d) **L'Oued-Salmoune** ;

e) **L'Oued-Barika** ;

B. — Bassin du Zahrez-Chergui.

L'Oued-Medjedel, qui descend dès hauteurs de Djelfa.

C. — Bassin du Zahrez-Rharbi.

L'Oued-Djelfa, qui, à partir du Rocher-de-Sel, prend le nom d'Oued-Melah.

D. — Bassin du Chott-Ech-Chergui.

Ce chott reçoit, au Sud :

a) **L'Oued-Aouad** ;
b) **L'Oued-El-Mader,** qui passe à Géryville.

Au Nord, des affluents, sans importance, descendant des Monts de Daya :

a) **L'Oued-Mekherreg** ;

b) **L'Oued-El-Kouïfira** ;

c) **L'Oued-El-Hammame.**

E. — Bassin du Chott-El-Rharbi.

Ce chott reçoit, au Sud :

a) **L'Oued-Bou-Remica** ;
b) **L'Oued-Ardjem,** grossi de l'Oued-Bou-Kalkal ; au Nord, aucun affluent ayant quelqu'importance.

VI. — CLIMAT

La situation géographique de l'Afrique du Nord, entre la mer et le Sahara, les différences d'altitude de son relief

expliquent, tout naturellement, la diversité des climats qu'on y rencontre, pour ainsi dire juxtaposés.

Cette différence de climats, présentant des caractères absolument tranchés, a amené les habitants du pays à désigner, sous des appellations particulières, les régions qui jouissent des mêmes conditions climatologiques.

Ces régions, affectent la forme de bandes parallèles, à la mer et ont reçu, en partant de celle-ci, les noms suivants : Tell, Hauts-Plateaux et Sahara.

1° **Le Tell** (pays des collines), bande de terrain plus ou moins large, comprise entre la Méditerranée et le petit Atlas, d'une altitude en général peu considérable et qui, eu égard au voisinage de la mer, jouit d'un climat particulièrement tempéré. Par contre, l'atmosphère y est très humide, ce qui, à degré thermométrique égal, y rend les chaleurs plus difficiles à supporter que dans les régions où l'air est plus sec.

Les pluies y sont assez abondantes ; à Alger, la moyenne pluviométrique est de 766 ^{mm}, 7 ; à Paris, elle est de 510 ^{mm} (1).

La neige y est rare, sauf sur les sommets de la chaîne du littoral qui, suivant leur altitude, conservent, plus ou moins longtemps, leur blanche parure.

Les terres du Tell sont, en général, fertiles, et, c'est l'abondance de leur production en blé, au temps de l'occupation romaine, qui fit donner, à l'Afrique du Nord, la dénomination de « Grenier de Rome » (Romanum horreum), dénomination qu'elle partageait, d'ailleurs, avec l'Egypte.

Font partie du Tell, les belles vallées qui séparent les différents massifs du littoral ; les vallées de la Medjerda et de ses affluents ; de la Seybouse ; de l'Oued-El-Kebir ; de l'Oued-Sahel ; de l'Oued-Sébaou ; l'Oued-Ysser ; la plaine de la Mitidja, aux environs d'Alger; la vallée inférieure du Chéliff, depuis sa sortie du défilé de Boghar, (connue sous le nom de plaine du Chéliff) ; la vallée de l'Oued-Macta et de ses affluents ; la vallée de l'Oued-Tafna ; la partie inférieure de la vallée de la Moulouya,

---

(1) Voir, plus loin ; les renseignements météorologiques, extraits de l' « Essai de climatologie algérienne », de M. Thévenet.

à partir de sa sortie de la coupure de la Gada de Debdou.

Le Tell tunisien comprend encore les basses vallées des cours d'eau tributaires de la Sebkha-Sidi-El-Hani et du bassin de la Méditerranée orientale, jusqu'au seuil de Gabès qui semble, de ce côté, former la limite septentrionale de la région saharienne.

Doivent être considérées comme constituant le Tell marocain, les vallées des oueds tributaires de l'Océan Atlantique dans leur partie inférieure, limitée, du côté de l'Atlas, par une ligne qui partant de Tanger passe par Ouazzane, Fez, Méquinez, Marrakesch et va se terminer au cap Ghir. Il convient d'y ajouter, la vallée de l'Oued-Souss, comprise entre le grand Atlas et l'Anti-Atlas.

2° **Les Hauts-Plateaux,** comprennent toute la région, située entre les crêtes du Petit et du Grand Atlas, autrement dit, les bassins des différents chotts algériens y compris, la vallée supérieure du Chéliff, au-dessus de la coupure de Boghar, dans la partie de son cours où il porte les noms d'Oued-Sebrar et d'Oued-Touïl, ainsi que la vallée supérieure de la Moulouya et de son affluent l'Oued-Za.

Cette région, dont l'altitude varie de 450 m. à 1000 m., et qui comprend des sommets beaucoup plus élevés, se compose de grandes plaines orientées généralement de l'Est à l'Ouest, et séparées, les unes des autres, par des arêtes rocheuses sans grande importance.

De l'aspect général du pays, il semblerait résulter que le grand et le petit Atlas ont dû être primitivement les pieds droits d'un immense massif, analogue à celui de Marrakesch, et qu'un cataclysme géologique aurait fait effondrer, laissant ainsi une dépression, là où autrefois s'élevaient les plus hauts sommets.

D'un autre côté, si l'on remarque que l'eau qui, en hiver, remplit les différents chotts est salée et que la croûte qui, en été, se forme à leur surface, est en grande partie composée de sel, si l'on remarque également que, en certains endroits des Hauts-Plateaux, aux environs du Hodna, notamment, on trouve des fossiles, dont l'origine maritime est indéniable, on est amené à penser que, à une époque géologique antérieure, cette immense dépression a du être occupée par les eaux de la mer, qui, petit à petit se seraient évaporées, ou bien que, le massif tout entier, gisant

d'abord au fond des mers, a été tout à coup soulevé, par une gigantesque convulsion de notre planète.

Si, en hiver la présence de l'eau dans les chotts en rend la traversée difficile et parfois impossible, en été, leur parcours présente, également, de réels dangers. Une croûte de terre et de sel se forme à leur surface, et le plus souvent, a toutes les apparences d'un terrain solide, mais elle n'a, parfois, que très peu d'épaisseur et recouvre de profonds bourbiers, dans lesquels on risque de s'enliser, si l'on a le malheur de s'aventurer sur ce sol trop fragile. Il est donc prudent, quand on doit traverser les chotts, aussi bien en été qu'en hiver, de prendre un guide qui connaisse bien les passages praticables.

Eu égard à leur éloignement de la mer, les Hauts-Plateaux ont des variations de température, beaucoup plus accentuées que celles du Tell. Les hivers y sont plus rigoureux, les chutes de neige y sont plus fréquentes, les abaissements de température y atteignent souvent plusieurs degrés, au-dessous de zéro. Par contre, en été, la chaleur y est plus forte, mais elle se supporte plus facilement que dans le Tell, à cause de la siccité de l'atmosphère.

Nous avons vu, plus haut, (page 19), que, par extension, et à tort, à notre avis, on donne, souvent, le nom de Hauts-Plateaux, au plan supérieur du petit Atlas de la province de Constantine. Il faut dire que ce massif montagneux jouit, à peu près, du même climat que les Hauts-Plateaux, proprement dits, et que cette similitude de climat doit être, très probablement, l'origine de cette confusion.

3° **Le Sahara.** — Enfin, au Sud du Grand Atlas, s'étend la région désertique, connue sous le nom de Sahara.

Ce n'est pas, à dire vrai, un désert, mais un pays où la population est excessivement clairsemée. Dans la partie Nord du Sahara, on trouve encore d'assez nombreuses oasis et des ksours (1) assez importants, mais, plus on

---

(1) Le mot arabe qsar, pl. qsour, signifie exactement : château. Mais, par extension, il sert à désigner les villages, parfois entourés de fortifications rudimentaires, où vivent les habitants sédentaires du Sahara. Ceux-ci sont souvent désignés sous le nom des qsouriens. (On écrit, d'habitude, ksar, ksour et ksouriens).

s'avance dans le Sud, plus les points d'eau deviennent rares, plus le pays devient inhabitable et inhabité.

Enfin la population sédentaire disparaît complètement, et, le désert n'est plus animé que par le passage fortuit de caravanes, suivant les rares itinéraires, sur lesquels on rencontre, tous les cent ou deux cents kilomètres, des points d'eau, décorés du nom de puits (en arabe : Hassi et Oglat). Ces caravanes transportent, lentement, à travers le Sahara, les marchandises venant du littoral, où elles les ont acquises, en échange des produits qu'elles ont apportés du Soudan. Ces voyages des caravanes ne sont pas sans dangers ; car elles ont à lutter, non seulement contre les périls, provenant de la nature même du pays traversé, mais souvent encore, contre les coups de main audacieux des forbans du désert. Ces régions sont, en effet, constamment parcourues par les Touaregs qui, ne pouvant trouver leurs moyens d'existence, dans la culture de ce sol ingrat, n'ont d'autres ressources que d'organiser des harkas et des rezzous (1), pour écumer le désert et vivre, du produit de leurs brigandages.

La nature du sol, dans la plus grande partie du Sahara, est complètement aride et, par conséquent, rebelle à toute culture. Tantôt, ce sont des dunes de sable que les Arabes appellent : « Erg » et qui s'étendent sur des centaines de kilomètres carrés, tantôt, ce sont des plaines, non moins étendues, recouvertes d'une couche épaisse de cailloux aux arêtes vives et tranchantes que les Arabes nomment : « Hamada ».

Sur l'Erg, comme sur la Hamada, toute humidité a disparu de l'atmosphère, l'air est absolument sec et dessèche, presqu'instantanément, tous les corps exposés à son contact. Ajoutons que dans cette immense région, la pluie est fort rare, même en hiver, que, en été, le soleil calcine tout de ses rayons brûlants, et nous aurons une idée de ce pays maudit, qui a vu succomber tant de hardis explorateurs, et que, les premiers, deux Français, Foureau et Lamy sont

(1) Harka, bande de guerriers, ou plutôt de brigands, qui, sous la conduite d'un chef, organise une expédition (rezzou) pour rechercher les caravanes qui traversent le Sahara, leur imposer un droit de passage et, au besoin, les piller.

parvenus à traverser du Nord au Sud, de l'Algérie au lac Tchad (1).

Cependant, dans ces contrées désolées, le voyageur éprouve, parfois, une agréable surprise. Après avoir parcouru, pendant plusieurs jours, parfois plusieurs semaines, l'angoissante uniformité des ergs et des hamadas absolument arides, il aperçoit, tout à coup, la silhouette diaphane de palmiers dressant leurs têtes altières dans l'atmosphère de feu. C'est une oasis, qu'arrosent les eaux, plus ou moins saumâtres, plus ou moins magnésiennes, d'une source ou d'un groupe de sources, perdus au milieu de ces solitudes. Tantôt ces oasis ne sont que des îlots isolés, tantôt elles forment de véritables archipels, qui coupent la monotonie désespérante de cette mer, aux vagues de sable et de cailloux.

Parmi ces archipels d'oasis, qui appartiennent au Sahara français, il convient de citer, entre autres :

1° Les oasis du « Gourara », groupées autour de Timimoune (28° 40' lat. N., 2° 50' long. O.). Ces oasis sont aussi connues sous le nom de Touat.

2° Les oasis du « Tidikelt », groupées autour d'Insalah, (27° lat. N., 1° 50' long. O.).

Le climat de la Tunisie est analogue à celui de l'Algérie. Il semble pourtant que, à altitude égale, la température serait un peu plus élevée, dans la régence de Tunis.

Sur le climat du Maroc nous n'avons trouvé que très peu de renseignements, mais, d'après la configuration du pays, il est à croire que certaines régions, eu égard à leur altitude considérable, doivent jouir d'une température assez peu élevée, surtout en hiver.

---

(1) Aujourd'hui, grâce à l'indomptable persévérance de nos officiers, le Sahara n'a plus de mystère, pour les Européens, et il peut être parcouru, sans trop de risques, par suite d'une occupation méthodique des principaux points de passage des caravanes.

RENSEIGNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

sur les principales localités de l'Algérie
d'après le service météorologique algérien

(Moyenne de 1835 à 1895)

RÉGIONS	STATIONS	Altitude en mètres	Pluie annuelle en millimètres	Température en degrés centigrades			
				Maximum	Minimum	Différence	Moyenne
TELL	La Calle	10	860.6	45.0	0.0	45.0	17.2
	Guelma	280	637.7	48.0	-3.6	51.6	16.0
	Bône	35	738.4	»	»	»	17.1
	Constantine	660	632.0	45.2	-7.6	52.8	14.2
	Bougie	66	1036.2	45.4	0.0	45.4	16.9
	Aumale	905	506.3	45.0	-5.4	49.4	13.7
	Dellys	59	894.5	43.0	0.0	43.0	17.4
	Tizi-Ouzou	257	823.4	49.5	-5.0	54.5	15.8
	Fort-National	916	1121.2	41.8	-7.4	49.2	12.8
	Alger	38	766.7	45.0	-2.0	47.0	17.5
	Boufarik	58	774.9	44.8	-3.5	48.3	16.4
	Blida	260	922.3	»	»	»	16.3
	Cherchell	38	634.4	»	»	»	16.3
	Miliana	970	787.3	»	»	»	14.3
	Ténès	60	594.4	43.0	-0.2	43.2	16.3
	Orléansville	118	442.4	50.0	-9.0	59.0	16.1
	Téniet-El-Haâd	1142	635.6	42.6	-11.0	53.6	12.1
	Mostaganem	80	521.1	»	»	»	16.3
	Oran	60	486.3	40.0	-2.2	42.2	16.6
	Sidi-Bel-Abbès	476	398.1	40.8	-10.0	50.8	14.0
	Tlemcen	825	631.3	45.8	-4.0	49.8	15.1
	Nemours	4	468.4	42.4	0.0	42.4	16.1
HAUTS-PLATEAUX	Tébessa	1088	344.7	46.2	-5.2	51.0	14.0
	Batna	1045	399.4	44.1	-13.6	57.7	11.9
	Bordj-Bou-Arréridj	925	439.7	»	»	»	»
	Bou-Saâda	652	269.4	46.0	-10.8	56.8	16.1
	Médéa	914	754.7	45.0	-8.2	53.2	13.2
	Boghar	970	481.6	»	»	»	13.7
	Djelfa	1160	380.2	45.0	-12.8	57.8	11.7
	Aflou	1430	369.6	44.0	-12.0	56.0	12.2
	Géryville	1305	389.1	45.0	-13.4	58.4	12.0
	Saïda	868	430.0	44.0	-9.0	53.0	14.2
	Mécheria	1140	374.8	44.0	-9.2	53.2	14.6
	Aïn-Sefra	1085	25[illegible].1	43.2	-8.2	51.4	14.1
	El-Aricha	1330	297.6	43.0	-14.0	57.0	12.3
SAHARA	Tougourt	69	127.2	»	»	»	20.0
	Biskra	124	170.9	47.6	-1.4	49.0	19.5
	Ouargla	69	91.7	»	»	»	19.1
	Ghardaïa	539	103.7	48.0	-1.0	49.0	19.5
	Hassi-Inifel	305	»	49.5	-5.0	54.5	19.6
	El-Goléa	383	71.7	49.3	-4.8	54.1	20.2
	Laghouate	748	187.5	44.0	-8.7	52.7	15.5

VII. — POPULATION

La population de l'Algérie s'élève à près de cinq millions d'habitants qui se décomposent ainsi qu'il suit :

Français et naturalisés...............	300.000
Musulmans, sujets français............	4.200.000
Etrangers.............................	250.000
Total..............	4.750.000

Les Etrangers se composent, surtout, d'Espagnols, dont 130.000 dans le département d'Oran, et, d'Italiens dont, 30.000 dans le département de Constantine.

Les Musulmans, sujets français, sont les descendants des populations autochtones, d'origine berbère, croisées avec toutes les races, qui ont successivement occupé l'Algérie. Un fait, tout particulier, autorise à croire à la prédominance du sang berbère, dans la race actuelle, c'est la persistance du caractère moral, attribué par tous les auteurs anciens, aux habitants primitifs de l'Afrique du Nord.

Quoi qu'il en soit de l'origine des Musulmans algériens, on a l'habitude de les diviser, en trois grandes familles, qui se caractérisent par des langues différentes, ainsi que par des pratiques religieuses spéciales, particulières aux branches de l'Islam dont elles ont adopté les principes.

C'est ainsi que l'on distingue :

1° Les Arabes.
2° Les Kabyles.
3° Les M'zabites.

Sous le nom d'Arabes, on désigne, la plus grande partie des habitants musulmans de l'Algérie ; ils parlent l'arabe, ou du moins une langue dérivée de l'arabe régulier et que l'on désigne, souvent, sous le nom d'arabe vulgaire. Parmi eux, on peut reconnaître quelques types purs de la race arabe, qui envahit l'Afrique du Nord, vers la fin du VIIe siècle, mais la plupart ne doivent être considérés que comme les descendants plus ou moins directs des Berbères.

On peut diviser les Arabes en deux catégorres :

a) Les Arabes sédentaires, qui habitent les villes du Tell,

les Ksours des Hauts-Plateaux, ainsi que les oasis du Sahara.

b) Les Arabes nomades (Numides des Romains) qui se livrent à l'élevage des moutons, et, qui, forcés de se rendre là où se trouvent les pâturages, vivent sous la tente et parcourent tous les ans le territoire de l'Algérie, du Nord au Sud. Telle est la confédération des Larbaa, formée d'un certain nombre de tribus pastorales, comptant environ 25.000 âmes. A l'automne, on la voit partir des environs de Tiaret et de Téniet-El-Haâd, se dirigeant vers le Sud ; elle va hiverner aux environs d'Ouargla, puis, au printemps, elle remonte vers le Nord pour venir estiver, vers son point de départ.

L'origine des Kabyles, est très peu connue. Leur nom signifie en Arabe : « Les Anciens », ou bien aussi : « Les Tribus ». Il n'y a pas de type, particulier, correspondant à la dénomination de Kabyle. Il est à croire que les gens que nous désignons, sous ce vocable, sont les survivants de certaines tribus berbères, habitant autrefois l'Algérie, et qui, pourchassés par les invasions successives, sont venus chercher un refuge inexpugnable, dans les montagnes du Djurdjura, des Babors, de l'Ouarsénis, du Dahra, etc.

L'histoire mentionne une révolte des habitants du Massif du Djurdjura, en l'an 297 de notre ère, sous l'empereur Dioclétien. A cette époque, les Kabyles étaient désignés, par les historiens romains, sous le nom de « Quinquegentiani », ou membres des cinq tribus. Cette dénomination provient de ce que, les cinq tribus habitant le massif montagneux, compris entre Dellys et Bougie, avaient formé une alliance, pour secouer le joug des Romains. Maximien, général romain de grande valeur, qui plus tard, fut associé à l'empire, fut envoyé pour combattre cette insurrection qu'il étouffa, au prix des plus grands efforts. Pour prévenir de nouveaux soulèvements, il transporta, dans d'autres parties éloignées du pays, les populations qui s'étaient signalées par l'énergie de leur résistance (1).

Peut-être, ce nom de « Quinquegentes », cinq tribus, expliquerait-il le nom de Kabyle : « Les tribus », donné,

---

(1) Voir : l'Algérie, de Carette, page 179.

actuellement, aux habitants des mêmes montagnes. En tout cas, les Kabyles parlent une langue particulière d'origine berbère, qui n'avait primitivement aucune espèce de rapport avec l'arabe (1). Un détail à signaler, c'est que le Kabyle est une langue parlée et non écrite : il en résulte que, pour rédiger leurs lettres et leurs actes judiciaires, les Kabyles sont obligés de se servir de la langue arabe : ce qui s'explique facilement puisque tous les lettrés, en leur qualité de musulmans, doivent connaître le Coran.

Les Kabyles sont, en général, sobres et travailleurs. Ce sont eux qui fournissent le plus grand nombre des recrues de nos magnifiques régiments de tirailleurs algériens, et, des travailleurs agricoles qui viennent faire les labours, les moissons et les vendanges, chez les colons d'origine européenne.

On n'est guère plus fixé sur l'origine des M'zabites. Ces populations, d'une race différente de celle des Arabes, et très probablement de consanguinité berbère, parlent une langue à part, d'origine berbère, croit-on, et habitent dans le Sud de la province d'Alger, un pays désolé appelé la Chebka du M'zab. Chebka veut dire : filet ; dans le plateau rocheux qui constitue le M'zab se rencontrent des ravins abrupts, qui s'entrecroisent ; cette particularité géologique a fait donner, à ce pays, le nom significatif de Chebka.

C'est au fond de ces ravins, où, lorsque l'hiver est suffisamment pluvieux, les oueds voient couler un peu d'eau, que vit une population, d'environ 25.000 âmes, répartie entre huit Ksours nommés : Berriane, Guerrara, Ghardaïa, le plus important de tous, Melika, Beni-Isguéne, Bou-Noura, El-Ateuf et Metlili.

Une loi, particulière au M'zab, interdit aux femmes M'zabites de sortir de la Chebka, sous peine d'exclusion définitive.

Les M'zabites très industrieux, et, très commerçants, vivent, dans leurs Ksours, de la culture de leurs jardins et, en particulier, de leurs palmiers qu'ils arrosent avec de

(1) Il faut ajouter que la langue kabyle, a subi de grandes altérations, depuis l'invasion arabe, et que, en particulier, les populations de la grande Kabylie ont adopté un assez grand nombre de racines arabes auxquelles elles adaptent, avec quelques variantes, les règles générales de la grammaire arabe.

l'eau, puisée, au moyen de guerbas (outres en peau de chèvre), dans des puits, ayant parfois plus de 40 mètres de profondeur.

Beaucoup viennent commercer, dans le Tell, et s'y montrent des négociants, travailleurs, et acharnés au gain.

En Tunisie, la population est essentiellement arabe, dans le sens que nous avons donné, ci-dessus, à ce mot. Les Kroumirs, qui habitent les montagnes du Nord de la Régence, y sont les représentants de la race berbère, et, encore, chez eux, l'esprit d'indépendance s'est-il beaucoup atténué. On voit que la Tunisie est restée, beaucoup plus longtemps que l'Algérie, soumise à la domination romaine et que celle-ci y a laissé une bien plus profonde empreinte.

Au Maroc, au contraire, où la domination romaine n'a eu qu'une durée assez éphémère, la race berbère a conservé, au plus haut point, les qualités et les défauts de ses ancêtres. L'amour de l'indépendance, ainsi que le goût des combats, ont perpétué chez ce peuple, aux farouches énergies, l'anarchie séculaire et les guerres intestines qui l'ont toujours désolé et le désoleront jusqu'au jour où les puissances du protectorat auront pu lui imposer une administration régulière, ainsi que l'ordre nécessaire au développement et à la prospérité des nations.

VIII. — FLORE

D'une manière générale, la flore de l'Algérie est celle du bassin méditerranéen. Cependant les productions varient considérablement suivant les différentes zônes que l'on considère.

Le Tell fournit du blé dur, du blé tendre, de l'orge, de l'avoine, du seigle, du maïs, du bechna (sorgho), du tabac, du lin, etc. Les oliviers y sont innombrables ; la vigne, les orangers et les citronniers y couvrent un nombre considérable d'hectares.

A signaler : la tulipe noire, rareté botanique, qui pousse naturellement sur les pentes du Djebel-Mourdjadio, auprès d'Oran, et qu'on ne retrouve, paraît-il, que sur certaines montagnes d'Autriche.

Sur les Hauts-Plateaux, on trouve un grand nombre des

plantes du Tell, plus, un certain nombre de plantes particulières, telles que le guettaf, le drine, le diss et l'alpha.

Les arbres, du Tell et des Hauts-Plateaux, sont le chêne zéen, le chêne vert, le chêne liège, le pin d'Alep, le pin parasol, le thérébinte et le thuya. L'eucalyptus se rencontre, surtout, dans le Tell, dans les localités à l'abri de la gelée. On y cultive également les arbres fruitiers de France.

Au fur et à mesure qu'on se dirige vers le Sud, les arbres disparaissent et l'on ne trouve plus de végétation arborescente que dans les oasis, où les arbres sont représentés, pour ainsi dire exclusivement, par des grenadiers, des bétoums (pistachier sauvage) et des palmiers-dattiers.

En dehors des oasis, le sol se dénude de plus en plus, l'herbe qui couvre le sol d'une maigre verdure, pendant l'hiver, disparaît brûlée par les premières chaleurs de l'été. L'alfa, lui-même, se rabougrit et finit par disparaître. Le Sahara se présente alors dans toute son horreur grandiose : plus rien que des cailloux (hamada) et du sable (erg) qui se succèdent, pendant des centaines de kilomètres.

Dans ces pays désolés il n'y a rien, car rien ne saurait y vivre. Plantes et animaux disparaissent, sans exception, il n'y a plus que le désert calciné sous un ciel de feu.

Ce que nous venons de dire de l'Algérie, s'applique également à la Tunisie et au Maroc.

IX. — FAUNE

Animaux domestiques. — Toutes les espèces d'animaux domestiques d'Europe, sont représentés en Algérie. Il convient de faire une mention spéciale des chevaux de race barbe, si remarquables par leur endurance et leur sobriété. Il faut citer, également, les moutons dont l'élevage constitue l'industrie des Nomades, et que l'on expédie en France par centaines de mille.

Aux espèces européennes, il faut ajouter le chameau, ou plutôt le dromadaire (chameau à une seule bosse) seule bête de somme capable d'assurer les transports dans les régions désertiques. Le dromadaire demande, en effet, peu de nourriture régulière ; il peut jeûner pendant deux ou trois jours, sans avoir l'air d'en trop souffrir, il peut

également se passer de boire, pendant le même temps, mais, ensuite, il faut qu'il se rattrape. Un animal, qui a été soumis à une pareille épreuve, absorbe ensuite facilement de 100 à 150 litres d'eau et doit passer, au moins, quelques heures au pâturage.

Un genre particulier de dromadaire est connu, sous le nom de Méhari, c'est le pur-sang des dromadaires. Généralement, on lui attribue une vitesse bien supérieure à celle qu'il possède réellement. A dire vrai, lorsqu'il doit faire de longues courses, le méhari ne fournit pas plus de 6 à 7 kilomètres à l'heure ; mais il peut supporter cette allure, pendant deux ou trois jours de suite, sans s'arrêter. En admettant qu'il fournisse une étape de 48 heures il aura couvert environ 300 kilomètres, ce qui constitue déjà une belle performance.

Animaux sauvages. — Les animaux sauvages sont très nombreux en Algérie. On y trouve : l'antilope, dans le Sahara ; le cerf, dans les montagnes des environs de Guelma ; la gazelle, sur les Hauts-Plateaux et dans le Sud ; le mouflon, dans le Sud également ; le sanglier, dans toutes les forêts ; le singe, la loutre, le hérisson, le porc-épic, la gerboise, le lapin, le lièvre, etc.

Mention doit être faite d'un animal spécial à l'Algérie auquel les Arabes donnent le nom de « Goundi ». C'est une espèce de rat de rochers qui ne se trouve, dit-on, que dans les montagnes limitrophes du Sahara.

On y trouve, également, des animaux carnassiers, tels que le lion dont quelques rares spécimens habitent, encore, certaines forêts du département de Constantine ; la panthère, le guépard, la hyène, le lynx, la belette, le chat-tigre, le chacal, le renard, etc..

Oiseaux et gibier à plume. — Ce sont : La perdrix rouge (la grise ne se rencontre pas en Algérie), la caille, le vanneau, l'étourneau, le pluvier, la tourterelle, la poule de Carthage, la bécassine, la bécasse, le canard, la cigogne, le flamant, la grèbe, l'outarde ; il faut y ajouter, l'autruche, dont on trouve encore quelques représentants, sur les confins du Sahara.

Oiseaux de proie. — On trouve en quantité des aigles,

des faucons, des vautours, des éperviers et autres oiseaux de proie de moindre importance.

Les **reptiles** sont représentés par les caméléons, les lézards, les ouranes, les tortues de terre et d'eau, les serpents et les vipères dont certaines espèces, entre autres le céraste ou vipère cornue, sont redoutables, car leur morsure est presque fatalement mortelle.

Parmi les **arachnides,** il faut citer la tarentule dont la morsure est dangereuse ; le scorpion, dont la piqûre est également dangereuse, se rencontre dans certaines régions en nombre réellement incroyable.

Les **insectes** sont très nombreux. Nous ne citerons cependant que la sauterelle, dont les invasions sont parfois désastreuses, surtout si elles se produisent au printemps. Ces insectes sont excessivement voraces et, leur nombre aidant, ils ont vite fait de détruire toute la végétation herbacée de la région où leurs vols viennent s'abattre.

Les **poissons** de toute espèce sont très abondants sur les côtes de l'Algérie. Parmi les poissons de passage il faut citer le thon et la sardine.

Les poissons d'eau douce sont beaucoup plus rares. On trouve cependant, dans les cours d'eau d'Algérie, des anguilles, des barbeaux et des poissons blancs présentant généralement un goût de vase très prononcé. Une seule petite rivière, l'Oued-Zouhr, à l'Ouest de Collo, nourrit des truites.

Enfin, sur différents points de la côte, mais surtout dans les environs de La Calle, on pêche le corail.

La faune de la Tunisie est à peu près exactement la même que celle de l'Algérie. Cependant la Tunisie nourrit une variété de moutons qui se distingue par les dimensions extraordinaires de sa queue, laquelle contient une quantité de graisse assez considérable.

Le Sud de la Tunisie possède un serpent qui n'existe pas en Algérie : C'est le Naja ou aspic de Cléopâtre ; sa longueur peut atteindre deux mètres, sa piqûre est presque instantanément mortelle.

Il faut ajouter que, dans le golfe de Gabès, on pêche des éponges assez grossières qui paraissent appartenir à la variété dénommée scientifiquement « spongia equina ».

Nous n'avons rien à signaler de particulier dans la faune du Maroc.

X. — RICHESSES MINÉRALES

Les richesses minérales sont abondantes en Algérie tant au point de vue des minerais et des matériaux de construction qu'au point de vue des sources minérales.

Minerais et Matériaux de Construction

Nous en ferons une rapide nomenclature en allant de l'Est à l'Ouest et en réunissant les minerais de même famille.

Les lettres C. A. O. Constantine, Alger, Oran indiquent le département sur lequel la mine ou la source est située.

Plomb	Cap-Cavallo, 34 k. O. de Djidjelli (C)
Cuivre et Plomb	Mouzaïa les Mines, 20 k. N.-O de Médéa (A).
—	Montagnes du Dahra, près Ténès (A)
Cuivre	Djebel-Reris, 40 k. N.-O. d'Aïn-Beïda (C).
Cuivre argentifère	Oued-Marsa, 13 k. E. de Bougie (C).
Plomb argentifère	Kef-Oum-Teboul, 11 k. N.-E. de la Calle (C).
—	Sakamody, 20 k. S.-E. d'Alger (A).
Zinc	Nador, 20 k. E. de Guelma (C).
—	Ouarsenis, 35 k. S. d'Orléansville (A).
—	Sakamody, 20 k. S.-E. d'Alger (A).
Antimoine	Djebel-Hamimat, 40 k. O. N.-O. d'Aïn-Beïda (C).
Fer	Djebel-Tafrent, 40 k. S. d'Aïn-Beïda (C).
—	Mokta-El-Hadid, dans l'Edough, 33 k. O. de Bône (C).
—	Massif de l'Ouenza, 40 k. S. S.-E. de Souk-Ahras (C).
—	Oued-Zied, 19 k. O. de Bône (C).

—	Oued-Rouïna, 14 k. O. de Duperré (A).
—	Djebel-Hadid, près Montenotte, 17 k. S. de Ténès (A).
—	Temoulga-Zaccar, près Miliana (A).
—	Aïn-Sadouna, 21 k. O. de Cherchell (A).
—	Camerata, 12 k. N. N.-O. d'Aïn-Temouchent (O).
—	Beni-Saf, 23 k. O. d'Aïn-Temouchent (O).
—	Oued-Tazout, 8 k. O. d'Arzew (O), etc., etc.
Mercure	Tlemcen (O).
Bitume	24 k. N. du Chéliff, en face du confluent de l'Oued-Mina (O).
Marbres	Filfila, 8 k. E. de Philippeville, marbre blanc statuaire (C).
—	Bône, nombreuses carrières exploitées déjà par les Romains (C).
—	Gorges de Rafna, 4 k. S.-O. de Tébessa (C).
—	Chenoua, 10 k. E. de Cherchell (A).
—	Tlemcen, Onyx (O).
Albâtre	El-Kantara, 56 k. N. de Biskra (C).
Phosphate de chaux	Morsott, 32 k. N.-O. de Tébessa (C).
—	Djebel-Dir, 25 k. N.-E. de Tébessa (C).
Chaux hydraulique	Bougie (C).
—	Rivet, 20 k. S.-E. d'Alger (A).
Sel gemme	Djebel-Garrigou, 30 k. N. de Biskra (C).
—	Rocher de Sel, 30 k. N. de Djelfa (A).

Sources Minérales

Sulfureuses	El-Hammam, près la Station des Portes de Fer, sur la ligne de l'Etat-Algérien, 56°-76° (C).
—	El-Hammam de l'Oued-Ksob, 53 k. S.-O. de Bordj-Bou-Arréridj, 35° (C).
—	Sidi-Mecid ou Aïn-Er-Rabah, banlieue de Constantine, 30°-35° (C).
—	Hammam-Bou-Hallouf, près de Djemila, 16° (C).
—	Hammam-Cheffia, 30 k. S.-O. de La Calle, 35° (C).
—	Hammam-El-Mazen, 11 k. S. de La Calle (C).
—	Lannoy, 30 k. S.-E. de Philippeville, 45° (C).
—	Hammam-Oulad-Zéïd, 11 k. N.-E. de Souk-Ahras, 35° (C).
—	Hammam-Oulad-Messaoud, 29 k. N.-E. de Souk-Ahras, 45°-47° (C).
—	Hammam-Tassa, 12 k. S.-E. de Souk-Ahras, 35° (C).
—	Berrouaghia, 20 k. S.-E. de Médéa (A).
—	Aïn-Mendil, 20 k. O. d'Ammi-Moussa, 56° (O).
—	Bains-de-la-Reine, 4 k. O. d'Oran, 45° (O).
—	Hammam-Bou-Hadjar, 7 k. S.-E. d'Aïn-Temouchent, 75° (O).
—	Hammam-Sidi-Aït, près Rio-Salado, 52° (O).
—	Aïn-El-Hammam, 30 k. N. de Saïda, 37° (O).
—	Noisy-les-Bains, 21 k. S. de Mostaganem, 18° (O).

Eaux chlorurées	El-Hammam, de l'Oued-Bou-Sellam (iodiques), 16 k. N.-O. de Sétif, 47°-54° (C).
—	Bordj-Bou-Akkas, 50 k. O. de Constantine, 35° (C).
—	Aïn-Touta, 33 k. S. de Batna, 13° (C).
—	Hammam-N'baïl-Nador, 20 k. E. de Guelma (C).
—	Hammam-Barda, 8 k. N. de Guelma (C).
—	Hammam-Bou-Hadjar, 7 k. S.-E. d'Aïn-Temouchent, 55° (O).
Eaux alcalines	Salah-Bey, 6 k. N.-O. de Constantine, 27°-35° (C).
—	Akbou, vallée de l'Oued-Sahel, 60 k. de Bougie, 18° (C).
—	Hammam-Grouss, 4 k. O. de l'Oued-Athménia, analogues à celles de Vichy, 38° (C).
—	Hammam-Sidi-Ali-Ben-Youb, 20 k. S. de Sidi-bel-Abbès, 25° (O).
Eaux gazeuzes	Takitount, 38 k. N. de Sétif (C).
—	Aïn-Seynour, analogues à celles d'Orezza, 10 k. N.-E. de Souk-Ahras, froides (C).
—	Bou-Haroun, près de la Station d'Aomar-Dra-El-Mizan, sur l'Etat-Algérien (A).
—	Arcole, 14 k. E. d'Oran (O).
Eaux ferrugineuses	Hammam-Guergour, 40 k. N.-O. de Sétif, employées par les Romains pour guérir les blessures, 48° (C).
—	Hammam-Meskhoutine, 20 k. O. de Guelma, 95° (C).
—	Hammam-Rhira, près Miliana (A).
—	Téniet-El-Haâd (A).
—	La Stidia, 74 k. O. d'Oran, 16° (O).

Eaux thermales non minérales	Khremissa, 29 k. S.-O. de Souk-Ahras (C).
—	Aïn-Beïda, 15 k. O. d'Oran (O).
—	Hammam-Ouled-Khaled, 10 k. N. de Saïda (O).

En Tunisie, les minerais sont assez abondants ; nous citerons seulement les mines les plus importantes :

Djebel-Ressas, 15 k. S.-E. de Tunis, mines de plomb.

Djebel-Amra, 50 k. E. de Tébessa, plomb, cuivre et fer.

Chemtou, à 4 k. N.-E. de la Station de l'Oued-Meliz, sur le Chemin de fer de Ghardimaou à Tunis, carrière de marbre rose et jaune, jadis propriété des empereurs romains.

Gafsa, gisements de phosphates de chaux, pour l'exploitation desquels on a construit un Chemin de fer reliant Gafsa à Gabès (140 k.).

Les eaux minérales y sont également assez abondantes ; nous ne citerons que :

Hammam-Lif, eaux thermales chlorurées iodiques (46°-49°).

Hammam-Mta-Oulad-Messellem, 3 k. N.-O. d'Aïn-Draham ; eaux sulfureuses, employées autrefois par les Romains (45°-50°).

Hammam-Oulad-Ali, 10 k. N. N.-O. de Chemtou ; eaux thermales salines (40°).

Hammam-Zoukra, 20 k. O. de Makteur ; eaux sulfureuses (30°).

Hammam-Kourbès, sur la côte Nord de la Dachla-El-Maouïne ; eaux thermales (25°-59°).

El-Hamma, près Gabès ; sources sulfureuses (34°-45°).

Nous ne possèdons pas de renseignements assez précis pour nous permettre d'indiquer, même d'une manière sommaire, les richesses minérales du Maroc. Nous savons seulement qu'elles sont très importantes.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

I. — ADMINISTRATION

L'Algérie, au point de vue administratif, est divisée en trois provinces (1), qui ont reçu le nom de leurs chefs-lieux : Alger, Oran et Constantine.

Chaque province comprend deux départements portant également les noms d'Alger, d'Oran et de Constantine ; l'un de ces départements celui le plus rapproché de la Méditerranée est administré par un préfet, fonctionnaire civil ; l'autre, dont le territoire est situé au Sud du premier, est administré par le général commandant la division militaire correspondante.

Le gouvernement et la haute administration sont centralisés, à Alger, entre les mains d'un gouverneur général assisté d'un secrétaire général.

Auprès du gouverneur, siègent deux assemblées de direction et de contrôle qui portent le titre de Délégations Financières et de Conseil Supérieur du Gouvernement.

Les Délégations Financières se composent de membres élus par quatre catégories d'électeurs :

1° Les Français colons ;

2° Les Français non colons ;

3° Les Arabes ;

4° Les Kabyles.

Ces quatre catégories d'élus discutent, dans des réunions particulières, le budget dont le projet est établi par le gouvernement général, et se réunissent ensuite, en assemblée pleinière, pour procéder au vote de ce budget, en y apportant les modifications qu'elles jugent nécessaires.

(1) Nous avons conservé cette dénomination de province, quoi qu'elle ne soit plus officielle, parce qu'elle correspond à la dualité des département civils et militaires exposée dans le paragraphe suivant.

Il est à remarquer que le gouvernement seul a le droit de proposer des augmentations ou de prendre l'initiative de nouvelles dépenses.

Mais, ce budget, une fois voté par les Délégations, n'en est encore qu'à sa première étape ; car, avant d'être applicable, il doit encore recevoir l'approbation de la Chambre des Députés et du Sénat, siégeant à Paris.

Le Conseil supérieur du gouvernement est un Conseil consultatif placé près du gouverneur. Il est composé, partie des hauts fonctionnaires de la Colonie, partie de membres délégués par les Conseils généraux.

Il est chargé d'étudier et de donner son avis sur toutes les questions intéressant l'administration de l'Algérie et qui lui sont soumises par le gouverneur.

Chaque province, comme nous l'avons dit, se compose d'un département civil et d'un département militaire. Le département civil comprend le territoire où la population européenne est la plus nombreuse, et est administré, comme en France, par un préfet assisté d'un Conseil général. Le département militaire comprend le territoire dont la population est constituée presqu'exclusivement d'indigènes et est administré par le Général de Division lequel est un véritable préfet militaire et siège au Conseil général conjointement avec le préfet du département civil.

Les intérêts des indigènes sont représentés, au Conseil général du département, par un certain nombre de conseillers généraux indigènes qui, autrefois, étaient nommés par l'administration, mais sont désormais élus par certaines catégories de leurs correligionnaires.

Chaque département civil est divisé en plusieurs arrondissements administrés, chacun par un sous-préfet.

Les arrondissements sont divisés en communes. Celles-ci se subdivisent en deux catégories : 1° Communes de plein exercice ; 2° Communes mixtes.

On appelle, **Communes de plein exercice,** les communes dont l'administration est confiée, comme en France, à un Conseil municipal élu choisissant, parmi ses membres, le Maire et ses Adjoints. Un certain nombre d'indigènes, ou, quelquefois, de Français élus par les indigènes, font partie du Conseil municipal pour y défendre les intérêts de leurs mandants.

Les indigènes, résidant sur les territoires des Communes de plein exercice, forment des douars (espèces de villages) dont la police et l'administration sont assurées par le maire de la commune, ayant, comme collaborateurs, des adjoints indigènes dans les attributions desquels se trouve le soin de faire rentrer les impôts.

On appelle, **Communes mixtes,** des communes où, au milieu d'une population, en grande majorité indigène, on rencontre un certain nombre d'Européens.

Il existe des communes mixtes en territoire civil et en territoire militaire.

En territoire civil, la commune mixte est administrée par un fonctionnaire civil, nommé par le gouverneur, avec le titre d'administrateur. Cet administrateur remplit les fonctions du maire dans la commune de plein exercice, et il est assisté d'un conseil municipal composé de membres européens et indigènes. L'administrateur possède, à l'encontre des indigènes soumis à son administration, des pouvoirs disciplinaires assez étendus.

En territoire militaire, la commune mixte est administrée par un officier, portant le titre de commandant supérieur, assisté d'une commission municipale.

Enfin, les territoires habités exclusivement par des indigènes sont administrés par des officiers de bureau arabe, qui sont, à la fois, maires, officiers de l'état-civil, officiers de police judiciaire, percepteurs, etc.

Voici, exposé d'une manière succincte, comment est organisée l'administration des indigènes :

Un certain nombre d'indigènes vivant ensemble forment un « douar », à la tête duquel est un chef de douar responsable de la police et du bon ordre.

Plusieurs douars limitrophes forment, une « ferka » ou fraction, à la tête de laquelle se trouve un cheikh responsable également de la police de ses ressortissants. Enfin, plusieurs « ferka » forment une tribu, à la tête de laquelle se trouve un caïd.

Plusieurs tribus peuvent être, parfois, réunies sous l'administration d'un fonctionnaire indigène qui reçoit le titre de « Caïd des Caïds » ou « d'Agha ». La circonscription sur laquelle l'agha exerce son autorité reçoit le nom d'aghalik.

Plusieurs aghaliks peuvent être réunis sous l'autorité supérieure d'un « bach agha » ou khalifat.

Mais, actuellement, la tendance existe de supprimer peu à peu les aghas et les bach aghas, en sorte que les Caïds reçoivent directement les ordres, soit des administrateurs, soit des officiers de bureaux arabes, soit des commandants supérieurs.

Le cheikh reçoit l'investiture de l'autorité publique ; à ce titre, il est fonctionnaire.

En territoire civil, les fonctionnaires indigènes : cheikh, caïd et cadi, sont nommés par arrêtés du Gouverneur.

En territoire militaire, ils sont nommés par l'autorité militaire suivant les règles exposées ci-dessous.

Leurs fonctions sont analogues dans les deux cas.

Le cheikh est nommé, en territoire militaire, par le général commandant la Subdivision sur la présentation du Caïd.

Il agit sous la direction du chef de la tribu ;

Il règle dans sa « ferka » les contestations relatives aux labours ;

Il concourt à la répartition et à la rentrée des impôts et des amendes ;

Il rassemble les animaux réquisitionnés par l'autorité militaire ;

Il exerce sur ses administrés une surveillance de simple police ;

Il transmet et assure l'exécution des ordres qu'il reçoit de l'autorité supérieure ;

En un mot, il remplit dans sa « ferka » des fonctions analogues à celles du maire dans une commune de plein exercice.

Le Caïd est nommé, en territoire militaire, par le général commandant la Division sur la proposition du général commandant la Subdivision ; ses attributions sont très variées :

Il est directement responsable de la rentrée de l'impôt qu'il perçoit, dans toute sa tribu, accompagné du cheikh de chaque ferka :

Il fait exécuter les ordres qu'il reçoit des officiers des bureaux arabes ou des chefs indigènes supérieurs ;

Il est chargé de la police de toute sa tribu ;

Il préside le marché ;

Il juge les actes de désobéissance, les rixes et les contestations de minime importance, dans lesquelles les intérêts engagés ne sont point soumis aux prescriptions de la loi civile ou religieuse.

Il réunit les cavaliers requis par les autorités militaires pour accompagner les colonnes et marche à leur tête ; ces contingents ont reçu le nom de « goums ».

Les aghas sont nommés, en territoire militaire, par le Ministre de la guerre, sur la proposition du Général de Division ; ils exercent sur les Caïds de leur aghalik la même surveillance, que ceux-ci, sur les cheikhs de leur tribu.

Dans chaque tribu, il y a, auprès du Caïd, un magistrat musulman nommé : cadi, qui rend la justice conformément aux prescriptions civiles et religieuses du Coran.

En territoire civil, le Cadi est nommé par décision du Gouverneur général et pris parmi les tolba (étudiants) sortant des méderças et munis du brevet de droit coranique.

En territoire militaire, il est nommé par le Général Commandant la Subdivision, après avoir obtenu un brevet de capacité juridique, soit comme élève d'une méderça, soit à la suite d'un examen passé devant une commission composée de jurisconsultes indigènes et appelée « medjeles ».

Il règle les contestations civiles, dresse les actes de mariage, prononce les divorces, liquide les héritages, administre les biens des orphelins dont il est le tuteur légal, etc.

Il faut ajouter, qu'en Kabylie, la juridiction des Cadis est considérablement réduite. Leur rôle est rempli, en grande partie, par les juges de paix, dont les jugements peuvent être frappés d'appel devant les tribunaux de première instance.

Le tribunal du Cadi s'appelle « Mah'Kama ».

II. — DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Le territoire civil de l'Algérie est divisé en trois départements qui ont pris les noms de leurs chefs-lieux : Constantine, Alger et Oran.

Chacun de ces départements est divisé en plusieurs

arrondissements à la tête desquels est placé un sous-préfet. L'arrondissement du chef-lieu du département, est administré directement par le préfet.

Ces arrondissements sont les suivants :

Département de Constantine	Constantine.
—	Batna.
—	Bône.
—	Bougie.
—	Guelma.
—	Philippeville.
—	Sétif.
Département d'Alger	Alger.
—	Médéa.
—	Miliana.
—	Orléansville.
—	Tizi-Ouzou.
Département d'Oran	Oran.
—	Mascara.
—	Mostaganem.
—	Sidi-bel-Abbès.
—	Tlemcen.

Chacun de ces arrondissements est divisé en cantons. Ces cantons sont surtout des circonscriptions politiques, parce que chaque canton élit un Conseiller général et des circonscriptions judiciaires, parce que chaque canton possède une justice de paix.

Le territoire militaire est également divisé en trois départements qui portent aussi les noms de Constantine, Alger et Oran. Ils sont subdivisés, eux-mêmes, en un certain nombre de circonscriptions administrées par des chefs de bureaux arabes assistés d'officiers adjoints. Dans certains cas, lorsque l'étendue de la circonscription d'un bureau arabe est très considérable, ou bien lorsque des circonstances particulières l'exigent, on crée des annexes dirigées, elles-mêmes, par des officiers adjoints, mais restant toujours sous le contrôle et la direction du chef du bureau arabe de la circonscription dont relève le territoire.

III. — ARMÉE

Au point de vue militaire, l'Algérie et la Tunisie forment le territoire du XIXe Corps d'armée ; les 18 premiers Corps d'armée et le XXe qui provient du dédoublement du VIe Corps résident en France.

A la tête du XIXe Corps est un Général Commandant de Corps d'armée et dont la résidence est Alger.

Chaque province de l'Algérie forme une division militaire commandée par un Général de Division résidant respectivement à Constantine, Alger et Oran.

La Tunisie forme une brigade séparée relevant directement du Général Commandant le XIXe Corps.

Chacune des divisions militaires de l'Algérie est divisée en plusieurs Subdivisions commandées par des généraux de brigade ; ces Subdivisions sont les suivantes :

Division de Constantine	Constantine.
—	Sétif.
—	Batna.
Division d'Alger	Alger.
—	Médéa.
—	Laghouate.
Division d'Oran	Oran.
—	Mascara.
—	Tlemcen.
—	Aïn-Sefra.

Depuis plusieurs années, les territoires sahariens ont été placés sous la direction d'un général de brigade qui a la haute main sur tous les territoires du Sud et qui dépend directement du Général Commandant le XIXe Corps et du Gouverneur général.

En France, un Corps d'armée comprend :

Deux divisions d'infanterie, chacune à deux brigades de deux régiments, soit huit régiments d'infanterie ;

Une brigade de cavalerie, soit deux régiments ;

Une brigade d'artillerie, soit deux régiments ;

Un bataillon du génie ;

Une section d'infirmiers ;

Une section de secrétaires d'état-major et de recrutement ;
Une section d'ouvriers d'administration ;
Un escadron du train des équipages.

La composition du XIX[e] Corps d'armée est tout à fait différente, eu égard à l'énorme étendue du territoire à occuper et au rôle particulier qu'il joue dans la défense des Colonies, car il concourt avec l'infanterie coloniale pour en fournir les garnisons (1).

L'Infanterie du XIX[e] Corps comprend :

Quatre régiments de zouaves, dont un en Tunisie ;
Quatre régiments de tirailleurs algériens, dont un en Tunisie ;
Deux régiments de légion étrangère (à nombre de bataillons variable) ;
Six bataillons d'Afrique, dont un en Tunisie ;
Cinq compagnies de discipline.

La Cavalerie comprend :

Six régiments de Chasseurs d'Afrique, dont un en Tunisie ;
Quatre régiments de Spahis, dont un en Tunisie ;
Trois compagnies de Cavaliers de remonte.

L'Artillerie comprend :

Quatre batteries à pied, dont une en Tunisie ;
Quatre batteries montées, dont une en Tunisie ;
Douze batteries de montagne.

Le Génie comprend :

Quatre Compagnies mixtes.

Les Services administratifs comprennent :

Quatre Sections d'infirmiers ;
Quatre Sections d'ouvriers d'administration ;

---

(1) Cette organisation a été récemment modifiée en vue de faire rentrer en France une partie des troupes françaises qui tiennent garnison en Algérie ; nous ne pouvons entrer dans le détail de cette nouvelle organisation qui n'est pas encore terminée.

Quatre Sections de Secrétaires d'état-major et de recrutement ;

Douze Compagnies du train des équipages.

Enfin il faut compter comme faisant partie de l'armée, parce qu'ils sont placés directement sous les ordres de l'autorité militaire, les pénitenciers militaires, et les ateliers de travaux publics, établissements où les condamnés militaires accomplissent leurs peines.

Le Service sanitaire comporte un certain nombre d'hôpitaux militaires, qui, la plupart, et particulièrement dans le Sud, reçoivent aussi les malades civils.

A Alger, l'Hôpital du Dey, sert, comme en France le Val de Grâce, d'hôpital d'évacuation, pour les malades dont le traitement exige des moyens spéciaux.

IV. — MARINE

La Marine est commandée, en Algérie, par un Vice-Amiral, résidant à Alger.

La défense rapprochée du littoral est assurée par des escadrilles de torpilleurs stationnées à Philippeville, Alger et Oran.

En Tunisie, à Bizerte, on construit actuellement un arsenal maritime destiné à servir de point d'appui, de centre de ravitaillement, ainsi que d'atelier de réparation, à notre escadre de la Méditerranée.

Bizerte possède maintenant des bassins de radoub pouvant recevoir les plus grands cuirassés.

V. — CHEMINS DE FER ET ROUTES

Nombre de gens accusent les Français de ne pas savoir coloniser : ils reprochent, en particulier, à l'Algérie, de ne pas être encore arrivée au même point que la France, en ce qui concerne le développement des moyens de communication, routes et chemins de fer. On peut cependant affirmer que cette opinion, qui, malheureusement, n'est que trop répandue, n'est point l'expression de la vérité.

Si la France contemporaine est arrivée au degré de civilisation et de bien-être qu'elle possède, il faut se rendre

compte qu'elle le doit, en grande partie, au travail accumulé, sur son sol, par toutes les générations qui s'y sont succédées.

Nos ancêtres, les Gaulois, quelque rudimentaire que pût être leur instruction, n'en possédaient pas moins une réelle civilisation et une organisation sociale déjà passablement complexe ; dès lors, ils avaient su, par leur industrie, modifier la surface du sol et la nature des cours d'eau pour faciliter leur commerce et leurs pérégrinations. Les routes qu'ils avaient construites n'étaient pas nombreuses et ne nous paraîtraient probablement que bien primitives, mais enfin il y en avait quelques-unes susceptibles de donner passage à des chars à deux roues.

Lorsque les Gaulois, après la prise d'Alésia, défendue si vaillamment par Vercingétorix, se virent obligés de subir le joug du vainqueur, les Romains, pour asseoir et maintenir leur domination, sillonnèrent toute la Gaule de routes dont on retrouve encore de nombreux et magnifiques vestiges. Pendant plus de deux mille ans, les routes se multiplièrent, peu à peu, jusqu'à devenir le merveilleux réseau de routes qui dessert aujourd'hui jusqu'aux plus petites localités.

En Algérie, il en a été tout autrement ; si, au temps de l'occupation romaine, il a existé, dans l'Afrique du Nord, un réseau de routes assez important, dont on retrouve encore parfois quelques traces assez bien conservées, on doit dire que, par suite des ravages provenant des invasions successives, par suite aussi de l'incurie bien connue des Arabes, tout avait disparu lorsque, le 14 Juin 1830, l'armée française débarqua à Sidi-Ferruch.

Les voies de communication existant à ce moment, se réduisaient à quelques sentiers muletiers, à peine praticables, et seulement pour les bêtes de bât, eu égard aux pentes exagérées et aux véritables escaliers qu'on y rencontrait dans les régions tant soit peu accidentées.

Toutes les routes, tous les chemins, qui existent actuellement, dans la Colonie, sont donc le produit des travaux exécutés pendant une période de 80 ans, dont une vingtaine au moins ne devraient pas entrer en ligne de compte, employés qu'ils ont été aux opérations militaires de la conquête.

Quoi qu'il en soit, le résultat obtenu est assez beau pour que nous puissions en être fiers, car, aujourd'hui, l'Algérie possède 24.500 kilomètres de routes, dont 2.900 de routes nationales, 10.700 de chemins d'intérêt commun et de grande communication et 10.900 de chemins vicinaux.

La répartition de ces routes et chemins par département est la suivante : Constantine : 11.300 ; Alger : 5.700 ; Oran : 7.500.

Quant aux chemins de fer, ils ont un développement total d'environ 3.700 kilomètres dont :

1.298 dans la province de Constantine ;
854 dans la province d'Alger ;
Et 1.573 dans la province d'Oran.

Ces chemins de fer sont exploités par différentes Compagnies, dont les réseaux s'enchevêtrent les uns dans les autres.

1° **Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée algérien** .... 509 km.

A. — Alger à Oran........... 422 km.

B. — Philippeville à Constantine .... 87 km.

2° **Réseau de l'Etat**.................... 1.914 km.

A. — Alger à Constantine ..... 464 km.

AVEC EMBRANCHEMENTS

Ménerville à Tizi-Ouzou ...... 53 km.
Beni-Mansour à Bougie....... 89 km.
El-Guerrah à Biskra.......... 202 km.
Ouled-Rhamoun à Khenchela.. 147 km.

B. — Ligne d'Oran à Arzew et à Colomb-Béchar .... 750 km.

AVEC EMBRANCHEMENT

Tizi à Mascara................ 12 km.

C. — Ligne de Mostaganem à Tiaret (coupe le P.-L.-M. à Relizane) .... 197 km.

3° **Compagnie Bône-Guelma**.......... 481 km.

A. — Ligne de Bône au Khroubs, par Guelma.................. 203 km.

AVEC EMBRANCHEMENTS

Duvivier à Ghardimaou....... 110 km.
Souk-Ahras à Tébessa......... 128 km.

B. — Ligne de Bône à Aïn-Mokra .... 33 km.

C. — Ligne de Kef-Oum-Teboul à Messida .... 7 km.

4° **Compagnie de l'Ouest-Algérien**....... 570 km.

A. — Ligne de Sainte-Barbe-du-Tlélat à Ras-El-Ma............. 152 km.

AVEC EMBRANCHEMENT

Tabia à Tlemcen et Lalla-Maghnia .... 198 km.

B. — Ligne d'Oran à Aïn-Temouchent .... 76 km.

C. — Ligne d'Arzew aux Salines. 20 km.

D. — Ligne de Blida à Boghari. 124 km.

A ces lignes concédées ou exploitées par l'Etat, il convient d'ajouter celles de la

Compagnie des Chemins de fer sur routes d'Algérie .... 251 km.
constituant le réseau départemental du département d'Alger et comprenant les lignes suivantes :

A. — Ligne de Saint-Eugène à Rovigo .... 42 km.

B. — Ligne d'El-Affroun à Cherchell .... 49 km.

C. — Ligne de Dellys à Boghni 70 km.

D. — Ligne d'Alger à Coléa... 47 km.

AVEC EMBRANCHEMENT

Mazafran à Castiglione....... 11 km.

E. — Ligne d'Alger à Aïn-Taya 32 km.

En faisant le total des kilomètres exploités par les diverses Compagnies :

Paris-Lyon-Méditerranée algérien........ 509 km.
Réseau de l'Etat........................ 1.914 km.
Bône-Guelma .... 481 km.
Ouest-Algérien .... 570 km.
Compagnie des Chemins de fer sur routes d'Algérie .... 251 km.

On arrive à un total de.................. 3.725 km.

Il faut ajouter que la Compagnie Bône-Guelma a prolongé son réseau, en Tunisie, où elle exploite une longueur totale de .... 1.335 km.

A. — Ligne de Ghardimaou à Tunis .... 189 km.

AVEC EMBRANCHEMENTS

Djédéïda à Bizerte........... 73 km.
Béja-gare à Béja-ville........ 12 km.
B. — Ligne de Tunis à Sfax.... 283 km.

AVEC EMBRANCHEMENTS

Fondouk-Djedid à Menzel-Bou-Zalfa .... 43 km.
Bir-Bou-Rebka à Nabeul...... 77 km.
Kalaa-Srira à Tabedite........ 302 km.
C. — Ligne de Tunis à Kalaa-Es-Senam .... 253 km.

AVEC EMBRANCHEMENTS

Depienne à Zaghouane........ 13 km.
Les Salines à Le-Kef.......... 31 km.
Fedj-Et-Tameur à Slata........ 29 km.
Oued-Sarrath à Kalaa-Djerda.. 12 km.
D. — Ligne de Tunis à La-Goulette avec embranchements sur La-Marsa et Le-Bardo.............. 18 km.

Le réseau tunisien comprend également la ligne Sfax-Gafsa-Redeyef (exploitée par la **Compagnie des Phosphates de Gafsa**..... 285 km.

Total des lignes tunisiennes........ 1.620 km.

Au Maroc, les Chemins de fer sont encore à l'état embryonnaire. Il n'y a actuellement à citer que les Chemins de fer militaires :

De Casablanca à Rabat, environ......... 100 km.

D'El-Kenitra à Dar-El-Amri, (en construction) environ .... 80 km.

D'Oudjda à Taourirt, (en construction), environ .... 90 km.

La convention de Berlin a assuré la priorité à la construction du Chemin de fer commercial de Tanger à Fez ; les difficultés relatives à la constitution de la future société, qui sera chargée de la construction et de l'exploitation de cette ligne, ne sont pas encore complètement résolues.

Depuis le moment où ces chiffres ont été établis, le réseau algérien s'accroît petit à petit mais le chiffre porté ci-dessus de près de 3.700 kilomètres donne déjà une idée de l'importance de la question du rachat des Chemins de fer algériens qui, évalués seulement à 100.000 fr. le kilomètre (1), représentent une somme de 370 millions.

Les routes nationales sont construites et entretenues par le Service des Ponts et Chaussées composé d'ingénieurs de différentes classes ayant sous leurs ordres un personnel d'exécution, dont les membres ont le titre de Conducteurs des Ponts et Chaussées.

Le Service des Ponts et Chaussées est dirigé, dans chaque département, par un ingénieur en chef ayant comme collaborateurs des ingénieurs de différents grades.

Les ingénieurs en chef, directeurs du Service des Ponts et Chaussées des différents départements, sont chargés également du contrôle des Chemins de fer, c'est-à-dire, de s'assurer que les Compagnies, lesquelles ne sont que des mandataires de l'Etat, se conforment aux conditions qui leur sont imposées par les marchés et les conventions qu'elles ont passés avec ledit Etat.

Les ingénieurs du contrôle ont le devoir de signaler toutes

---

(1) Ce chiffre de 100.000 fr. le kilomètre ne doit pas être audessus de la réalité, car nombreuses sont les lignes qui ont coûté beaucoup plus cher ; le P.-L.-M., Alger-Oran, a coûté environ 200.000 fr. le kilomètre, et la ligne de Philippeville à Constantine, plus de 700.000 fr. le kilomètre.

les infractions ou irrégularités qu'ils constatent et de proposer toutes les améliorations qu'ils jugent utile de réaliser, tant au point de vue de l'exploitation technique que de l'exploitation commerciale.

Les ingénieurs du contrôle sont, en même temps, les conseillers obligatoires des départements lorsque ceux-ci entreprennent de construire des réseaux départementaux. Ils interviennent dans la rédaction des contrats, entre les départements et les concessionnaires, aussi bien, en ce qui concerne la construction des lignes et les dépenses que celle-ci comporte, qu'en ce qui concerne l'exploitation et les frais qui doivent en résulter.

En dehors des routes nationales, il existe d'autres routes qui ont reçu le nom de Chemins de Grande Communication et de Chemins d'Intérêt Commun. Ces deux catégories de routes sont entretenues par la voirie départementale. Leur entretien est une des plus grosses dépenses des départements ; puisqu'il absorbe à peu près la moitié de leurs ressources.

Les autres routes qui ne répondent qu'à des nécessités purement locales ont reçu le nom de Chemins vicinaux et de Chemins ruraux. Ils sont entretenus par les communes au moyen de leurs ressources propres et, en particulier, au moyen des prestations.

En principe, la prestation est un impôt destiné à l'entretien des routes et qui, à l'encontre des autres impôts, peut être payé en nature.

Il est basé sur les principes suivants : Tout homme âgé de plus de 20 ans et de moins de 55 ans, toute bête de trait ou de selle, tout véhicule, y compris les automobiles doivent concourir à l'entretien des routes et chemins.

Cet impôt s'établit par journée de prestation, c'est-à-dire, par journée de travail.

La loi fixe à quatre le nombre maximum de journées de prestation à imposer à chaque assujetti.

Quoique la prestation doive, en principe, être payée en nature, on peut cependant s'en acquitter par le versement d'une somme d'argent, dont le montant est arrêté annuellement par une décision du Conseil Général du département, lequel fixe, au point de vue de cette transformation, le prix

de la journée de travail d'un homme, d'un cheval, d'un mulet, d'une voiture, d'un automobile.

VI. — MINES

Le Service des mines a, à sa tête, un ingénieur en chef ou un inspecteur général des mines ayant sous ses ordres des ingénieurs de différentes classes et un personnel d'exécution portant le titre de Contrôleurs des mines.

En principe, toutes les mines, c'est-à-dire les richesses minérales contenues dans le sein de la terre et qu'on ne peut exploiter qu'au moyen de galeries, sont la propriété de l'Etat qui peut en concéder l'exploitation à des particuliers, sous certaines conditions.

Les ingénieurs des mines sont chargés de surveiller l'exécution de ces contrats : ils sont chargés, également, d'instruire toutes les demandes de recherche ou de concession de mines.

Les gisements métalliques ou autres, qu'on peut exploiter à ciel ouvert, sont la propriété des détenteurs de la surface du sol, lesquels peuvent les exploiter, sans autorisation, au mieux de leurs intérêts. La loi donne à ces gisements le nom de Carrière ou Minière.

Les ingénieurs des mines ont encore dans leurs attributions la surveillance des générateurs de vapeur, ainsi que des automobiles. Tous les ans, le Service des mines procède à la vérification des chaudières des machines à vapeur pour en constater la solidité. C'est devant les ingénieurs des mines que doivent se présenter les chauffeurs d'automobiles qui désirent obtenir le permis de conduire.

VII. — JUSTICE

L'administration supérieure de la justice est assurée par un premier président et un procureur général, résidant tous les deux à Alger.

Le procureur général est assisté de plusieurs avocats généraux et substituts.

Le système judiciaire est organisé d'une manière différente suivant que les intéressés sont Européens ou indigènes.

Nous allons d'abord exposer l'organisation de la justice réservée aux Européens, nous verrons ensuite celle de la justice d'exception spéciale aux Indigènes.

1° Justice réservée aux Européens

L'action publique est exercée auprès des juges de paix par les commissaires de police ; auprès des tribunaux de 1re instance par les Procureurs de la République et leurs substituts, auprès de la Cour d'appel, par le Procureur général, ses avocats généraux et ses substituts.

Le pouvoir judiciaire est exercé :

1° Par les juges de paix au nombre de 105 ;

2° Par les tribunaux de première instance au nombre de 16 ;

3° Par la Cour d'appel.

1° Les juges de paix, en dehors de leurs attributions de conciliation, sont des juges de première instance pour tous les litiges, de quelque nature qu'ils soient, en matière personnelle ou mobilière, dont la valeur est inférieure à 1.000 francs.

Ils jugent également les contraventions de simple police et les délits passibles, au maximum, de 6 mois de prison et 500 francs d'amende.

Dans certains cas, ils instruisent les crimes ou délits commis dans leur circonscription par des Européens, soit comme délégués du Procureur de la République, soit par délégation du juge d'instruction.

2° Les tribunaux de première instance siègent, tantôt comme tribunaux civils, tantôt comme tribunaux correctionnels.

Siégeant comme tribunaux civils, ils jugent les contestations civiles quelle que soit leur importance ; leurs jugements peuvent être frappés d'appel et soumis à la révision de la Cour.

Siégeant comme tribunaux correctionnels, ils connaissent des contraventions et délits graves. Les jugements qu'ils prononcent, en ces matières, peuvent être également frappés d'appel pour être soumis à la Cour d'appel.

Les tribunaux de première instance se composent d'un

président et de quatre ou plusieurs juges suivant l'importance du tribunal.

Ils sont au nombre de 16, dont :

7 dans le département de Constantine, savoir : Constantine, Bône, Guelma, Batna, Philippeville, Sétif et Bougie.

4 dans le département d'Alger, savoir : Alger, Blida, Tizi-Ouzou et Orléansville.

5 dans le département d'Oran, savoir : Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen.

3° La Cour d'appel est unique et siège à Alger. Ainsi que l'indique son nom, elle juge les appels faits par les intéressés ou le ministère public des jugements rendus par les tribunaux de première instance d'Algérie. Elle juge, également, les appels formés contre les jugements des tribunaux de première instance siégeant en Tunisie.

La Cour d'appel est répartie en cinq chambres, savoir :

Trois chambres des appels civils ;
Une chambre des appels correctionnels ;
Une chambre des appels musulmans.

Chaque chambre de la Cour se compose d'un président et de plusieurs conseillers. La chambre des appels musulmans comporte, de plus, un certain nombre d'assesseurs musulmans, notables indigènes versés dans la législation du Coran. Par application du décret du 10 septembre 1886, les assesseurs musulmans décédés ne sont plus remplacés.

En dehors du service de leur chambre, les Conseillers à la Cour peuvent être désignés, par le premier président, pour présider les Cours d'assises qui siègent tous les trois mois à Alger, Constantine, Oran et Tunis.

Les Cours d'assises sont appelées à juger les crimes et délits commis par des Européens.

Dans la Cour d'assises, le pouvoir judiciaire est exercé concurremment par le jury qui décide de la culpabilité ou de la non culpabilité et par la Cour qui décide de l'application de la peine.

Le jury est composé de citoyens tirés au sort parmi ceux portés sur la liste du jury, après qu'il a été constaté qu'ils remplissent certaines conditions d'âge, de moralité et d'instruction.

2° Justice spéciale aux Indigènes

En ce qui concerne les indigènes, sujets français, nous devons d'abord faire remarquer qu'ils sont assujettis à certaines obligations spéciales, destinées à faciliter leur surveillance et à assurer leur obéissance aux ordres des fonctionnaires chargés de leur administration.

La loi qui fixe ces obligations ainsi que les pénalités encourues par les délinquants est votée par le Parlement pour une période de sept ans et constitue ce qu'on appelle : le Code de l'Indigénat.

Ce Code punit, des peines de simple police, certaines contraventions d'une nature particulière, par exemple : le refus de payer l'impôt, la tentative d'égarer la justice par de faux renseignements, la circulation en dehors de la résidence habituelle, sans autorisation préalable, etc. Les pénalités encourues sont prononcées par les juges de paix, dans les communes de plein exercice, par les administrateurs, dans les communes mixtes, et par les commandants supérieurs, dans les territoires soumis à l'administration militaire.

En dehors de ces infractions spéciales, les indigènes peuvent être poursuivis pour les crimes et délits de droit commun.

Pour débarrasser les tribunaux ordinaires de la répression des crimes et délits commis par les indigènes, on a créé des tribunaux spéciaux auprès desquels la procédure est plus rapide et qui ont reçu les noms de « tribunaux répressifs » et de « cours criminelles ».

Le « tribunal répressif » remplit, à l'égard des indigènes, à peu près le même rôle que le tribunal de première instance, jugeant correctionnellement, à l'égard des Européens. Le tribunal répressif est présidé par le juge de paix de la circonscription où le délit a été commis ; il est assisté d'un juge assesseur français et d'un juge assesseur indigène choisis parmi les notables du canton et nommés, chaque année, par arrêté du Gouverneur général de l'Algérie.

Les fonctions de Ministère public sont remplies par le Procureur de la République ou l'Administrateur de la Commune mixte, suivant que le tribunal répressif fonctionne dans une Commune de plein exercice, chef-lieu d'arron-

dissement, ou dans une Commune mixte. Dans les chef-lieux de canton, Communes de plein exercice, ces fonctions sont attribuées, soit à un administrateur, soit à un commissaire de police.

La Cour criminelle remplit, à l'égard des indigènes, le rôle de la Cour d'assises à l'égard des Européens. Elle est présidée par un conseiller à la Cour assisté de deux juges du tribunal, de deux assesseurs jurés, citoyens français, et de deux assesseurs jurés, indigènes musulmans, désignés, par le sort, sur une liste analogue à celle des jurés de Cour d'assises. La Cour criminelle siège dans tous les chefs-lieux d'arrondissement judiciaire, c'est-à-dire, dans toutes les villes où il y a un tribunal de première instance. A l'encontre de la Cour d'assises, la Cour criminelle remplit à la fois les fonctions du jury et celles de la Cour. Comme les membres des Conseils de guerre, les membres de la Cour criminelle décident, d'abord, de la culpabilité et, ensuite, de l'application de la peine. Près de la Cour criminelle, les fonctions de Ministère public sont remplies par le Procureur général à Alger, et, dans les autres sièges, par les Procureurs de la République ou leurs substituts.

Les crimes et délits commis par les indigènes des territoires militaires sont déférés aux Commissions disciplinaires et aux Conseils de guerre.

Dans chaque cercle, siège une Commission disciplinaire ainsi composée :

Le Commandant du cercle, président ;
Le juge de paix ;
Un officier, au moins du grade de Capitaine.

Elle peut prononcer des peines de deux mois de prison et de deux cents francs d'amende.

Dans chaque Subdivision, située en territoire militaire, siège une Commission disciplinaire ainsi composée :

Le Commandant de la Subdivision, président ;
Un membre du parquet, ou le juge de paix ;
Deux officiers supérieurs.

Elle peut prononcer des condamnations à un an de prison et mille francs d'amende.

Les fonctions de juge d'instruction et de Ministère public

sont remplies, près de ces Commissions, par des officiers titulaires des affaires indigènes.

Tous les crimes et délits commis par les indigènes des territoires militaires, et comportant des peines supérieures à celles énoncées ci-dessus, sont déférés aux Conseils de guerre faisant fonctions, tantôt de tribunal correctionnel, tantôt de Cour d'assises.

Nous avons vu, plus haut, que la Cour d'appel possède une Chambre dite des appels musulmans. Cette chambre, dont la suppression est imminente, est appelée à examiner les recours formés par le Procureur général contre les décisions rendues, en dernier ressort, par les juges de paix et tribunaux français prononçant en matière arabe ou kabyle, lorsque ces décisions sont contraires au droit musulman.

En dehors de ces tribunaux de droit commun, il existe aussi, en Algérie, des Tribunaux de commerce appelés à juger les différents entre commerçants, et des Conseils de prud'hommes appelés à juger les différents entre les ouvriers et les patrons. Ces tribunaux spéciaux sont organisés exactement comme leurs similaires de France.

VIII. — SERVICES MARITIMES

L'Algérie est reliée à la Mère-Patrie par des services réguliers de paquebots appartenant à diverses compagnies, parmi lesquelles nous citerons :

1° La Compagnie Générale Transatlantique qui dessert les lignes :

a) Marseille-Oran ;
b) Marseille-Alger ;
c) Marseille-Bône ;
d) Marseille-Philippeville ;
e) Marseille-Tunis ;
f) Alger-Oran ;
g) Alger-Tunis ;
h) Alger-Tanger-Casablanca.

2° La Compagnie de Navigation Mixte qui dessert les lignes :

a) Marseille-Oran ;
b) Port Vendres-Alger ;

c) Marseille-Alger ;
d) Marseille-Tunis ;
e) Port Vendres-Oran.

3° La Société Générale des Transports Maritimes à Vapeur qui dessert les lignes de :

a) Marseille-Alger ;
b) Marseille-Philippeville ;
c) Marseille-Bône ;
d) Marseille-Oran ;
e) Marseille-Tunis.

D'autres services, plus ou moins réguliers, mettent l'Algérie en relations avec les ports français de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la Manche.

Nous devons ajouter que les transports, entre la France et l'Algérie, sont réservés, par la loi, à la marine française. C'est ce qu'on appelle le « privilège du pavillon ». Cette loi qui assure l'existence de la marine marchande française ne laisse pas que de présenter certains inconvénients pour la Colonie, parce qu'elle permet aux compagnies privilégiées de se syndiquer pour fixer les tarifs des frets à un taux parfois exagéré et aussi parce qu'elle met les relations commerciales et postales à la merci des grèves qui peuvent éclater parmi les inscrits maritimes français.

IX. — COMMERCE

Nous ne pouvons donner le chiffre du commerce total de l'Algérie avec le reste du monde : nous pouvons seulement indiquer que les échanges entre la France et l'Algérie se sont élevés, en 1912, à plus de un milliard.

Le commerce avec l'étranger a aussi une importance considérable, car l'étranger nous achète des minerais, des phosphates, de l'alfa, etc. Par contre, l'Algérie en est tributaire pour les bois de construction, les machines agricoles et autres, les charbons de terre, etc.

Le charbon de terre, en particulier, donne lieu à un commerce très important : le port d'Alger, à lui seul, fait un trafic de plus de deux mille tonnes, par jour, rien que pour la fourniture du charbon aux relâcheurs. Par suite de sa position géographique, Alger se trouve à peu près à

moitié route entre Suez et Londres, et les navires, qui accomplissent ce trajet, ont plus d'avantages à venir se ravitailler une seule fois en charbon et en vivres frais à Alger, plutôt que de faire deux escales, comme ils le faisaient autrefois, à Malte et à Gibraltar.

X. — INSTRUCTION PUBLIQUE

L'enseignement supérieur est donné dans quatre écoles dont le siège est à Alger ; ce sont :

1° L'Ecole supérieure de droit ;

2° L'Ecole supérieure de médecine et de pharmacie ;

3° L'Ecole supérieure des sciences, à laquelle sont rattachés :

a) L'Observatoire de la Bouzaréa ;
b) La Station de zoologie maritime ;
c) Le Service météorologique de l'Algérie.

4° L'Ecole supérieure des lettres.

Ces écoles supérieures ont été récemment transformées en Facultés, analogues à celles de la Métropole.

L'enseignement secondaire est donné, aux garçons, dans les trois lycées de Constantine, Alger et Oran et dans un certain nombre de collèges communaux.

L'enseignement secondaire des filles est donné, à Alger, Oran, Constantine et Philippeville, par des lycées.

L'enseignement primaire est donné, dans les écoles communales, par des instituteurs qui se recrutent dans les écoles normales d'Alger et de Constantine et par des institutrices qui se recrutent aux écoles normales de Miliana et d'Oran.

L'enseignement supérieur est donné aux indigènes dans les trois Médersas d'Alger, Constantine et Tlemcen.

Des écoles primaires arabes et kabyles sont installées dans différentes communes. On y apprend aux enfants la langue française concurremment avec leur langue maternelle.

Enfin, dans les zaouïas, les indigènes étudient principalement le Coran, aussi bien dans ses prescriptions religieuses que dans ses prescriptions civiles.

La haute direction de l'instruction publique est entre les mains d'un Recteur de l'Académie résidant à Alger.

XI. — BUDGET

Pour assurer l'exécution de ces différents services, l'Algérie dispose d'un budget qui s'est élevé aux chiffres suivants :

Année 1910	Recettes	138.895.887 fr.
	Dépenses	138.890.408 »
Année 1911	Recettes	144.549.940 »
	Dépenses	144.546.551 »

Pour l'année 1912 les dépenses se répartissent par nature de service et par origine de ressources, suivant les indication du tableau ci-après.

On verra que, dans ces chiffres, sont comprises certaines dépenses de souveraineté payées par le budget métropolitain (armée et marine) ainsi qu'une certaine garantie d'intérêts aux chemins de fer. Cette garantie d'intérêt diminue chaque année et incombera bientôt, toute entière, au budget algérien.

XII. — TUNISIE

En Tunisie, pays de protectorat, les indigènes sont régis par des fonctionnaires tunisiens qui les administrent et leur rendent la justice, suivant les lois du pays, mais sous la surveillance de fonctionnaires français, nommés Contrôleurs.

Les Européens dépendent, au point de vue judiciaire, de juges de paix et de tribunaux français semblables à ceux de la France continentale : la Cour d'appel d'Alger juge les appels des jugements rendus par les tribunaux français de Tunisie.

XIII. — MAROC

Au Maroc, également pays de protectorat, l'administration étant actuellement en période de transition, il nous est absolument impossible de donner de renseignements certains sur son organisation.

BUDGET

DE

L'ALGÉRIE

POUR

l'Année 1912

DÉPENSES DE L'ALGÉRIE (Nord

Administration centrale (y compris l'Office de l'Algérie à Paris)		
Armée		
Marine		
Chemins de fer (Dépenses ordinaires et extraordinaires)		
Ponts et Chaussée. Mines (1)	Travaux publics	Dépenses ordinaires et extraordinaires
Justice		
Instruction publique	Européenne	
	Indigène	

(1) Les dépenses des Travaux Publics et des Mines sont confondues aux budgets dans les mêmes chapitres.

et Sud) (Chiffres Budgétaires)

BUDGET DE LA MÉTROPOLE (1912)	BUDGET DE L'ALGÉRIE DU NORD (1912)	BUDGET DES TERRITOIRES DU SUD (1912)
»	1.248.194	67.870
78.922.292 (1)	»	» (1)
2.223.850 (2)	»	»
21.067.645 (3)	48.011.645 (1)	2.910.000
»	21.104.710	911.770
»	2.993.634	40.730
»	10.089.810	»
»	2.510.393	347.000 (2)

Total général. . . **192.449.543**

(1) Dont 4.419.974 fr. à titre de subvention aux Territoires du Sud pour dépenses militaires.

(2) Chiffres fournis par M. Cochery, rapporteur du budget de l'Algérie pour 1909. Les budgets ne distinguent pas les dépenses faites en Algérie des autres.

(3) Subvention à l'Algérie pour dépenses de Chemins de fer (16.800.000 fr.) et garanties d'intérêts versées directement au P.-L.-M. et à l'O.-A.

(1) Y compris les garanties d'intérêt versées aux Compagnies et les annuités de rachat.

(1) La subvention figurant au budget de la Métropole pour les dépenses militaires n'est, en fait, pas versée. Les dépenses sont ordonnancées directement sur cette subvention par le Ministère de la Guerre.

(2) Les dépenses concernant l'Instruction Publique européenne et indigène sont confondues dans les mêmes chapitres.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD

AVANT 1830

PÉRIODE PHÉNICIENNE

Premiers habitants de l'Afrique du Nord. — L'histoire de l'Afrique du Nord ne remonte qu'à une époque relativement récente. Alors que des peuples asiatiques, tels que les Chinois, les Indous, les Assyriens, des peuples européens tels que les Grecs, et des peuples africains tels que les Egyptiens peuvent montrer, à nos yeux étonnés, des monuments de leur civilisation, remontant à des milliers d'années avant J.-C., nous ne voyons rien de semblable en Algérie.

Quelques cavernes où l'on a trouvé des morceaux de silex taillé, mélangés avec des fragments de poterie grossière et des ossements de toute espèce d'animaux, nous montrent que les premiers habitants de ce pays, comme, d'ailleurs, ceux de tous les autres pays du monde, utilisaient, pour se protéger contre les intempéries, les abris que la nature pouvait leur offrir et tiraient de la chasse leur principale nourriture.

Quelques dessins très primitifs, de rares inscriptions, dites Lybiques, (1) composées de caractères ressemblant à ceux qu'emploient actuellement les Touaregs, gravés sur des pierres plus ou moins dégrossies et même sur des parois de rochers, sont les seuls vestiges que nous ayons relevés, jusqu'à ce jour, de la civilisation absolument primitive des premiers aïeux des habitants actuels de l'Algérie.

---

(1) On peut en voir des spécimens au Musée de Mustapha.

De l'histoire de ces peuplades barbares nous ne savons rien.

Au moment où l'Algérie commence à paraître sur la scène de l'histoire, elle portait le nom de Numidie.

C'était une région habitée par des peuplades indépendantes et à laquelle on assigne généralement les bornes suivantes :

Au Nord, la Méditerranée ;

A l'Est, l'Afrique propre, correspondant à peu près à ce que nous appelons la Tunisie ;

Au Sud, le Sahara occupé par les Garamantes, dans sa partie orientale, correspondant au Sud de la Tunisie et de la province de Constantine, et par les Gétules, dans sa partie occidentale, correspondant aux provinces d'Alger et d'Oran ;

Enfin à l'Ouest, la rivière appelée alors Malva et aujourd'hui Moulouya.

Le pays, à l'Ouest de la Moulouya, portait le nom de Maghreb (1) ou de Mauritanie Tingitane, du nom de sa ville principale, Tingis, aujourd'hui Tanger.

Ce nom de Numidie, ou pays des Numides, vient d'un mot grec, « Νομάδες », qui signifie, pasteurs. Les Romains en avaient fait le substantif « Numidus ». En français, nous avons conservé le mot grec, presque dans sa forme primitive, dans l'adjectif « nomade » dont la signification est un peu différente de celle de la racine grecque.

Ce nom générique, donné à ces peuplades, s'explique facilement ; dès ce temps là, les peuples habitants ce pays se livraient, en effet, presqu'exclusivement à l'élevage.

Leur vie errante, jointe à la nécessité de transporter rapidement d'un point à un autre, pour assurer la surveillance et, au besoin, la défense de leurs troupeaux, avait développé, chez ces Numides, la pratique et le goût de l'équitation. Aussi, la Numidie était-elle renommée, dès la plus haute antiquité, pour l'adresse, l'endurance et l'audace de ses cavaliers. De même, les îles Baléares étaient renom-

(1) Maghreb signifie, en arabe : le pays de l'occident.

mées pour l'habileté de leurs habitants à se servir de la fronde.

Les cavaliers numides et les frondeurs baléares sont cités, constamment, par les auteurs latins, dans leurs récits des guerres que Rome eut à soutenir, pendant plus de cinq siècles, pour asseoir définitivement son autorité et sa domination sur la totalité du monde alors connu.

Les premiers faits, à peu près certains, dont fasse mention l'histoire de la Numidie, remontent à l'année 880, avant J.-C.

Didon. — Vers cette époque, dit la tradition, Didon, phénicienne de famille royale, fuyant Tyr, où son mari Sichée avait été assassiné, par son frère Pygmalion, aborda sur les rivages de la Numidie, un peu au nord de l'endroit où, depuis, a été bâtie la ville de Tunis. Elle acheta aux habitants du pays, pour une somme d'argent très modique, l'espace de terrain que pourrait couvrir la peau d'un bœuf. Mais la rusée phénicienne, fit découper la peau du bœuf en fines lanières qui, mises bout à bout, lui permirent d'entourer un terrain assez considérable, au milieu duquel, s'élevait un rocher dominant la mer. Sur ce rocher, elle fit construire une citadelle qui reçut le nom de Byrsa, et aux pieds de laquelle, s'éleva la ville de Carthage.

Malgré la supercherie de Didon, le territoire dont elle était souveraine ne suffisait point à assurer l'existence des Phéniciens qu'elle avait amenés, à sa suite. Ceux-ci s'efforcèrent d'étendre leurs possessions et entrèrent en lutte avec le roi du pays, nommé Iarbas.

Les détails de cette guerre ne sont point parvenus jusqu'à nous, nous savons seulement que, pendant un certain temps, Carthage resta tributaire des rois du pays.

Cependant, les descendants de Didon et de ses compagnons, n'avaient point renoncé à étendre leur domaine, et, pendant 400 ans, ils furent constamment en lutte avec leurs voisins. Leur persévérance finit par obtenir sa récompense, car vers l'an 480, avant J.-C., ils occupaient toute la côte, depuis la Tripolitaine actuelle, jusqu'au détroit de Gibraltar.

A ce moment, les Carthaginois, qui se livraient surtout

au commerce, avaient fondé, sur ce littoral, de nombreux comptoirs, entre autres :

Tabarka — à l'embouchure de la Tula (actuellement Oued Berber), en face de l'île de Tabarka, au nord de la Kroumirie.

Collo — près du cap Triton (actuellement Ras-Sebaa-Rouss, ou Cap Bougaroun).

Jol — (actuellement Cherchell) à l'Ouest du Cap Chenoua.

Siga — à l'embouchure de la Moulouya , aujourd'hui disparue.

Tingis — (aujourd'hui Tanger), à l'extrémité occidentale du détroit de Gibraltar.

Siga — (aujourd'hui Rabat), sur la côte occidentale du Maghreb.

Préoccupés surtout d'affaires commerciales, les Carthaginois, s'étaient bornés à fonder de simples comptoirs, sur la côte, sans chercher à pénétrer dans l'intérieur, dont les tribus étaient restées complètement indépendantes.

Cependant, leur ambition ne s'était pas contentée de l'occupation du rivage de l'Afrique du Nord. En effet, en l'année 550, ils avaient conquis la Sardaigne, puis, plus tard, ils avaient enlevé aux Phocéens (habitants de Phocée, aujourd'hui Marseille) l'île de Corse. Leur domination s'était également étendue sur les Baléares, dont l'une des villes principales porte, encore, le nom d'un général carthaginois, Mago ; Port-Mahon n'est, en effet, que la corruption de l'ancien nom : Portus-Mago.

Dès l'an 509, Carthage passait, avec Rome, un traité fixant les conditions auxquelles les Carthaginois pouvaient commercer sur les côtes d'Italie ; ce fait prouve que son commerce possédait déjà une certaine importance dans la péninsule.

L'Espagne, elle-même, n'avait point échappé à l'activité des négociants carthaginois qui y avaient fondé quelques établissements.

Plus à l'Est, et plus près de Carthage, Malte était devenu un des entrepôts les plus florissants de ce négoce envahissant. De Malte à la Sicile, il n'y avait qu'un pas :

Carthage l'eut vite franchi. Depuis de nombreuses années, les Carthaginois occupaient les rives méridionales et la partie sud de la Sicile, tandis que la partie nord était livrée à la plus complète anarchie, provenant des compétitions des roitelets du pays, des révolutions intérieures et des invasions étrangères.

Nous n'entrerons point dans le détail des opérations militaires des Carthaginois, en Sicile ; au cours de ces guerres, ils connurent alternativement les joies de la victoire et les amertumes de la défaite ; mais, nous devons faire une exception pour la période qui s'étend de 310 à 306 av. J.-C. parce que le théâtre de la guerre se trouva, tout à coup, transporté aux environs de Carthage.

En 319, un aventurier, de basse extraction, nommé Agathocle, réussit à monter sur le trône de Syracuse, grâce à l'appui d'un général carthaginois : Amilcar, fils de Magon ; mais, après la mort de son bienfaiteur, le nouveau roi déclara la guerre aux Carthaginois.

Battu par ceux-ci, Agathocle, forcé de se réfugier dans Syracuse, se vit bientôt réduit à la dernière extrémité, mais il n'était pas homme à s'avouer vaincu, sans avoir, auparavant, tout tenté pour dompter la fortune adverse. Il conçut un plan des plus audacieux qu'il réussit à mener à bien, malgré le peu de chances favorables qu'il parût présenter. Par des bruits fallacieux, habilement répandus, il amena la flotte carthaginoise à s'éloigner de l'entrée du port, puis il profita de cette absence de l'ennemi, pour prendre lui-même le large, avec quelques navires portant l'élite des troupes syracusaines.

Dès que la flotte phénicienne s'aperçut de sa méprise, elle se jeta à la poursuite d'Agathocle, mais celui-ci parvint à lui échapper, et au bout de six jours de traversée, il toucha la terre d'Afrique et débarqua à Rhar-El-Kebir (310), dans la presqu'île El-Maouïne.

Sans perdre de temps, il se mit en route vers Carthage. Une armée phénicienne, envoyée pour lui barrer la route, fut presque anéantie, et l'audacieux général vint mettre le siège devant la capitale.

Ces rapides succès lui attirèrent, naturellement, l'appui des Berbères qui vinrent, en grand nombre, se joindre à son armée. Grâce à ces renforts, il put, tout en continuant

le siège étendre ses conquêtes sur le pays environnant et s'emparer de Tunis, d'Utique, de Bizerte, etc.... A ce moment, Agathocle se vit rappelé en Sicile par des évènements qui nécessitaient sa présence. Il partit, en laissant le commandement à son fils, Archagathe, mais son départ ranima le courage des Carthaginois qui reprirent l'offensive et assiégèrent bientôt les Siciliens, dans leur propre camp.

Agathocle repasse la mer et vole au secours de son fiis, mais il est lui-même battu et forcé de se rembarquer, de sa personne, laissant ses fils et son armée, bloqués dans Tunis.

Cette armée se voyant abandonnée par son chef, se révolta, massacra les fils d'Agathocle, et fit sa soumission aux Carthaginois, trop heureux de voir se terminer, d'une manière si favorable, cette entreprise qui, conçue avec audace et conduite avec fermeté, avait failli causer leur ruine.

Au milieu du IIIe Siècle, avant J.-C., Rome avait déjà conquis la plus grande partie de l'Italie et son ambition, déjà insatiable, ne demandait qu'à étendre la main sur l'empire des mers. Sur ce nouveau théâtre, elle devait inévitablement se rencontrer avec Carthage. Ce fut une épisode des troubles qui désolaient alors la Sicile, qui les mit en présence.

GUERRES PUNIQUES (1)

En l'année 264 (av. J.-C.), des Mamertins, originaires des environs de Rome, (2) vinrent s'enrôler, à titre de mercenaires pour faire la guerre en Sicile. Par trahison, s'ils s'emparèrent de la ville de Messine, où vinrent les assiéger Hiéron, roi de Syracuse, et Hannon, général carthaginois. Les Mamertins, se voyant sur le point de succomber, prirent prétexte de leur qualité d'Italiens, pour invoquer la protection de Rome. Celle-ci ne demanda pas mieux que de saisir cette occasion de prendre pied en Sicile, dont elle convoitait déjà la possession. Ainsi commença, entre Rome et Carthage, une guerre qui dura près de 120 ans, et se termina par l'anéantissement de Carthage et le triomphe des aigles romaines.

Ces guerres, dont l'empire du monde était l'enjeu, ont reçu, des historiens romains, le nom de guerres puniques et forment trois périodes, séparées par des intervalles de paix, rendus nécessaires, par l'épuisement des forces des deux adversaires.

Ces trois périodes sont les suivantes :

1° La première guerre punique qui dura 23 ans. (264-241 av. J.-C.).

Période de paix de 22 ans (241-201 av. J.-C.).

2° La deuxième guerre punique qui dura 18 ans (219-201 av. J.-C.).

Période de paix de 52 ans (201-149 av. J.-C.).

3° Enfin la troisième guerre punique qui dura 3 ans (149-146 av. J.-C.) et se termina par la destruction complète de Carthage.

Nous sommes obligés d'entrer un peu dans le détail de ces guerres, parcequ'une partie des opérations militaires

(1) Voir Carte N° 2.

(2) D'après d'autres auteurs, ces mercenaires auraient été originaires d'une ville nommée Mamertum ou Mamertium, située dans les montagnes de la Calabre, à environ 30 kilomètres N.-E. de Reggio, et nommée aujourd'hui Oppido.

eut pour théâtre le nord de l'Afrique et que ceux qui nous précédèrent, à cette époque, sur la terre d'Algérie, y prirent une part souvent active et parfois glorieuse.

Première guerre punique. — (264-241). — Pendant neuf années, de 264 à 255, la guerre fut localisée en Sicile et sur mer, avec des alternatives successivement favorables aux deux adversaires, mais, en 255, les Romains, battirent la flotte carthaginoise et vinrent débarquer en Afrique à Clypea, actuellement Kelibia, petit port situé à la pointe orientale de la presqu'île Dachla-El-Maouïne laquelle ferme, à l'Est, le golfe de Tunis.

Conduits par le Consul Régulus, les Romains traversèrent le Bagradas, (aujourd'hui Medjerda) remportèrent de nombreuses victoires, sur les troupes carthaginoises, et occupèrent tout le pays. Ils vinrent, enfin, faire le siège de Carthage ; leur camp était établi à l'endroit même où s'élève, aujourd'hui, la ville de Tunis.

Les Carthaginois, ayant perdu tout espoir d'échapper à leur vainqueur, demandèrent la paix ; mais les conditions, que Régulus voulut leur imposer, furent tellement dures que les Carthaginois, entraînés, d'ailleurs, par les instances d'un mercenaire, nommé Xantippe, les repoussèrent.

Au moment même où les Carthaginois, allaient renoncer à tout espoir et ne pensaient plus qu'à signer une paix désastreuse, il suffit de la parole enflammée d'un étranger pour les ramener à des décisions plus viriles : le succès ne tarda pas à couronner leurs nouveaux efforts. Régulus, en effet, fut battu et fait prisonnier ; les Romains furent même forcés d'évacuer l'Afrique.

Cependant, en Sicile, les troupes romaines et carthaginoises continuaient une guerre acharnée qui se termina par la victoire des Romains. Carthage demanda de nouveau la paix en 251. A ce moment, le consul Régulus, était encore prisonnier, et le Sénat de Carthage pensa devoir se servir de l'influence de ce haut personnage, sénateur romain, pour obtenir de meilleures conditions. Régulus fut donc chargé d'aller porter, à Rome, les propositions de paix, mais, avant son départ, on lui fit jurer de revenir se constituer prisonnier, à Carthage, dans le cas où il lui serait impossible d'obtenir la paix aux conditions fixées par le Sénat carthaginois.

Régulus partit, pour Rome, mais trouvant les conditions du futur traité contraires aux intérêts de sa patrie, il insista auprès des sénateurs romains pour les faire rejeter. Ceux-ci, en effet, les repoussèrent ; Régulus, fidèle à son serment, après avoir fait ses adieux à sa famille, reprit le chemin de Carthage, où il vint, à nouveau, se constituer prisonnier. Les historiens romains racontent, sans cependant donner de preuves de leur assertion, que les Carthaginois exaspérés de voir repoussées dédaigneusement leurs ouvertures de paix, et, apprenant que Régulus avait usé de toute son influence pour les faire échouer, l'auraient fait périr dans les plus cruels supplices.

Quoi qu'il en soit, Régulus, eu égard à son patriotisme d'une part, à sa loyauté, à sa religion de la parole donnée d'autre part, a mérité, à juste titre, de passer à la postérité ; qu'il nous soit permis de regretter que l'histoire n'ait pas accordé une place aussi honorable à d'autres héros (1) aussi méritants, mais moins connus, parce qu'il leur a manqué un Tite Live pour illustrer leur nom et publier leur vertu.

Mais revenons à Carthage après le supplice, réel ou imaginaire, de Régulus.

Reculant devant les Romains victorieux, les Carthaginois concentrèrent toutes les forces de leur armée de Sicile, dans la partie occidentale de l'île, et y occupèrent, notamment, deux villes fortifiées, situées au bord de la mer, lesquelles portent, aujourd'hui, les nom de Marsala et de Trapani.

---

(1) Nous croyons devoir saisir cette occasion de raconter ici un épisode glorieux mais peu connu, analogue à celui de Régulus. Le héros fut un des nôtres et son nom se rattache à l'histoire de l'Algérie, puisqu'Alger fut le lieu de sa captivité et le théâtre de son supplice.

Sous le règne de Louis XIV (1638-1715) naquit, à Saint-Malo, un gentilhomme nommé Porcon de la Barbinais. Comme beaucoup de ses compatriotes, il se consacra à la navigation et devînt rapidement officier de la marine marchande, titre qui correspond à ce que nous appelons, aujourd'hui, capitaine au long cours. Alors qu'il naviguait dans la Méditerranée, le navire qu'il commandait fut pris par un corsaire algérien ; lui-même fut fait prisonnier et emmené, comme esclave, à Alger. Son esclavage durait déjà depuis un certain temps, lorsque le Dey régnant alors à Alger conçut le projet de conclure un traité de paix avec Louis XIV, alors le maître de l'Europe. Pensant que

Depuis ce moment, toutes les opérations militaires furent concentrées autour de ces deux places ; les Carthaginois, faisant tous leurs efforts pour leur envoyer des secours, les Romains, de leur côté, déployant toute leur énergie pour empêcher l'arrivée de ces secours à destination. Cette lutte fut réellement épique et la victoire accorda, successivement, ses faveurs aux deux adversaires. Des deux côtés, pendant dix ans, on fit des prodiges d'activité sans regarder à la dépense, soit en hommes, soit en argent. Une flotte disparaissait-elle, anéantie par les coups de l'ennemi, ou engloutie dans les profondeurs d'une mer en furie, aussitôt on en construisait une nouvelle qui prenait la mer, montée par de nouveaux équipages, et portant de nouvelles troupes.

Enfin en 241, la flotte romaine victorieuse, se lançant dans une poursuite acharnée, anéantit complètement la flotte carthaginoise, dans les parages des îles Egathes (aujourd'hui, îles Lipari). Carthage épuisée se trouva à bout de forces. Coupée de la Sicile, elle se hâta de traiter, pour sauver Amilear, qui se maintenait toujours à Marsala et à Trapani, et, aussi pour satisfaire le parti de la paix, qui mettait avant tout l'exercice tranquille de son commerce.

Les conditions de la paix furent assez dures ; Carthage s'engagea à évacuer complètement la Sicile, et, à verser, à Rome, dans l'espace de 10 ans, la somme de 2.000 talents (soit environ 12 millions de notre monnaie).

---

la personne de son ambassadeur pourrait avoir une influence favorable sur l'issue des négociations, le Dey fit porter ses propositions par De la Barbinais, le Français le plus considérable, alors en esclavage. Avant son départ, le souverain musulman lui fit jurer de revenir se constituer prisonnier, à Alger, une fois sa mission terminée, quel que fut le résultat de son ambassade, de plus, il lui fit savoir qu'il serait mis à mort s'il n'obtenait pas l'adhésion du roi de France aux propositions qu'il emportait. Arrivé à Versailles, De la Barbinais estimant que les conditions du Dey étaient désavantageuses pour la France, en exposa tous les inconvénients, et réussit à dissuader le roi de les accepter. Esclave de la parole donnée, il prit juste le temps d'aller dire adieu à sa famille et de régler ses affaires, puis il reprit le chemin d'Alger, où, le Dey furieux d'apprendre que ses propositions avaient été rejetées, le fit décapiter.

Le nom de Régulus est universellement connu, celui de Porcon de la Barbinais ne mérite pas moins de l'être ; cependant nous n'avons pu trouver les dates ni de la naissance ni de la mort de cet héroïque Malouin.

Le résultat de cette guerre, qui avait duré 23 ans, fut, pour Carthage, la perte de la Sicile. Mais ce premier succès, n'était point suffisant, pour satisfaire l'ambition romaine; ce premier échec n'était point capable de détruire l'esprit d'entreprise et de commerce des Carthaginois.

La question était réglée, pour la Sicile, elle allait se représenter bientôt sur un autre théâtre. C'est en effet, en Espagne, que nous retrouverons les deux adversaires en présence, après une paix qui dura vingt-deux ans.

Deuxième guerre punique. — (219-201 av. J.-C.). — Le fils d'Amilcar, le valeureux défenseur de Marsala et de Trapani, pendant les dernières années de la première guerre punique, celui qui devait être le fameux Annibal, était, en l'an 219 avant J.-C., âgé de 28 ans et commandait les troupes carthaginoises en Espagne.

Pour des causes mal déterminées, (1) Annibal vint mettre le siège devant une ville d'Espagne alliée des Romains, et appelée Sagonte, (aujourd'hui Murviedro, à 20 kilomètres environ, sur le bord de la mer et au nord de Valence). Après l'avoir prise, de vive force, il la réduisit en cendres.

A cette nouvelle, Rome fit, immédiatement, ses préparatifs de guerre. Elle organisa trois armées : la première devait passer en Afrique, pour attaquer directement Carthage ; la seconde devait passer en Espagne, pour punir Annibal de sa témérité ; enfin, la troisième avait pour objectif de réduire les Gaulois de la vallée du Pô, que les Carthaginois avaient réussi à mettre dans leurs intérêts.

Cette troisième armée n'eut pas une longue histoire, car elle fut anéantie, dès les premières rencontres, et les évènements, qui se précipitèrent, attirèrent l'attention sur d'autres théâtres, où la présence des armées romaines était plus nécessaire.

Annibal conçut alors le projet le plus téméraire qu'on puisse imaginer, et dont l'exécution le classe, dans les premiers, parmi les hommes de guerre les plus remarquables, sinon le premier de tous.

Sachant qu'il n'avait aucun secours à espérer de Car-

(1) Certains prétendent que ce fut pour accomplir le serment que son père lui avait fait prêter, à l'âge de neuf ans, de haïr et de combattre les Romains, jusqu'à la mort.

thage, il prit la résolution d'aller attaquer Rome par terre.

A cet effet, il réunit à Carthagène, une armée d'une centaine de mille hommes (1), puis il se met en marche pour traverser l'Espagne du Sud au Nord. Il franchit les Pyrénées, au cours de l'année 219, c'est-à-dire 2 ou 3 mois seulement après son départ de Carthagène, mais déjà son armée ne compte plus que 60.000 hommes. Les fatigues, les privations, les maladies, lui avaient, déjà, fait perdre le tiers de son effectif. Malgré cela, il n'hésite pas à continuer sa marche en avant, à travers le Sud de la France, où il trouve une grande résistance, de la part des tribus gauloises, soudoyées par Rome. Il est même obligé de s'ouvrir un chemin, par la force, en battant les Volces et les Allobroges, qui lui disputent le passage du Rhône. Il entre enfin en Italie, en franchissant les Alpes, au mois de Novembre 219, forcé de lutter, à chaque instant, aussi bien contre les intempéries du climat que contre l'hostilité des habitants de la montagne.

A ce moment, son armée était bien réduite, car elle ne comptait plus que 20.000 fantassins et 6.000 cavaliers ; et cependant, on n'avait pas encore pris le contact avec l'armée romaine ; près de 75.000 hommes avaient disparu, en moins de six mois, terrassés par les fatigues, les privations et les maladies. Il fallait toute la ténacité d'Annibal et son énergie surhumaine, pour persister dans une pareille aventure, avec des forces aussi minimes.

Cependant, Annibal descendait du Mont St-Bernard, et pénétrait, en Italie, par la vallée d'Aoste, environ cinq mois après être parti de Carthagène. Nul doute que la défaite de Rome n'eut été complète, si cette marche merveilleuse n'eut été arrêtée, dans la haute Italie, par la nécessité de négocier avec les tribus gauloises habitant, en ce moment, la vallée du Pô.

Malgré leur sympathie pour les Carthaginois et leur haine pour les Romains, ces Gaulois hésitaient, craignant de trouver un maître dans ce nouvel allié. De son côté, Annibal ne pouvait point s'enfoncer, plus profondément en Italie, sans être certain de sa ligne de retraite, en cas d'insuccès,

(1) D'après M. V. Piquet, (Les civilisations de l'Afrique du Nord, p. 25), cette armée était composée de Numides, de Maures, de Gétules et même d'Ethiopiens recrutés en Afrique.

et il avait absolument besoin du concours de ces auxiliaires pour combler les vides effrayants qui s'étaient produits dans son armée.

Au terme de longues négociations, et à force de diplomatie, Annibal parvint à atteindre son but, et il put se remettre en marche dans le courant de l'année 218.

Deux armées romaines se présentèrent, pour arrêter sa marche, toutes deux furents battues, l'une sur les bords du Tessin, l'autre sur les bords de la Trébie. Mais, après ces deux succès, Annibal fut obligé de s'arrêter pour prendre ses quartiers d'hiver, et ce ne fut qu'au printemps suivant qu'il put reprendre sa marche sur Rome. Dès ses premiers pas, il se heurta aux monts Apennins dont le passage présenta les plus grandes difficultés, mais ce n'était qu'une première épreuve, car, au sortir des gorges de ces montagnes, l'armée carthaginoise dut perdre quatre jours et quatre nuits pour traverser les marais de Clusium (aujourd'hui Chiusa), les hommes ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Ce fut là qu'Annibal, monté sur son dernier éléphant, perdit un œil.

En sortant de ces marais, Annibal trouva l'armée romaine qui l'attendait, rangée en bataille, sur les bords du lac Trasimène. Nouvelle victoire des Carthaginois. Cette fois, Rome semblait bien perdue, mais Annibal se voit encore arrêté, par la résistance de Spolète, dont les murs lui barrent la route, à 100 kilomètres, au nord, du but de tant d'efforts. Tout en maintenant le blocus de Spolète, Annibal se voit obligé de diriger une partie de son armée vers l'Est, pour aller, chez les peuples du Samnium, frapper les réquisitions nécessaires au ravitaillement de ses troupes.

Cette nécessité de vivre sur le pays est une des difficultés les plus grandes que puisse rencontrer un chef d'armée, car elle subordonne les opérations militaires aux nécessités du ravitaillement. C'est ce que comprit très bien le consul chargé, à ce moment, de la conduite des troupes romaines. Au lieu d'attaquer Annibal, en risquant, dans une nouvelle bataille, la dernière armée, dont Rome pût disposer, il préféra le harceler par des alertes continuelles, de manière à tenir les Carthaginois toujours en haleine, sans un instant de repos, tout en gênant leur ravitaillement. Naturellement, il se trouva à Rome, comme du reste, il s'en trouve par-

tout ailleurs, et à toutes les époques, des gens enclins à la critique, qui accusèrent Fabius d'impéritie et de lâcheté. Mais l'histoire, plus impartiale, reconnaissant la justesse de son raisonnement, que confirmèrent les évènements postérieurs, l'a vengé de ces critiques, aussi injustes que passionnées. Même, les historiens romains, constatant que sa tactique, au premier abord, pusillanime, provoqua les premiers revers d'Annibal, lui ont fait une gloire de ses apparentes hésitations, en ajoutant, à son nom, le qualificatif de « Cunctator » c'est-à-dire de temporiseur ou temporisateur.

Cette année 217, malgré la victoire de Trasimène, fut néfaste pour les armées carthaginoises. En Italie, les Gaulois, qu'avait entraînés l'espoir d'un pillage prochain de Rome, voyant la guerre s'éterniser, se retirèrent, en grand nombre, et regagnèrent la vallée du Pô. Sur mer, la flotte romaine empêchait l'arrivée des renforts envoyés d'Afrique. En Espagne, Cneius Scipion et son frère Publius remportaient d'importants succès, sur les troupes carthaginoises, et occupaient tout le pays, au nord de l'Ebre.

L'année 216 vit la plus grande victoire d'Annibal. Les deux consuls, qui avaient succédé à Fabius Cunctator, abandonnant sa tactique prudente, vinrent attaquer Annibal, auprès de la ville de Cannes. La défaite des Romains fut complète ; dans leur déroute, ils perdirent, dit-on, 50.000 hommes. Malgré cet éclatant succès, qui, il faut le dire, avait coûté de nombreuses pertes au vainqueur, Annibal ne put encore franchir les dernières étapes qui le séparaient de son but. Il lui restait, en tout, 36.000 hommes, dont il ne pouvait espérer voir augmenter le nombre, soit par de nouvelles recrues faites dans le pays, soit par des renforts envoyés de Carthage ; Rome, par contre, possédait encore dans ses murs 50.000 hommes, plus quelques milliers d'hommes tenant encore la campagne. C'eût été folie d'aller entreprendre un siège, avec des forces aussi inférieures à celles de l'assiégé et, surtout, avec la possibilité constante d'une attaque à revers.

A Carthage, le sénat était divisé en deux fractions à peu près égales, l'une voulant continuer la guerre, l'autre voulant conclure la paix à tout prix. Cependant, à la nouvelle de la bataille de Cannes, le parti de la guerre l'emporta,

et on décida d'envoyer 4.000 hommes de renfort à Annibal. C'est le seul secours que ce vaillant général reçut, au cours de cette guerre, qu'il soutint, pendant quinze ans, sur le sol de l'Italie, et, presqu'aux portes de Rome. On peut affirmer que ce sont les dissensions politiques du Sénat qui ont été la cause de la ruine de Carthage.

En Espagne, les affaires carthaginoises étaient passablement compromises : Asdrubal, le frère d'Annibal, avait été battu, sur mer, par Scipion. Sans tenir compte de cet échec, le Sénat carthaginois donna l'ordre à Asdrubal de se mettre en marche, pour aller rejoindre Annibal, en Italie ; mais Asdrubal avait déjà fort à faire pour se maintenir en Espagne ; et, malgré tout son désir de voler au secours de son frère, il lui fut impossible de se conformer aux ordres du Sénat.

A partir de ce moment, l'étoile de Carthage pâlit de plus en plus ; malgré quelques succès éphémères, achetés au prix d'héroïques efforts, on peut prévoir la fin de la lutte que la ténacité d'Annibal prolongera, encore, pendant quatorze ans.

Nous nous bornerons à citer, année par année, les faits principaux de cette lutte, unique dans l'histoire, qui eut pour théâtre la région montagneuse du sud de l'Italie.

215. — Annibal perd Capoue, mais organise une vaste conjuration contre Rome. Il conclut un traité avec Philippe, roi de Macédoine (actuellement Turquie d'Europe). Ce roi doit lui fournir des renforts, sur terre, et l'appui de sa flotte, sur mer. Les émissaires d'Annibal vont fomenter une révolte en Sicile, en Sardaigne, et dans une partie de la Gaule ; mais les Romains, sans perdre leur sang froid, font face à tous les dangers. Hannon, général carthaginois accouru d'Espagne, au secours d'Annibal, est battu à Grumentum, pendant que, en Espagne, Asdrubal est refoulé dans la Bétique, province la plus méridionale de la péninsule.

214. — Annibal est battu à Noles, près de Naples ; il perd la Campanie, d'un côté, et Tarente, d'un autre côté. Il continue, malgré ces échecs, à entretenir la guerre en Italie, en Sicile et dans les îles ; mais les Carthaginois sont chassés de la Sardaigne, qu'ils évacuent définitivement. En

Espagne, Asdrubal et son collègue Magon sont battus, dans quatre rencontres, et sont obligés d'abandonner à l'ennemi les villes fortes de Castulon et de Sagonte.

Enfin, sur la mer Adriatique, la flotte de Philippe, roi de Macédoine, portant les renforts destinés à Annibal, est battue par la flotte romaine qui poursuit sans relâche, et brûle sans pitié, tout ce qui, dans le premier combat, a pu échapper à la destruction.

213. — L'année 213 ne présente pas de faits militaires bien importants. Cependant, en Sicile, les Romains vont mettre le siège devant Syracuse, qui avait pris parti pour les Carthaginois. Cette ville se défendit vaillamment, aidée, dans sa résistance, par les inventions d'Archimède.

En Espagne, les deux Scipion, Cneius et Publius, continuent à remporter quelques avantages, sur les troupes carthaginoises, qui sont refoulées dans l'extrême sud de la presqu'île.

Cependant, sur les derrières des troupes romaines, les Gaulois insurgés reprennent Sagonte.

212. — En l'année 212, la ville de Syracuse, après une glorieuse défense, tombe aux mains des Romains. Au moment de l'assaut final, Marcellus, le commandant des troupes assiégeantes, avait donné à ses soldats les ordres les plus sévères, pour protéger la vie d'Archimède (1). Mais par

---

(1) Archimède est, certes, un des plus grands génies mathématiques qui aient jamais existé. Il inventa un grand nombre d'appareils dont nous nous servons encore aujourd'hui. Ses principales inventions ou découvertes sont :

1° La vis creuse, dite vis d'Archimède, qui fut employée pour dessécher les marais du Nil ;

2° La création de la branche de la physique nommée hydrostatique. Il en trouva le principe, en cherchant la réponse à une question que lui avait posée un de ses parents, Hiéron, roi de Syracuse. Celui-ci avait remarqué que si l'on plonge un corps dans l'eau, ce corps diminue de poids. La légende rapporte qu'Archimède, après avoir longtemps cherché l'explication de ce phénomène, finit par découvrir que cette perte de poids était égale au volume d'eau déplacé, et cette constatation, il la fit, étant lui-même au bain. La légende ajoute que le grand savant fut tellement content d'avoir trouvé la solution de ce problème, qu'il se précipita en courant, tout nu, dans les rues de Syracuse, et criant : « ευρῆκα ! ευρῆκα ! » Mots grecs qui signifient : « J'ai trouvé ! J'ai trouvé ! »

3° La théorie du levier, qu'il résuma, pour ses contemporains, dans cet aphorisme qui frappe l'imagination, tout en étant

suite d'une distraction, fréquente, dit-on, chez les savants, Archimède n'entendit point le tumulte qui accompagna l'entrée des Romains dans la ville, non plus que l'ordre que lui donna un soldat romain de le suivre. Ce dernier, s'imaginant qu'Archimède voulait lui résister, le tua d'un coup de son épée, mettant ainsi fin à une existence déjà bien remplie, et qui aurait mérité d'être plus longue.

La prise de Syracuse fut un grand succès pour Rome qui vit, au même instant, l'éclat de ses armes recevoir une terrible atteinte en Espagne. Enhardis par leurs succès précédents, les deux Scipions, Cneius et Publius renoncèrent à leur prudence antérieure : au lieu de marcher côte à côte, pour s'assurer constamment la supériorité numérique sur les ennemis, ils résolurent de se séparer afin d'agir, chacun de leur côté, et de venir, ainsi, plus vite à bout des derniers débris de leurs adversaires. Cette imprudence leur coûta cher, car tous deux furent battus séparément et payèrent, de leur vie, la faute qu'ils avaient commise de venir attaquer, en trop petit nombre, un ennemi vigilant et résolu.

L'armée romaine d'Espagne n'échappa à une destruction complète que grâce à l'énergie d'un chevalier romain, nommé Cneius Martius, qui sut réunir, sous son commandement, les débris épars des légions. Il en forma une petite armée qui résista, assez longtemps, pour permettre à de nouveaux renforts d'arriver d'Italie. Ces renforts étaient

---

l'expression de la stricte vérité : « Donnez-moi un point d'appui, et je soulèverai le monde. »

On lui attribue également l'invention de la poulie mobile, des mouffles, ou poulies composées, de la vis sans fin, des roues dentées, etc.

En dehors de ces inventions, Archimède a laissé des traités de mathématiques pures qui font l'admiration des savants.

Pendant le siège de Syracuse, il contribua à la défense de la ville par l'invention d'engins de guerre qui causèrent de grands embarras à la flotte romaine :

Des crampons en fer, lancés des murs de la ville, venaient, tout à coup, s'abattre sur les bateaux romains, qu'ils entraînaient vers les rochers du rivage, où ils se brisaient ; on dit aussi qu'au moyen de miroirs convenablement disposés, il concentrait la chaleur du soleil sur des bateaux, même éloignés, et qu'il les incendiait.

L'histoire raconte que Marcellus fit élever un mausolée magnifique au grand savant, victime du trépas qu'il aurait tant voulu lui éviter.

commandés par un autre Scipion (surnommé plus tard l'Africain), fils du Publius Scipion, qui venait d'être vaincu et tué.

En Italie, Annibal reprenait l'offensive, et, dans différentes rencontres, tuait aux Romains une quarantaine de mille hommes. Il reprit Capoue, puis il tenta sur Rome un audacieux coup de main, mais il échoua dans cette dernière tentative.

211. — L'année suivante, Capoue fut reprise par les Romains qui la traitèrent avec la dernière rigueur. Annibal, à bout de ressources, abandonné de Carthage qui semblait se désintéresser de la lutte, et ne lui envoyait aucun renfort, se vit obligé de s'en tenir à la défensive dans les montagnes, pour ainsi dire inexpugnables, du Brutium. Mais ce ne fut point une de ces défensives passives, se bornant à repousser les attaques de l'ennemi ; ce fut au contraire une de ces belles défensives actives, caractérisées par de rapides et brillantes incursions, que l'infatigable lutteur organisait, dès que le nombre d'hommes, qu'il pouvait réunir, lui semblait suffisant pour lui assurer quelques chances de succès.

Cependant, en Espagne, Scipion l'Africain réorganisait les troupes romaines, mais sans oser, encore, risquer une opération militaire de quelqu'importance.

210. — L'année 210 voit la fin de la guerre en Sicile. La reddition d'Agrigente est le dernier épisode de cette longue guerre, qui se termine par l'établissement définitif de l'autorité romaine, sur toute l'île.

En Espagne, Scipion l'Africain commence ses opérations militaires et s'empare de Carthagène.

En Italie, Annibal, sortant à l'improviste des montagnes du Brutium (actuellement Calabre) est vainqueur à Herdonée, et continue une vigoureuse campagne, aux environs de Capoue, avec des fortunes diverses.

209. — En Espagne, Scipion, vainqueur d'Asdrubal, lui tue 54.000 hommes ; cependant, Asdrubal réussit à faire échapper le reste de son armée qu'il dirige, vers l'Italie, pour aller au secours d'Annibal. Scipion, renonçant à le poursuivre, continue les opérations militaires contre les

deux autres généraux carthaginois : Magon et Hannon qui sont battus, en plusieurs rencontres.

En Italie, Annibal est vaincu, de nouveau, aux environs de Capoue, et ne peut empêcher les Romains de reprendre Tarente.

208. — En Espagne, Scipion est vainqueur des Carthaginois à Ilipa.

En Italie, Annibal attire le consul romain Marcellus dans une embuscade et le tue ; il force les Romains à lever le siège de Locres, et attend, plein de confiance, l'arrivée des renforts que lui amène son frère Asdrubal, par la même route que, lui-même a suivie, il y a déjà onze ans.

207. — L'année 207 fut néfaste pour les armes carthaginoises. Annibal, vaincu par le prêteur Hostilius, apprend que son frère Asdrubal, a été battu, de son côté, et tué sur les bords de la petite rivière nommée Métaure. On raconte que les Romains, poussés par un sentiment de basse vengeance, contre celui qui les avait fait si souvent trembler pour l'existence même de Rome, firent couper la tête d'Asdrubal, puis la jetèrent dans le camp d'Annibal. Celui-ci reconnaissant la tête de son frère se contenta de dire amèrement : « Je reconnais bien là la fortune de Carthage ».

Dès ce moment, Annibal, n'ayant plus d'espoir d'être secouru, sachant, d'ailleurs, que l'Espagne était complètement soumise aux Romains, n'ignorant pas, non plus, que les rois numides, les voisins de Carthage avaient pris parti pour Rome, dut renoncer, la mort dans l'âme, à la réalisation du rêve qu'il avait caressé, si longtemps, d'anéantir la puissance romaine. Il ne put cependant se résigner à abandonner, de suite, la partie quelque désespérée qu'elle fût. On dirait que, comme les joueurs passionnés, il espérait un retour imprévu de la fortune qui se chargerait de rétablir ses affaires et le mettrait à même de reprendre la lutte.

Même après tous ses revers, Annibal fut encore un adversaire redoutable, fertile en expédients de génie, et habile à profiter des fautes de ses adversaires. Quoique son armée fut réduite à un nombre infime de combattants, il sut se maintenir encore quatre ans dans les montagnes du Brutium, malgré tous les efforts que les généraux romains fi-

rent pour l'en déloger. Il leur infligea même, encore de temps en temps, de sanglantes leçons, toutes les fois que leurs imprudences lui en fournirent l'occasion : tel un sanglier aux abois découd, d'un terrible coup de ses défenses, les chiens et les chasseurs qui passent à sa portée.

En l'année 205, Scipion revint de l'Espagne complètement pacifiée. Ce grand général se rendit immédiatement compte de la situation, et il proposa de porter la guerre, en Afrique, pour débarrasser l'Italie de la présence, toujours inquiétante, d'Annibal. Le Sénat ne sut pas se rendre compte de l'efficacité de ce plan à l'exécution duquel il opposa une résistance acharnée. Malgré cette opposition, Scipion qui avait été envoyé, comme gouverneur, en Sicile, passa en Afrique en 204. Il débarqua avec ses troupes à Clypea(aujourd'hui Kelibia, à environ 100 kilomètres au S.-E. de Carthage), mais, à son arrivée, il se trouva en présence du roi numide Syphax, son ancien allié d'Espagne qui, s'étant marié avec une Carthaginoise, Sophonisbe, fille d'Asdrubal (1), avait embrassé la cause de Carthage. Par contre, il reçut l'appui effectif d'un autre roi numide, Massinissa, qui, lui aussi, avait combattu en Espagne avec les légions, mais était resté fidèle à ses anciens alliés.

A peine débarqué, Scipion, à la tête de l'armée qu'il avait amenée de Sicile, renforcée des contingents fournis par Massinissa, bat le général carthaginois Asdrubal et son allié Syphax, dans un endroit que les historiens désignent sous le nom peu précis de : « Grandes Plaines ».

Le Sénat, effrayé par la présence d'un ennemi victorieux dans les environs de Carthage, eut recours à Annibal. Celui-ci, sans rancune de l'opposition qu'il avait toujours rencontrée, dans le Sénat, sans vouloir se rappeler que ce Sénat lui avait toujours refusé les renforts, nécessaires, pour assurer l'exécution du plan gigantesque qu'il avait conçu, quitta précipitamment l'Italie et accourut au secours de Carthage.

Il débarqua à Sousse ; dès son arrivée en Afrique, il constata que les forces, dont on pouvait disposer, ne permettaient pas de tenir tête à l'armée romaine ; aussi es-

(1) Cet Asdrubal était fils de Giscon, et d'une famille tout à fait étrangère à celle dont faisaient partie Annibal et son frère Asdrubal.

saya-t-il de traiter avec Scipion, mais ses ouvertures de paix furent dédaigneusement rejetées. Enfin, il se vit forcé d'accepter la bataille, aux environs de Zama. Ce fut un désastre ; l'armée carthaginoise fut taillée en pièces. Annibal vaincu, rentra à Carthage, après 36 ans d'absence, et pour remplir le devoir le plus pénible qui puisse échoir à un guerrier aussi patriote et aussi tenace que le vainqueur de Cannes : conseiller la paix, faute des moyens nécessaires pour continuer la lutte.

Le traité qui mit fin à la deuxième guerre punique, fut signé en 201. Les conditions imposées par Scipion furent des plus dures.

Carthage s'engageait, à ne conserver que son territoire propre ; à livrer tous ses éléphants et tous ses vaisseaux (1) moins 10 trirèmes ; à payer en 50 ans, une indemnité de guerre de 10.000 talents (56 millions de notre monnaie) ; à rendre à Massinissa tout ce que ses ancêtres avaient possédé. Enfin, par une dernière stipulation beaucoup plus grave, Carthage renonçait à son indépendance, en s'engageant, pour l'avenir, à ne plus déclarer la guerre, sans l'assentiment de Rome. Nous verrons que cette stipulation fut la cause de la perte de Carthage.

La 2e guerre punique est de beaucoup la plus célèbre des trois guerres qui portent le même nom. Elle compte au rang des plus fameuses campagnes dont l'histoire ait gardé le souvenir. Pendant 18 ans, tout le bassin occidental de la Méditerranée fut le théâtre d'une lutte acharnée dont l'empire du monde était l'enjeu. Les deux adversaires étaient dignes l'un de l'autre et l'on ne sait auquel des deux la postérité doit plutôt payer le tribut de son admiration : au Sénat romain, pour son sang-froid impertubable et sa confiance invincible dans les destinées du peuple romain, ou à Annibal, pour ses conception géniales et son inébranlable ténacité.

Enfin Rome eut la satisfaction de voir réalisé le rêve qu'elle carressait depuis longtemps : arracher à Carthage l'empire des mers, et étendre sa domination sur la rive méridionale de la Méditerranée, cette mer qui, dans la suite, allait devenir un véritable lac romain. C'est ce der-

---

(1) Scipion en brûla 500.

nier résultat qui nous a forcé à nous étendre aussi longuement, sur cette deuxième guerre punique, de laquelle date l'occupation, par les Romains, du pays dont nous racontons l'histoire.

Nous ne saurions terminer cet exposé de la 2e guerre punique, sans dire quelle fut la triste destinée du malheureux Annibal.

Pendant sa merveilleuse campagne de seize ans, en Italie, il avait été constamment victime des dissensions politiques qui sévissaient au sein du Sénat de Carthage, et qui avaient empêché qu'on lui envoyât les secours nécessaires, au moment où les victoires de Trasimène et de Cannes l'avaient conduit aux portes de Rome. Il voulut profiter de la triste leçon que ses concitoyens venaient de recevoir, pour réformer les abus et réprimer les concussions, causes des récents désastres ; mais ces tentatives de réforme ne firent que lui susciter de nouveaux ennemis. Les Romains, de leur côté, profitèrent de cette situation pour exciter l'opinion publique contre cet ennemi irréconciliable qui leur avait causé tant d'inquiétudes et infligé tant de défaites. Enfin, le glorieux vaincu, auquel Carthage devait tant de reconnaissance, se vit dans la nécessité d'aller chercher, à l'étranger, un abri, pour ses vieux jours.

Annibal quitta donc Carthage, et alla demander asile à Antiochus, roi de Syrie, qui, en Asie Mineure, luttait, lui aussi, contre les Romains ; puis, après la défaite de ce roi, il se réfugia chez Prusias, roi de Bithynie (1). Mais la haine des Romains le poursuivit à la cour de ce prince barbare qui consentit à livrer le malheureux exilé à ses puissants ennemis. Annibal prévenu de cette trahison ne voulut pas tomber vivant au pouvoir des Romains; il eut recours au poison « pour délivrer, dit-il, les Romains de la terreur que leur « inspirait un vieillard dont ils n'osaient même pas attendre la mort ».

Ainsi périt, misérablement, ce grand général dont les audacieuses combinaisons et l'indomptable énergie avaient mis Rome à deux doigts de sa perte et avaient failli changer l'histoire du monde.

---

(1) Bithynie, province de l'Asie Mineure, sur la côte orientale de la Mer de Marmara, en face de Constantinople.

Rome ne dut son salut qu'à sa merveilleuse organisation militaire et au patriotique sang froid du Sénat et du Peuple romains qui, malgré de terribles désastres, ne désespérèrent jamais de la patrie et acceptèrent, résolument, tous les sacrifices nécessaires pour assurer la continuation de la lutte.

A Carthage, au contraire, il n'y avait aucune organisation militaire proprement dite. Les négociants, qui composaient le Sénat, ne voyaient, dans la guerre, qu'une source de dépenses certaines et continuelles, sans profit immédiat, aussi refusaient-ils toute demande de renfort pour l'armée. Celle-ci, d'ailleurs, n'était composée que de mercenaires dont la fidélité n'était pas à l'épreuve d'une série de revers ou d'une campagne, soit trop longue, soit trop pénible.

La préparation de la guerre, quels que soient les sacrifices qu'elle impose, doit être le premier souci d'un peuple qui veut vivre libre et indépendant.

Troisième guerre punique. — (150-146 av. J.-C.). — Pour bien se rendre compte des évènements qui vont suivre, il faut revenir en arrière, et considérer la situation politique de l'Afrique du Nord, au moment où commence la deuxième guerre punique.

A ce moment, en l'an 220 av. J.-C., la Numidie se divisait en deux parties :

La première, correspondant à peu près à la province actuelle de Constantine, désignée sous le nom de Numidie orientale, avait, pour capitale, Cirtha (Constantine) et, pour roi, Massinissa.

La seconde, correspondant à la province d'Alger et à une partie de celle d'Oran, avait pour capitale Thermida ? (1) et reconnaissait, pour roi, Syphax.

Tout d'abord, ces deux rois, alliés de Carthage, avaient suivi, en Espagne, les troupes carthaginoises, mais, plus tard, ils s'étaient laissés gagner par les Romains, ils avaient trahi la cause des Africains, et, servant sous les aigles romaines, ils avaient aidé les descendants de Romu-

(1) Il nous a été impossible de trouver de renseignements sur la situation de cette ville.

lus à chasser, de la péninsule ibérique, les descendants de Didon.

Après la conquête définitive de l'Espagne par les Romains, les deux rois numides étaient rentrés dans leurs états ; mais l'un d'eux, Syphax, se laissa séduire par les charmes de Sophonisbe, fille d'Asdrubal (1), et l'épousa.

Inquiet de voir s'étendre la puissance du peuple romain, comprenant que les rives septentrionales de l'Afrique ne tarderaient pas à exciter ses convoitises, cédant, peut-être aussi, aux instances de la princesse sa femme, Syphax revint à son ancienne alliance, avec les Carthaginois, et profita de leur appui, pour enlever, à Massinissa, son royaume de la Numidie orientale.

Ces évènements se passèrent vers 205 av. J.-C., en sorte que, lorsque Scipion débarqua, en 204, à Clypea (Kelibia), son allié, Massinissa, ne disposait, réellement, comme secours effectifs, que des quelques partisans qui lui étaient restés fidèles.

Mais la bataille de Zama (2) (202) allait tout changer : Syphax, fait prisonnier, mourait quelque temps après ; son royaume, désormais sans défense, était livré aux représailles et à l'avidité de Massinissa, dont toutes les prétentions se trouvaient sanctionnées par le traité terminant la deuxième guerre punique ; un des articles de ce traité, ainsi que nous l'avons vu plus haut, spécifiait, en effet, la reprise par ce monarque de tout ce que lui ou ses ancêtres avaient antérieurement possédé.

Massinissa se montra insatiable ; il s'empara non seulement de la Numidie orientale, mais encore il se fit accorder, par le Sénat romain, la possession de la province

---

(1) Asdrubal, fils de Giscon, général Carthaginois, qui fut vaincu et tué à la bataille des Grandes Plaines (Voir la note de la page 96).

(2) Les historiens et géographes ne sont pas d'accord sur la situation de ce champ de bataille. Les uns prétendent qu'il serait situé sur la rive droite de la Medjerda, dans la presqu'île que forme cette rivière avec son affluent l'Oued-Khalled, là où se trouve actuellement Bordj-Zouam. D'autres, au contraire, disent qu'il serait situé aux environs de Souk-Ahras près de l'endroit appelé aujourd'hui Naragarra.

d'Emporiæ (1), prise sur les possessions propres de Carthage, et correspondant sensiblement à la moitié méridionale de la Tunisie actuelle.

Non content de cela, Massinissa continua à empiéter, et nous savons que, dès l'année 174, Carthage avait déjà adressé, à Rome, de nombreuses réclamations contre les agissements de son avide voisin. Le Sénat romain s'émut, enfin, de ces doléances et décida une enquête qui fut confiée à un de ses membres les plus illustres, Caton l'ancien. Celui-ci dut se rendre en Afrique, pour étudier la question sur les lieux.

Caton avait assisté à toutes les terribles péripéties de la deuxième guerre punique, et avait ressenti, patriotiquement, toutes les inquiétudes des cœurs romains au sujet du sort de la patrie. Il est à croire que, dominé par ces angoissants souvenirs, Caton, malgré sa réputation d'équité et d'austérité, ne le montra pas bien impartial, dans ses appréciations sur les démêlés des Carthaginois. Partant pour remplir sa mission, il s'imaginait trouver la rivale de Rome, ruinée à jamais ; il vit, au contraire, une ville animée, joyeuse, se livrant à un commerce de plus en plus actif, dont les bénéfices, croissant tous les jours, avaient déjà permis de combler, à peu près complètement, les vides créés ,dans le trésor, par les dépenses des guerres précédentes. Il estima, sans doute, que cette prospérité pourrait peut-être devenir, plus tard, une source de dangers pour Rome. Aussi, depuis sa rentrée de mission, ne prit-il jamais la parole, au Sénat, sans terminer son discours par ces paroles devenues célèbres : « Hoc censeo et delenda est Carthago », c'est-à-dire : Voilà mon avis et, en dehors de cela, il faut détruire Carthage.

Les objurgations de Caton eurent-elles beaucoup d'influence sur le cours des évènements ? nous ne le savons pas ; toujours est-il que Massinissa, encouragé par le silence du Sénat romain, augmenta peu à peu ses empiètements au détriment de Carthage. Vers l'année 150 (av. J.-C.), cette ville, voyant l'inutilité de ses réclamations, et comprenant qu'une plus longue patience la conduirait fatalement à une ruine complète, se décida à s'opposer, par la

---

(1) Emporiæ ; région la plus fertile de la Byzacène.

force, aux spoliations du roi Numide, auquel elle livra bataille à Oroscope (1).

Aussitôt, Rome accusa Carthage d'avoir violé le traité de 201, qui lui interdisait de faire la guerre, sans l'autorisation du Sénat romain.

Carthage offrit, en vain, de donner toute satisfaction, sa perte était décidée, et, en 149, elle fut attaquée par les deux Consuls : Marius Censorinus et Manilius. Ceux-ci promirent aux habitants de la ville la vie sauve et la conservation de tous leurs biens, s'ils leur livraient leurs armes et leurs machines de guerre. Les Carthaginois furent assez simples pour y consentir. Les deux Consuls, croyant n'avoir désormais aucune résistance à craindre, donnèrent l'ordre, à ces naïfs, d'abandonner leur ville et d'aller s'établir à 15 kilomètres, à l'intérieur des terres. Carthage elle-même devait être rasée.

Nous ne saurions aller plus loin sans stigmatiser, comme elle le mérite, cette honteuse perfidie. Les auteurs latins qui, pour ainsi dire seuls, nous ont transmis le récit de ces guerres mémorables, accusent les Carthaginois d'avoir souvent manqué à leur parole et chez ces auteurs l'expression : « fides punica », foi punique, est synonyme de mauvaise foi. Nous qui jugeons les choses de loin, avec la sérénité de l'histoire, nous pouvons voir de quel côté se trouva la bonne foi dans ces négociations qui précédèrent la troisième guerre punique (2).

Les exigences barbares des Romains réveillèrent le patriotisme chez ce peuple de marchands, naturellement, partisans de la paix. Le désespoir leur inspira les plus énergiques résolutions. Tous les hommes valides furent enrôlés, pour prendre part à la défense, les maisons furent

---

(1) Il nous a été impossible de trouver le moindre renseignement sur la situation de ce champ de bataille.

(2) La fable de Lafontaine : « Le loup et l'agneau » a toujours été vraie, en tout temps, en tout lieu. A une époque bien rapprochée de nous, nous en trouvons un exemple particulièrement pénible pour nous, Français.

Au cours de l'année 1870, le grand chancelier du roi de Prusse, Bismarck, voyant que la France ne voulait à aucun prix faire la guerre, fabriqua de toutes pièces et répandit, dans la presse du monde entier, un télégramme tellement injurieux pour la France que la guerre fut rendue inévitable. Cette per-

démolies, pour en retirer les bois et les ferrures, dont on construisit de nouveaux navires et de nouvelles machines de guerre. Les femmes elles-mêmes prirent leur part de ces travaux fiévreux, et elles n'hésitèrent pas à sacrifier, même leur coquetterie à l'intérêt de la défense ; les historiens romains nous racontent, en effet, qu'elles donnèrent leurs cheveux pour fabriquer les cordages nécessaires, à la construction des balistes et catapultes, ainsi qu'aux gréements de la nouvelle flotte.

Les Consuls romains, de leur côté, poussaient les travaux du siège, avec vigueur, mais sans grand succès. Leurs trois premiers assauts furent repoussés, tandis qu'une partie de leur flotte était détruite par l'incendie. Enfin, voyant l'état de leurs affaires péricliter, d'une manière inquiétante, les Romains n'hésitèrent pas à faire appel à la trahison, en soudoyant 2.000 cavaliers, mercenaires de Carthage. Ceux-ci désertèrent, et allèrent grossir les rangs des assiégeants. Cependant, toute l'année 148 se passa, sans amener de résultat appréciable.

L'année suivante (en 147), par suite du remplacement annuel des Consuls, Scipion Emilien vint prendre le commandement de l'armée assiégeante. Il commença par renforcer la discipline dans son camp ; puis, il établit un blocus rigoureux de Carthage, dont il coupa toutes les communications terrestres, au moyen d'une ligne de circonvellation continue, et maritimes, par la construction d'une digue fermant l'entrée du port. Carthage semblait bien arrivée au terme de sa défense ; aussi, quelle ne fut pas la surprise de Scipion Emilien lorsqu'il vit, un beau jour, une flotte prendre la mer. Cette flotte sortait d'un nouveau port que les Carthaginois avaient creusé dans les rochers qui bordent la mer, sans que les Romains se fus-

---

fidie eut, pour nous, des conséquences terribles ; après six mois d'une lutte désastreuse, mais non sans gloire, nous dûmes subir les conditions du vainqueur : la perte de l'Alsace et de la Lorraine et le paiement d'une indemnité de guerre de cinq milliards. Le fait est indéniable, puisque, plus tard, dans des mémoires d'une authenticité indiscutable, Bismarck lui-même s'en est vanté. Ce qui n'empêche pas que des historiens allemands et même certains français, aveuglés pas leurs passions politiques, attribuent à la France l'initiative de cette guerre qui, d'après eux, n'aurait été entreprise qu'en vue de la défense d'intérêts personnels et dynastiques.

sent doutés de leur entreprise. Mais, cette malheureuse flotte, fruit de tant de travail, but de tant d'efforts, ne put tenir longtemps la mer devant la flotte romaine supérieure en nombre ; au bout de peu de temps, elle fut complètement détruite.

En même temps, malgré les efforts héroïques des assiégés, le blocus se resserrait de plus en plus ; enfin, en l'année 146, les troupes assiégeantes prirent pied dans l'enceinte de Carthage, mais, ce succès ne fut que le premier épisode d'un effroyable combat. Chaque rue, chaque maison, dut être emportée de vive force (1). Ce ne fut que le septième jour que Scipion fut enfin maître de cette fameuse Byrsa que Didon avait fondée 750 ans auparavant.

Carthage fut complètement rasée.

En terminant cet exposé des péripéties de la ruine de Carthage, il convient d'en dégager les enseignements qui en découlent naturellement.

---

(1) Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire textuellement le récit de la fin de cette lutte terrible tel que nous le donne M. Gaston Boissier (Afrique romaine, p. 81 et 82).

« La lutte dura six jours ; le septième, les Carthaginois entas-
« sés dans la citadelle, demandèrent merci. Scipion leur laissa
« la vie et leur permit de sortir : ils étaient, dit-on, cinquante
« mille. Après eux, Asdrubal, qui avait dirigé la résistance,
« perdit courage à son tour et se présenta devant Scipion avec
« les bandelettes de suppliant. Sa femme, plus énergique que
« lui, n'avait pas voulu le suivre et avec neuf cents transfuges,
« qui savaient bien qu'il n'y avait pas de pardon pour eux, elle
« s'était refugiée dans le temple d'Eschmoun.

« Ce temple, l'un des plus beaux et des plus célèbres de Car-
« thage, était probablement situé à l'endroit même où l'on a
« bâti la chapelle de Saint-Louis. Sa vaste terrasse occupait
« l'angle de Byrsa et regardait la mer et les ports. De là un
« superbe escalier de soixante marches descendait sur la place
« publique. Cet escalier qui était un des ornements de la ville
« pendant les temps calmes et que les navigateurs apercevaient
« de loin pouvait être facilement détruit au premier danger. La
« colline reprenait alors ses aspérités, et le temple, qui s'éle-
« vait sur un abîme à pic, ajoutait aux fortifications de la cita-
« delle. Quand les derniers défenseurs de Carthage, qui s'y
« étaient retirés, virent que la résistance devenait impossible,
« ils mirent le feu au temple et l'on vît alors la femme d'Asdru-
« bal, debout sur le faîte, insulter à la lâcheté de son mari, puis
« jeter ses enfants dans les flammes et s'y précipiter après eux.
« Ce fut le dernier acte du drame. »

Malgré l'énergie inspirée par le désespoir, malgré le courage incontestable montrés par les Carthaginois, dans la dernière période de cette lutte épique, il est certain qu'au cours de la troisième guerre punique ils ne remportèrent que des succès insignifiants, qui ne retardèrent, que de bien peu, la catastrophe finale. La disproportion entre l'effort fourni, les pertes subies et le résultat obtenu provient, sans aucun doute, du manque d'organisation militaire des Carthaginois. La défaite finale prouve d'une manière évidente qu'une armée ne s'improvise pas, qu'un soldat ne peut se faire du jour au lendemain (1).

---

(1) Ces vérités immuables trouvent leur application, aussi bien de nos jours, que dans les temps antérieurs. Peut-être même s'appliquent-elles, encore plus, à notre époque, eu égard aux perfectionnements apportés incessamment au matériel de guerre, dont la manœuvre nécessite un personnel de plus en plus instruit, si l'on veut lui faire produire tout l'effet utile, en vue duquel il a été conçu.

Il ne faut pas croire qu'un homme devienne un soldat parce-qu'il a revêtu un uniforme et qu'il sait tirer un coup de fusil. Ce qui fait un soldat, c'est l'esprit d'obéissance qui ne s'acquiert que par la discipline, c'est l'endurance qui ne s'acquiert que par l'entraînement, c'est la camaraderie qui naît de l'estime réciproque et anime, du même souffle, officiers et soldats, poursuivant le même but, soumis aux mêmes épreuves, et affrontant les mêmes dangers. C'est aussi le patriotisme, cette forme élargie de l'amour du foyer et de la famille, cette vertu qui nous rend capable de sacrifier, même notre existence, pour la défense de ceux qui nous sont chers, de la terre où reposent les aïeux, de la terre sur laquelle nous sommes nés, de la terre que nous voulons transmettre à nos enfants, comme un héritage sacré, déjà arrosé du sang des générations qui nous ont précédés. Ce sont tous ces sentiments qui se synthétisent dans l'amour du drapeau, dont les plis, pour le vrai soldat, renferment l'âme de la patrie.

Loin de nous les abominables théories des antimilitaristes et des sans-patrie ; sous les dehors d'un vague humanitarisme, ils dissimulent les plus bas instincts de la nature humaine à savoir la lâcheté et la couardise ; ce n'est, en effet, que l'appréhension des fatigues, la peur des privations et la crainte de la mort qui inspirent leur soi-disant horreur de la guerre.

Les bons Français ne sauraient se laisser séduire par ces décevantes théories, prétendues philosophiques, qui, fatalement, conduisent les nations à la ruine d'abord, à l'asservissement ensuite. En arrivant au régiment nos jeunes conscrits prendront la résolution de supporter gaiement les petits inconvénients de la caserne et du métier, ils se soumettront, de bon cœur, à tous les exercices, à toutes les fatigues, bases nécessaires de l'entraînement, et, après avoir terminé leur apprentissage

PÉRIODE ROMAINE

EXTENSION DE LA DOMINATION ROMAINE

(146 av. J.-C. 40 ap. J.-C.).

Massinissa, le fidèle allié des Romains, était mort, en l'année 148, au commencement de la troisième guerre punique ; son royaume fut partagé entre ses trois fils Micipsa, Gulussa et Manastabal. Ces deux derniers n'ont laissé qu'une trace bien fugitive dans l'histoire ; il est à croire qu'ils moururent jeunes, car, en l'an 141, Micipsa resta seul maître de l'empire, héritage de son père. Lui-même, mourut en l'année 119, après 22 ans de règne. Sur son lit de mort, il partagea son royaume en trois parts, destinées à ses deux fils Adherbal et Hiempsal et à son neveu Jugurtha. Il pensait, par cette générosité, concilier, à ses fils, l'amitié de leur cousin ; les évènements subséquents montreront les malheureux effets de cette combinaison.

Dès l'année 116, c'est-à-dire à peine trois ans après la mort de son bienfaiteur, Jugurtha égorgea son cousin Hiempsal (1). Adherbal voulant venger la mort de son frère, déclara la guerre à Jugurtha et demanda l'appui des Romains, mais les généraux romains, corrompus par l'or

---

militaire, ils rentreront dans la vie civile, portant, au fond du cœur, comme dans un inviolable tabernacle, le culte du drapeau et l'amour de la patrie.

(1) Ce roi Hiempsal était un lettré qui écrivit une Histoire rédigée en langue punique. Ce fait prouve l'influence que Carthage avait su prendre sur les indigènes, au temps de sa splendeur, et qui durait encore malgré ses désastres.

de Jugurtha, trahirent Adherbal qui périt assissiné à Cirtha (Constantine) en 112 (1).

Cependant, le Sénat romain s'émut de l'assassinat des deux fils de Massinissa et cita Jugurtha, à comparaître devant le Peuple romain, pour y être jugé. Jugurtha vînt à Rome et poussa l'audace jusqu'à y faire assassiner, en pleine ville, le jeune Massiva, prince numide, qui, par sa naissance, avait certains droits aux trônes devenus vacants par la mort de Hiempsal et d'Adherbal. Le Sénat, qui très probablement, s'était laissé séduire par les générosités de Jugurtha, au lieu de le juger pour les deux assassinats précédents, commis en Afrique, et le troisième commis à Rome, lui donna simplement l'ordre de s'éloigner de la Ville.

On prétend qu'en quittant Rome Jugurtha ne put retenir l'expression de son mépris et s'écria : « Ville à vendre ! il ne te manque plus qu'un acheteur ! »

Le prince assassin regagna, tranquillement, la Numidie et c'est là que les Romains lui déclarèrent la guerre, en l'an 110. Cette guerre fut menée avec vigueur. Malgré le secours des Gétules, Jugurtha fut vaincu et se vit forcé d'aller chercher un asile chez son beau-père, Bocchus, roi de Mauritanie (Maroc) qui avait pris parti, pour lui, contre les Romains. Bocchus, vaincu lui-même, fut obligé de traiter. Une des conditions de la paix comportait la remise de Jugurtha, au vainqueur. Jugurtha, emmené à Rome, figura au triomphe de Marius, puis il fut jeté dans un cachot, où on le laissa mourir de faim (106).

Pour prix de son affreuse trahison, à l'égard de son gendre, Bocchus reçut des Romains le royaume de Numidie Occidentale (provinces d'Alger et d'Oran). Quant à la Numidie Orientale elle fut divisée en trois parts : les deux

---

(1) D'autres historiens racontent que Jugurtha, après la mort d'Hiempsal, alla assiéger Cirtha où Adherbal s'était réfugié et que, s'étant emparé de cette ville, il mit à mort son cousin Adherbal, ainsi que tous les Romains qui habitaient cette capitale.

Le Sénat romain répondit à cet audacieux massacre en envoyant, contre Jugurtha, une armée commandée par un général, nommé Bestia, mais celui-ci se laissa corrompre par l'or que lui offrit Jugurtha. Ce serait à ce moment que Jugurtha fut mandé à Rome.

premières furent destinées à constituer deux royaumes pour Hiempsal II et Mandrestal (1), petits-fils de Massinissa, la troisième fut attribuée en toute propriété au Peuple romain. C'est ainsi que Rome savait profiter de toutes les occasions, fortuites ou provoquées, pour aggrandir ses possessions.

Les deux petits-fils de Massinissa régnèrent sans grand éclat et moururent, laissant leurs royaumes à leurs fils Juba Ier et Iarbas. A ce moment, Rome subissait toutes les horreurs de la guerre civile, provoquée par la lutte de César et de Pompée. Ces deux grands généraux ne visaient à rien moins qu'à devenir les maîtres absolus dans Rome, elle-même, la maîtresse du monde.

Iarbas prit parti pour César, et Juba Ier adopta la cause de Pompée. Celui-ci battit Iarbas, dont il donna le royaume à Juba Ier, en récompense de l'appui qu'il lui avait prêté. Mais Juba Ier fut lui-même vaincu par César, en l'an 46, à la bataille de Thapsus ; son royaume fut confisqué et devint province romaine, sous le nom de Numidie.

Les successeurs de Bocchus n'ont point laissé de traces bien profondes dans l'histoire, quoique leur royaume comprît la plus grande partie de l'Algérie, plus une partie du Maroc actuel, depuis la Malva, à l'Ouest, (Moulouya actuelle) jusqu'à l'Ampsagas, à l'Est, (Oued-Rummel et Oued-El-Kebir actuels). Nous savons seulement que, en l'an 30 av. J.-C., Juba II devint roi des territoires formant l'ancien royaume de Bocchus, augmentés d'une partie du pays des Gétules.

Ce Juba II était le fils de Juba Ier, le vaincu de Thapsus. César, vainqueur, avait emmené le jeune prince à Rome, pour servir d'ornement à son triomphe, puis il l'y avait gardé et lui avait fait donner l'éducation la plus brillante. C'était un des moyens que les Romains employaient, à l'égard des princes vaincus, pour leur donner leurs idées et en faire, plus tard, leurs alliés.

Quoique Barbare, puisque c'est ainsi que les Romains qualifiaient tous ceux qui n'étaient point de leur race,

---

(1) Hiempsal II prît pour capitale, Cirtha ; et Mandrestal prît pour capitale Bulla Regia (actuellement : Hammam-Derradji, près de Souk-El-Arba ; cette dernière localité, station du chemin de fer de Ghardimaou à Tunis, est située sur la Medjerda.

Juba finit par occuper une brillante situation dans la capitale des maîtres du monde, car il y épousa une des filles du triumvir Antoine et de la célèbre Cléopâtre.

Plus tard, en l'an 30 av. J.-C., Auguste prit le pouvoir suprême, à la suite de la disparition des deux autres triumvirs Antoine et Lépide. Un de ses premiers actes fut de nommer Juba II, roi de Mauritanie.

Juba II régna 45 ans (30 av.-15 ap. J.-C.). Cette longue période paraît s'être écoulée dans la paix et la tranquillité. Ce fut Juba qui transporta la capitale de la Mauritanie à Cherchell, ville à laquelle il donna le nom de Julia Cæsarea, en souvenir de Jules César, son bienfaiteur.

Ce roi barbare, élevé à la Romaine, était un littérateur, un savant et un artiste. Il écrivit en grec. On n'a plus que quelques fragments de ses ouvrages, dans lesquels, dit-on, il avait résumé toutes les connaissances de son époque.

C'est à Juba II qu'on attribue la construction du monument désigné sous le nom de « Tombeau de la Chrétienne » (1) et qui s'élève sur la crête du Sahel, à une dizaine de kilomètres à l'Est de Tipasa.

Juba II mourut après un règne de 45 ans, soit en l'an 15 ap. J.-C. Il laissait un fils, nommé Ptolémée, qui lui succéda ; ce prince, qui se montra toujours l'allié fidèle des Romains, périt à Rome, en l'an 42 ap. J.-C., assassiné par ordre de Caligula dont il avait, par son luxe, excité la jalousie.

Les Romains profitèrent de ce dramatique évènement pour réunir son vaste royaume aux possessions romaines. Ils donnèrent, à cette nouvelle province de l'empire, le nom de Mauritanie Césarienne, du nom de sa Capitale Julia Cæsarea (actuellement Cherchell). Le Maroc devint, également, une province romaine sous le nom de Mauritanie Tingitane, du nom de sa Capitale Tingis (actuellement Tanger). A la même date, la Numidie orientale reçut le nom de Mauritanie Sétifienne, du nom de sa Capitale Sitifis (actuellement Sétif).

Dès ce moment, l'Algérie ne fut plus qu'une province romaine occupée par un certain nombre de Colonies. Ces colonies furent, pour la plupart, formées par d'anciens

---

(1) Voir à la fin du chapitre la notice sur le Tombeau de la Chrétienne.

soldats des légions, qui, à leur libération du service actif, recevaient, de l'Etat, en toute propriété, une certaine concession de terrain. En échange de cette donation, ces colons devaient défendre, contre tout agresseur, les frontières de la Colonie. Les villes ou villages qu'ils occupaient, d'une manière permanente, servaient de points d'appui et de centres de ravitaillement aux troupes de la légion qui, en cas d'insurrection, trouvaient dans chaque région une base solide d'opérations, tout en restant complètement libres de leurs mouvements, pour les opérations militaires en rase campagne.

Parmi ces Colonies on peut citer en allant de l'Est à l'Ouest :

Colonia Ulpia	(Timgad).
Colonia Celtiana	(Près de Collo).
Colonia Fuensis	(19 km. O. de Constantine).
Colonia Igilgili	(Djidjelli).
Colonia Julia Augusta Saldantium	(Bougie).
Colonia Tipaza	(Tipaza).
Colonia Cæsariensis	(Affreville).
Colonia Augusta	(Cherchell).

NOTICE SUR LE TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE

Ce monument a la forme d'un mamelon circulaire d'environ 63 mètres de diamètre et de 30 mètres de haut : il s'élève sur un soubassement carré, dont les côtés sont orientés exactement N.-S. et E.-O. ; la base du mamelon était entourée d'une colonnade d'environ 6 mètres de haut, dont il n'existe plus que quelques vestiges. Correspondantes au milieu des côtés de la plateforme du soubassement, et par conséquent, face aux quatre points cardinaux, on voit les ruines de quatre portes monumentales, il serait plus exact de dire : fausses portes, car derrière ces morceaux d'architecture, ne se trouve aucune issue ; on dirait plutôt que ces motifs ornementaux n'ont été construits que pour détourner l'attention de la véritable entrée du monument.

Le tout est construit en pierres de taille reliées, entre elles, par des crampons de plomb, destinés à assurer d'une manière plus parfaite leur liaison, et, par suite, la durée du monument. Cette précaution semble avoir eu un résultat contraire à l'intention de ceux qui l'avaient prise : on pense, en effet, que le désir de se procurer du plomb n'est pas étranger aux nombreuses dégradations que le monument a subies.

Lorsque l'armée française parcourut, pour la première fois, cette région, l'aspect grandiose de cette masse gigantesque frappa toutes les imaginations, et, pour se rendre compte de ce qu'elle pouvait bien renfermer, on commença des sondages. Ce ne fut qu'au bout de nombreuses tentatives, qu'un coup de sonde heureux permit de constater un vide dans l'intérieur de ce bloc de maçonnerie. On ouvrit un passage à l'endroit favorable, et on se trouva dans un corridor de forme circulaire mais n'ayant d'issue ni d'un côté ni de l'autre. De plus, on constata que la section de ce corridor allait en diminuant d'une des extrémités à l'autre. A l'extrémité la plus large on vit une espèce de porte dont le linteau supérieur portait, grossièrement sculptés, deux quadrupèdes, dans lesquels on prétend reconnaître des lions, mais, après avoir brisé la pierre encastrée dans les chambranles, on constata que derrière cette pierre il n'y avait que de la maçonnerie. A cet endroit, le plus large, le corridor a environ 2 m. 50 de haut et 2 mètres de large. A partir de ce point, il diminue progressivement comme une spire d'escargot et, après un parcours d'environ 100 mètres, il n'a plus, comme dimensions, qu'environ 1 m. 80 de haut sur 1 m. 20 de large. A cette extrémité, le corridor était coupé par un mur vertical au bas duquel une pierre encastrée dans des chambranles, et, ayant environ 1 mètre de haut sur 0 m. 75 de large, formait une espece de porte. Cette pierre fut brisée, et l'on put pénétrer dans une chambre carrée de 4 mètres de côté environ, voûtée en plein cintre. Chacun des murs portait, en son centre, une petit niche de 40 centimètres de haut sur 15 de large, semblable à celles qui se trouvent, à certains intervalles, dans le corridor en escargot ; mais rien ne subsistait, dans ce réduit, qui pût en indiquer la destination.

Le plan relevé du corridor montre que celui-ci fait plus d'un tour complet, avant d'aboutir à la chambre qui, elle, se trouve exactement au centre du bâtiment. Un détail à signaler : tout

le corridor est construit en pierres de taille jointives, sans mortier ; ce qui prouve que, dans le temps, auquel remonte la construction de ce monument, dessinateurs et tailleurs de pierre travaillaient avec une précision et une habileté qui ne sont pas dépassées de nos jours.

Ce monument a reçu des Arabes le nom de « Keber-Er-Roumia », qui, traduit en français, signifie « Tombeau de la Chrétienne », vocable généralement adopté ; mais il serait peut-être plus juste de traduire « Tombeau de la Romaine ». Roumi, en arabe vulgaire, ne signifie chrétien, que par extension, à la religion, d'une dénomination primitivement qualificative de l'origine.

Cependant, certains étymologistes, remontant à des langues plus anciennes, prétendent qu'en langue phénicienne « Keber-Er-Roumia » signifierait « Tombeau des Rois ». En réalité, quoique l'opinion générale donne à ce monument une destination funéraire, il faut avouer que nous n'en avons pas la certitude. Si nous en avons parlé, c'est qu'une légende en attribue la construction au roi Juba II.

Au commencement de son règne, ce roi aurait pris Tipaza pour capitale ; dans cette ville, il aurait perdu une fille qu'il aimait passionnément et il lui aurait fait construire ce mausolée pour perpétuer sa mémoire. Plus tard, fatigué d'avoir constamment, sous les yeux, ce monument qui ravivait ses tristes souvenirs, il aurait quitté Tipaza pour aller s'établir à Cherchell. Dans la partie ouest de cette dernière ville on voit encore des ruines considérables désignées souvent sous le nom de Thermes, mais qui sont, en réalité, les restes d'un magnifique palais que Juba II s'y fit construire.

Nous allons terminer cette notice par deux légendes arabes sur le Tombeau de la Chrétienne :

Les Arabes ont l'habitude de croire à des trésors cachés dans tous les monuments dont ils ne connaissent pas l'origine ou dont ils ne peuvent s'expliquer la destination : ils devaient, naturellement, en imaginer l'existence dans cette mystérieuse construction.

D'après une première légende, un Arabe de la Mitidja nommé Ben Kacéme avait été fait prisonnier par les Chrétiens et emmené en Espagne. Là, il avait été vendu, comme esclave, à un vieux savant, il vaudrait, peut-être, mieux dire sorcier, si nous nous en rapportons à la suite de l'histoire. Ce pauvre Ben Kacéme passait ses jours et ses nuits à pleurer, désespérant de revoir jamais sa famille, ni son pays. Un jour, son maître le fit venir et lui dit : « Je veux te rendre à ta famille, mais à condition que tu t'engages à faire exactement ce que je vais te dire : dès que tu seras arrivé dans ton pays, tu iras voir ta famille, pendant trois jours, puis ensuite tu te rendras au Tombeau de la Chrétienne, tu allumeras un grand feu, puis tu y brûleras ce papier que je te remets. »

Ben Kacéme, enchanté de recouvrer sa liberté, à si bon compte, accepta le marché. Conformément à ses promesses, aussitôt après être allé voir sa famille, il se rendit au tombeau, alluma le brasier et y jeta le papier mystérieux. A peine celui-ci était-il consumé, qu'à sa grande stupeur, Ben Kacème vit le tombeau s'entrouvrir pour donner passage à une nuée de pièces d'or et d'argent qui, par dessus la mer, s'envolait vers le pays

des Chrétiens. Ben Kacéme, voyant fuir cet immense trésor, resta d'abord stupéfait, puis reprenant ses idées, lança dans le nuage de pièces d'or son burnous, qui en fit tomber à terre quelques-unes, qu'il s'empressa de ramasser. Mais aussitôt le charme fut rompu, le tombeau se referma, et reprit le même aspect qu'auparavant.

Naturellement, Ben Kacéme ne garda pas, pour lui seul, le secret des choses extraordinaires qu'il avait vues, il les raconta à sa famille et le bruit en parvint jusqu'aux oreilles du pacha qui régnait en ce temps-là et s'appelait Salah Raïs (1552-1556). On voit quel caractère d'authenticité prend cette légende, puisqu'elle précise les dates. Ce pacha envoya des ouvriers pour démolir le tombeau et lui rapporter les trésors qu'ils y trouveraient. Mais, à peine s'étaient-ils mis à l'ouvrage, qu'une femme, très probablement la Chrétienne enterrée sous le mausolée, apparut sur le sommet du monument et étendit les bras vers le lac qui s'étend au pied du versant Sud du Sahel en criant : « Halloula ! Halloula ! à mon secours ! ». Immédiatement il sortit du lac une nuée d'énormes moustiques qui chassèrent les travailleurs. Depuis cet évènement, le lac a gardé le nom de lac Halloula.

D'après une autre légende, également d'origine arabe, le tombeau de la Chrétienne recélerait, sous son énorme masse, un trésor fabuleux caché à de grandes profondeurs et l'on ne pourrait y parvenir que par un souterrain ayant, au bord de la mer, son entrée, qui, de nos jours, n'est plus connue. Mais la découverte de cette issue, ne serait qu'un premier pas franchi dans une voie dangereuse. Ce souterrain est, en effet, intercepté à trois endroits différents par des obstacles paraissant peu faciles à surmonter. L'imprudent qui serait assez téméraire pour s'aventurer dans ce souterrain trouverait, d'abord, sur son chemin, une immense faucille qui, animée éternellement d'un mouvement de rotation, tellement rapide qu'il est impossible de la voir tourner, le couperait fatalement en morceaux s'il ne connaissait les paroles d'exorcisme capables de l'arrêter momentanément.

Plus loin, il trouverait des aigles prêts à lui crever les yeux de leurs becs et à le déchirer de leurs serres.

Il rencontrerait, enfin, des lions qui ne dorment jamais et attendent, depuis des siècles, la proie humaine qui doit calmer l'horrible faim qui torture leurs entrailles.

On voit que le trésor est suffisamment défendu contre les appétits du vulgaire. Un seul homme, prétend la légende, connaît les paroles capables d'arrêter le mouvement circulaire de la faucille, de calmer la férocité des aigles, d'apaiser la voracité des lions. Ce mortel favorisé est le Sultan du Maroc, mais, dans sa toute puissance, Dieu a fixé des limites à l'usage de ces formules cabalistiques, car l'heureux privilégié ne peut se servir des mots magiques qu'une fois tous les cent ans.

Il est à croire que le Sultan du Maroc a du oublier les mots magiques, ou bien que la période de cent ans fixée, par la volonté divine, n'est pas encore arrivée, car, sans cela, il paraîtrait logique que ce pauvre souverain usât du privilège particulier qui lui est attribué, pour payer ses créanciers et se débarrasser de la tutelle que les états européens ont établie sur son budget.

ORGANISATION POLITIQUE DES ROMAINS

Ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, en l'an 40 après J.-C., la domination romaine s'étendait sur la Tunisie, l'Algérie et une partie du Maroc actuel. Avant d'aller plus loin, et pour nous rendre un compte à peu près exact de ce que fût cette occupation, il est nécessaire de connaître, au moins dans ses grands traits, l'organisation politique et militaire de Rome. C'est l'exposition de ces très remarquables institutions qui va faire l'objet de ce chapitre et du suivant.

L'origine de Rome est entourée de légendes fabuleuses comme, d'ailleurs, celle de presque tous les peuples dont l'existence remonte aux temps reculés de l'antiquité.

La légende rapporte que Numitor, roi d'Albe, avait été détrôné par son frère Amulius. Ce dernier craignant les revendications que pourraient, plus tard, exercer, contre lui, deux jumeaux, petits-fils de son frère, qui venaient de naître, les fit exposer, dans l'espoir de les voir périr victimes des intempéries de l'atmosphère ou de la férocité des fauves. On mit les deux enfants dans une corbeille qu'on abandonna au cours de l'eau de la rivière qui porte aujourd'hui, le nom de Tibre.

Le courant porta cette corbeille dans un endroit sauvage et marécageux, au pied d'une colline connue, maintenant, sous le nom de Mont Palatin.

On peut remarquer qu'il y a plus d'un rapport entre cette légende et l'histoire de Moïse sauvé des eaux ; mais la légende romaine devient ensuite beaucoup plus merveilleuse, car ce n'est plus une femme, comme la fille de Pharaon, mais bien une louve, qui sauva les deux jumeaux. Au lieu de dévorer ces deux enfants, sans défense, elle préféra leur servir de nourrice ; puis un berger du voisinage, nommé Faustulus, frappé de ce prodige, recueillit les deux frères qu'il adopta et auxquels il donna les noms de Romulus et de Rémus.

Ceux-ci, devenus adolescents, apprirent le secret de leur naissance et rétablirent, sur son trône, leur aïeul Numitor, lequel leur conseilla de fonder une ville, au lieu même où ils avaient été trouvés. Suivant le désir du vieux monarque, ils jetèrent les premiers fondements de la ville qui,

plus tard, devait être Rome, sur les pentes du Mont Palatin, en l'an 753 avant J.-C.

Autour d'eux se réunirent un certain nombre de vagabonds qui les reconnurent comme leurs chefs et se soumirent à leur autorité.

Il est à croire que, malgré l'affection qui, dit-on, existe toujours profonde, entre les jumeaux, Romulus et Rémus devaient avoir le caractère un peu vif et la main un peu leste, car, à la suite d'une querelle, les deux frères en vinrent aux mains et cette rixe se termina par la mort de Rémus. Romulus resta seul chef de la Colonie.

L'histoire, sceptique à l'égard de toutes les légendes, croit pouvoir affirmer que la fondation de Rome, qui eut lieu le 21 Avril, est due à un Printemps sacré sorti d'Albe.

On donnait le nom de « Printemps sacré » à tout le groupe des jeunes gens nés pendant le même printemps, et que leur ville originaire avait voué à une divinité dont elle désirait apaiser la colère. Les païens admettaient, en effet, que toutes les calamités étaient causées par la colère de leurs Dieux et que cette colère pouvait être apaisée par des sacrifices, souvent humains.

Parfois, au lieu d'égorger les victimes sur les autels des dieux courroucés, la cité se contentait de se priver des services qu'elle pouvait attendre de ses enfants voués au trépas, et, dans ces conditions, les enfants devenus hommes quittaient leur patrie et, sous le nom de Printemps sacré, allaient fonder au loin une nouvelle ville.

Rome primitive occupa tout le Mont Palatin ; elle eut, pour limites, un retranchement tracé autour du sommet de la colline et formant un carré d'environ 400 mètres de côté.

Ce n'était qu'une espèce de camp, formé de huttes, logeant la population, assez nombreuse, dont se composait la bande de Romulus.

Bientôt, cette population s'augmenta de nombre de brigands que Romulus prit sous sa protection ; mais il les cantonna sur une colline située en dehors de son camp, et qui, depuis, a reçu le nom de Mont Capitolin.

Tout d'abord, cette bande ne se composa que d'hommes. Romulus résolut de remédier à ce manque de femmes et recourut à un stratagème qui le montre assez dépourvu

de préjugés. Après avoir organisé des jeux, il invita à y assister ses voisins les Sabins. Ceux-ci vinrent accompagnés de leurs femmes et de leurs filles. A un signal donné, les Romains se précipitèrent sur les Sabins et les massacrèrent. Quant aux Sabines, femmes mariées et jeunes filles, ils les gardèrent prisonnières. En réponse à ce guet-apens, les Sabins déclarèrent la guerre aux Romains.

L'armée sabine commença les hostilités et arriva, même, assez près de Rome, pour que les femmes, laissées dans la ville, pussent suivre les péripéties du combat. Lorsqu'elles virent qu'une effroyable boucherie allait coûter la vie à leurs pères et à leurs frères d'un côté, à leur maris de l'autre, elles se précipitèrent entre les adversaires et arrêtèrent le combat. Leur intervention amena la cessation des hostilités ; les Sabins et leur roi Tatius se réconcilièrent avec les Romains.

Tatius partagea le pouvoir royal avec Romulus, mais, à sa mort, ce dernier resta seul et unique roi de Rome.

Cette soumission des Sabins à Romulus est acquise à l'histoire, mais il faut remarquer que Numa Pompilius et Ancus Martius, deuxième et quatrième rois de Rome, étaient Sabins d'origine. Il faut remarquer également que le nom de « Quirites » donné à tout le peuple romain, et qui signifie : les hommes armés de lances, vient du mot « Quir » qui, en langue sabine, désigne la lance. La religion agricole et guerrière des premiers Romains, les institutions politiques du patronat et de la clientèle, permettent, aussi, de constater l'influence considérable que les Sabins exercèrent sur la première organisation du peuple romain.

Plus tard, à l'époque de Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, des Etrusques vinrent s'établir, près de Rome, sur le Mont Cœlius.

Les premiers habitants de Rome, les fondateurs de cette ville qui devait conquérir le monde, provenaient donc de trois origines différentes et gardèrent, même au cours de leur association, une certaine indépendance ; ils constituèrent 3 tribus qui prirent les noms suivants :

1° **Ramnenses.** — Très probablement les descendants des jeunes gens faisant partie du Printemps sacré.

2° **Tatienses.** — Sabins, tirant leur nom de leur roi Tatius, celui qui conclut la paix avec les Ramnenses et négocia la fusion avec eux.

3° **Luceres.** — Etrusques, tirant leur nom de la ville de Lucerum, dont ils étaient, presque tous, originaires.

Ces tribus furent divisées chacune en 10 curies, chaque curie fut divisée en 10 décuries, et les décuries en familles (en latin « gentes »).

Sur la convocation des rois, les trente curies se rassemblaient pour élire les magistrats, faire les lois et discuter les affaires de la guerre ; mais, leurs décisions ne devenaient exécutoires qu'après l'approbation du Sénat.

Ces trois tribus, qui, par le fait, étaient les pères de la ville de Rome (« patres ») formèrent les patriciens.

C'est de leur sein que furent tirés les sénateurs et les chevaliers.

Tous les autres patriciens romains, formèrent le peuple « populus », celui dont il est mention dans le monogramme, S. P. Q. R., « Senatus, Populusque Romanus », Le Sénat et le Peuple romain.

Au-dessous de cette aristocratie se forma plus tard la plèbe (en latin « plebs ») composée de déclassés, de citoyens romains ayant perdu leur qualité, par suite de certaines condamnations, de nouveaux venus, etc. De plèbe nous avons fait l'adjectif plébéien qui, parfois, est employé improprement pour désigner les patriciens, non sénateurs et non chevaliers.

Grâce à leur courage, et aussi à leur discipline, ces trois tribus ne tardèrent pas à se rendre redoutables à leurs voisins. Parmi ceux-ci, un certain nombre préférèrent vivre en bonne intelligence avec elles et leur demandèrent leur protection. Pour l'obtenir, ils s'adressèrent, d'après leur origine ou d'après leurs relations, à l'une ou à l'autre des tribus. Ils devinrent ainsi les clients de celle qui leur servit de garant et obtint, en leur faveur, la protection de la communauté.

Mais, si cette communauté, voulait bien accorder le bénéfice de sa protection à ces peuples étrangers, elle n'entendait aucunement leur accorder le droit de se mêler, en

quoi que ce soit, à la direction de ses affaires : aussi ces nouveaux venus, simples protégés, n'eurent-ils aucun droit politique. Ils constituèrent une catégorie pour ainsi dire inférieure qui reçut, ainsi que nous l'avons déjà dit, le nom de : « plèbe ».

Un des derniers rois de Rome, Servius Tullius, qui régna de 175 à 219 de l'ère de Rome (578-534 av. J.-C.) et qui paraît avoir été un grand organisateur, voulut intéresser, plus directement, ces étrangers à la prospérité de leur patrie d'adoption, et les organisa, eux-mêmes, en tribus, lesquelles fournirent 12 centuries de chevaliers plébéiens (il n'y en avait que 6 de chevaliers patriciens).

Au point de vue administratif, cette plèbe fut organisée, par Servius Tullius, en 35 tribus, dont 4 urbaines, qui prirent les noms des différents quartiers de Rome, où elles avaient établi leur résidence, et 31 rurales qui prirent les noms des principaux villages où elles habitaient. Mais ces tribus ne reçurent aucun pouvoir politique et ne prirent aucune part à la confection des lois, ni à la direction générale des affaires.

Pour en finir avec cette organisation des tribus, nous ajouterons que, à une époque assez incertaine, vers le IIe siècle avant J.-C., et, pour des motifs assez mal connus, les trois tribus patriciennes fusionnèrent avec les tribus plébéiennes.

Pendant toute la première période, les pouvoirs législatif, administratif et judiciaire étaient exercés par les rois, conjointement avec le Sénat et les Comices des patriciens réunis dans leurs curies.

Après l'abolition de la royauté, ces trois pouvoirs furent exercés, exclusivement, par deux assemblées issues des patriciens ; à savoir : le Sénat et les Comices par curie. Entrainées par leur égoïsme, et n'obéissant qu'au sentiment de leurs intérêts communs, ces deux assemblées prirent, à l'égard des plébéiens, des mesures tellement vexatoires que, en l'an 260 de Rome, (493 av. J.-C.), la plèbe se révolta, sortit de la ville et se retira sur le Mont-Sacré, menaçant ainsi Rome, dans son existence même.

L'histoire rapporte que les patriciens effrayés envoyèrent un des leurs, Menenius Agrippa, vers les plébéiens, pour leur persuader de rentrer à Rome. L'habile négocia-

teur, désireux de les convaincre qu'il était de leur intérêt particulier, aussi bien que de l'intérêt général, de renoncer à leurs velléités de scission, emprunta la forme de l'apologue, pour frapper leur imagination. Il raconta aux mutins la fable des Membres et de l'Estomac que notre bon Lafontaine a reprise, en lui communiquant le charme de son esprit délicat et de sa poétique inspiration.

Les plébéiens ne se laissèrent cependant pas persuader du premier coup : on négocia, par l'intermédiaire de Menenius. Les patriciens firent de légères concessions, en accordant quelques pouvoirs politiques aux plébéiens organisés en comices par tribu. Enfin, tout rentra dans l'ordre.

Quand à Menenius Agrippa qui, dans ces circonstances critiques, avait été choisi, à cause de ses vertus et de sa valeur personnelle, pour aller parlementer avec la plèbe, et qui avait réussi à mener à bien cette mission délicate, il fut mis de côté, dès qu'on n'eut plus besoin de ses services. Cet honnête homme mourut si pauvre que le Sénat dut prendre à sa charge les frais de ses funérailles.

Si, de nos jours, les exemples d'ingratitude à l'égard des citoyens méritants sont assez fréquents, il faut avouer que le désintéressement de Menenius Agrippa trouve, en général, peu d'imitateurs.

Une fois cette crise terminée, Rome reprit sa vie politique ordinaire ; nous allons en examiner les principaux organes.

Au moment où la République succéda à la Royauté, les citoyens romains étaient divisés en trois ordres : les sénateurs, les chevaliers, les citoyens.

1° Le Sénat. — Les sénateurs, d'abord choisis par les rois, furent ensuite nommés à l'élection, par les patriciens, puis par les consuls et enfin par les censeurs. Ce dernier système resta en vigueur jusqu'à l'époque des empereurs, c'est-à-dire, jusque vers le commencement de l'ère chrétienne. Ce mode d'élection qui, au premier abord, semble tout à fait arbitraire, n'est, en réalité, qu'une élection populaire à plusieurs degrés. Les censeurs, en effet, ne pouvaient choisir leurs candidats que parmi les citoyens ayant rempli, auparavant, certaines magistratures conférées par le peuple. En outre, il fallait que les élus aient appar-

tenu, antérieurement, à l'ordre équestre (des chevaliers); enfin, tous les cinq ans, les censeurs revisaient la liste des sénateurs et en retranchaient tous ceux qui leur semblaient avoir démérité.

Petit à petit, eu égard au mode de recrutement, qui ne permettait d'élire que des citoyens ayant une certaine fortune ainsi que le goût des affaires publiques, certaines familles arrivèrent à fournir, presque exclusivement, les membres du Sénat qui, par suite, devint, pour ainsi dire, héréditaire.

2° L'Ordre équestre, ou des Chevaliers. — Immédiatement après le Sénat marche, dans l'ordre des préséances, l'ordre des Chevaliers. Ceux-ci reçurent plus tard le nom de Publicains.

3° Les Citoyens. — Enfin tous les patriciens, qui n'étaient ni sénateurs, ni chevaliers, formaient le Peuple ; mais chacun d'eux pouvait devenir chevalier et sénateur pourvu qu'il réunit, par ailleurs, les conditions requises.

Les sénateurs et les chevaliers dégradés rentraient dans la classe du peuple ; mais dans une catégorie spéciale, portant le nom de Cérites. Ceux-ci n'avaient pas le droit de suffrage, mais ils conservaient celui d'honneur, ce qui, dans notre langage actuel, signifie qu'ils n'étaient pas électeurs, tout en restant éligibles.

Le Sénat fut institué par le premier roi de Rome, Romulus, pour le remplacer dans l'administration de la ville, pendant les nombreuses absences, que lui imposait la conduite des guerres qu'il eut à soutenir.

Il confiait alors la direction des affaires publiques aux plus vieux, (en latin « seniores ») d'où est dérivé le nom de : Sénat.

L'ordre des Chevaliers fut également créé par Romulus. Il avait à sa tête le maître de cavalerie (magister equitum) qui, dans certains cas, pouvait remplacer le roi empêché.

Au dessous des trois ordres, nous trouvons la Plèbe, composée d'hommes libres, mais, tout d'abord, n'ayant aucun droit politique.

Enfin, tout à fait en bas de l'échelle sociale : les Esclaves.

Dans l'origine, quand les Romains étaient agriculteurs et guerriers, chaque famille ne possédait qu'un ou deux esclaves, pour l'aider aux travaux des champs. Plus tard, lorsque Rome se sentit assez forte pour n'avoir plus besoin de s'assimiler les peuples vaincus, elle prit l'habitude de réduire en esclavage ses prisonniers de guerre. Le nombre des esclaves agriculteurs s'accrut dans la proportion des territoires conquis, que l'Etat donnait à bail aux citoyens. Enfin la loi, qui, à Rome, comme dans toutes les villes antiques, faisait du débiteur insolvable la propriété de son créancier, accrut encore, dès les premiers temps de la République, le nombre des esclaves, dans une proportion notable.

Au fur et à mesure que les conquêtes des Romains s'étendirent, le nombre des esclaves augmenta et, au moment de l'apogée de la puissance romaine, c'est-à-dire, un siècle environ avant l'ère chrétienne, certains Romains, possédaient cinq mille, dix mille, et même vingt mille esclaves.

On estime qu'à ce moment, dans les villes, les esclaves étaient en nombre à peu près égal à celui des citoyens et qu'à la campagne, ils étaient beaucoup plus nombreux.

Ce développement de l'esclavage ne laissa pas que de créer, par moments, de sérieux embarras aux maîtres du monde : à différentes époques, il y eut, en effet, des insurrections formidables, auxquelles l'histoire a donné le nom de Guerres des esclaves, et qui mirent en péril l'existence de la République.

La plus importante de ces insurrections éclata en 73 av. J.-C. Les esclaves conduits par l'un d'eux, nommé Spartacus, faillirent prendre Rome. Il fallut deux ans d'efforts, pour venir à bout de ce soulèvement.

Dans cette multitude d'esclaves, on maintenait la discipline et l'obéissance, par un véritable système de terreur, appuyé sur les châtiments les plus cruels. L'esclave, d'après la loi elle-même, ne comptait pas dans l'espèce humaine. C'était une bête de somme, c'était une chose, et on le traitait comme telle. Les droits du maître étaient absolus; ce ne fut que sous les empereurs de la famille des

Antonins, au IIe siècle après J.-C., que le droit de vie et de mort fut enlevé aux propriétaires sur leurs esclaves.

A la tête de la hiérarchie sociale se trouvaient les patriciens, sénateurs, chevaliers et citoyens qui tous possédaient, dans son intégralité, le droit de cité.

Ce **Droit de cité,** comprenait les droits suivants :

1° **Droit de cens.** — Droit d'être inscrit sur les contrôles, tenus par les censeurs, pour tous ceux ayant droit au titre de citoyen romain. Mention était faite, sur les contrôles de l'ordre auquel ils appartenaient.

2° **Droit d'héritage.** — Droit propre au seul citoyen romain de pouvoir hériter d'un autre citoyen, mort sans faire de testament, suivant le degré de parenté qu'il avait avec le défunt.

3° **Droit d'honneur.** — Droit de prétendre à toutes les magistratures, en remplissant, d'ailleurs, les conditions légales requises pour chacune.

4° **Droit de liberté.** — Ce droit garantissait l'inviolabilité individuelle. En vertu de ce droit, un citoyen romain ne pouvait être battu de verges, ni réduit en servitude, ni mis à mort. Ce dernier privilège n'était, du reste, qu'une fiction, car la loi décrétait que tout citoyen déclaré digne de mort, par un jugement régulier, perdait, en même temps, sa qualité de citoyen romain.

5° **Droit de mariage.** — Droit de prendre une épouse légitime. Tout d'abord, ce droit était refusé aux plébéiens, qui durent se marier sans que leur union eût aucune espèce de constatation légale et sans que les femmes eussent d'autre rang que celui d'une esclave.

Jusqu'à l'année 444 av. J.-C., les patriciens ne pouvaient contracter mariage qu'avec des femmes patriciennes, elles-mêmes. Depuis ce moment, les mariages mixtes furent autorisés par la loi, à la condition que la femme fût, exclusivement, une romaine, née de condition libre.

6° **Droit de milice.** — Droit de pouvoir servir dans les légions. Ce droit était refusé aux prolétaires, c'est-à-dire, aux pauvres ne payant pas d'impôt. Ce n'est qu'à partir

de l'année 106, avant J.-C., que ces derniers purent aspirer au service militaire. Le droit de milice commençait à l'âge de 17 ans pour finir à celui de 45 ans.

7° **Droit paternel.** — Droit absolu du père de famille sur ses enfants. En particulier, il pouvait les vendre comme esclaves et même les mettre à mort. L'autorité publique s'effaçait devant celle du père de famille et son terrible droit pouvait s'exercer sur tous ses descendants. Un père ne perdait son droit paternel que par une libre renonciation, ou par une condamnation, à l'exil, à la déportation ou à mort.

8° **Droit de propriété.** — Les citoyens majeurs, orphelins de père, ou émancipés, jouissaient seuls de ce droit. En dehors de ces trois catégories, il n'y avait plus de propriétaire légitime, mais seulement un usufruitier précaire, révocable, à chaque instant, par la seule volonté du véritable propriétaire, c'est-à-dire, du père de famille.

9° **Droit de race.** — Ce droit attribué aux premiers colons de Rome comprenait tous les droits énoncés ci-dessus, sauf quelques modifications aux droits de mariage et au droit paternel. En particulier, en ce qui concerne ce dernier, le père perdait ses droits absolus sur ses fils majeurs et sur ses filles mariées.

10° **Droit de famille.** — Ce droit fut créé pour les fugitifs qui formèrent la deuxième population de Rome. Il comprenait tous les droits ci-dessus énumérés, sauf le droit d'honneur et celui de mariage. Les femmes des citoyens n'ayant que le droit de famille étaient esclaves et leurs enfants suivaient la condition de la mère.

Ces deux droits de race et de famille finirent par se confondre et, en l'an 300 av. J.-C., il n'y eu plus aucune différence entre les deux. Cependant les descendants des possesseurs du droit de race continuèrent à s'appeler patriciens et les autres gardèrent la qualification de plébéiens.

11° **Droit de suffrage.** — Droit de voter dans tous les comices de Rome, ou, pour nous servir des termes actuels, de prendre part à toutes les élections. Le citoyen jouissait

de ce droit à partir de l'âge de 17 ans, mais par une disposition légale, qui nous semble extraordinaire, ce droit lui était retiré à l'âge de 60 ans.

12° **Droit de testament.** — Droit de disposer de ses biens, après sa mort. Il est évident que ce droit ne pouvait être attribué qu'au citoyen possédant, pendant sa vie, le droit de propriété.

13° **Droit de tutelle.** — Prolongation, par delà la mort, du droit paternel, moins ses rigueurs. Le citoyen romain avait le droit de désigner un tuteur pour ses enfants. Cette tutelle cessait, d'elle-même, lorsque le pupille atteignait l'âge de 25 ans.

Le droit de tutelle pouvait, également, s'exercer sur les veuves, en vertu des dispositions du testament du mari.

On pouvait posséder le droit de cité de deux manières.

1° Par la naissance ;

2° Par élection ; d'abord, au choix du peuple romain réuni dans ses comices, puis ensuite, au choix de l'empereur.

Ce droit de cité fut d'abord très recherché, mais très rarement accordé; peu à peu, cette sévérité se relâcha, jusqu'à ce que, en 211 après J.-C., l'empereur Caracalla le conféra à tous les habitants de l'empire, dans le seul but d'augmenter, ainsi, le nombre des contribuables.

L'ordre des Chevaliers remonte aussi à Romulus dont les premiers Celeres (rapides) formaient la cavalerie.

Pour être inscrit dans l'ordre des Chevaliers, il fallait justifier d'une certaine fortune, dont la perte entraînait la radiation des contrôles de l'ordre. Les Chevaliers romains tenaient, dans la société romaine, à peu près, la même place que la bourgeoisie dans notre société actuelle.

Progressivement, les Chevaliers cessèrent de s'occuper de leur métier militaire et se livrèrent aux spéculations et au commerce. En l'an 217 av. J.-C., ils fondèrent des associations financières pour l'exploitation de certaines industries. Une de ces associations, centralisa, entre ses mains, l'industrie des transports publics, et une autre, la perception des impôts (publicum), de là le nom de publicains, qu'on leur donna depuis cette époque.

Comme tous les financiers, dont le gain est l'unique préoccupation, ils se livrèrent à des combinaisons et à des manœuvres souvent plus lucratives qu'honnêtes. Ils commirent de tels excès, dans la ferme des impôts, et, dans la gestion des finances de l'Etat, que le Sénat dut sévir. Les Chevaliers condamnés, ceux dont les intérêts étaient menacés, aussi bien que ceux qui craignaient de voir leurs agissements découverts, se liguèrent, avec les plébéiens, pour saper l'autorité de la haute assemblée. Leurs luttes, contre cette dernière, pour lui enlever l'autorité judiciaire et s'en emparer, durèrent plus de 200 ans, avec des succès variés, sans cependant que la victoire définitive vint couronner la persévérance de leurs efforts.

Enfin, au temps de César, c'est-à-dire, vers l'an 50 av. J.-C., l'ordre des Chevaliers disparut, en tant que puissance politique, et ne dut plus son importance qu'à l'énormité de ses richesses.

Les Chevaliers portaient, comme insigne distinctif, un anneau d'or et une espèce d'uniforme : l'angusticlave, sorte de tunique, droite, à manches courtes, ressemblant à la cachabia des Mzabites, et ouverte sur le devant, lequel était décoré de deux bandes étroites de drap teint en pourpre.

Par dessus cette tunique, ils portaient la trabée, sorte de toge, courte et peu ample, qui s'agrafait sur l'épaule droite et était garnie, elle aussi, d'une bande de pourpre.

Le Peuple, ou troisième ordre des citoyens romains, comprenait tous ceux qui n'étaient ni sénateurs, ni chevaliers, c'est-à-dire, l'immense majorité.

Les luttes entre ces trois ordres, Sénateurs, Chevaliers et Peuple constituent, presqu'exclusivement, l'histoire intérieure de Rome.

Au point de vue de l'organisation politique, le cycle romain comprend trois périodes absolument distinctes :

1° **Royauté.** — Qui dura 244 ans, de 753, année de la fondation de Rome, à 509 avant J.-C.

2° **République.** — Qui dura 480 ans, de 509 à 29 av. J.-C.

3° **Empire.** — Qui dura 505 ans, de l'an 29 av. J.-C. à l'an 476 ap. J.-C.

Sous la royauté, le Sénat fut une espèce de conseil de

gouvernement, dépendant de l'autorité royale, et, parfois, appelé à la suppléer.

Sous la République, il devint l'âme et le chef même du gouvernement. La guerre, la paix, l'administration de la Ville et des provinces, la religion, les finances, les relations avec les pays et les souverains étrangers, et pendant un certain temps, le droit de rendre seul la justice, furent concentrés entre ses mains. Le monogramme du Sénat précédait même celui du Peuple romain, sur les actes civils, dans les inscriptions des monuments, sur les enseignes militaires. S. P. Q. R., « Senatus, Populusque Romanus ». Le Sénat et le Peuple romain, telle était la devise de la République romaine, alors que ses aigles déployaient leurs ailes sur toutes les régions du monde connu.

Le frein à cet immense puissance du Sénat, résidait dans une disposition particulière de la loi fondamentale de l'organisation des pouvoirs, disposition qui refusait au Sénat le droit de se réunir spontanément et, par conséquent, de délibérer, sans une convocation préalable de l'un des consuls, ou, en leur absence, d'un magistrat curule, ou, enfin, d'un tribun du peuple.

On appelait magistrats curules, les dictateurs, les consuls, les préteurs et les censeurs ; ils tiraient leur nom des chaises curules, sièges en bois incrusté d'ivoire, sur lesquelles ils avaient seuls, avec les sénateurs, le droit de s'asseoir dans les cérémonies publiques.

Le dictateur était un magistrat exceptionnel, temporaire, concentrant dans ses mains les pouvoirs les plus étendus. On n'en nommait que dans les cas les plus graves, lorsque la Patrie était en danger, pour remplacer les deux consuls qui, eux-mêmes, étaient placés sous ses ordres. Toutefois, le dictateur ne pouvait disposer des deniers publics, sans le consentement exprès du Sénat et du Peuple. La dictature était conférée pour une durée de 6 mois, au plus.

Le plus souvent, le dictateur résiliait volontairement, ses pouvoirs, dès que les circonstances, qui les avaient rendus nécessaires, avaient disparu.

Parmi les citoyens que des circonstances dangereuses firent nommer dictateurs, l'histoire romaine conserve particulièrement le souvenir de Quinctius Cincinnatus, qui fut

consul en l'an 460 av. J.-C. Parvenu au terme de ses fonctions, il reprit ses occupations ordinaires, et il se vit, au bout de quelques mois, ruiné par le paiement des amendes que des ennemis politiques lui avaient fait infliger. Réduit à un état voisin de la misère, il se retira à la campagne pour y cultiver une petite propriété qui lui restait encore de l'héritage paternel.

Vers la même époque, un Sabin, nommé Herdonius, était parvenu, par un coup de main audacieux, à s'emparer du Capitole. Rome courait le plus grand danger ; on se décida à nommer un dictateur, et, d'un commun accord, on choisit Cincinnatus pour remplir ces redoutables fonctions. Les envoyés du Sénat trouvèrent Cincinnatus en train de labourer son champ. Sans hésitation, il accepta de remplir la tâche ingrate qui lui était confiée; puis, après avoir mis un terme aux téméraires tentatives de l'insolent étranger, il résilia ses fonctions qu'il n'avait exercées que quelques jours.

En l'année 458, c'est-à-dire deux ans après la fin de son consulat, les délégués du Sénat reprirent le chemin du champ de Cincinnatus et le trouvèrent en train de remplacer le soc d'une charrue. Ces délégués du Sénat venaient lui demander de vouloir bien accepter, à nouveau, les pouvoirs de la dictature : il s'agissait d'aller délivrer une armée romaine qui s'était laissé cerner par l'ennemi et allait être obligée de capituler.

Cincinnatus prit le commandement des forces romaines encore disponibles, délivra les légions compromises, et, seize jours après son entrée en fonctions, résiliait ses pouvoirs.

Agé de 80 ans, en l'année 438 av. J.-C., il reçut une troisième fois les pouvoirs de dictateur, qu'il exerça pendant 21 jours. Il s'en démit après avoir, encore une fois sauvé Rome d'une crise dangereuse pour son existence.

Quand on lit une pareille histoire, on se demande ce qu'on doit le plus admirer, soit l'abnégation de Cincinnatus, qui malgré ses déboires, ne cessa d'être à la disposition de Rome, dès qu'un danger sérieux la menaça, soit l'ingratitude des Romains qui laissèrent végéter, dans la misère, un homme qui leur avait rendu de si éminents services.

Les Consuls étaient les plus hauts magistrats de la république romaine. Ils étaient au nombre de deux, élus, pour une période de une année, par les patriciens réunis en comices par centuries. Pendant cette période, ils étaient le pouvoir exécutif de la république : ils commandaient les armées, préparaient les lois, rendaient la justice, convoquaient et présidaient le Sénat et les comices par centuries, recevaient les communications des gouverneurs de province et des rois ou chefs étrangers.

Après chaque élection, le Sénat répartissait les attributions entre les deux consuls.

Dans certains cas graves, le Sénat pouvait par une délibération, dite sénatus-consulte, augmenter, dans une certaine mesure, les pouvoirs des consuls en les invitant à se tenir sur leurs gardes : « Caveant Consules » était la formule sacramentelle, en pareil cas.

Les consuls étaient aidés, dans la gestion des affaires, qui leur incombaient, par les Préteurs, les Censeurs et autres fonctionnaires de moindre importance.

Les guerres ayant été nombreuses, dans les commencements de Rome, les consuls, qui commandaient les armées, étaient forcément très souvent absents, et, leurs absences apportaient des entraves à la bonne administration de la justice.

En 389, av. J.-C., on créa **les Préteurs** pour rendre la justice, à la place des consuls empêchés.

La création de cette nouvelle fonction fut proposée par le Sénat et adoptée par le Peuple réuni dans ses comices. Il fut spécifié, dans la loi initiale, que cette fonction serait remplie exclusivement par des patriciens, mais 29 ans plus tard, en 360, l'accès en fut ouvert aux plébéiens.

Le préteur était élu, pour un an, et devait être âgé d'au moins 35 ans.

En entrant en fonctions, le préteur publiait un édit indiquant la jurisprudence et les formes qu'il adoptait pour rendre la justice. Ces différents édits, qui n'engageaient, à dire vrai, que ceux qui les avaient rendus, finirent par former un corps de doctrine passablement embrouillé, jusqu'à ce que l'empereur Hadrien, en l'an 131 ap. J.-C., en fit faire un extrait homogène, auquel tous les préteurs

durent, à l'avenir, se conformer et qui prit le nom d'Edit Perpétuel.

Il nous reste quelques fragments de cet Edit.

Le préteur, remplaçait également les consuls absents, dans leurs différentes fonctions, sauf dans le commandement des troupes.

Les Censeurs. — Au nombre de deux furent également créés pour suppléer les consuls, dans une partie de leurs trop nombreuses attributions.

La censure fut instituée, en l'an 310 de Rome, c'est-à-dire, 453 av. J.-C. On nomma ces magistrats : censeurs, du nom de l'opération principale qui leur était attribuée : l'établissement du cens. Cette opération consistait à établir le contrôle de la population libre, et celui des biens meubles et immeubles possédés par chacun des citoyens, afin de lui assigner la place qui lui convenait dans les différentes classes.

Ces classes étaient des catégories basées sur la fortune.

La 1re classe, composée de 80 centuries, comprenait les citoyens possédant plus de 5.025 francs de notre monnaie.

La 2e classe, composée de 22 centuries, comprenait les citoyens possédant plus de.................. 3.769 fr.

La 3e classe, composée de 20 centuries, comprenait les citoyens possédant plus de.................. 2.513 fr.

La 4e classe, composée de 22 centuries, comprenait les citoyens possédant plus de.................. 1.256 fr.

Enfin la 5e classe, composée de 30 centuries, comprenait les citoyens possédant plus de................ 550 fr.

A ces cinq classes il convient d'ajouter : l'ordre des chevaliers qui formait 18 centuries et, de plus, une centurie comprenant les citoyens possédant moins de 550 francs, mais plus de 23 francs.

Toutes ces classes, l'ordre des chevaliers, et la centurie des misérables formaient un total de 193 centuries, dont chacune avait une voix dans les comices. On voit, facilement, que le roi Servius Tellius, créateur des centuries, s'était arrangé de manière à donner la majorité aux plus riches.

En dehors de leur but politique, les classes avaient été créées pour répartir plus justement, suivant la fortune

de chacun, les impôts qui, auparavant, étaient répartis également par tête.

Chaque classe était répartie en deux catégories : celle des plus jeunes comprenant les citoyens de 17 à 45 ans ; celle des plus âgés comprenant les citoyens de 46 à 60 ans.

La catégorie des jeunes était appelée à fournir des soldats à l'armée active, celle des plus âgés fournissait seulement l'armée de réserve.

Les opérations du cens avaient lieu tous les 5 ans. Dans les provinces, le recensement était pratiqué par des envoyés spéciaux. A l'époque fixée, un édit prescrivait à tout homme libre de rentrer dans son pays natal, pour s'y faire inscrire. C'est à l'occasion d'un pareil recensement, ordonné par l'empereur Auguste, que St.-Joseph et la Ste-Vierge durent quitter Nazareth, où ils résidaient, pour se rendre à Béthléem, la patrie de St.-Joseph, où naquit Notre Seigneur Jésus-Christ.

Les évaluations de fortune reposaient, en principe, sur les déclarations des citoyens qui devaient être sincères sous peine de la prison, de la confiscation des biens, de l'esclavage et même de la mort.

Par le fait, les Romains appliquaient une espèce d'impôt sur le revenu. On voit quel arsenal de peines ils avaient créé, pour éviter les fraudes dans les déclarations faites au fisc. Ils allèrent même plus loin, ils firent appel à la délation, qu'ils rétribuèrent, en donnant, aux délateurs, une partie des biens confisqués à ceux dont les déclarations n'avaient pas été suffisamment exactes. Il est bien à craindre que l'établissement, chez nous, de l'impôt sur le revenu, n'amène le même cortège de mesures vexatoires, policières et révoltantes.

Il est à remarquer que, chez les Romains, cette nation essentiellement guerrière, issue d'une bande de brigands ne respectant rien en dehors de la force, le service militaire n'était pas obligatoire. Loin de là, il était même interdit aux miséreux. Tous les citoyens qui ne possédaient pas 23 fr.50 étaient classés sous la rubrique : Capitecensi, ou, Proletarii. Le premier mot signifiant qu'ils ne pouvaient compter, dans le recensement, que pour leur tête, le second qu'ils ne

pouvaient rendre service à l'Etat que par les enfants qu'ils procréaient.

Il faut croire que les premiers législateurs romains, regardant la défense de la patrie, comme un devoir sacré et un honneur, n'avaient pas pensé à en inscrire l'obligation dans la loi.

Au premier abord, ces fonctions des censeurs paraissent très modestes et se réduire à des opérations simplement censitaires ou fiscales ; mais, cependant leur influence était énorme, car, en établissant le cens, ils pouvaient changer de classe les citoyens et, en dehors de cela, dégrader les chevaliers et, même, les sénateurs.

Ces dégradations ne résultaient, pas seulement, des changements qui pouvaient survenir dans la fortune des intéressés, mais encore, d'une appréciation défavorable de leur conduite morale.

Il faut ajouter que ces dégradations ne pouvaient être prononcées qu'avec l'assentiment des deux censeurs ; chacun n'ayant d'autorité individuelle que pour donner des notes sur son collègue.

Nul ne pouvait être censeur plus d'une fois dans sa vie.

Il est nécessaire de donner une idée de l'autorité que leurs fonctions donnaient aux censeurs, et de la manière dont ils l'exerçaient.

A l'époque du recensement, les censeurs passaient la revue des chevaliers. Ceux-ci se réunissaient à un temple de Mars, situé sur la voie Appia (route de Rome à Capoue et à Brindisi), à environ 2 km. de Rome, et, de là formés par centurie, ils venaient au Forum où se trouvaient les censeurs. Arrivés devant eux, ils mettaient pied à terre, puis conduisant leur chevaux, par la bride, ils se présentaient aux magistrats, l'un après l'autre, à l'appel de leur nom. Si les censeurs n'avaient aucune observation à lui faire, ils disaient au chevalier : « Emmène ton cheval ».

Dans le cas contraire, ils faisaient connaître leurs griefs à l'intéressé, ils l'interrogeaient, demandaient, s'il était nécessaire, les dépositions des assistants et, après débats contradictoires, prenaient leur décision.

Si l'enquête n'était pas favorable au chevalier, les censeurs le dégradaient et lui faisaient connaître leur arrêt, par ces simples mots : « Vends ton cheval ».

Ils le rayaient ensuite de la liste de sa centurie, et l'inscrivaient sur le contrôle des Cérites. C'était, comme nous l'avons vu, une catégorie de citoyens n'ayant plus le droit de suffrage, mais conservant le droit d'honneur. Il arrivait, parfois, que le peuple confiait à des Cérites, malgré leur dégradation, des fonctions qui leur rendaient tous leurs droits et cassait ainsi l'arrêt des censeurs.

La revue des sénateurs se faisait, également, tous les cinq ans. Le Sénat étant en séance, un des censeurs lisait à haute voix la liste des sénateurs, il omettait les noms de ceux qui avaient été jugés indignes, et qui, par ce seul fait, se trouvaient exclus de ce corps illustre.

Les plébéiens comprirent rapidement l'importance de ces fonctions, et, quarante ans après qu'elles eurent été créées, c'est-à-dire, en 413 av. J.-C., ils obtinrent qu'une des places de censeur fut attribuée à un plébéien.

Vers la fin de la République, la censure disparut. Elle aurait eu trop à faire pour ramener les bonnes mœurs, dans le milieu dépravé qu'était devenu la société romaine, et, personne ne se souciait plus d'entreprendre une tâche aussi ingrate.

En dehors de ces magistrats curules, nous avons cité les tribuns du peuple, comme ayant également le droit de convoquer le Sénat. On les appelait tribuns du peuple pour les distinguer d'autres fonctionnaires qualifiés : tribuns militaires, tribuns consulaires, tribuns du trésor, et tribuns des plaisirs.

Les tribuns du peuple étaient des officiers civils chargés de défendre les intérêts et les personnes des plébéiens.

En l'an 260 de Rome, (493 av. J.-C.) les plébéiens, écrasés d'impôts, se révoltèrent contre les patriciens, ainsi que nous l'avons déjà dit, et, sortant de la ville, ils allèrent camper sur le Mont-Sacré, à 4 kilomètres à l'Ouest de Rome, menaçant de créer une ville nouvelle, pour tenir en échec leur ancienne patrie. Les patriciens effrayés d'une pareille occurence, négocièrent et les plébéiens consentirent à rentrer dans Rome, après avoir obtenu des concessions assez importantes, entre autres, la création de magistrats, à

pouvoirs réellement étendus, chargés de défendre leurs droits et d'empêcher le retour des abus contre lesquels ils avaient protesté par leur exode.

D'abord, au nombre de deux, les tribuns virent leur nombre s'accroître progressivement et porté enfin à 10, en l'année 296 de Rome (457 av. J.-C.).

Ces tribuns furent d'abord choisis par les patriciens, mais à partir de 283, (470 av. J.-C.), ils furent élus par les plébéiens réunis en comices par tribus. Leurs fonctions duraient un an.

Les tribuns avaient le droit d'assembler le peuple, de lui proposer des lois, qui prenaient le nom de plébiscites, de convoquer le Sénat, d'opposer leur veto aux actes des magistrats, aux décisions des comices, et même aux Senatus-consultes, qui leur semblaient contraires aux intérêts du peuple.

Ces officiers plébéiens qui conservaient leurs fonctions et leurs pouvoirs, même sous la dictature, s'arrogèrent le droit de citer les magistrats, devant le peuple, et, même de les faire emprisonner. Quant à eux, ils étaient inviolables, mais, dès qu'ils étaient sortis de charge, on pouvait les mettre en accusation. Défenseurs du peuple de Rome, leur pouvoir ne s'étendait pas plus loin que l'enceinte de la ville, dont ils ne pouvaient sortir. Leurs maisons devaient rester ouvertes, jour et nuit, pour permettre à tous les citoyens de venir leur exposer leurs doléances.

Les tribuns, appuyés sur le peuple, devinrent rapidement les véritables maîtres de la République, et maintinrent leur prépondérance jusqu'à la dictature de Sylla. Celui-ci, en 81 av. J.-C, leur enleva la plus grande partie de leurs pouvoirs politiques, en particulier, le droit de veto ; il leur interdit, également, de rassembler le peuple et de proposer des lois.

Les tribuns disparurent définitivement en l'an 730 de Rome (23 av. J.-C.), et leurs pouvoirs furent conférés à l'empereur.

Il a été fait mention, ci-dessous, d'autres tribuns, qualifiés : militaires, consulaires, du trésor et des jeux. Voici quelles étaient leurs fonctions.

Tribuns militaires. — Officiers supérieurs de la légion, dont nous parlerons, plus loin, dans l'exposition de l'organisation de l'armée romaine.

Tribuns consulaires. — Titre donné aux magistrats élus, lorsque les plébéiens réussirent à accéder aux fonctions consulaires. Par esprit de conciliation, on admit les plébéiens à remplir ces fonctions, jusqu'alors réservées aux patriciens, mais, tout en cédant sur le fond, on ne voulut pas transiger sur la forme, et les consuls élus, sous le régime de la nouvelle loi, portèrent le titre de tribuns consulaires.

Tribuns du trésor. — Fonctionnaires remplissant le rôle d'intendants et de trésoriers. Ils étaient chargés de la perception des impôts et du paiement des dépenses. En particulier, ils devaient assurer le paiement de la solde des troupes.

Tribuns des plaisirs. — Magistrats chargés de l'organisation des plaisirs du peuple, en particulier des jeux du cirque. Cette fonction avait une réelle importance et conduisait parfois aux plus hauts emplois.

D'après ce que nous venons de dire, il est facile de voir que la République romaine était bien loin de ressembler à ce que nous appelons aujourd'hui République. Chez nous ce vocable s'applique à une organisation politique dans laquelle, en théorie au moins, tous les citoyens possèdent les mêmes droits et sont assujettis aux mêmes devoirs. A Rome, au contraire, il y avait des catégories de citoyens bien tranchées, ayant chacune, des droits et des obligations différents. A dire vrai, c'était plutôt un gouvernement oligarchique, pour ainsi dire, tout entier, concentré entre les mains des patriciens qui, par le Sénat, avaient gardé tous les pouvoirs extérieurs, les relations avec les peuples étrangers ainsi que le droit de décider de la paix et de la guerre et par la nomination des consuls détenaient le commandement de l'armée. A l'intérieur, l'exercice du pouvoir exécutif leur conférait une prééminence indiscutable dans l'administration de la cité.

Au dessous de cette aristocratie de race, la plèbe avait végété de longues années sans autre droit que celui de vivre et de payer des impôts ; ce n'est que peu à peu que les

plébéiens parvinrent à conquérir des droits politiques qui les mirent presque sur le pied d'égalité avec leurs anciens protecteurs.

Il est à remarquer que la République romaine aussi bien que les Républiques grecques qui l'on précédée n'auraient pu exister sans le maintien de l'esclavage. Les citoyens romains, aussi bien que les citoyens athéniens et spartiates, voulaient bien s'occuper de politique et faire la guerre, mais ils entendaient ne point avoir à se préoccuper des nécessités de l'existence matérielle. Le temps consacré aux affaires publiques, aussi bien qu'aux intrigues de l'agora ou du forum, ne leur en aurait d'ailleurs pas laissé le loisir. Aussi, l'agriculture et les métiers manuels étaient-ils généralement méprisés et abandonnés aux esclaves qui, par leur travail et leur industrie, devaient fournir aux dépenses du maître.

Naturellement, il y avait bien des exceptions, dont Cincinnatus nous a donné un mémorable exemple ; mais l'histoire a soin de nous prévenir, qu'il avait été, antérieurement, complètement ruiné. On peut penser que, n'ayant plus d'esclaves, il était obligé de cultiver, lui-même, le petit lopin de terre qui lui restait.

On est étonné de trouver de pareilles théories de mépris du travail manuel et de ceux qui en vivent préconisées dans la « République » de Platon. Ce philosophe, si cèlèbre à juste titre, s'exprime en ces termes : :«La nature n'a « fait ni cordonniers, ni forgerons ; de pareils métiers dé- « gradent ceux qui les exercent, vils mercenaires, miséra- « bles sans nom qui sont exclus, par leur état même, de « tout droit politique ».

Ce mépris et ce dégoût du travail manuel étaient devenus si répandus, même dans la populace misérable de Rome, que les empereurs se virent obligés de nourrir la multitude des prolétaires, auxquels on distribuait, chaque jour, le pain nécessaire à leur existence, sans préjudice d'autres largesses leur permettant de vivre, sans travailler.

A ces désœuvrés, il fallait aussi fournir des passe temps, et, plus d'un empereur romain paya, de sa vie, le mécontentement de la plèbe, trouvant les distributions de vivres trop restreintes ou les jeux mal organisés.

Il a fallu que le Christianisme vint éclairer le monde pour que le travail prît la place d'honneur qui lui appartient et que l'ouvrier trouvât la considération qui lui est due.

« Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ». Telle est la loi générale qui ne souffre pas d'exception, et, ceux qui cherchent à s'y soustraire subissent, fatalement, un jour, le châtiment qu'ils ont encourru. Au premier abord, il semble que certains jouissent d'un privilège qui les exempte du travail quotidien ; mais, au fond, il n'en est rien ; les soucis, les inquiétudes, les maladies, les infirmités de toute sorte se chargent de rétablir, sans qu'on s'en doute, l'équilibre entre les destinées des soi-disant heureux et des soi-disant deshérités de ce monde. Le savetier est souvent plus heureux que le financier.

Les nécessités de la vie intérieure de Rome expliquent très bien les besoins d'expansion et aussi le système de colonisation des Romains. Une fois la conquête faite, et, son autorité bien établie, Rome ne demandait plus au peuple vaincu que de travailler à son profit, sans, d'ailleurs, chercher à s'immiscer, d'aucune façon, dans ses affaires particulières, sans chercher non plus à lui imposer ses propres mœurs ou son administration.

Lorsque certains groupes, ou même, certains individus voulaient adopter les coutumes et l'organisation romaines, ils étaient évidemment les bien venus, et, Rome, pour leur témoigner sa satisfaction, leur conférait des privilèges qui les rapprochaient de l'état envié des citoyens romains.

Ces faveurs consistaient dans l'élévation d'une ville ou d'une bourgade à l'état de municipe ou de colonie, ou dans la concession, à une collectivité ou à un individu, du droit Latin ou du droit Italique.

Voici en quoi consistaient les privilèges, correspondant à la qualification de municipe et de colonie, ou conférés par l'attribution des droits latin ou italique.

Municipe. — On désignait, sous ce nom, des villes des pays conquis auxquelles on avait accordé les droits de cité romaine un peu restreints, il est vrai, car ils étaient diminués des droits de suffrage et d'honneur. Le municipe conférait les droits indiqués, ci-dessus, aux habi-

tants de la ville ou bourgade, mais celle-ci pouvait garder sa constitution et son administration indigènes.

C'est ainsi que nous savons que certains municipes de la province sénatoriale d'Afrique (Tunisie actuelle) avaient conservé leur administration carthaginoise et étaient administrés par des suffètes.

Le Municipe pouvait adopter la constitution politique romaine ; il avait alors ses trois ordres, sénat, ordre équestre et peuple. Il avait également ses consuls, ses édiles, ses questeurs, ses tribuns, et, aussi, ses comices pour l'élection des magistrats et la confection des lois.

Les Municipes furent d'abord établis en Italie, et avec une extrême réserve, puisque, à la fin de l'ère païenne, il y avait à peine vingt villes municipales en Italie. Il faut ajouter qu'elles étaient toutes dans le Latium, c'est-à-dire, aux environs immédiats de Rome.

Quand l'empire se fut étendu au loin, jusqu'aux pays barbares, on accorda le municipe à des villes d'outremer. Inspirés par une politique démocratique, sur laquelle ils comptaient pour se créer des partisans, les Empereurs se montrèrent disposés à accorder assez facilement, aux provinces, des droits civils et politiques dont la République avait été fort avare.

En accordant leurs faveurs à ces villes provinciales, les Empereurs cherchèrent, surtout, à s'acquérir des alliés contre la plèbe de Rome, dont les exigences croissaient de jour en jour, et qui toujours turbulente se montrait souvent prête à se révolter.

Parmi les villes d'Algérie qui obtinrent la faveur d'être villes municipales, citons :

Chulli municipium...................... Collo
Auziense municipium.................... Aumale.
Tigaudii municipium.................... Les Attafs.

Colonies. — Elles furent d'abord une institution purement militaire, pratiquée dès les premiers siècles de Rome. Parmi les soldats que leur âge, leurs infirmités ou leurs blessures rendaient impropres au service militaire, on choisissait ceux qui désiraient se livrer à l'agriculture et on les installait sur une partie du territoire enlevé à un peuple vaincu, et, le plus souvent, sur la frontière des ter-

ritoires encore insoumis. Ces colonies de vétérans étaient chargées de maintenir le pays environnant dans l'obéissance et de le protéger, à l'occasion, contre les incursions de l'ennemi. Au bout d'un certain temps, les colonies, composées exclusivement de citoyens romains, puisqu'anciens soldats des légions, devenaient une ressource pour Rome, en lui fournissant soldats et contribuables.

Les Colonies, fondées en Italie, avant que celle-ci ait été complètement conquise, comptaient d'habitude de 2.000 à 3.000 hommes. Chacun des colons recevait un lot de terre variant de 5 à 70 jugères (1) (de 1 hectare et quart à 18 hectares). Nul colon ne pouvait vendre tout ou partie de son lot, avant 20 ans de possession.

Ce système de garnisons économiques fut employé, par les Empereurs, dans les pays étrangers.

De tout temps, les Colonies formèrent de petits états se gouvernant par eux-mêmes, mais toujours sujets de la métropole ; celle-ci les surveillait jalousement et, en cas de révolte, n'hésitait pas à les traiter en ennemis.

Toutes les Colonies ne jouissaient pas des mêmes droits politiques : il y avait des Colonies de droit latin et d'autres de droit italique.

Parmi les principales Colonies établies, par les Romains, en Algérie, nous citerons :

Colonia Ulpia	Timgad.
Colonia Celtiana	près de Collo.
Colonia Fuensis	19 km. O. de Constantine.
Colonia Tipaza	Tipaza.
Colonia Cæsariensis	Cherchell.
Colonia Augusta	Affreville.
Colonia Igilgili	Djidjelli.
Colonia Julia Augusta Saldantium.	Bougie.

Droit Latin. — Droit de cité particulier aux habitants du

(1) Le jugerum, arpent, était originairement l'étendue de terrain qu'une paire de bœufs, sous le joug, pouvait labourer en un jour. Sa valeur métrique est de 25 ares, 28 centiares (un peu plus d'un quart d'hectare). A rapprocher : la zouïdja des Arabes, étendue de terrain que peut labourer une paire de bœufs, pendant le temps des labours, (environ 40 jours de travail), et qui équivaut, à peu près, à 10 hectares.

Latium, (environs de Rome) mais, très inférieur au droit de cité romaine, car il ne donnait pas le droit paternel.

Depuis la conquête du Latium, par les Romains, il s'augmenta de privilèges accordés, par le vainqueur, entre autres de celui d'acquérir le droit de citoyen romain, pour tout Latin ayant exercé une grande magistrature annuelle dans son pays. L'empereur Auguste accorda ce même droit à tout Latin qui viendrait s'établir à Rome, mais à la condition qu'il laisserait, dans son pays d'origine, un fils âgé d'au moins un an.

Ce droit latin cessa d'exister le jour où toute l'Italie reçut le droit de cité romaine (88 av. J.-C.), mais il resta, dans la législation, pour être accordé, comme faveur, à certaines villes étrangères et à certaines classes d'affranchis. On nommait ainsi d'anciens esclaves que leurs maîtres avaient volontairement rendus à la liberté, ou qui s'étaient eux-mêmes rachetés, grâce au pécule réalisé sur leur travail.

Droit Italique. — Ce droit consistait principalement en une exemption de certains impôts, accordée, par les Romains, aux propriétaires fonciers italiens. Les citoyens de droit italique, avaient, à peu près, les mêmes droits que les citoyens de droit latin, mais il leur fallait, d'abord, obtenir ce dernier titre, avant de pouvoir aspirer à devenir citoyens romains.

Comme le droit latin, le droit italique pouvait être conféré à des cités étrangères, en récompense, soit de leur fidélité, soit de leurs services.

Nous savons que l'empereur Vespasien (69-79 ap. J.-C.). accorda à Icosium (actuellement Alger) le droit latin.

Nous verrons, dans les chapitres suivants, comment les Romains appliquèrent leur système de colonisation à l'Algérie et le parti qu'ils surent en tirer.

On peut s'étonner, au premier abord, de voir qu'un peuple organisé de cette façon, et exposé, plus que tout autre, par son organisation même, aux dissensions politiques intérieures les plus dangereuses, ait pu devenir le maître du monde.

Le secret de ses succès et de sa prospérité inouïs se trouve dans son ardent patriotisme. Lors des crises terribles que Rome eut à traverser, soit au moment de l'invasion

des Gaulois, soit à l'époque des victoires d'Annibal, chaque citoyen sut imposer silence à ses passions où à ses rancunes personnelles pour ne plus penser qu'au salut commun.

Chacun décidé à tous les sacrifices, même à celui de son existence, pour la plus grande gloire de Rome, s'élançait, plein d'enthousiasme, dans la mêlée, dont le plus souvent, il revenait vainqueur, heureux d'avoir ajouté une page glorieuse aux fastes de la patrie et fier de ce sourire que la Victoire n'accorde qu'aux braves. « Audaces fortuna juvat ». La fortune favorise les audacieux, a dit le poëte latin.

On peut s'étonner, peut-être avec plus de raison, du spectacle de cet empire si puissant, s'écroulant tout à coup, au contact des Barbares, sans qu'un choc, tant soit peu extraordinaire, ait provoqué ce cataclysme.

Mais, si l'on considère que ce peuple, jadis si patriote, devenu, par son courage et son héroïsme dans les circonstances critiques, le maître absolu du monde alors connu, avait perdu toutes ses vertus, ne pensait plus qu'à ses plaisirs et s'était résigné à supporter toutes les fantaisies, mêmes les plus insensées, des empereurs ; si l'on pense que les Romains, ces descendants des fiers sénateurs, auraient pu, en se mettant à la tête de leurs esclaves, opposer une résitance légitime aux exactions fiscales et aux fureurs sanguinaires dont ils étaient victimes, mais qu'ils préféraient obéir aveuglément aux ordres de ces empereurs, et n'hésitaient pas à s'ouvrir les veines, dans un bain, ou à absorber le poison, lorsque César les invitait à disparaître ; si l'on remarque que le peuple romain, en proie au socialisme le plus absolu, avait la prétention de vivre tranquillement et, même joyeusement, sans se livrer à aucun travail ; on est obligé de reconnaître que les Barbares n'eurent qu'à se présenter, pour que tout cet édifice vermoulu s'écroulât sans même qu'on eut besoin d'y porter la main.

On comprend également qu'Odoacre, ce vague roi des Hérules, qui mit fin à l'empire d'Occident, plein de mépris pour le prince déchu, se contenta d'envoyer Augustule, ce dernier et méprisable empereur Romain, résider à la campagne, lui faisant la dédaigneuse concession d'une pension que ce fantoche accepta, probablement avec reconnais-

sance, satisfait de poursuivre une vie sans soucis jusqu'au terme d'une mort sans honneur.

Ainsi se termina cette grandiose épopée de l'histoire romaine, dont la première page fut écrite, en caractères de sang, par un bandit plein d'audace et de courage, et, dont la dernière fut signée par un lâche qui préféra une capitulation déshonorante à une mort glorieuse, les armes à la main.

C'est à de pareilles catastrophes que nous entraîneraient ces illuminés qui s'intitulent pacifistes, s'ils parvenaient à faire triompher leurs néfastes doctrines. Puisse Dieu leur pardonner, s'ils sont de bonne foi, et leur déciller les yeux, s'ils ne voient pas que leurs théories conduiraient fatalement notre belle France au démenbrement et à la ruine.

ORGANISATION DE L'ARMÉE ROMAINE

Végèce, un auteur latin qui vivait à la fin du IV[e] siècle de notre ère, et qui a écrit un traité sur l'art de la guerre « De Re Militari » s'écrie dans un accès d'enthousiasme, peut-être un peu exagéré : « C'est, sans doute, un Dieu qui a inspiré aux Romains la légion ».

Sans partager, tout à fait, l'enthousiasme de l'auteur latin, il faut reconnaître que l'organisation de la légion marquait un progrès considérable sur toutes les organisations militaires antérieures.

Tout au commencement des temps historiques, la guerre se fit sans aucune espèce de méthode. Des bandes, sans ordre et sans discipline, se précipitaient furieusement, les unes contre les autres, et le succès d'une bataille ne consistait que dans l'issue, plus ou moins heureuse, d'un certain nombre de combats particuliers. Parfois même, le parti vaincu était celui dont le chef avait succombé, dans un véritable duel avec le chef du parti opposé. Les récits de batailles de l'Iliade doivent nous donner une idée, à peu près exacte, des guerres de ces temps reculés.

Ce ne fut qu'au bout de longues années qu'on eut l'idée d'établir, parmi les combattants, une discipline sévère, et d'adopter des formations régulières, permettant aux chefs de se faire obéir rapidement, et de concentrer, au moment voulu, l'effort de tous, sur le point jugé le plus favorable, pour assurer la défaite de l'ennemi.

Il est de mode aujourd'hui, dans certains milieux, de saper la discipline et de tourner en ridicule l'obéissance militaire. Il est pourtant bien évident que la force d'une armée dépend toute entière de sa discipline, ainsi que de sa cohésion, et qu'il est de toute nécessité que, dans une armée, soldats, sous-officiers, et officiers, de tous grades, concourent, aussi bien par leur abnégation que par leur courage et leur initiative raisonnée, à l'accomplissement d'une seule volonté, celle du chef. Cette volonté, ils ne la connaissent pas plus les uns que les autres, mais ils savent qu'elle existe et ils doivent comprendre que, si le petit rôle, réservé à chacun d'eux, dans l'exécution, ne lui permet pas d'envisager l'ensemble de l'œuvre, il n'en sera pas

moins glorieux, pour lui, d'y avoir coopéré, même aveuglément.

Certains prétendent qu'un homme ne doit faire que ce qu'il comprend et qu'il a droit de connaître le but à atteindre, quand on lui demande sa collaboration ; cependant, dans l'industrie, ne voit-on pas, tous les jours, des ouvriers forgeant, limant, ajustant des pièces, suivant les gabarits qui leur sont donnés, et qui ne se doutent même pas du genre de machine auquel ces pièces sont destinées. Dans l'armée, c'est la même chose, et si, l'ouvrier dans l'usine ne se considère pas comme déshonoré, pour avoir exécuté, sans les comprendre, les ordres de l'ingénieur, le soldat dans l'armée n'a pas plus de raison pour se croire avili par l'obéissance passive qu'il doit à ses supérieurs. Cette obéissance règne, d'ailleurs, du haut en bas de la hiérarchie et elle honore tous ceux qui la pratiquent, depuis les généraux jusqu'aux simples soldats.

Avant les Romains, les Macédoniens, et peut-être aussi, les Grecs, avaient constitué une organisation militaire, connue sous le nom de Phalange. Mais cette unité de combat, formée sur seize rangs de profondeur était peu maniable. Cette énorme masse de combattants ne pouvait avoir que des mouvements très lents, auxquels le moindre désordre fortuit, le moindre accident du terrain, pouvait opposer des obstacles insurmontables. En cas de retraite, sa formation lui interdisait les retours offensifs, et, par conséquent, en faisait une proie facile à anéantir, pour peu que l'ennemi montrât un peu d'audace et d'ardeur dans la poursuite.

Chaque phalange n'était composée que d'une seule arme, infanterie ou cavalerie. La phalange d'infanterie comptait 16.000 hommes, celle de cavalerie, 4.000 chevaux. Il résultait de cette organisation que, toute opération militaire, d'un peu d'importance, exigeait la coopération de chefs de phalanges distinctes.

Les Romains, avec un sens très précis des nécessités de la guerre, et, en particulier, des exigences du combat, modifièrent très heureusement cette organisation, en donnant, au chef de la légion, le commandement direct sur les trois armes, constituant les forces d'une armée en campagne. Ils adoptèrent également des formations moins compactes,

permettant aux unités de se mouvoir plus facilement, et, avec une certaine indépendance, qu'il s'agît, d'exécuter des marches rapides pour se concentrer et tomber à l'improviste sur l'ennemi, ou, de manœuvrer sur le champ de bataille, pour s'assurer la victoire.

Cette distinction des opérations militaires, en deux catégories, n'est pas arbitraire : la première comprend les mouvements de troupe en dehors de la présence de l'ennemi, la seconde concerne exclusivement le champ de bataille.

La direction des mouvements de troupes en dehors de la portée de l'ennemi et leur exécution ont reçu le nom de stratégie, ou, conduite des armées. La stratégie a pour but de s'emparer des positions importantes qui pourraient servir de points d'appui à l'adversaire, et de concentrer ses forces, pour venir à bout, plus facilement, d'un antagoniste qui tenterait d'empêcher, par la force, la réalisation du plan adopté. Tel est le but technique de la stratégie, malheureusement, pour atteindre ce but, elle a besoin d'auxiliaires, sujets aux infirmités humaines et, en particulier, au besoin de manger tous les jours. Il en résulte que le chef chargé du périlleux honneur de commander les armées, est obligé de faire une large part, dans ses combinaisons, à la satisfaction de ce besoin inéluctable : aussi sa tâche peut-elle se résumer dans la solution de ces deux problèmes : se disperser pour vivre, se concentrer pour combattre. On ne saurait mieux comparer la stratégie qu'à la manœuvre de l'éventail, qui déployé représente l'armée dispersée pour assurer sa nourriture, et replié représente l'armée réunie au point voulu pour assurer sa supériorité numérique, dans une rencontre avec l'ennemi. Naturellement celui des deux adversaires qui sait le mieux jouer de l'éventail a de grandes chances d'être victorieux.

La tactique comprend les mouvements des troupes sur le champ de bataille.

Chacune de ces deux branches de l'art militaire exige de celui qui commande des qualités diverses dont la réunion, chez un seul, constitue l'apanage du véritable homme de guerre.

La volonté réfléchie, le raisonnement calme, la prévi-

sion étudiée des opérations, que l'ennemi pourra tenter, seront les qualités qu'on doit demander au stratégiste.

Le sang froid impertubable, l'énergie invincible, l'audace parfois téméraire, la décision instantanée sont les qualités qu'on demande au tacticien, dont le rôle, au combat, consiste à tenir dans sa main la troupe qu'il commande, à lui inspirer confiance au milieu des dangers de la lutte, à discerner le moment où la démoralisation, peut être passagère, de l'ennemi rendra possible le succès d'une attaque audacieuse, à saisir l'occasion favorable pour pousser une charge dont la réussite décidera, peut-être, de la victoire.

Comme nous l'avons dit, plus haut, l'unité militaire romaine était la légion. Suivant les circonstances, cette unité fut modifiée, aussi bien, en ce qui concerne le nombre d'hommes formant son effectif, qu'en ce qui concerne leur répartition entre les diverses spécialités. La légion comprenait, en effet,, des fantassins pesamment armés, des fantassins armés à la légère, des cavaliers et enfin des troupes chargées de manœuvrer le matériel, destiné à lancer de gros projectile, ou employé, spécialement, dans les sièges.

La légion se composait surtout d'infanterie pesamment armée.

Elle comprenait 10 cohortes, constituées chacune de 3 manipules lesquels se composaient de 2 centuries.

Chaque centurie comprenait 78 hommes (67 fantassins et 11 artilleurs) (1). Elle avait comme officiers : un centurion, ayant, lui-même, sous ses ordres, un sous-centurion.

Le centurion était nommé par le consul ou par les tribuns de la légion. Il veillait à la discipline, aux exercices et aux travaux de sa centurie ; il marchait à sa tête lorsqu'elle allait au combat. Il avait, comme insigne, un casque à cimier, et portait un cep de vigne, pour châtier les soldats qui manquaient à la discipline.

La paie d'un centurion était double de celle d'un soldat. Ce dernier recevait, par jour, environ 0 fr. 50 de notre monnaie.

(1) Faute de meilleur vocable nous nous servirons de ce terme : artilleur, pour désigner les soldats chargés du service des balistes et des catapultes, ainsi que du matériel de siège.

Deux centuries formaient un manipule commandé également par un centurion, celui de la 1re centurie.

Le manipule tirait son nom du mot latin : manipulus (enseigne) qui, chez les Romains, se composait d'une poignée de fourrage tressée et portée au bout d'un bâton. Plus tard, cet insigne de ralliement fut transformé en « Signum », c'était une main droite, ouverte, fixée à l'extrémité d'une hampe de lance. Cette hampe était ornée des couronnes de laurier, des couronnes murales gagnées par le manipule comme récompenses de ses hauts faits. Sous la République, cette main était supportée par une espèce d'écusson portant les lettres « S. P. Q. R. » Senatus Populusque Romanus : Le Sénat et le Peuple Romain. Plus tard, sous les Empereurs, ce monogramme fut remplacé par un portrait, plus ou moins ressemblant, de l'empereur.

Les chefs ordinaires de la légion étaient les tribuns militaires. En effet, soit les consuls, soit leurs légats ou lieutenants ne venaient en prendre le commandement, qu'en temps de guerre, et, seulement, pour diriger les opérations militaires. En temps de paix, l'instruction et l'administration des troupes restaient constamment confiées aux soins des tribuns.

Tribuns militaires ou tribuns des soldats. — Ces tribuns, ainsi qualifiés pour les distinguer des autres magistrats portant le même nom, furent, au commencement, les chefs des trois tribus primitives des Romains (Ramnenses Tatienses et Luceres). En temps de guerre, ils prenaient le commandement des guerriers fournis par leur tribu, de là, leur nom de tribuns.

Plus tard, lorsque la légion permanente fut créée, on donna le même nom de tribun aux officiers qui en reçurent le commandement. Ils furent, d'abord, au nombre de 3 par légion, chacun d'eux prenant le commandement à son tour ; on porta ensuite ce nombre à quatre, puis à six, dont deux étaient en fonctions pendant deux mois, et commandaient, alternativement, chacun leur jour.

Les insignes du grade étaient, l'angusticlave, un anneau d'or, un casque doré, une parme (1) et une épée.

---

(1) Parme : petit bouclier en bois, circulaire et recouvert de cuir, d'environ quatre vingt-dix centimètres de diamètre.

Quatre appariteurs les précédaient.

Ils recevaient, directement, les ordres du général.

Ils veillaient à tous les détails de la discipline et étaient chargés d'assurer la nourriture des légionnaires.

Originairement, les rois nommèrent les tribuns ; puis ce soin incomba aux consuls. Cette disposition se justifie facilement ; si l'on considère, que rois et consuls étaient les généraux, en temps de guerre, il était rationnel de leur attribuer le choix de ceux qui devaient instruire les soldats, en temps de paix, et assurer l'exécution de leurs ordres en campagne.

On ne s'explique pas très bien pourquoi une partie de ces fonctions fut rendue élective, à partir de l'année 393, avant J.-C.

Pour être nommé tribun, il fallait avoir fait cinq années de service ou dix campagnes.

Le grade de tribun n'était conféré que pour une campagne, lorsque la légion n'existait pas d'une manière permanente. Plus tard, lorsque l'organisation des légions devint permanente, les tribuns reçurent leurs pouvoirs pour la durée d'une année.

Passons maintenant aux troupes qui composaient la légion.

L'infanterie se composait de grosse infanterie et d'infanterie légère.

La grosse infanterie comprenait trois catégories de fantassins :

1° Les Princes.

2° Les Hastaires.

3° Les Triaires.

Princes. — En latin, « principes », soldats légionnaires de la grosse infanterie, formant le premier rang de la légion, qui, en ordre de combat, était rangée sur trois rangs de pronfondeur. C'est cette place au premier rang qui leur a fait donner leur nom qui signifie : premier.

Ils avaient pour armes défensives :

Un casque d'airain, muni, à sa partie supérieure, d'un anneau, et nommé « galéa » ;

Un « scutum », grand bouclier quadrangulaire, convexe, long de 1 m. 20 et large de 0 m. 75, composé de deux planches de bois blanc et léger, recouvertes de toile et de

cuir de veau, et renforcé, sur les bords, par une bande de fer ;

Une cuirasse de fer protégeant le tronc et laissant libres les bras et les jambes ;

Enfin une « ocréa », espèce de jambière de cuir garnie à la partie antérieure d'une revêtement de fer, et que les princes ne portaient qu'à la jambe droite.

Comme armes offensives, ils portaient :

Une épée ;

Une javeline et deux javelots.

La javeline était une gros javelot de 1 m. 40 de longueur, y compris la pointe de fer de 0 m. 70 de long, la hampe, en bois de frêne, avait également 0 m. 70 de long. Le diamètre de la javeline était de 0 m. 077. Cette arme était destinée au combat rapproché, tandis que les javelots étaient destinés à être lancés de loin.

Les javelots étaient, en effet, beaucoup plus légers, eu égard à leurs dimensions beaucoup plus petites ; leur longueur totale était de 0 m. 926 dont 0 m. 849 de hampe et 0 m. 077 de fer. Le diamètre du javelot était de 0 m. 019.

Javeline et javelots étaient portés dans la partie concave du scutum, que le prince portait au bras gauche pour se protéger, dans le combat, contre les javelots et les flèches de l'ennemi. Il avait ainsi constamment, sous la main, ses armes offensives pour pouvoir s'en servir, dès que l'occasion s'en présentait.

Hastaires. — Ces fantassins, formant le second rang de la légion, étaient armés à peu près comme les princes, mais ils portaient l'ocréa à la jambe gauche.

Triaires. — Leur nom signifie troisièmes, ils étaient ainsi appelés parce qu'ils formaient le troisième rang de la légion. C'étaient les meilleurs soldats qui ne combattaient que lorsque les deux premiers rangs faiblissaient.

Leurs armes défensives comprenaient une cuirasse, un casque et un scutum, leurs armes offensives consistaient en une javeline et une épée.

Infanterie légère. — Vélites. — Cette infanterie légère était constituée par des soldats appelés « vélites », recrutés parmi les hommes de taille moyenne, lestes et vigoureux. Ils étaient chargés d'éclairer la marche de la lé-

gion, de garder les retranchements du camp et de veiller la nuit, hors des portes, en sentinelles avancées.

Pour rendre leur marche plus rapide, on les avait allégés, le plus possible, en leur enlevant la cuirasse et l'ocréa.

Ils portaient un casque léger formé d'une peau de bête, renforcée par un croisillon métallique ; ce casque s'appelait : « Cassis ». Ils portaient également « une parme » petit bouclier circulaire de 0 m. 90 de diamètre.

Leurs armes offensives se composaient de 7 javelots et d'une épée.

Le nombre des vélites varia du quart au dixième de l'effectif de la légion (soit de 1.000 à 400 par légion).

On les exerçait à sauter en croupe des cavaliers qui les transportaient, rapidement, au point où leur présence était nécessaire ; là ils mettaient pied à terre, combattaient, puis une fois leur mission terminée, ils repartaient, en croupe, pour une nouvelle destination.

La Cavalerie était divisée en groupes de 32 cavaliers, commandés par un décurion, chargé de la discipline et de l'instruction de son groupe appelé « Turma ».

Il y avait une turma par cohorte, soit 10 turma, ou 320 cavaliers par légion. Le décurion avait droit à trois chevaux.

Un détail à noter, à propos de la cavalerie romaine. Le harnachement qu'elle utilisait ne comportait pas d'étriers. Les Romains n'avaient même pas eu l'idée qu'ont eu les sauvages de l'Amérique du Sud de soutenir le pied du cavalier par une corde, dont une boucle passe entre les orteils. Il en résultait, pour les cavaliers de ce temps, certaines maladies spéciales, entre autres des varices, provenant de ce que leurs jambes pendaient, sans soutien, le long des flancs de leurs chevaux.

En dehors de l'infanterie et de la cavalerie, la légion possédait, encore, une espèce d'artillerie. Evidemment, cette artillerie primitive ne pouvait en rien ressembler à l'arme que nous désignons, aujourd'hui, sous ce vocable. Les soldats chargés de ce service spécial avaient dans leurs attributions la construction et l'emploi des armes de jet, à grandes distances, qu'on appelait balistes et catapultes, lesquelles montées sur roues faisaient partie du matériel de

campagne. Dans les sièges ils étaient chargés de construire et de servir les balistes et catapultes fixes, armes de plus grande puissance, qu'on improvisait sur les lieux ; ils construisaient également les béliers, avec leurs blindages, ainsi que les tours obsidionales.

Catapultes. — La Catapulte était une machine de guerre destinée à lancer, au loin, soit des pierres, soit des masses de plomb ou d'autres métaux. La catapulte se composait d'un bâtis de solide charpente horizontal, ayant la forme d'un parallèlogramme rectangle, portant en son travers un gros écheveau de cheveux de femme ou de cordes de boyau fortement tendus.

Un style ou levier, portant à son extrémité libre, un évidement ou culeron, s'engageait par son autre extrémité dans l'écheveau préalablement tordu qui le maintenait vertical et appuyé contre un sommier également vertical, perpendiculaire au grand axe du parallèlogramme horizontal et placé un peu en avant de l'écheveau.

Pour se servir de la machine; au moyen d'un treuil placé au-dessous et dans la partie arrière du chassis horizontal, on faisait descendre le style, jusqu'à lui faire prendre une position horizontale, ou à peu près, et on l'arrêtait, dans cette position, au moyen d'un encliquetage. On plaçait alors dans le culeron le projectile à lancer, on mettait l'appareil dans la direction voulue; puis on dégageait l'encliquetage. Le style se relevait violemment, venait frapper le sommier et lançait au loin le projectile.

Comme nous l'avons dit, la catapulte était une machine de campagne ou de siège. Les plus petites, montées sur roues, étaient mobiles et lançaient des pierres de 1 à 10 kilos, à une distance de 150 à 300 m. Les plus grandes, fixes, étaient construites, sur place, devant les villes assiégées. Leurs dimensions devinrent considérables : on en construisit des modèles capables de lancer, à plus de 550 mètres, des pierres pesant 80 kilos.

Balistes. — La Baliste était une espèce d'énorme arbalète disposée de la manière suivante.

Un cadre de bois horizontal, semblable à celui des catapultes, portait, à son tiers antérieur, un cadre vertical sur lequel étaient tendus, verticalement aussi, deux écheveaux

de cheveux de femme ou de cordes de boyau préalablement tordus, en sens inverse, l'un et l'autre. On introduisait dans chacun de ces écheveaux un des bouts de deux forts leviers en bois de frène. L'autre extrémité de chacun de ces leviers était munie d'une gorge, servant à y fixer les bouts d'une forte corde de boyau.

Le milieu du chassis horizontal portait, suivant son grand axe, un madrier présentant une rigole destinée à recevoir la flèche ou poutrelle armée à lancer sur l'ennemi.

Un cric, situé à la partie postérieure du bâtis horizontal, permettait de tirer en arrière le milieu de la corde de boyau, réunissant les deux extrémités libres des leviers, pris, par leur autre extrémité, dans les écheveaux verticaux. On arrêtait la corde de l'arc dans cette position, au moyen d'un système analogue à la détente de nos fusils. On plaçait, ensuite, dans la rigole flèche ou poutrelle, on mettait l'appareil en direction, puis on lâchait la détente.

Les deux leviers sollicités par la torsion des écheveaux, tendaient à reprendre leur position primitive, s'écartaient en tendant fortement la corde de boyau et chassaient avec violence la flèche ou poutrelle placée dans la rigole directrice.

Les balistes étaient de différents modèles suivant qu'elles étaient destinées au service des armées en campagne, ou au service des sièges. Les premières, mobiles, étaient montées sur roues, les secondes beaucoup plus massives et plus puissantes, se construisaient sur place et à demeure.

On en construisit qui pouvaient lancer, jusqu'à 500 et 700 mètres, des poutrelles pesant jusqu'à 50 kilos.

Puisque nous avons été amenés à parler des machines de guerre employées par les Romains, dans l'attaque des places fortes de ce temps, il est nécessaire de citer une machine employée, dans les sièges, pour démolir les murailles et enfoncer les portes des villes assiégées.

Béliers. — Cette machine avait reçu le nom de bélier, et se composait d'une forte poutre armée, à une de ses extrémités, d'une tête en métal et munie, à son autre extrémité, d'un certain nombre de cordes, dont l'ensemble s'appelle trélingage, et au moyen desquelles on manœuvrait cette pièce de bois. Ce bélier était suspendu, par son milieu, dans

l'intérieur d'un bâtis de charpente; portant un toit, formé de planches épaisses, recouvertes, elles-mêmes, de plaques de gazon ou de peaux d'animaux récemment tués, destinées à les protéger contre les tentatives d'incendie des assiégés. Les soldats, manœuvrant le bélier, se trouvaient ainsi à l'abri sous ce dispositif qui avait reçu le nom de « tortue ».

D'après ce qui vient d'être exposé, il est facile de se rendre compte de la manœuvre de cet engin ; les soldats placés à l'arrière, faisant effort sur les brins du trélingage, attiraient la poutre, puis, à un signal donné, lâchaient tout. Le bélier sous l'action de la pesanteur, se portait de lui même en avant et heurtait, de sa tête, la maçonnerie qui finissait par céder, devant ces chocs puissants et répétés. Quand le trou fait dans la muraille était devenu trop profond, on faisait avancer la tortue. On construisait également des béliers, montés dans des glissières de charpente, et roulant sur des galets ; leur manœuvre était analogue à celle précédemment décrite.

Vitruve, un architecte romain, qui vivait à la fin de l'ère payenne, et qui a écrit un ouvrage sur l'architecture, dont de nombreux passages ne nous sont malheureusement pas parvenus, affirme qu'on construisit des béliers dont le poids atteignait deux cent cinquante mille kilos.

Au siège de Jérusalem (70 ap. J.-C.), on vit un bélier dont la tête atteignait la grosseur de dix soldats et qui nécessitait 1.500 hommes pour sa manœuvre.

Quand il ne s'agissait que d'enfoncer les portes, on se servait de béliers, de petites dimensions, portés, à bras, par les soldats.

Nos armées actuelles comprennent encore une autre catégorie de troupes qu'on désigne sous le nom de troupes du génie. Si on n'en trouve pas de pareilles chez les Romains, c'est que tous les légionnaires étaient aptes à en remplir les fonctions, d'ailleurs, beaucoup plus simples dans ce temps que de nos jours. C'étaient les simples légionnaires qui faisaient les retranchements dont on entourait le camp et, qui construisaient les balistes et les catapultes fixes dont on pouvait avoir besoin dans les sièges. Ce sont eux également qui disposaient les tortues et élevaient les tours en charpente auxquelles on donnait une hauteur suf-

fisante pour dépasser celle des murailles de la ville attaquée. On construisait ces engins hors de portée des assiégés, puis on les faisait glisser jusqu'auprès des murs, de manière à en éloigner les défenseurs et à faciliter ainsi les travaux d'approche de l'assiégeant.

César, dans l'histoire qu'il nous a laissée de la guerre des Gaules (59-51 av. J.-C.) et qui est connue sous le nom de « Commentaires de César », nous donne une description, très détaillée, d'un pont, en charpente, de plus de 400 m. de longueur qu'il fit construire, par ses légionnaires, pour franchir le Rhin, et l'on peut dire que, de nos jours, il serait peut-être difficile de faire mieux.

Pour exécuter tous ces travaux, les légionnaires étaient munis d'outils qui faisaient partie de leur équipement. Ils portaient chacun, une pelle ou une pioche et il faut dire que, s'il y a un métier dans lequel les légionnaires excellaient, c'est dans celui de terrassier.

Tous les jours en effet, tant que l'armée romaine était en campagne, les troupes campaient dans un camp fortifié, assez solidement établi, pour qu'on en trouve, encore, des vestiges très reconnaissables, dans différentes régions de la France.

Aussitôt arrivée au point d'étape, la légion s'arrêtait, sous la protection de l'avant-garde. Immédiatement les tribuns de service, aidés des centurions, traçaient le camp, en jalonnant, au moyen de javelines et de javelots, les emplacements destinés à chaque fraction. Ce travail préliminaire terminé, les soldats se mettaient à l'œuvre et creusaient le fossé qui devait les mettre à l'abri d'une attaque de nuit ou par surprise.

L'historien grec Polybe, qui vivait au temps de la deuxième guerre punique (219-201 av. J.-C.), et qui fut l'ami de Scipion Emilien, nous a laissé la description détaillée du camp d'une armée romaine composée de deux légions, soit 10.000 hommes, plus un nombre égal de troupes alliées. La légion faisait, en effet, rarement campagne sans être soutenue par des auxiliaires, en nombre au moins égal à son propre effectif.

Le camp était un carré de 595 mètres de côté. Il était entouré d'un fossé de 3 m. 55 de largeur sur 2 m. 70 de profondeur ; on rejetait la terre du côté du camp pour for-

mer une espèce de parapet de 2 m. 10 de hauteur. Derrière ce parapet une banquette permettait à un homme, de taille ordinaire (1), de voir et de lancer ses javelots par dessus la crête.

Le calcul montre que les déblais atteignent un peu plus de 6 mètres cubes, par mètre courant et que, pour construire l'enceinte du camp de la grandeur indiqué ci-dessus, il fallait remuer environ 15.000 mètres cubes, soit un volume égal à celui d'une maison à 4 étages, carrée et ayant 27 mètres de côté. Les historiens prétendent que ce travail était exécuté, en 30 minutes, par les deux tiers de la troupe, quand on était loin de l'ennemi, et en trois quarts d'heure, par la moitié de la troupe, quand on était près de l'ennemi, ce qui correspond, dans les deux cas, à un travail de deux mètres cubes par homme et par heure (2).

La légion campait en ordre de marche :

En tête, l'avant-garde composée, ordinairement, d'auxiliaires ou d'alliés.

On trouvait ensuite l'état major composé du général, ordinairement, un consul, accompagné de son second, ou chef d'Etat-major, appelé à le remplacer, en cas de besoin, et qui avait le titre de « legatus » (délégué ou lieutenant).

Le général était accompagné également d'un fonctionnaire civil nommé « questeur » chargé de tous les intérêts financiers, c'est-à-dire, de frapper des réquisitions, d'assurer la nourriture et la solde des troupes, et, en plus, de faire parvenir le butin dans les caisses du trésor. Le questeur, ainsi qu'on le voit, remplissait les fonctions d'intendant de l'armée.

Les tentes de ces trois grands personnages occupaient la partie antérieure d'une espèce de place, laissée libre, et nommée « prætorium » ; sur la lisière postérieure de cette place, étaient dressées les tentes des 12 préteurs, sur une seule ligne.

Au milieu du prætorium, s'élevait un petit monticule, ordinairement, couvert de gazon, sur lequel le questeur

---

(1) La taille des soldats romains était de 1 m. 70, au minimum.

(2) Ce chiffre paraît très exagéré ; on évalue, actuellement, à deux heures le temps nécessaire à un terrassier pour piocher et rejeter sur berge un mètre cube de terre de dureté moyenne.

venait s'asseoir pour rendre la justice : c'était le tribunal.

En arrière de l'avant-garde et du prætorium passait le grand boulevard du camp désigné sous le nom d'avenue des « principia » (autorités). Ce boulevard formait le front de bandière des légions campées en arrière, par cohortes, les unes derrières les autres. Les légions étaient entourées, par des cohortes d'auxiliaires faisant face aux boulevards latéraux du camp.

Pour entrer dans le camp et en sortir, on ménageait quatre portes, une au milieu de la face antérieure, dite porte prétorienne, parce qu'elle était près du « prætorium », une au milieu de la face postérieure, dite porte décumane, parce qu'elle était près de la dixième cohorte (cohors decumana, en latin). Aux extrémités de l'avenue des principia s'ouvraient à droite, la porte « dextra » (droite) et à gauche la porte « sinistra » (gauche).

Tout autour du camp, et, à l'intérieur du rempart, régnait un boulevard de 59 mètres, suffisamment large pour mettre les tentes à l'abri des javelots que l'ennemi pourrait lancer, par dessus le parapet. Ce boulevard intérieur servait de place d'exercices, si la légion restait, quelques jours, campée au même endroit.

Enfin perpendiculairement à la grande rue du camp, allant de la porte prétorienne à la porte décumane, et entre la cinquième et la sixième cohorte, on ménageait un boulevard de 30 mètres de large, désigné sous le nom de « via quintana » (rue de la cinquième cohorte). C'est dans cet espace, que s'élevaient les tentes des industriels, marchands et vivandières autorisés à suivre la légion. C'était, très probablement, auprès de ces négociants que les légionnaires venaient réaliser les parts de butin qui avaient pu leur échoir.

Comme nous l'avons vu plus haut, les citoyens romains avaient, seuls, le droit de servir dans les légions, et, depuis l'âge de 17 ans jusqu'à 45 ans. Pour être admis dans les légions, il fallait avoir la taille de 1 m. 70, au mimimum, et être de robuste constitution.

Montesquieu, dans son livre intitulé : Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains,

nous présente, d'après les auteurs latins, un aperçu de l'éducation donnée aux légionnaires.

« On les accoutumait à aller le pas militaire, c'est-à-« dire, à faire, en cinq heures, vingt milles et quelquefois « vingt-quatre (1) (soit 5 km. 926 à 7 km. 115 à l'heure). « Pendant ces marches, on leur faisait porter des poids « de soixante livres (30 kilos). On les entretenait dans « l'habitude de courir et de sauter tout armés ; ils pre-« naient, dans leurs exercices, des épées, des javelots et « des flèches d'une pesanteur double des armes ordinaires, « et ces exercices étaient continuels ».

Il faut ajouter que les exercices physiques étaient très en honneur chez les Romains et que, si l'amour des discussions politiques et le goût des commérages amenaient les oisifs au Forum, les exercices militaires réunissaient de nombreux amateurs au Champ de Mars. Les hommes occupant les plus hautes situations, arrivés même à des âges voisins de la veillesse, entretenaient, par leur présence, souvent aussi, par leur exemple, l'ardeur de la jeunesse qui venait, sous leurs yeux, se préparer aux travaux de la vie militaire. Marius, vainqueur de Jugurtha, âgé de 47 ans, allait tous les jours au Champ de Mars, pour s'entretenir dans le maniement des armes. Pompée, à l'âge de 58 ans, allait combattre tout armé avec les jeunes gens, il montait à cheval, courait à bride abattue et lançait ses javelots. (Plutarque, Vies de Marius et de Pompée).

Chez les Romains, la discipline était des plus sévères et les travaux les plus pénibles étaient les châtiments infligés aux légions qui s'étaient laissées battre ou qui témoignaient des velléités d'indiscipline.

Pendant la deuxième guerre punique, lorsque Scipion Emilien alla, en Espagne, prendre le commandement des troupes romaines, après le désastre où son père et son oncle avaient trouvé la mort, son premier soin fut de rétablir la discipline la plus stricte. Il fit vendre les bêtes de somme, qui transportaient le matériel encombrant de l'armée, et il le répartit sur le dos des légionnaires qui durent, désormais, faire leurs étapes, en portant cette charge supplémentaire.

(1) Le mille romain valaït 1481 m. 5.

En l'an 88, (avant J.-C.), Sylla fut chargé de diriger les opérations militaires contre Mithridate, roi du Pont, c'est-à-dire, de l'Asie Mineure, et d'une partie de la Russie méridionale. Ce Mithridate, dans plusieurs guerres précédentes, avait détruit trois armées romaines et, pour consolider ses victoires, n'avait rien trouvé de mieux que de faire massacrer, le même jour, plus de cent mille Romains ou Italiens fixés dans ses états, ou, dans ceux de ses alliés.

Sylla ayant remarqué que les soldats des légions qu'il commandait, s'étaient laissés impressionner, plus qu'il ne convenait, par le récit des succès et des cruautés antérieurs de Mithridate, et ne partiraient, qu'à contre cœur, pour la campagne qui allait commencer, leur imposa des travaux si pénibles que les légionnaires demandèrent, eux-mêmes, à partir, le plus tôt possible, pensant trouver, dans l'entrée en campagne, la fin de leurs peines.

Au commencement de l'existence de Rome, les légions ne furent organisées que temporairement, mais, lorsque les conquêtes des Romains se furent étendues au loin, il fut nécessaire de rendre les légions permamentes, pour assurer la défense des frontières, contre les agressions des Barbares.

Le nombre des légions a été très variable. Peu après la bataille de Cannes, (217 av. J.-C.) la République romaine disposait de 23 légions (115.000 hommes).

Au moment du second triumvirat (43 av. J.-C.), il y en avait 41 (205.000 hommes).

Sous Tibère, c'est-à-dire au commencement de l'ère chrétienne, on en comptait 23 (115.000 hommes), même en temps de paix.

Lorsque les légions furent devenues permanentes, elles reçurent des numéros d'ordre, comme nos régiments, mais à ces numéros elles joignirent, tantôt des surnoms, tels que « la Ravissante », « la Victorieuse », « la Martiale » « la Fulminante », tantôt, le nom d'un empereur, soit celui de l'empereur qui l'avait créée, soit le nom d'un de ceux qui lui avaient accordé faveurs ou privilèges.

Nous verrons qu'en Algérie tenait garnison, la légion « Tertia Augusta » c'est-à-dire, la troisième Légion, surnommée Augusta, en mémoire de l'empereur Auguste, qui lui avait accordé certains privilèges.

Les surnoms provenaient, parfois, d'un épisode de l'histoire de la légion. Ainsi la « Fulminante » tira son nom du fait suivant : cette légion recrutée en Mésopotamie, dans le pays qu'arrosent le Tigre et l'Euphrate, se composait entièrement de chrétiens, au moment où elle fut transportée de son pays, la Mélitène, jusqu'aux bords du Rhin, pour faire la guerre aux Germains, sous le règne de Marc Aurèle, dans la deuxième moitié du deuxième siècle de notre ère.

Au cours des expéditions que cette légion eut à faire, conjointement avec d'autres légions, dans le pays qui forme aujourd'hui la Bavière et l'ancien duché de Bade, il y eut une période de sécheresse, tellement longue, accompagnée de chaleurs tellement excessives, que l'armée romaine faillit mourir de soif.

La Légion de Mélitène résolut de faire des prières publiques pour demander à Dieu la cessation de la sécheresse. Ces prières furent exaucées ; un violent orage accompagné de terribles roulements de tonnerre, éclata et se termina par une pluie diluvienne. L'armée romaine échappa, ainsi, à la mort affreuse qui avait anéanti les soldats du roi Cambyse, dans les déserts de la Lybie.

La foudre, en latin, s'appelle fulmen ; depuis ce moment la légion chrétienne de Mélitène reçut et porta le surnom de « la Fulminante ».

Pour engager le combat, les armées romaines prenaient habituellement le dispositif suivant : Le milieu de la ligne de bataille était formé des fantassins lourdement armés de la légion, à droite et à gauche on disposait l'infanterie auxiliaires ou alliée, et, enfin, tout à fait aux ailes, on plaçait la cavalerie qui, avec les vélites, pouvait se porter, rapidement, en avant, et, menacer soit les flancs, soit les derrières de l'ennemi.

En terminant ce court exposé de l'organisation militaire des Romains, nous ne saurions mieux faire que de citer cette appréciation de Montesquieu :

« Jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, et ne la fit avec tant d'audace ».

ORGANISATION DE L'AFRIQUE DU NORD SOUS LES ROMAINS

Avant de commencer l'exposition de l'organisation de l'Afrique du Nord sous les Romains, nous devons dire que la plupart des détails curieux contenus dans ce chapitre proviennent d'un livre des plus remarquables intitulé : « l'Afrique Romaine » et dont l'auteur est le regretté Gaston Boissier, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie Française.

Après avoir détruit Carthage, Rome parut pour ainsi dire embarrassée de sa conquête ; elle la restreignit le plus possible et ne garda, sous son autorité directe, que le territoire situé à l'Est d'une ligne partant de Tabarka pour aboutir à Thénæ, actuellement Henchir Thina, point situé, sur la côte, à quelques kilomètres au Sud de Sfax.

On prétend même que la question fut agitée, au Sénat romain, de l'abandon complet de l'Afrique, aussitôt après la destruction de Carthage. Etrange renouvellement des choses d'ici-bas ; la même question fut agitée, pendant plusieurs années, au parlement français, après la prise d'Alger.

Cependant, les Romains se décidèrent à rester en Afrique, et, pour administrer les territoires qui les environnaient, ils choisirent leur allié, le roi numide Massinissa, auquel ils donnèrent, en récompense de sa fidélité, le royaume de Syphax, tué à Zama, ainsi que la partie sud de la Tunisie actuelle.

Mais cette espèce de protectorat ne tarda pas à leur créer de réels embarras lorsque, après la mort de Micipsa, son royaume tomba entre les mains de son neveu Jugurtha. Les Romains durent soutenir une lutte de quatre ans (110-106 av. J.-C) pour venir à bout de ce perfide monarque.

Plus tard, lors des luttes de César contre Pompée (49-48 av. J.-C.), les rois numides, Juba 1er et Iarbas prirent parti, chacun, pour un des deux adversaires. Ils furent vaincus et tués, l'un après l'autre, et, Rome profita de l'occasion pour annexer, successivement leurs deux royaumes : (Tunisie et province de Constantine).

Pendant que ces évènements agitaient la Numidie orientale et la Byzacène, la Numidie occidentale et la Mauri-

tanie, placées sous l'autorité du roi Bocchus, menaient une existence sans trouble et sans éclat.

Les successeurs de Bocchus n'ont laissé, dans l'histoire, que des traces insignifiantes, et nous ne savons qu'ils disparurent que par ce fait, qu'en l'an 30 av. J.-C., l'empereur Auguste nomma Juba II, roi de la Numidie occidentale et de la Mauritanie, y compris, le pays des Gétules.

Ce Juba II était, ainsi que nous l'avons vu précédemment, le fils de Juba 1er. Après la défaite et la mort de son père, il avait été emmené à Rome où il avait fait ses études et où il s'était marié avec la fille d'Antoine et de Cléopâtre. C'est lui aussi qui fit de Cherchell la capitale de son empire, à laquelle il donna le nom de Julia Cæsarea.

Juba II mourut, en l'an 15 après J.-C., et eut, pour successeur, son fils Ptolémée qui périt assassiné, après un règne d'une vingtaine d'années.

A sa mort, une partie de son royaume, la Numidie occidentale, (départements d'Alger et d'Oran) qui était complètement pacifiée, devint purement et simplement province romaine, mais la Mauritanie (Maroc) voulut reprendre son indépendance. Les Romains furent obligés d'avoir recours aux armes, pour venir à bout de cette résistance, qui ne fut anéantie qu'en l'an 42 de notre ère.

A partir de ce moment, toutes les côtes de la mer intérieure appartenaient aux Romains, et, l'on put dire que la Méditerranée était un lac latin.

Si les territoires de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc firent, à partir de ce moment, partie intégrante de l'empire romain, ils ne furent cependant pas administrés de la même façon.

Lorsqu'au commencement de notre ère, l'empereur Auguste procéda à une nouvelle organisation des provinces de son immense empire, il divisa ces provinces en deux catégories :

1° Les provinces sénatoriales ;
2° Les provinces impériales.

Les premières étaient celles où la paix romaine « pax romana » était définitivement établie, sans qu'on eût à craindre aucun réveil du sentiment national antérieur ou de l'esprit d'indépendance : elles étaient administrées di-

rectement par le Sénat, d'où leur nom de provinces sénatoriales.

Les secondes étaient celles où l'autorité romaine pouvait craindre des retours offensifs des populations encore frémissantes de leurs défaites ou encore trop éprises de liberté pour accepter, sans regret, le joug du vainqueur : elles étaient administrées par l'empereur, d'où le nom d'impériales.

Dans cette répartition, la Tunisie fut classée, province sénatoriale, sous le nom d'Afrique romaine.

Quand aux différentes Mauritanies :

Mauritania Sitifensis (province de Constantine) — Capitale Sitifis (Sétif), Mauritania Cæsariensis (provinces d'Alger et d'Oran) — Capitale Julia Cæsarea (Cherchel) et Mauritania Tingitana (Maroc) — Capital Tingis(Tanger), elles furent classées provinces impériales.

Certains prétendent que, par cette organisation, l'empereur avait voulu garder la haute main sur le commandement de l'armée, tout entière stationnée dans les provinces impériales.

Nous allons voir que, quoique classées politiquement dans la même catégorie, les différentes Mauritanies ne furent cependant pas administrées de la même façon.

La Mauritanie sétifienne était administrée, sous la direction immédiate de l'empereur, par le chef de la IIIe Légion Augusta. Ce haut personnage portait le titre de « Legatus » ou délégué de l'empereur.

Lorsque, plus tard, à la suite de l'assassinat de Ptolémée, fils de Juba II, la Mauritanie Césarienne fut réunie à l'empire, les deux provinces d'Alger et d'Oran furent administrées par des représentants de l'empereur, ayant le titre de « Procuratores » (intendants).

On pouvait ainsi voir vivre, côte à côte, sur cette terre d'Afrique, trois systèmes de gouvernement absolument différents.

La Tunisie province sénatoriale, complètement pacifiée, avait à sa tête un « Proconsul ». C'était un personnage important, possédant d'ordinaire une grande fortune et portant un nom connu. Il résidait à Carthage, alors en pleine prospérité, et y tenait une sorte de cour. Il était nommé par le Sénat, pris parmi les anciens consuls, et, selon un

ancien usage, désigné par le sort. Il ne restait qu'un an en fonctions et recevait, comme appointements, une somme un peu supérieure à 200.000 francs.

Le « Legatus » de la Mauritanie sétifienne, désignée aussi sous le nom de Numidie, sans avoir autant d'importance apparente, n'en tenait pas moins un rang considérable. Il était désigné, directement, par l'empereur et pris parmi les membres du Sénat. C'est sur lui que reposait la défense des deux provinces ; on ne pouvait donc le prendre au hazard comme le proconsul de Carthage, ni lui donner une autorité aussi éphémère. C'était un véritable gouverneur militaire.

Quand aux « Procuratores » des deux Mauritanies césarienne et tingitane, c'étaient également des gouverneurs militaires, mais de moindre importance : ils étaient pris dans la classe des chevaliers. Ils touchaient un traitement d'environ 40.000 francs et n'avaient sous leurs ordres que des troupes auxiliaires fournies par les nations vaincues.

Comment les Romains avaient-ils organisé leur occupation militaire ?

L'armée Romaine, proprement dite, se composait, avons-nous déjà vu, de légions dont le nombre varia sous l'Empire de 25 à 30 et comptait, dans ce dernier cas, un effectif total d'environ 150.000 hommes. C'était peu de chose, eu égard à l'immense étendue de l'empire romain.

Mais, à dire vrai, les légions n'étaient que le noyau de l'armée romaine. A côté des légions, on voyait d'autres corps de troupes, dont les rangs étaient ouverts à tous ceux qui ne jouissaient pas du droit de cité. Ces troupes auxiliaires prenaient le nom de « cohorte » ou d' « aile », suivant qu'elles appartenaient à l'infanterie ou à la cavalerie. En général, ces troupes étrangères étaient commandées par des officiers romains.

Quels étaient les effectifs entretenus par les Romains dans l'Afrique du Nord ?

D'après les renseignements fournis par les inscriptions et les historiens latins, l'Afrique proconsulaire étant province sénatoriale n'avait d'autres troupes que la garnison de Carthage. La Mauritanie sétifienne possédait une légion, la « troisième Augusta » qui campait à Lambessa,

plus des troupes auxiliaires qu'on adjoignait ordinairement à la légion et avec un effectif un peu supérieur à celui de cette dernière, soit environ 12.000 hommes. Les deux Mauritanies, césarienne et tingitane, ne pouvaient avoir de légionnaires dans leurs garnisons, puisque les légions étaient toujours commandées par des légats, de rang sénatorial, elles étaient donc gardées, exclusivement, par l'armée auxiliaire. En faisant le compte aussi exact que possible des ailes et des cohortes qui paraissent y avoir séjourné en même temps, on arrive à un total d'environ 15.000 hommes. C'est donc une armée de 27.000 hommes que les Romains entretenaient dans l'Afrique du Nord. Ce chiffre paraîtra bien peu élevé, si l'on songe que nous n'occupons ni la Tripolitaine, ni le Maroc, (1) et qu'il nous faut, en temps de paix, entretenir environ 45.000 hommes pour garder l'Algérie et la Tunisie.

Il faut dire que ces troupes régulières romaines, étaient réparties d'une manière admirablement rationnelle, suivant la configuration du terrain et conformément aux nécessités de la surveillance des indigènes. Les Romains employaient, à ce dernier service, des étrangers, qu'ils faisaient venir des contrées, souvent les plus lointaines et qu'ils plaçaient dans des postes dont les conditions climatériques rappelaient celles de leur lieu d'origine. Ainsi les auxiliaires qui gardaient le défilé d'El-Kantara, aux environs de Biskra, étaient originaires de Palmyre, et retrouvaient ainsi, dans leur nouvelle résidence, le climat des déserts de Syrie qui les avaient vus naître.

Il faut remarquer, aussi, que les Romains n'ont point pratiqué l'occupation uniforme de toute l'Afrique du Nord. Ils se sont assurés la possession paisible des vallées et des hauts plateaux fertiles, laissant aux indigènes la libre jouissance des pays de montagnes, tels que le Djurdjura, l'Aurès, l'Ouarsenis, etc. Quelques forteresses, placées aux débouchés de ces montagnes, suffisaient à empêcher les incursions des montagnards dans les plaines et amenaient, peu à peu, la création de marchés dans leurs environs.

(1) Nous ne saurions tenir compte, dans cette évaluation, des troupes actuellement occupées, au Maroc, à l'établissement du protectorat français. Ces effectifs actuellement considérables seront notablement réduits, dès que le pays sera pacifié.

C'est là que les indigènes venaient échanger, avec les Romains, les produits de leur industrie, et, parfois, prendre du service dans l'armée auxiliaire, comme, de nos jours nous voyons les Kabyles venir, à Tizi-Ouzou, contracter des engagements pour servir aux régiments de Tirailleurs.

Ces petites forteresses, que les Romains, appelaient « Castellum » ou « Burgus » étaient bâties, à peu près, comme nos caravansérails actuels, en forme d'enceintes carrées, dont les angles étaient munis de tours servant à assurer la défense.

En cas d'incursions de pillards, les habitants paisibles des environs, venaient se mettre sous la protection de la garnison, à l'abri des murs du Castellum.

Comme ces « Castella » ou « Burgi » étaient occupés par des garnisons très restreintes, ils n'auraient pu résister, longtemps, à une attaque un peu sérieuse ; il fallait donc qu'ils pussent, dans les circonstances urgentes, demander rapidement des secours. Pour y arriver, les Romains avaient relié toutes ces petites forteresses, par des postes, pouvant communiquer, à vue les uns avec les autres. Au moyen de signaux lumineux, ou comme le dit Végèce, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, au moyen de poutres qu'on abaissait et qu'on relevait, de manière à former des combinaisons, on transmettait, au poste voisin, ce qu'on voulait lui faire savoir. Ces renseignements, donnés par l'écrivain militaire romain, nous montre que la télégraphie optique de Chappe, ou de tout autre système, n'est point une invention de nos jours ; seulement, avec les lunettes et les puissantes sources de lumière que nous employons actuellement, nous avons pu augmenter la distance séparant les postes successifs et les espacer de 100 kilomètres et même davantage, au lieu de les construire à 3 ou 4 kilomètres, au maximum, les uns des autres.

L'installation de ces postes de correspondance n'était autre que celle de nos postes optiques militaires actuels : une tour carrée, avec une porte à 4 ou 5 mètres du sol, de manière à défier l'escalade ; on y accède par une échelle que l'on retire après être monté.

Lorsqu'un danger quelconque était signalé, par ce système de correspondance, relativement rapide, les troupes

nécessaires se mettaient en marche. D'un bout à l'autre de l'Afrique du Nord existaient alors des routes stratégiques merveilleuses, dont on voit, encore, des vestiges grandioses et le long desquelles on avait construit des gîtes d'étapes, avec les citernes suffisantes pour fournir l'eau nécessaire aux troupes de passage.

Grâce à ce système d'occupation rationnelle des points stratégiques et des débouchés des montagnes, grâce à l'organisation d'un service d'informations rapides, les troupes romaines, quoiqu'en petit nombre, suffirent presque toujours, avec l'appoint des auxiliaires, à prévenir les mouvements insurrectionnels, ou à en châtier les organisateurs, si ceux-ci, par la circonspection de leurs préparatifs, ou par la soudaineté de leurs attaques, étaient parvenus à déjouer la vigilance de leurs adversaires.

Cependant, nous savons que, dans certains cas graves, les Romains firent venir dans l'Afrique du Nord, des légions de Sicile et d'Espagne, pour aider la III[e] Légion à rétablir l'ordre dans le pays agité par de trop redoutables insurrections.

En dehors de ces troupes régulières, légion et auxiliaires, il est certain que les Romains employaient des troupes de cavalerie irrégulière, analogues à nos « Goums », et commandées par des chefs indigènes. Tacite, en effet, nous rapporte qu'un Procurator, commandant les deux Mauritanies, avait sous ses ordres, en dehors des troupes régulières, « une troupe de Maures que les courses et le brigandage rendent très propres à la guerre ».

On voit que « djichs » et « rezzous » ne datent pas de notre temps.

Parmi les corps de troupes qui ont occupé l'Afrique du Nord, la III[e] Légion Augusta mérite une attention particulière, parce que son histoire se mêle intimement à celle de cette région, pendant toute la période de l'occupation romaine.

Ce fut sous l'empereur Auguste (— 29, + 14) que les légions devinrent permanentes. Auparavant, dès que la guerre était terminée, les légions étaient licenciées, les légionnaires rentraient dans leurs foyers et ne reprenaient leur service que lorsqu'une nouvelle guerre nécessitait leur rappel.

Lorsque l'empereur Auguste eut vaincu ses compétiteurs (29 av. J.-C.), il résolut de rendre les légions permanentes, aussi bien celles qui l'avaient combattu que celles qui l'avaient soutenu. Pour ne point susciter de respectables susceptibilités, il leur conserva les numéros qu'elles portaient antérieurement, et qu'elles avaient illustrés par leurs exploits. Par suite de ces dispositions, il y en eut plusieurs qui portèrent le même numéro ; pour se distinguer, elles adoptèrent chacune un surnom : la troisième, résidant en Afrique, choisit le nom d'Augusta, en mémoire de son protecteur, l'empereur Auguste.

Toute l'existence de cette IIIe Légion paraît s'être passée en Algérie. Elle fut d'abord installée à Théveste (Tébessa) où elle était fort bien placée pour défendre le sud de la Tunisie et de la province de Constantine. Mais, plus tard, lorsqu'il fallut surveiller, de plus près, les populations belliqueuses de l'Aurès, et celles du Sud de la province d'Alger, sa résidence fut transportée à Lambésis (Lambessa).

Si l'on examine les ruines de Lambesis, dont le centre est occupé par celles d'un magnifique monument, connu sous le nom de « Prætorium », on est d'abord surpris de constater que, dans le prætorium, pas plus que dans le camp qui l'entoure, on ne trouve trace de logements soit d'officiers, soit de soldats. On y trouve, par contre des prisons, des thermes ou bains, un cirque, une arène, des salles de réunion pour les soldats légionnaires, les sous-officiers, et les officiers.

Cependant il ne faut pas s'étonner, outre mesure, de cette apparente anomalie. Du moment que les légions devinrent permanentes et que les légionnaires durent consacrer, au service militaire, la plus grande partie de leur existence, il devint tout naturel qu'on leur permît de se marier. Et en effet, les légionnaires se marièrent, mais ils habitèrent, avec leur famille, en dehors du camp stratégique, où ils ne se réunissaient que pour les exercices et les prises d'armes. Auprès du camp de Lambesis, on trouve des ruines nombreuses de logements d'officiers et de soldats qui formaient une véritable ville civile, juxtaposée à la ville militaire.

Même pour encourager ces mariages des légionnaires on

donna à leurs enfants, quelle que fut la condition de leur mère, le droit de milice, c'est-à-dire, le droit de prendre du service, eux-mêmes, dans les légions.

Il faut ajouter que si le métier de légionnaire n'était pas sans risques, il n'était pas non plus sans profits. Les inscriptions de Lambesis sont très explicites à ce sujet. Les légionnaires touchaient régulièrement une bonne solde, puis en dehors de la solde, à l'avènement des empereurs, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, ils recevaient des gratifications qui varièrent considérablement, puisqu'on en connait qui ne s'élevèrent qu'à 75 francs par tête, tandis que d'autres atteignirent le chiffre respectable de 5.000 francs. La moitié seulement de ces gratifications était remise immédiatement, au destinataire, l'autre moitié était versée à une espèce de caisse d'épargne, et ne pouvait être touchée, qu'au moment de la libération définitive. Souvent le légionnaire, ainsi licencié, recevait, en quittant le service, une allocation territoriale qui en faisait un colon, soumis à certaines obligations, au point de vue de la défense du territoire.

Parmi les insurrections les plus importantes que la IIIe Légion Augusta eut à combattre, il faut citer particulièrement celle de Tacfarinas (17-25 après J.-C.) et celle de Firmus (370 à 372 après J.-C.) (1).

Pour en terminer, de suite, avec ces deux insurrections, nous allons donner ici les quelques renseignements que nous possédons sur elles.

Tacfarinas était le chef de certaines tribus africaines.

---

(1) Il faut aussi mentionner les insurrections suivantes :

En 138, disent certains auteurs, en 144, disent d'autres historiens, insurrection des Maures et des Gétules que l'empereur Antonin vint combattre, lui-même.

En 260-265, sous l'empereur Gallien, une insurrection fomentée par Faraxen, chef berbère, des environs d'Aumale, souleva les Mauritanies césarienne et sétifienne et, même, la province d'Afrique, jusqu'aux portes de Carthage. Elle ne prit fin qu'après la mort d'Aradion, un des chefs rebelles, tué dans une bataille auprès du Kef.

En 288-298 révolte des Quinquégentiens (montagnards du Djurdjura). Cette insurrection fut jugée si grave que l'empereur Maximien (adjoint à l'empire par Dioclétien) vint, de sa personne, prendre le commandement des troupes romaines chargées de la combattre.

(Piquet, *Les Civilisations de l'Afrique du Nord*, p. 31-32).

Tout d'abord, il était entré au service de Rome, sous le règne de l'empereur Tibère, et il avait acquis une certaine instruction militaire, dans les troupes auxiliaires. Rentré dans sa tribu, en l'an 17, après J.-C., il leva, contre les Romains, l'étendard de l'insurrection. Il les tint en échec pendant 7 ans, de 17 à 25 après J.-C., et ne fut vaincu que par la trahison.

Comme Jugurtha et Abd El Kader, il eut des réguliers (soldats de métier) équipés et armés uniformément, qu'il n'engageait qu'à la dernière extrémité. Sous ses ordres, un chef vaillant, Mazeppa, conduisait des nuées de cavaliers qui se précipitaient dans les plaines, ravageaient les fermes, enlevaient les troupeaux, pénétraient même dans les villes, les mettaient au pillage et avaient disparu, avant qu'on ait pu prendre la moindre mesure de défense.

Quand l'armée romaine parvenait à atteindre cet ennemi, dont l'extrême mobilité faisait toute la force, elle en avait facilement raison. Les généraux rédigeaient de beaux bulletins et recevaient les ornements du triomphe ; mais pendant qu'à Rome, on remerciait les Dieux, de ces succès, et qu'on proclamait la guerre terminée, Tacfarinas reparaissait, tout-à-coup, à la tête de nouvelles forces et tout était à recommencer.

Il fallut, pour en finir, avoir recours à la tactique qui, plus tard, donna la victoire au maréchal Bugeaud; former des colonnes mobiles qui entourèrent l'ennemi, de tous côtés, et se resserrèrent, progressivement, sur lui. Enfermé dans un cercle de plus en plus étroit, cet héroïque champion de l'indépendance se retira dans les contrées presque inaccessibles, où il avait ses réserves d'hommes et d'approvisionnements : les Romains durent l'y poursuivre, au prix des plus grandes fatigues, et des plus grands dangers. Enfin, Tacfarinas, trahi par les siens qui se lassèrent de le suivre dans ses entreprises désespérées, réunit le peu de partisans qui lui étaient restés fidèles, se précipita une dernière fois sur les troupes romaines et mourut de la mort des braves, tué dans les environs de Thubascum (Hamza, des Arabes et actuellement, Bouïra).

Il est difficile de suivre les opérations d'une armée aussi insaisissable que celle de Tacfarinas ; nous savons, cependant, qu'il occupa momentanément Aumale (Auzia, des

Romains) et que cette ville lui fut reprise par les consuls Camille et Dolabella (17-25 ap. J.-C).

Pendant deux siècles à partir de la mort de Tacfarinas, l'Afrique du Nord, presque tranquille, jouit d'une ère de réelle prospérité ; puis on signale une première invasion des Barbares, parmi lesquels étaient des Francs, qui, après avoir ravagé l'Espagne, avaient passé la mer et étaient arrivés en Mauritanie, où ils séjournèrent de 260 à 268.

En l'année 297, sous l'empereur Dioclétien, une révolte des habitants des monts Ferratus (Djurdjura) causa de grandes inquiétudes aux Romains. L'empereur romain Maximien pénétra dans les montagnes de Kabylie, vint à bout des courageux montagnards et, par châtiment, transporta, au loin, une partie de ces vaillantes populations.

Une nouvelle révolte dirigée par un paysan Pannonien, nommé Alexandre, éclata vers l'année 315 et sa répression, organisée par l'empereur Maxime, fut terrible. Des villes telles que Carthage, Cirtha (Constantine) etc, furent ravagées de fond en comble. Cirtha ne se releva de ses ruines, que sous l'empereur Constantin, qui prit sous sa protection la nouvelle ville, à laquelle il donna le nom de Constantina.

La seconde insurrection générale eut lieu beaucoup plus tard, sous le règne de l'empereur Valentinien, en 370. Elle eut pour chef un nommé Firmus,fils de Nubel, originaire des Monts Ferratus (Djudjura) et chef d'un grand nombre de tribus. Il sut entraîner, à sa suite, une grande partie des troupes auxiliaires, et prit, pour base d'opérations, Auzia (Aumale).

Les détails sur la marche de cette insurrection nous manquent, nous savons, cependant, que Firmus sut gagner à sa cause les populations de l'Ouarsénis, en particulier, les tribus nommées Mazices et Muzones et qu'il s'empara de Cherchell qu'il détruisit de fond en comble. Nous savons également qu'il fit d'Icosium (aujourd'hui Alger) le dépôt de ses prisonniers et de son butin, et, que, dans cette ville, il signa un traité de paix avec le général romain chargé de le combattre et qui s'appelait Théodose.

Il parait que cette paix ne dura pas bien longtemps et que Firmus ne tarda pas à reprendre les armes.

Comme Tacfarinas, il finit par être abandonné par ses

partisans, qui, en véritables Berbères, ne surent pas consolider, par la persévérance, les résultats d'une insurrection menée tout d'abord avec tant d'enthousiasme et tant de bonheur. Moins heureux que son devancier, Firmus ne trouva pas la mort sur le champ de bataille ; ne voulant pas tomber vivant au pouvoir des Romains, il s'étrangla, de ses propres mains.

Un détail nous montre l'incertitude qui règne dans l'histoire de ces évènements : certains historiens attribuent, avec preuves à l'appui, la date de 375, au traité d'Icosium, alors que d'autres, avec non moins de preuves, fixent à 372 la mort de Firmus.

En dehors de ces insurrections, dont la répression demanda des années et nécessita des opérations militaires considérables, la IIIe Légion Augusta, eut à lutter, à chaque instant, comme aujourd'hui l'armée française, contre des incursions incessantes et des coups de mains audacieux, en tout semblables aux rezzous et aux djichs actuels. On peut même dire, qu'au bout de plus de cinq siècles d'occupation, au moment où les Romains durent céder la place aux Vandales, ils n'avaient pas encore pu établir une paix complète sur le sol actuel de l'Afrique du Nord : ce n'est donc pas de nos jours que s'est posé le problème de la sécurité, et l'on peut affirmer que les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour l'établir sont les mêmes que celles qui firent échouer les Romains, ce sont : 1° la mentalité particulière des indigènes ; 2° le caractère spécial de la configuration du pays.

Cependant les Romains, pendant toute la durée de leur occupation, avaient fait tout leur possible pour attacher les indigènes à la culture de la terre. Les immenses réservoirs dont nous trouvons les vestiges dans mainte vallée, les merveilleux aqueducs dont les arcs audacieux franchissaient les ravins les plus profonds, nous montrent qu'ils avaient cherché à combattre, par tous les moyens, la sécheresse du climat, déjà, de leur temps, la grande calamité de l'Afrique du Nord. Les ruines de très grandes villes, s'étendant sur d'immenses surfaces, dans des plaines aujourd'hui complètement désertes et stériles, nous démontrent également que, dans de nombreux cas, par une

utilisation rationnelle des sources naturelles et des eaux pluviales, ils étaient parvenues à atteindre leur but.

On a retrouvé des inscriptions constatant que, dans certaines villes, il existait un service d'eau à domicile ; on a retrouvé également des règlements concernant la répartition, à heure fixe, entre les intéressés, des eaux d'irrigation provenant d'un barrage construit dans les montagnes aux environs de Lambèse.

D'après les documents que nous possédons, les paysans de la Numidie et des Mauritanies, pendant l'occupation des Romains, vivaient dans des espèces de huttes, qui dit Salluste, avaient la forme de barques renversées et, qu'ils appellaient « Mapalia ».

Les habitants de ces Mapalia, comme les Kabyles actuels, quittaient leur pays pour aller faire, chez les gros propriétaires, les labours et les moissons. D'ailleurs, tout se passait, déjà de ce temps, comme de nos jours; car Pline raconte avoir vu une charrue qui « labourait, traînée d'un côté, par un petit âne, et de l'autre côté, par une femme ».

Egalement, comme de nos jours, les indigènes aimaient à fréquenter les marchés et les gros propriétaires s'ingéniaient pour en créer auprès de leurs exploitations ; mais, également, comme de nos jours, une autorisation administrative était nécessaire pour une telle création.

La culture principale de l'Afrique du Nord était le blé et sa production était telle que, avec l'Egypte, elle partageait le titre de « Grenier de Rome ».

Peu à peu, Rome était arrivée à être le centre du monde et sa population s'était accrue, en de telles proportions, qu'elle devait demander aux pays situés en dehors de l'Italie, et même de l'Europe, les moyens propres à assurer sa subsistance. Les ressources, que pouvaient fournir l'Italie et la Sicile, durent être complétées par celles qu'on demanda aux pays d'outre-mer. Une loi décida que l'Egypte, d'un côté, l'Afrique, de l'autre, fourniraient, chacune, un tiers de la consommation des Romains, près de 1.800.000 hectolitres de blé.

Les Africains payaient, donc, une partie de leurs contributions, en nature.

Le blé, qu'ils devaient à l'Etat, était réuni, sous le con-

trôle de procurateurs de l'empereur, (intendants) et amené dans les ports, d'où il devait être expédié. A Rusicade (aujourd'hui Philippeville), on avait construit d'immenses magasins pour le mettre en entrepôt, jusqu'au moment de l'embarquement.

Pour le faire parvenir en Italie, l'empereur Commode (180-192 après J.-C.) avait fait construire une flotte toute spéciale, analogue à celle qui faisait, déjà, le service de l'Egypte, et qui, à époque fixe, devait assurer le transport du blé de la côte d'Afrique, aux ports d'Ostie et de Pouzzoles.

Ce service de ravitaillement avait reçu le nom d' « Annone ». Le peuple romain l'avait en telle vénération, qu'il l'avait divinisé, et, l'honorait, sous le nom d' « Annona Sancta ». Ce respect du peuple romain pour cette institution avait sa raison d'être, car, sans cette organisation prévoyante, il aurait été exposé à mourir de faim.

En dehors des cultivateurs besoigneux, habitants des Mapalia, l'Afrique du Nord comptait, à cette époque, de grands propriétaires dont les biens devaient être plus considérables que ceux des grands propriétaires de nos jours, puisque, d'après Pline l'Ancien, six grands propriétaires possédaient la moitié de l'Afrique.

Ces grandes propriétés s'étaient créées, par suite de l'attribution à de grands personnages, de terres confisquées aux indigènes à la suite d'insurrections. Ces domaines s'étaient aggrandis, dans la suite, soit par des acquisitions régulières, soit par des manœuvres plus ou moins avouables. Le fait est qu'il y avait des propriétaires territoriaux, puissamment riches, dont on a conservé les noms, tels : Les Lollii à Tidsis ? Les Arii Antoni à Melève ? Les Julii Martialiani à Mascula (Khenchela).

On a trouvé, sur la route de Constantine à Sétif, auprès du village actuel, de l'Oued-Athménia, les ruines de la maison d'un de ces grands propriétaires, nommé Pompeianus. Les mosaïques qui décoraient cette résidence montraient l'habitation du maître, ses jardins et ses écuries où il entretenait, non seulement les chevaux destinés au travail des champs ou à son service personnel, mais encore, des chevaux de course. Les courses de chevaux étaient déjà un

plaisir pour le grand nombre qui, comme de nos jours, se livrait avec frénésie au petit jeu des gros paris.

Des inscriptions, faisant partie des mosaïques, ne pouvaient laisser aucun doute sur les objets qu'elles représentaient. Celles de l'écurie des chevaux de course donnaient les noms des nobles animaux et l'indication des courses où ils avaient remporté la victoire.

Dans cette description, nous nous sommes servi intentionnellement du temps passé, car, malheureusement, ces intéressantes mosaïques ont disparu .Par bonheur, ceux qui les avaient découvertes avaient eu soin d'en prendre les dessins et d'en relever les inscriptions.

Cette situation de grand propriétaire terrien, avait certainement de gros avantages, elle présentait, parfois, de redoutables inconvénients. On sait que Néron, les fit disparaître, un beau jour, dans le seul but de s'emparer de leurs biens.

Les terres confisquées aux indigènes étaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, en partie attribuées gratuitement ou vendues à des particuliers, mais il en restait toujours une portion considérable qualifiée « ager publicus populi romani » propriété commune du peuple romain, correspondant à ce qui s'appelle, aujourd'hui, chez nous, « le domaine privé de l'Etat ».

Ce domaine commun du peuple romain s'aggrandissait parfois, de nouvelles confiscations faites, tantôt au détriment des indigènes, pour faits insurrectionnels, tantôt au détriment de citoyens romains, ayant encouru certaines condamnations, ou, frappés, arbitrairement, par ordre de l'empereur.

Pour l'exploitation, l' « Ager publicus populi romani » était divisé en plusieurs domaines nommés : Saltus, dont plusieurs avaient une étendue considérable. « Au centre « dit Frontin, un historien latin, s'élève la demeure du « maître qu'une ligne de villages entoure comme d'une « ceinture. Ces villages, ajoute-t-il plus loin, abritent un « peuple de cultivateurs ».

Nous pourrons nous faire une idée de ces saltus ou domaines, en nous représentant, en imagination, le domaine de l'Enfida qui appartenait au bey de Tunis et qui conte-

nait plus de 150.000 hectares, correspondant à un carré ayant près de 39 kilomètres de côté.

Tous les domaines impériaux, de la même province, étaient administrés par un « procurator » ou intendant provincial.

A la tête de chaque domaine se trouvait un procurator particulier.

Les terres étaient cultivées, soit par des « conductores », soit par des « coloni ».

Les « conductores » étaient des cultivateurs qui prenaient, à bail, une certaine étendue de terre, pour laquelle ils payaient une redevance annuelle fixe, comme le font nos fermiers actuels. La durée des baux était, uniformément, de cinq ans.

Les « coloni », mot dont nous avons fait « colon », cultivaient également la terre, mais sans payer de redevance fixe. Très probablement, ils devaient cultiver, à condition d'abandonner, au propriétaire du terrain, une partie de leurs récoltes. Nous avons en France et en Algérie des métayers à moitié, c'est-à-dire, qui abandonnent, à titre de prix de location, la moitié de leurs récoltes au propriétaire du terrain. Chez les Arabes nous voyons les « rhammès » ouvriers agricoles qui cultivent la terre pour le compte du propriétaire et qui n'ont droit, pour rénumération de leur travail, qu'à une part de la récolte ordinairement le cinquième, d'où leur nom de rhammès.

Par suite d'une disposition spéciale, les « coloni » devaient à leurs voisins les « conductores » certaines redevances, comme journées de travail. L'empereur Hadrien (117-138 ap. J.-C.) fixa ces redevances à 2 journées de labour, 2 journées de sarclage et 2 journées de moisson.

Ces journées de prestation étaient des sujets constants de discussions entre « conductores » et « coloni ». Parfois, l'autorité de l'empereur était implorée par les « coloni », victimes de tracasseries et d'exactions. On a retrouvé, en Tunisie, dans la vallé de la Medjerda, des inscriptions relatant les réclamations adressées à l'empereur Commode (180-192 ap. J.-C) par les « coloni » du « Saltus Burunitanus » et la réponse de l'empereur donnant raison aux plaignants.

On sait que, du temps de l'empereur Commode (180-192

ap. J.-C.), les coloni ou cultivateurs n'étaient pas attachés à la terre, ou « serfs de la glèbe », comme les paysans du moyen-âge. Mais, soit par suite de leur manque de ressources, soit par suite de certaines habitudes prises, soit par suite de l'affection que l'on porte naturellement aux endroits où l'on est né, soit par suite des difficultés des voyages, les « coloni » se voyaient, en réalité, forcés de rester sur le « saltus » où ils avaient vu le jour, quoiqu'il ne leur fût pas défendu d'en sortir. La loi qui, un siècle plus tard, les attachera définitivement au sol, ne changea donc rien à leur situation réelle.

Les Romains n'étaient point gens à systèmes préconçus, et, la plupart de leurs lois ne faisaient que régulariser des habitudes et des coutumes nées de la force des choses, ou, déjà entrées dans les mœurs. C'est pour cela que, au cours de cette étude, nous trouvons des institutions qui existent encore de nos jours et presque sans modification.

En dehors de ces immenses domaines, les empereurs s'emparèrent, peu à peu, des mines qu'on appelait « metalla ». Les mines comprenaient non seulement, les mines, proprement dites, d'argent, de fer, de cuivre, de plomb et autres métaux, mais encore les carrières de marbre, de pierre, et même les salines.

Ces mines étaient administrées, comme les « saltus », par des intendants.

Le travail des mines était assuré par des condamnés, au nombre desquels, au moment des persécutions, on comptait quantité de Chrétiens.

Ces pauvres gens étaient traités avec la plus grande barbarie, mal nourris, mal vêtus, soumis aux plus durs travaux, aux châtiments les plus sévères.

L'administration de ces domaines et mines nécessitait, naturellement, de nombreux fonctionnaires. Des comptables de toute sorte travaillaient dans les bureaux sous les noms de « notarii » de « librarii » de « tabularii » ; il y avait également des géomètres arpenteurs « agrimensores » et, même, des coureurs, porteurs de dépêches. Ces derniers étaient de race berbère, tandis que les premiers étaient, tous, de race romaine.

Telle était la vie des champs, au temps de la domination

romaine, dans l'Afrique du Nord ; nous allons voir maintenant quelle était la vie des villes.

Il existait, certainement, des villes, en Numidie, avant l'installation des Romains, mais elles devaient être peu nombreuses. C'est à peine si l'on en trouve quelques vestiges et elles semblent avoir surtout existé, sur le littoral, aux points où les Carthaginois avaient fondé leurs comptoirs.

Les ruines des villes romaines sont, au contraire, des plus nombreuses ; on les rencontre, aussi bien dans l'intérieur du pays, que sur le littoral, et leur importance témoigne de la grandeur et de la prospérité passées des agglomérations, dont elles perpétuent le souvenir.

L'historien Pline l'Ancien (23-79 ap. J.-C.), que nous avons déjà eu l'occasion de citer, laisse entendre que, de son temps, il n'y avait, pour ainsi dire, en Afrique que des « Castella » ou des postes fortifiés ; pourtant il y avait déjà près de cent ans que la Numidie orientale faisait partie intégrante de l'empire romain.

Les gens pressés qui, de nos jours, reprochent aux Français de ne pas pousser, assez rapidement, l'œuvre de la colonisation, n'auraient pu retenir leur indignation devant la lenteur des Romains, et, cependant, ceux-ci passent, à juste titre, pour avoir été de merveilleux organisateurs et des colonisateurs modèles.

Autour de ces « castella », petit à petit, se sont agglomérés, des commerçants, probablement les fournisseurs de la garnison, et des paysans, enchantés de se placer sous la protection immédiate de cette garnison, contre les incursions des maraudeurs et des pillards.

Ces agglomérations constituèrent ce que les Romains nommaient « vicus » et correspondaient à nos villages.

Parfois, ces villages se constituaient en dehors de la protection prochaine d'un « Castellum » ; alors que des paysans pouvaient se réunir en assez grand nombre pour s'assurer une protection réciproque.

Ces petits villages, comme les douars des arabes de nos jours, avaient chacun leurs magistrats particuliers. Quelquefois, leurs intérêts communs les engageaient à s'allier les uns aux autres ; ils formaient alors une espèce de confédération qu'ils nommaient « civitas » appellation, dont

nous avons fait le mot cité ; chaque village conservant, d'ailleurs, son administration propre. Ce n'était que lorsque la fusion complète des intérêts le permettait, et que le bien général l'exigeait, que la cité tout entière se soumettait à une administration unique. Elle prenait alors la dénomination de ville et pouvait prétendre aux privilèges qui en feraient, soit un municipe, soit une colonie.

Pour favoriser le développement de ces villes, qui entraient dans le cadre du système de colonisation adopté, les empereurs leur accordaient, soit à leur avènement, soit dans des circonstances solennelles, tantôt en récompense d'un service rendu, tantôt par simple mesure politique, certaines faveurs, certains privilèges. En témoignage de leur reconnaissance, peut-être aussi dans l'espoir d'obtenir, par la flatterie, de nouveaux avantages, les villes fières de cette insigne protection s'empressaient d'ajouter à leur nom celui de leur bienfaiteur : c'est ainsi que nous connaissons des villes portant les surnoms de Aurelia, Cæsarea, Augusta. etc.

Tous les empereurs s'intéressèrent à ce développement de la colonisation et le pays arriva rapidement à un degré de prospérité inconnu auparavant. Sous la dynastie des Sévères, au cours du troisième siècle de notre ère, cette prospérité atteignit son apogée. Les empereurs de cette dynastie étaient d'origine africaine, et ils se plurent, une fois arrivés au pouvoir, à combler leurs anciens compatriotes de toute espèce de faveurs.

Quelquefois, par exemple à Timgad, sur un ordre de l'empereur, on voyait, tout à coup, une ville sortir de terre. En l'année 100 de notre ère, l'empereur Trajan décréta la création de Timgad ; la IIIe Légion Augusta se mit immédiatement à l'œuvre et nous savons que les travaux furent rapidement conduits, puisque, sept ans plus tard, au moment de la mort de Trajan, tous les principaux monuments, dont nous voyons encore les ruines majestueuses, étaient pour ainsi dire terminés.

Quelle que fut leur origine, quelle que fut leur importance, toutes les cités, municipes ou colonies étaient administrées par un « decurionum ordo », ou « curia » ordre des décurions ou curie, espèce de conseil municipal. On

devenait décurion par l'élection, mais, une fois décurion, on pouvait devenir inamovible.

L'inamovibilité était acquise aux décurions qui avaient rempli certaines fonctions importantes telles que celles de prêtres de la province, appelés à présider les fêtes sacrées de la province, ou celles de flamines, appelés à présider les fêtes sacrées célébrées à l'intérieur de la ville.

Nous possédons un fragment de la liste des décurions de Timgad, au quatrième siècle de notre ère. Cette partie de la liste porte soixante-dix noms : en tête, les protecteurs de la ville, et immédiatement après les « duumvirs » ou deux maires, si l'on peut appeler ainsi les deux décurions chargés de faire exécuter les décisions de la curie. Ensuite, on lit les noms des « sacerdotales », anciens prêtres provinciaux, puis ceux de trente-cinq flamines perpétuels, c'est-à-dire, d'anciens flamines de la ville et enfin les noms de simples décurions, ou, conseillers municipaux nommés à l'élection ; le tout formant un total d'environ 70 décurions.

On pense que le reste de la liste devait être au moins aussi considérable. Ce nombre de cent-quarante conseillers municipaux, pour une ville de l'importance de Timgad, comptant de 20.000 à 25.000 habitants, nous paraîtrait actuellement fort exagéré, mais il s'explique, tout naturellement, eu égard aux habitudes administratives des Romains.

Les magistrats municipaux de ces temps lointains, loin de se faire donner des appointements, comme certains édiles de nos jours, entretenaient de leurs deniers les finances de la cité.

A chaque nouvelle élection, le candidat élu devait payer ce qu'on appelait : « honoraria summa », c'est-à-dire l'indemnité d'honneur. Cette indemnité variait suivant l'importance de la ville et aussi, croit-on, avec l'importance de la fortune du candidat.

A Timgad, l'élection au « dunmvirat », première dignité de la cité, a été payée 800 francs, le simple décurionat valait 600 francs.

Naturellement, les candidats ambitieux, soucieux de s'assurer la majorité des suffrages, s'engageaient à payer des sommes beaucoup plus fortes que ces taxations régle-

mentaires. Comme, dans ce temps là, aussi bien que de nos jours, certains élus oubliaient trop facilement leurs promesses de candidats, on inscrivait ces promesses, aussitôt faites, sur le registre des « Acta Publica ». Ces engagements étaient, ainsi, rendus solennels, de manière à pouvoir être remis sous les yeux des élus, dans le cas où une absence de mémoire le rendrait nécessaire.

En dehors des décurions, de simples particuliers se faisaient un honneur, et même un devoir, de contribuer à l'embellissement de leur ville ; tantôt ils élevaient des statues au Forum ou dans d'autres lieux publics, tantôt ils construisaient des temples ou des monuments d'utilité générale. Ces générosités leur attiraient l'estime et la vénération de leurs concitoyens et ont eu, pour quelques-uns, l'inappréciable avantage de faire passer leur nom à la postérité.

A Timgad, un ancien centurion de la III[e] Légion Augusta a élevé, dans le Forum, deux statues, en l'honneur de la victoire de Trajan sur les Parthes (114-116 ap. J.-C.)

A Timgad, également, le marché a été construit par un certain Plotius Faustus. Celui-ci, après avoir commandé des ailes et des cohortes dans l'armée auxiliaire et avoir mérité le titre de Chevalier Romain, était revenu vieillir avec sa femme Cornelia Valentina, dans sa ville natale, qui l'honora des dignités sacerdotales. C'est pour reconnaître cet honneur, que le vieux centurion et sa femme s'imposèrent cette très considérable dépense. Les décurions de Timgad, désireux de donner, aux deux vieillards, un témoignage durable de la reconnaissance de la cité, firent élever les statues de ce couple généreux au milieu du marché.

A Tébessa, c'est un ancien officier de la III[e] Légion Augusta qui fait construire, de ses deniers, l'arc de triomphe de Caracalla, auquel il consacra une somme de plus de 50.000 francs. Ce même officier, en mourant, légua, à sa ville natale, une somme très importante pour donner des jeux et orner les temples.

A Guelma, une grande dame, qu'on avait nommée « prêtresse des empereurs » fut tellement heureuse de se voir conférer une telle distinction qu'elle fit don d'un théâtre à ses concitoyens. Ce don magnifique excita la reconnais-

sance de la population calaméenne, à tel point qu'elle éleva cinq statues, à la fois, à sa bienfaitrice.

Ces générosités devaient, avec le temps, avoir des conséquences très fâcheuses ; elles devinrent pour les gens riches, une cause de ruine, et firent, des fonctions publiques une espèce d'épouvantail, voire même de châtiment.

Aux premiers siècles du christianisme, les Pères de l'Eglise citent des exemples de hauts personnages cherchant à échapper par la fuite à ces ruineuses fonctions. Mais les empereurs les faisaient rechercher comme des criminels ; on les poursuivait jusqu'au fond des cloîtres et on leur imposait de force ces redoutables honneurs.

Il faut reconnaître que, au commencement, ces coutumes avaient produit les plus heureux résultats. C'est à elles que nous devons la construction de ces magnifiques monuments dont les ruines nous frappent encore d'admiration.

Ces monuments publics qui constituent le théâtre nécessaire à la vie de tout citoyen romain se retrouvent dans toutes les villes, si peu importantes soient-elles. Ce sont le Forum, le Théâtre, les Arênes, les Thermes et le Capitole. Nous allons les passer en revue.

Le Forum ou place publique, c'est le théâtre de la vie politique.

A une extrémité du forum, s'élève la tribune aux harangues. C'est du haut de cette tribune que les candidats, aux différentes fonctions publiques, s'adressent au peuple et lui soumettent leur programme électoral.

Derrière la tribune aux harangues, s'ouvre le temple consacré aux divinités protectrices de la cité, ainsi que la salle où se réunissent les décurions, pour délibérer sur les affaires municipales.

A l'opposé, voici la basilique, ou salle du tribunal : elle se reconnait, facilement, à la partie demi-circulaire qui forme une de ses extrémités, et où siègent les juges, tandis que la nef est destinée aux plaideurs, à leurs avocats et aussi au public. C'est cette forme de construction qui adoptée pour les églises chrétiennes leur a donné le nom de basilique. Ce vocable ne s'attribue plus, de nos jours, qu'à des églises remarquables, soit par leurs dimensions, soit par la vénération dont elles sont l'objet. Auprès du

tribunal une vaste salle est réservée aux négociants, c'est la bourse du commerce.

Dans la cour centrale des oisifs se promènent causant de la pluie et du beau temps, commentant les dernières nouvelles, ou discutant, avec plus ou moins de passion, les questions d'actualité agitant l'opinion publique. Des gamins se faufilent à travers les groupes, poussent des cris assourdissants, se traînent sur les trottoirs et jouent à différents jeux, y compris la marelle.

Le soleil devient-il trop ardent ? la pluie se met-elle à tomber ? il n'y a qu'un pas à faire, pour se mettre à l'abri sous les portiques qui entourent cette cour intérieure.

C'est au forum que passe la plus grande partie de sa journée le citoyen romain, ambitieux d'honneurs et de pouvoir ; c'est là que se nouent et se dénouent les intrigues, que se discutent les candidats, que se font et se défont les réputations, c'est, en un mot, le centre de la vie publique.

Près du forum, se trouve le **Théâtre,** formé d'une scène de dix à quinze mètres de longueur, sur trois ou quatre mètres seulement de profondeur. Devant la scène, et séparé de celle-ci par le « pulpitum », espèce de murette verticale, se trouve l'orchestre, on l'on voit, non seulement, les musiciens, mais encore, les danseurs. La scène est réservée aux chanteurs et aux mimes, car très souvent, chez les Romains, l'acteur est dédoublé, l'un dans la coulisse parle et déclame, l'autre sur la scène fait les gestes.

La toile descend au lieu de monter, la scène est découverte, le mime ou le chanteur entre sur la scène et la représentation commence.

Aux premiers rangs, autour de l'orchestre, sont assis sur des fauteuils les premiers magistrats de la ville. Derrière eux, sur les gradins, prennent place les citoyens, probablement, d'après leur importance ; les gradins les plus élevés étant réservés au bas peuple.

Enfin derrière ces derniers gradins, s'élève un portique demi-circulaire qui sert de promenoir et on l'on vient s'abriter, aussi bien, contre le soleil que contre la pluie. C'est de cette espèce de promenoir, que les esclaves et les femmes peuvent assister à la représentation. L'amphithéâtre leur est interdit.

Une particularité nous frappe : tous les spectateurs ont l'air d'avoir adopté une espèce d'uniforme. C'est que pour être admis au théâtre, il faut être revêtu de la toge ; ce vêtement particulier aux Romains, se composait d'une longue bande d'étoffe de laine blanche dont on s'entourait le corps en rejetant l'extrémité libre, par dessus une des épaules ; au théâtre, la toge était l'habit de cérémonie.

Les représentations théâtrales n'étaient pas le seul divertissement des Romains, et, l'on peut affirmer que ce n'était pas le plus goûté. Quoique civilisés, les Romains avaient conservé certains goûts grossiers et des instincts sanguinaires que, seul, le Christianisme pouvait faire disparaître.

Dans des édifices immenses appelés « **Arènes** » se réunissaient des milliers de spectateurs, attirés, soit par l'attrait de combats de gladiateurs, sortes de duels, d'homme à homme, qui ne devaient prendre fin qu'après la mort, ou la mise hors de combat, d'un des deux adversaires, soit par les émotions dues aux péripéties sanglantes de combats entre animaux féroces. On faisait venir, à grands frais, des contrées les plus lointaines, des lions, des tigres, des éléphants, des panthères, des rhinocéros, et on les lâchait dans l'arêne, soit par couple, soit en plus grand nombre, pour le plaisir de les voir se battre et s'entre déchirer. Parfois même, on mettait ces animaux en présence d'hommes, plus ou moins bien armés, pour simuler des chasses où l'homme était souvent la victime.

Au temps des persécutions, ce fut un mode de supplice réservé spécialement aux Chrétiens ; mais on les livrait sans défense aux fauves qui pouvaient, ainsi, sans aucun danger, en faire leur pâture.

Ce fut par milliers que les Chrétiens furent livrés aux bêtes et à d'autres supplices que la haine ingénieuse des païens inventa, pour frapper d'épouvante les adeptes de la nouvelle religion. On raconte que, dans les arènes de Rome, qui s'appellent le « Colisée », dont les ruines gigantesques nous frappent de stupeur, l'empereur Néron fit périr, sur la croix, pendant la même représentation, plus de deux cents Chrétiens, dont l'agonie servait de distraction au peuple, pendant les entr'actes des différents jeux.

Cependant, toutes les représentations n'étaient pas aussi sanguinaires que celles que nous venons de mentionner. C'était dans ces arènes qu'avaient lieu les courses de chevaux. Ces courses étaient un peu différentes de celles de nos jours, en ce sens que c'étaient, exclusivement, des courses de chevaux attelés, ou des courses de chars.

Les chevaux étaient attelés par deux, par trois ou par quatre à un char à deux roues, construit de telle façon qu'un seul cocher debout pouvait se tenir sur la plateforme. Les concurrents devaient faire plusieurs tours de piste, en contournant, à chaque extrémité de l'arène, une borne de pierre, contre laquelle venaient se briser les cochers téméraires ou maladroits qui voulaient tourner trop court.

Ces jeux n'étaient point exceptionnels. On peut même dire qu'il y avait, presque constamment, des représentations offertes au peuple, le plus souvent, par des candidats désireux de se concilier la faveur des électeurs.

Pour le peuple romain, en particulier, les jeux du cirques étaient devenus une habitude tellement invétérée qu'il les regardait comme la deuxième nécessité de l'existence. Sous les empereurs, il y eut, à Rome, des émeutes pendant lesquelles le peuple formulait ses revendications par ces trois mots devenus historiques : « Panem et Circenses ». Du pain et des jeux !

Pour satisfaire cette passion populaire, on construisait des édifices énormes qui coûtaient des sommes folles, des millions de francs de notre monnaie.

Pour donner une idée de ce que les Romains savaient faire, lorsqu'il s'agissait de leurs plaisirs, nous ne saurions mieux faire que de citer l'amphithéâtre Flavien. Cet amphithéâtre, qui, depuis, a été surnommé le Colisée, est de forme elliptique, son grand axe a 190 mètres et son petit axe 158. La hauteur de l'enceinte extérieure est de 49 m. 50, divisée en trois étages, surmontés d'une attique ou galerie à jour.

Quatre vingt sept mille spectateurs pouvaient y prendre place.

A l'intérieur, se trouvait une arène elliptique de 91 m. 60 sur 58 m. 80. Cette arène était entourée d'un « podium » ou soubassement vertical de 6 mètres laissant voir à

une certaine hauteur, de petites portes donnant sur les loges des animaux, destinés aux jeux. La partie basse du « podium » était pleine et formait un immense bassin qu'on pouvait, à volonté, remplir d'eau pour donner des représentations de combats navals.

Du « podium » partaient 80 rangs de gradins montant jusqu'au troisième étage, lequel se terminait par un portique en colonnade s'étendant sur tout le pourtour.

Un « **balteus** » espèce de ressaut, constitué d'un mur de 4 mètres de haut, séparait les gradins dans le sens de la hauteur et empêchait toute communication entre les gradins supérieurs et les gradins inférieurs ; les premiers constitués de simples bancs de bois, les seconds constitués de plaques de marbre. Ces derniers étaient réservés aux sénateurs, aux chevaliers, aux vestales, aux prêtres, aux magistrats et aux citoyens romains des meilleures familles ; les autres étaient destinés au peuple.

Plus de cent escaliers conduisaient aux différents étages.

Il y avait deux entrées, dans l'arène, aux extrémités du grand axe et deux autres, réservées à l'empereur, aux extrémités du petit axe. C'était au-dessus de ces dernières que l'empereur avait sa loge. Devant cette loge, avant de combattre, les gladiateurs venaient s'incliner profondément saluant le monarque en prononçant la fameuse formule : « Ave, Cæsar, morituri te salutant » Salut, César, ceux qui vont mourir te saluent !

Ce monument colossal fut commencé par l'empereur Vespasien, en l'an 75 ap. J.-C., et fut terminé, en deux ans et neuf mois, soit, à peu près exactement, en 1.000 jours ; douze mille Juifs, captifs de Jérusalem, furent employés à sa construction.

Dans l'Afrique du Nord, nous trouvons également des ruines d'amphithéâtres, certainement moins gigantesques, mais encore, d'une remarquable grandeur.

A El Djem, en Tunisie, à 150 kilomètres au sud de Tunis, à égale distance entre Sousse et Sfax, on trouve les ruines imposantes de l'amphithéâtre de Thysdrus, dont le grand axe a 149 mètres et le petit 124 mètres. Ce sont exactement les proportions du Colisée réduites aux 4/5. Il pouvait contenir environ 65.000 spectateurs.

Chaque ville avait son amphithéâtre.

On en trouve, même dans la campagne, près des exploitations importantes dont les propriétaires offraient, sans doute, de temps en temps, des jeux à leurs ouvriers et à leurs voisins.

Pour se remettre des émotions violentes des arènes et de la chaleur qui y règne, le citoyen romain se dirige, avec ses amis, vers **les thermes.** Ces thermes étaient des établissements de bains, parfois, d'un luxe incomparable. On y trouvait des bains froids et chauds, des bains de vapeur, des étuves à air chaud, des salles de conversation. C'était un endroit de réunion où se rencontraient les oisifs et les politiciens.

En général, les bains se prenaient dans des piscines assez vastes pour permettre l'exercice de la natation. Les salles, où se trouvaient ces piscines, étaient entourées de gradins sur lesquels venaient prendre place les flâneurs, des poëtes désireux de lire leurs ouvrages à un public de choix, des grammairiens, des professeurs, des philosophes, des rhéteurs, avides de renommée et charmés de trouver, dans les baigneurs, des auditeurs bénévoles.

En sortant du bain ou de l'étuve, on passait dans des salles où des esclaves, masseurs, coiffeurs, parfumeurs se tenaient à la disposition des clients. Dans les thermes fréquentés par la haute société, certains esclaves, renommés pour leur bon goût, étaient spécialement chargés de draper les plis de la toge, d'après les règles de l'élégance du moment.

Tout ce luxe ne se payait pas bien cher. Le prix d'entrée des thermes était d'un « quadrans » équivalent à un centime et demi de notre monnaie.

Tout d'abord, les Romains ne prirent des bains que pour satisfaire aux besoins de l'hygiène et de la propreté, et ils se contentaient d'un bain quotidien. Puis, peu à peu, la mode aidant, certains amateurs arrivèrent à prendre jusqu'à sept ou huit bains par jour. Ce luxe était devenu une telle nécessité pour tous, que les empereurs, pour se concilier la faveur du peuple, en firent construire, dans divers quartiers de Rome, de superbes et de dimensions gigantesques.

Les thermes d'Agrippa couvraient un espace de plus d'un

hectare. Ceux de Caracalla et de Dioclétien couvraient, chacun, plus de douze hectares. L'église actuelle de Sainte-Marie-des-Anges était la salle centrale de ces derniers thermes et ne constituait qu'une très petite partie du tout.

Il est certain que les villes d'Afrique ne possédaient pas des thermes aussi considérables que ceux que nous venons de citer ; mais dans toutes les villes, dont les vestiges subsistent encore, on trouve des traces de thermes très importants. A Timgad, il y a plusieurs thermes dont les principaux couvraient plus d'un demi-hectare.

L'énumération des monuments nécessaires à la vie romaine serait incomplète si l'on ne mentionnait **le Capitole** ; le temple principal où l'on célébrait le culte des Dieux protecteurs de Rome et celui de l'empereur. Ces dieux protecteurs de Rome étaient Jupiter, Junon et Minerve.

C'était au Capitole que se réunissaient les Augures, pour consulter les auspices. Aucune affaire publique ne pouvait être entreprise sans l'avis des augures, et tout était suspendu ou même abandonné, si les augures déclaraient que les Dieux ne se montraient pas favorables.

Certains de ces temples possédaient un riche trésor. On a retrouvé l'inventaire du trésor de Cirtha (Constantine) qui possédait, entre autres objets de valeur, une précieuse statue de Jupiter. Cette statue portait, sur la tête, une couronne de chêne dont les glands étaient en argent, et dans la main, un globe en argent sur lequel se tenait une Victoire armée, elle-même, d'une lance d'argent.

A Timgad, le Capitole s'élevait au milieu d'une place entourée d'un portique. On accédait au temple par un perron monumental de 38 marches. Les colonnes de l'intérieur du monument avaient un diamètre de 1 m. 44 et une hauteur de 16 mètres. On y a retrouvé des débris d'une statue qui devait avoir 7 m. 50 de haut.

On peut se demander quel peut être le nombre de Romains de race qui sont venus se fixer en Algérie. Il est très difficile de l'établir même approximativement. Nous ne possédons, sur ce point, aucun document ; les pierres tombales, elles-mêmes, ne sauraient nous donner aucun renseignement, car, par suite d'une assimilation au moins superficielle, nombre d'indigènes avaient, peu à peu, aban-

donné leurs noms primitifs, pour en prendre de nouveaux, empruntés à la nomenclature latine.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on doit admettre, d'après les inscriptions qui nous restent, et qui nous montrent la multiplicité et l'importance de leurs établissements, que le nombre des Romains d'origine immigrés en Algérie fut assez considérable.

On remarquera que dans cet exposé de l'organisation de l'Afrique du Nord, sous les Romains, il n'a pas été question de fonctionnaires politiques et administratifs analogues à nos préfets, sous-préfets et administrateurs. Ce n'est point un oubli ; il n'y en avait pas.

Lorsque les Romains venaient s'établir dans un pays, ils s'attachaient à vivre côte à côte avec le peuple vaincu, sans lui demander autre chose que de travailler au profit du vainqueur ; celui-ci, de son côté, devant lui assurer la paix et la tranquillité.

Il y a loin de ce système de conquête à celui adopté par la race anglo-saxonne, en particulier, dans l'Amérique du Nord, où l'antique race des Peaux-Rouges a, pour ainsi dire, complètement disparu pourchassée, exterminée par les envahisseurs.

La France n'a jamais usé de ces procédés barbares et ce sera son grand honneur d'avoir su vivre, en paix, avec les indigènes, en tâchant de les amener à notre civilisation, par la persuasion, tout en respectant leurs convictions religieuses.

Mais, si la France a imité les Romains, en favorisant le développement moral et économique du peuple vaincu, et en mettant fin aux guerres intestines qui désolaient le sol de l'Afrique du Nord, avant son intervention, il faut dire que notre esprit de routine bureaucratique nous a amenés à nous immiscer beaucoup plus que les Romains dans l'administration intérieure des indigènes.

Nous ne saurions mieux faire que de citer ici textuellement un passage des conclusions de M. Gaston Boissier (1) concernant la politique des Romains à l'égard des peuples vaincus :

« Nous avons vu qu'ils ne détruisaient pas les institu-

---

(1) L'Afrique Romaine. Paris. Hachette 1901, page 323.

« tions existantes, quand elles étaient compatibles avec « leur sécurité ; ils gardaient les anciennes municipalités et « s'en servaient pour administrer leurs conquêtes. Ils lais- « saient le pouvoir aux hommes importants de la contrée « qui leur offraient des garanties. De cette façon, les vain- « cus s'initiaient avec le temps à la vie romaine : tout se « faisait peu à peu et par degrés. Lorsqu'on croyait le « moment venu on leur conférait d'abord le droit latin, « puis la cité complète ».

C'est ainsi qu'en respectant les traditions et les organisations locales, les Romains, malgré leur petit nombre relatif, sont arrivés à faire accepter, sans trop de résistance, leur suprématie et leur autorité. Tout était bien pourvu que la paix régnât.

Les Romains se sont bien gardés d'imposer, aux Numides, leur police, leurs codes, leur magistrature, leur procédure, leurs tribunaux. Ils ont considéré que la justice répressive était affaire de police intérieure, et ils ont laissé les vaincus suivre leurs errements antérieurs.

Nous, au contraire, nous avons voulu imposer aux indigènes notre organisation judiciaire et c'est cette conception, très discutable, du système répressif qui est une des principales causes de l'insécurité qui règne actuellement en Algérie. Un système de pénalités, qui donne de bons résultats en France, eu égard aux habitudes, aux traditions, à la mentalité des Français, ne saurait convenir à des Arabes ou à des Kabyles, pour lesquels la conception des idées de morale et d'honneur, est absolument différente de la nôtre.

En France, la prison, est une peine qui comporte, avec elle, un certain déshonneur et que la loi prévoit comme châtiment des voleurs. Nous savons bien que la crainte de cette peine ne suffit pas toujours pour assurer chez nous, le respect du bien d'autrui, mais quelle influence une peine si minime peut-elle avoir sur un indigène qui, loin d'attacher à cette pénalité une idée d'infamie, ne voit dans le séjour en prison qu'une période de repos où l'on est nourri sans travailler.

Mohammed qui, très probablement, connaissait bien mieux que nous la mentalité des indigènes, prescrit le châ-

timent suivant pour les voleurs (Coran, Chapitre V, Verset 42).

« Quand à un voleur ou à une voleuse, vous leur couperez les mains, comme rétribution à l'œuvre de leurs « mains, comme châtiment venant de Dieu, or Dieu est « puissant et sage ».

Il est à croire que la crainte d'un pareil châtiment serait plus efficace que toutes les condamnations prononcées par les tribunaux, conformément aux prescriptions, anodines, de notre code.

Si l'on veut établir un parallèle entre les résutats obtenus par les Romains et ceux que nous avons acquis jusqu'à ce jour, il faut, pour être juste, remarquer que les conditions générales nous ont été moins favorables qu'à nos devanciers. Si les Romains eurent à combattre une population, brave, fière, passionnée pour la liberté, nous nous sommes heurtés à des tribus non moins braves, non moins fières, non moins passionnées pour la liberté, mais, en nous combattant, elles n'obéissaient pas seulement à leurs sentiments patriotiques, elles remplissaient encore un devoir religieux.

Il est bien évident que la différence de religion entre vainqueurs et vaincus est le plus grand obstacle à la fusion des races. L'assimilation est d'autant plus difficile, il vaudrait, peut-être, mieux dire impossible, que le Coran contient, en dehors des enseignements religieux, des prescriptions relatives à la propriété, à l'héritage, au mariage et à d'autres intérêts civils, prescriptions qui en font un véritable code, dont nombre de dispositions sont contraires à celles du nôtre.

Malheureusement, un des articles de la capitulation d'Alger spécifie que le libre exercice du culte musulman est garanti aux indigènes, et cette clause, qui a été interprétée dans le sens de l'application intégrale de toutes les prescriptions du Coran, a été étendue, peu à peu, à toutes les populations indigènes au fur et à mesure de leur soumission.

On ne voit pas comment pourra prendre fin cette antinomie qui sépare Français et Indigènes. On ne peut que regretter cette interprétation trop large donnée à la clause de la capitulation d'Alger, car, tout en respectant la re-

ligion des Arabes, il semble qu'ou aurait bien pu leur imposer notre loi civile. Cette mesure aurait rendu moins profond le fossé qui nous sépare.

Pour être complet, il faut ajouter que le Christianisme s'introduisit en Numidie, vers la fin du Ier siècle, et qu'il y fit de rapides progrès. Les Romains, aussi bien que les indigènes, se convertirent en foule. Nous en avons pour preuve les nombreuses sépultures que l'on retrouve aux alentours des basiliques chrétiennes et qui, toutes, appartiennent à des chrétiens. Les païens, en effet, faisaient brûler les cadavres de leurs morts, et ils en conservaient les cendres dans des urnes en poterie ou dans des lacrymatoires, vases en verre en forme de petites bouteilles, que l'on rencontre, encore en grand nombre, aux environs des établissements romains.

Les progrès du christianisme, qui niait la divinité des empereurs, alarmèrent bientôt le gouvernement impérial et l'empereur Septime Sèvère (193-211) ordonna de punir du dernier supplice ceux qui ne consentiraient pas à prêter serment par le génie des empereurs et à sacrifier aux Dieux du paganisme. Cette persécution, loin d'abattre le christianisme, excita la ferveur et l'enthousiasme des néophytes, à tel point, que, en très peu de temps, toute l'Algérie se couvrit d'églises et d'évêchés.

Malheureusement, quelques années plus tard, on vit se répandre, dans le pays, les hérésies d'Arius et de Donat.

Il est nécessaire de donner quelques détails sur ces hérésies, car, pendant plusieurs siècles, leur histoire est mêlée intimement à celle de l'Algérie.

Arius (280-336), né en Cyrénaïque, était, en l'année 320, curé aux environs d'Alexandrie d'Egypte, lorsqu'il se sépara de l'église catholique. Sa doctrine, qui a reçu le nom d'Arianisme, fit de grands progrès sous l'empereur Constance (337-361) et ses successeurs. Ces empereurs lui accordèrent leur protection, parce que dans la nouvelle doctrine, à côté des nouvelles théories religieuses, ils trouvaient la solution d'une question temporelle, pour eux, du plus grand intérêt.

Le paganisme dégénéré de l'empire romain, avait donné aux empereurs, avec les titres de « divus » et d' « augustus », c'est-à-dire, divin et auguste, tous les pouvoirs

d'un chef religieux. Le christianisme, tout en laissant aux empereurs le gouvernement temporel des peuples, leur refusait la puissance spirituelle. Les ariens, par une habile manœuvre politique, demandèrent aux empereurs leur appui, en échange duquel, ils les reconnurent comme souverains pontifes de la nouvelle religion.

Cette hérésie protégée par de nombreux princes, en dehors de l'empire romain, et pour la raison qui vient d'être exposée, était adoptée, au commencement du Ve siècle, par la majorité des peuples de l'Europe, entre autres par les Vandales que nous verrons bientôt apparaître dans l'histoire de l'Afrique du Nord.

L'hérésie des Donatistes eut, pour initiateur, un évêque de Mauritanie, nommé Donat, qui témoigna ainsi son mécontentement de s'être vu préférer l'évêque Cécilien comme primat de l'Eglise d'Afrique. Ce primat, alors comme aujourd'hui, résidait à Carthage.

Cette hérésie qui, tout d'abord, se borna à la discussion de certains points secondaires du dogme, ne tarda pas à passionner les populations et à provoquer dans l'Afrique du Nord les troubles les plus graves. Les classes inférieures prirent parti pour les Donatistes, en but aux rigueurs du pouvoir.

Bientôt, les esclaves, les colons, les travailleurs de la terre ruinés par les exigences du fisc, formèrent des bandes qui reçurent le nom de « Circoncellions ». Ce mot a, en latin, une signification analogue à celle de nos mots « Chemineaux » ou « Rôdeurs ».

Sous prétexte de réparer les erreurs de l'Eglise, et de réaliser, sur la terre, le règne de l'égalité parfaite, telle qu'ils la prétendaient prescrite par la Bible et l'Evangile, ces bandes de Circoncellions se répandaient dans les campagnes, rôdaient autour des fermes et des villages, se livraient au pillage et commettaient toute espèce de crimes.

L'exaltation de ces hérétiques suscita les pires calamités dans tout le pays. On envoya contre eux des troupes qui en firent un grand carnage, mais il fallut plus d'un siècle pour calmer, complètement, l'effervescence que leurs théories socialistes avaient répandue au milieu des populations particulièrement inflammables de l'Afrique du Nord.

Il est à remarquer que ces hérésies, pour arriver à se développer, ont fait appel toutes deux aux passions humaines ; celle d'Arius, en offrant aux empereurs la toute puissance spirituelle, celle de Donat en proposant, aux déshérités de ce monde, une solution spécieuse de la question sociale, par l'établissement brutal de l'égalité absolue.

Cette dernière utopie est, encore aujourd'hui, la base de la théorie socialiste qui prétend, aussi, établir l'égalité de tous, dans la société, et réaliser, par ce moyen, le bonheur universel.

Pour y arriver, les socialistes commencent par exiger de chacun un renoncement complet à toute initiative individuelle. Chacun, suivant ses aptitudes personnelles, deviendrait une espèce de fonctionnaire de la société qui, en échange de son travail, lui assurerait ses moyens d'existence. En un mot, ils voudraient faire du pays un immense couvent de trappistes, où l'égalité régnerait, en maîtresse absolue, mais d'où la liberté serait impitoyablement bannie.

La question sociale, c'est-à-dire, l'organisation d'une société, telle que chacun pût y vivre le plus commodément possible, est certainement une de ces questions qui, depuis des siècles, provoquent les méditations des penseurs, philosophes et législateurs. Aucun, d'ailleurs, n'a pu donner une solution rationnelle à cet épineux problème. Ce ne sont pas, en effet, des lois qui pourront parvenir à concilier des intérêts à la fois absolument opposés et, en même temps, également respectables.

Pratiquement, la solution ne peut se trouver que dans une contrainte morale, telle, que nous l'impose l'Evangile, qui nous a fait une obligation impérative de la mise en pratique de la parole du Christ : « Vous aimerez votre prochain comme vous même ».

Encore une remarque sur les derniers schismes les plus importants qui ont désolé l'église catholique au XVI[e] siècle.

En 1517, Luther, pour faire adopter par les princes almands les principes de la Réforme, fait appel à leur rapacité, en les autorisant à s'emparer des biens des couvents.

En 1531, Henri VIII, roi d'Angleterre, rompt toute relation avec le Saint-Siège qui refuse d'autoriser son divorce avec Catherine d'Aragon, et, aussitôt, il prend le titre de Protecteur et chef suprême de l'Eglise d'Angleterre.

Derrière chaque schisme, derrière chaque hérésie, nous voyons donc surgir une question politique, qui l'explique ou qui lui permet de se développer, et l'on peut affirmer, que, en général, ce sont des intérêts temporels, plutôt que des questions de dogme qui ont suscité ces hérésies, au nom desquelles ont sévi, chez tous les peuples, les horreurs des guerres civiles, désignées à tort, dans l'histoire, sous le nom de guerres de religion.

OCCUPATION DE L'AFRIQUE DU NORD PAR LES ROMAINS. — GÉNÉRALITÉS

Si l'on jette un coup d'œil, même rapide, sur la carte de l'Afrique du Nord, au temps de l'occupation romaine, (Carte n° 2) on est tout d'abord frappé de l'irrégularité qui préside à la répartition, sur ce vaste territoire, des centres de colonisation.

Trois faits se dégagent cependant, avec la clarté de l'évidence, d'un examen plus attentif.

1° La colonisation présente un maximum de densité, dans les vallées de la Medjerda et de ses affluents, et devient de plus en plus claisemée, à mesure que l'on s'avance vers l'Ouest. Ce fait s'explique facilement si l'on remarque que les Romains ont occupé beaucoup plus longtemps la Tunisie que le reste de l'Afrique du Nord.

La Tunisie a, en effet, été occupée, par les Romains, depuis la chute de Carthage, (146 av. J.-C.) jusqu'à l'invasion des Vandales (429 après J.-C.), c'est-à-dire, pendant 575 ans.

La province de Constantine, depuis la mort de Jugurtha, (106 av. J.-C.) jusqu'à 429 ap. J.-C., c'est-à-dire, pendant 535 ans.

La province d'Alger, depuis la mort de Juba 1er (46 av. J.-C.) jusqu'à 429 ap. J.-C., c'est-à-dire, pendant 475 ans.

La province d'Oran et le Maroc depuis la mort de Ptolémée, fils de Juba II, (40 ap. J.-C.) jusqu'à 429 ap. J.-C. c'est-à-dire, pendant 389 ans.

2° Les établissements romains se groupent particulièrement le long des vallées et disparaissent presque complètement dans les régions montagneuses. Cette remarque nous amène à conclure, de nouveau, que les Romains ont toujours suivi dans l'Afrique du Nord une politique utilitaire, et n'ont eu pour but que d'exploiter les terres fertiles, qu'on trouve d'habitude dans le fond des vallées, laissant aux indigènes le soin de tirer parti des terres ingrates des massifs, ordinairement si abrupts, qui couvrent la plus grande partie du pays.

3° Un assez grand nombre d'établissements se trouvent, sur la côte, précisément aux endroits où existent, aujourd'hui, les principaux ports de cette partie de la Méditerranée. Nous en déduirons que, quels que puissent être les progrès de la navigation et des constructions navales, certaines circonstances naturelles amènent, fatalement, les négociants et les marins à fréquenter certains points des côtes, particulièrement favorables à la liaison du commerce maritime et du commerce terrestre.

Ces établissements maritimes étaient, d'ailleurs, le complément naturel de la mise en valeur des richesses agricoles et minérales de l'intérieur. Tout le travail dépensé, tous les produits obtenus, par les citoyens et les sujets romains, avaient-ils donc d'autre but que d'assurer l'existence de la « Ville » et de contribuer à sa splendeur ? Aussi, était-ce un continuel va et vient de galères, de trirèmes et de navires, de toute espèce, entre les ports de l'Afrique du Nord et ceux de l'Italie.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'histoire de l'Afrique du Nord, pendant la période romaine, ne présente, en dehors de quelques insurrections, presque toujours rapidement réprimées, aucun fait saillant.

Les habitants, citoyens ou sujets romains, à l'abri de la « paix romaine », pouvaient se livrer, en toute sécurité, à leurs travaux, et amassaient des richesses considérables, dont nous pouvons mesurer l'importance à celle des établissements et des villes sur lesquels quinze siècles ont passé sans arriver à les faire disparaître.

Nous sommes frappés d'admiration par leur ampleur et leur magnificence et, par ce qui reste, nous pouvons nous imaginer ce qui a disparu, rongé par l'action lente mais irrésistible du temps, ou démoli par la main sacrilège d'entrepreneurs avides ou de colons inconscients.

Nous allons parcourir successivement la Tunisie, puis les provinces de Constantine, d'Alger et d'Oran en visitant les établissements romains, qu'on y rencontre, et en faisant la description succincte des monuments qui existent encore et dont quelques-uns doivent être attribués aux Byzantins, qui occupèrent l'Afrique du Nord pendant plus d'un siècle (534-667).

Pour faire cette exploration avec une certaine méthode, nous classerons les établissements romains en différents groupes, auxquels nous donnerons le nom, tantôt de la région qui les renferme, tantôt de la ville qui en occupe le centre.

Nous ferons remarquer que nous ne citerons que les établissements les plus importants et, en particulier, ceux qui ont pu être identifiés.

Nous terminerons cet exposé par celui de l'occupation romaine du Maroc, occupation sur laquelle, on ne possède actuellement que des notions assez restreintes. Ces notions se complèteront peu à peu par l'étude des régions restées, jusqu'à ce jour, pour ainsi dire complètement inexplorées, mais désormais ouvertes par la valeur de nos soldats aux investigations des savants.

OCCUPATION DE L'AFRIQUE DU NORD PAR LES ROMAINS. — TUNISIE.

Nous classerons les établissement romains de la Tunisie en quatre groupes.

1° Le groupe de la côte orientale, depuis le point où la frontière de la Tunisie aboutit à la mer, à Sidi-El-Djouama, sur la rive occidentale du Bahiret-El-Bibane, jusqu'à Hammamet, exclusivement.

2° Le groupe de la Dachla-El-Mahouine, comprenant la vallée de l'Oued-Miliana (ancien Catada) ainsi que Tunis et Carthage.

3° Le groupe des vallées de la Medjerda et de ses affluents, auquel il convient de rattacher la région située entre la rive gauche de la Medjerda et la mer.

4° Enfin le groupe du sud Tunisien, comprenant les bassins de l'Oued-Djilma, tributaire de la Sebkhra Sidi-El-Hani, et de l'Oued-Tarfaouï tributaire du Chott-El-Djerid.

1° Groupe de la côte, de Sidi-El-Djouama à Hammamet

Sur la côte orientale et en remontant du Sud au Nord, nous rencontrons tout d'abord :

L'île de **Djerba,** nommée **Girba,** au temps de l'occupation romaine. Auparavant elle avait été désignée sous le nom d'**Ile des Lotophages,** parce que ses habitants se nourrissaient, paraît-il, des fruits du lotus.

Au fond du golfe de Djerba, on trouve, près d'un petit village nommé **Sidi-Saleme-Bou-Grara,** des ruines romaines assez importantes, auxquelles une inscription donne le nom de **Gightis.**

Au fond du golfe de Gabès, existe une agglomération de villages arabes à laquelle on a donné le nom général de Gabès. Parmi eux, l'un porte le nom de **Sidi-Boul-Baba,** et serait bâti sur l'emplacement même de **Tacapa.** Quelques fûts de colonne, des mosaïques et des débris informes d'antiques constructions sont tout ce qui reste de cette ville qui eut une certaine importance, puisque, à l'époque chrétienne, elle fut le siège d'un évêché.

A 26 kilomètres de Gabès, vers l'Ouest, et presqu'à la pointe orientale du Chott-El-Fedjedj, on trouve dans l'oasis d'**El-Hamma** des sources légèrement sulfureuses, d'une température d'environ 40°. Les Romains y avaient un établissement qu'ils avaient nommé **Aquæ Tacapitanæ.**

Au Nord du Golfe de Gabès, on rencontre les îles **Kerkennah.** Les deux principales portaient autrefois les noms de **Cercina** et **Cercimitis.** Les Romains les avaient reliées par un pont dont on voit encore des vestiges. Cercina, la plus grande des deux, servit, à un moment, de refuge à Annibal (200 av. J.-C.). La population de ces îles, au temps de l'occupation romaine, devait être assez nombreuse puisque Cercina était le siège d'un évêché.

Sur la côte, en face des îles Kerkennah, s'élève un village désigné sous le nom de **Henchir-Thina,** qui ne serait que l'ancienne **Thinæ** des Romains. Cette localité a déterminé, autrefois, avec Tabarka, la limite du territoire que les Romains gardèrent, sous leur domination directe, immédiatement après la destruction de Carthage (146 av. J.-C).

Dans la même région on trouve également la ville de **Sfax,** qui est l'ancienne **Taphura** ou **Taparura** des Romains. Quelques ruines informes sont les seuls vestiges de cette ville qui fut autrefois le siège d'un évêché.

Plus au Nord, le **Ras-Kapoudiah,** cap qui répond au **Caput-Vada** des Romains et où débarqua le général byzantin, Bélisaire, en Septembre 533.

C'est à environ 45 km. à l'Ouest de ce cap que se trouve le village d'**El-Djem,** bâti sur les ruines de l'antique **Thysdrus.** Cette ville, appelée aussi **Thusdru** et **Tusdrita,** était, sous les Romains, une des trente villes libres d'Afrique. En dehors de ses magnifiques arênes dont nous avons donné plus haut la description (page 184) il ne reste pour ainsi dire plus rien de cette ville qui dut être très considérable puisque l'amphitéâtre pouvait donner place à 65.000 spectateurs.

Revenant à la côte, on rencontre : **Mehedia** (1), qui fut, tout d'abord, un comptoir phénicien, puis ensuite, une ville

---

(1) Ou Mehdia.

romaine, dans laquelle certains archéologues ont cru retrouver l'ancienne **Salecto.**

Puis, le cap **Ras-Dimas,** près duquel s'élevait autrefois **Thapsus.** C'est auprès de cet ancien comptoir Cartaginois, que César battit Scipion et Caton (46 av. J.C.).

Une jetée, un amphithéâtre, un fort, une citerne, et un aqueduc en ruines sont tout ce qui reste de cette ancienne ville.

Un peu plus au Nord **Lemta** bâtie sur l'emplacement de **Leptis-Parva** (1).

Monastir. — Fondée d'abord par les Carthaginois, cette ville prit sous les Romains le nom de **Ruspina.** Elle ne présente aucune particularité à signaler au point de vue archéologique, elle est située à l'extrémité orientale de la presqu'île qui limite au sud la baie de Sousse. Cette presqu'île est terminée par un cap auquel les Romains avaient donné le nom de **Promontorium Dyonisii.**

Sousse fut d'abord une colonie phénicienne qui, sous l'empereur Trajan (98-117 ap. J.-C.) devint une « Colonia Romana » sous le nom d'**Hadrumetum.** Elle fut détruite par les Vandales (vers 450 ap. J.-C.) puis restaurée par Justinien (527-565). La kasba actuelle est élevée sur des fondations datant des Romains ; on y trouve, également, des vestiges de plusieurs théâtres et d'un amphithéâtre, plusieurs inscriptions ainsi qu'une magnifique mosaïque. Des quantités de poteries, portant les noms d'une trentaine de fabricants, nous montrent que la céramique y était une industrie florissante aux premiers siècles de notre ère. On vient d'y découvrir de très importantes catacombes datant des IIIe et IVe siècles.

Hergla fut autrefois l'**Horrea Cœlia** d'Antonin. C'était un de ces entrepôts (horreum) où le service de l'Annona centralisait les blés de la Colonie, pour, ensuite, les expédier à Rome. C'est à peine si quelques ruines, sans importance, signalent, aujourd'hui, l'emplacement de cette antique cité.

---

(1) Ne pas confondre cette Leptis parva ou minor avec Leptis magna ou major. Cette dernière avec les villes d'Œa et Sabrata a formé la ville de Tripoli, dont le nom, en grec, signifie les « Trois Villes ».

Bou-Ficha où certains antiquaires ont cru reconnaître l'emplacement d'**Aphrodisium.** On trouve, dans les environs, un arc de triomphe assez bien conservé, les ruines d'une immense forteresse, celles d'une église et d'un grand amphithéâtre.

2° Groupe de la Dachla-El-Mahouine

A une cinquantaine de kilomètres à l'intérieur des terres, à l'Ouest d'Hammamet, sur les pentes du Djebel Zaghouane s'élève la petite ville de **Zaghouane,** dans laquelle certains prétendent retrouver la ville romaine d'**Onellana,** tandis que d'autres prétendent y voir celle de **Villa-Magna.** Nous ne prendrons parti ni pour les uns, ni pour les autres; nous constaterons seulement que les inscriptions trouvées à Zaghouane, ne mentionnent aucune indication du nom de la ville, mais qu'elles font savoir que cette ville était un « municipium » Une porte monumentale dont la clef de voute représente une tête de bélier, est le principal vestige que l'on trouve, dans cette ville, de l'occupation romaine.

Mais à 2 kilomètres et demi au S.-E. de Zaghouane, il existe un très beau monument, bien conservé qui mérite une mention particulière.

En cet endroit, qui porte actuellement le nom de **Henchir-Aïn-Kasba,** sortent de terre les sources principales qui alimentent le grand aqueduc de Carthage. Les Romains en avaient réuni les eaux, dans un bassin considérable et luxueux auquel, dans les livres, on a conservé le nom latin de « **Nymphæum** ». M. Tissot en donne la description suivante : « Le Nymphæum qui s'élève sur la source est « un des plus gracieux monuments de l'Afrique septen- « trionale. Adossé à un contrefort escarpé du Djebel- « Zaghouane, l'édifice affecte la forme générale d'un hé- « micycle formant terrasse et dominant le bassin qui re- « cevait les eaux de la source avant leur entrée dans l'a- « queduc. Le centre de la courbe de l'hémicycle est oc- « cupé par une « cella » ou sanctuaire au fond de laquelle « est pratiquée une niche cintrée qui devait contenir la « statue de la divinité principale, celle d'Astarté, la « Juno « pollicitatrix pluviarum ». A droite et à gauche de cette « cella » une espèce de galerie circulaire s'étendait sup-

« portée par 26 colonnes corinthiennes de 4 m. 35 de « haut que l'on a malheureusement enlevées pour cons- « truire la mosquée actuelle de Zaghouane. On descend de « l'hémicycle au bassin par deux escaliers de quinze « marches ».

A 9 kilomètres au S.-E. de Zaghouane, dans la gorge d'**Hammam-Zeriba** ; on remarque un établissement thermal datant de l'occupation romaine. Les eaux thermales de cette station ont une température d'environ 50° et passent pour souveraines contre les maladies de la peau.

Reprenant le bord de la mer, nous suivons le rivage S.-E. de la Dachla-El-Mahouine et nous trouvons :

Hammamet. Dans cette ville réédifiée complètement, au commencement du XVIe siècle, on trouve plusieurs inscriptions romaines sur lesquelles on peut lire « Civitas Siagitana » ou « Civitas Siagitanorum ». Mais on sait que ces inscriptions ont été rapportées du village de **Henchir-Kasr-Ez-Zit,** 4 kilomètres, N.-O. d'Hammamet. C'est donc cette dernière localité qui doit être considérée comme occupant l'emplacement de l'ancienne **Siagis.**

Certains auteurs ont cru retrouver dans Hammamet une ville romaine appelée « **Aquæ Calidæ** » ; mais cette opinion n'est basée sur aucun fait probant et doit être rejetée, jusqu'à plus ample informé.

Nebeul. A une petite distance au sud de la ville actuelle, on trouve des constructions complètement en ruines que l'on attribue, partie aux Carthaginois, partie aux Romains. Ces ruines indiquent l'emplacement de **Neapolis,** qui fut prise par Agathocle, en 309 av. J.-C.

Kourba. C'est l'antique **Juliæ Curubis,** dont il reste, encore, un aqueduc, des citernes et des puits.

Sur toute cette côte on trouve constamment des ruines dont l'origine n'a pu être déterminée; c'est ainsi qu'on voit un cimetière antique à Henchir-Karoube, les ruines d'un château byzantin à Gourchine, les ruines d'un autre château à Kasr-Es-Saad et les vestiges d'un ancien poste militaire à Menzel-El-Horra. Ces points sont situés respectivement à 4, 10, 15 et 22 kilomètres de Kourba, dans la direction de Kelibia.

Kelibia, construite sur l'emplacement de **Clypea.** Cette dernière, était bâtie aux bord de la mer, et était défendue par un fort construit sur un plateau en arrière. De cette forteresse, il reste quelques murs en ruines, un réservoir de 8 mètres de profondeur, dont le toit formant terrasse est supporté par une centaine de piliers monolithes.

Clypea porta aussi le nom d'**Aspis.** Ce fut là que débarqua, en 255 avant J.-C., Régulus qui, après avoir battu la flotte carthaginoise, venait attaquer Carthage par terre. C'est également à Clypea que débarqua Scipion, en l'an 204.

A partir de Kelibia, la côte de la Dachla-El-Mahouïne remonte vers le nord jusqu'au cap Bon, que les Romains nommaient **Promontorium Mercuri.**

La côte s'infléchit ensuite vers le S.-O. On y trouve :

Rahr-El-Kebir (la grande Caverne) remarquable, surtout, par d'immenses carrières d'où Carthage et Utique tirèrent les matériaux nécessaires à leur usage. Diodore donne, à cet endroit, le nom de **Latomia.** C'est là que débarquèrent Agathocle et son armée, en l'an 319 av. J.-C.

Si-Daoud-El-Noubi, l'ancienne **Missua,** indiquée par quelques ruines peu importantes, vestiges de l'enceinte d'une ville et d'une citadelle, ainsi que par quelques puits.

Hammam-Kourbes, autrefois **Carpis** ou **Carpi.** On l'appelait aussi **Ad Aquas** ou **Ad Calidas Aquas,** à cause des eaux thermales qu'on y rencontre. Sept sources fournissent ces eaux dont la température varie entre 25° et 59°. Les Romains y avaient un établissement.

Douëla bâtie avec les matériaux de l'ancienne **Mizigitta.**

Soliman, Megalopolis des anciens, aujourd'hui bien déchue, fut pendant la période chrétienne le siège d'un évêché.

A peu près à mi-distance entre Soliman et Hammamet, à l'origine de la Dachla-El-Mahouine, on trouve **Tebournouk,** au milieu des ruines très importantes de l'ancienne **Turbinica** qui fut, elle aussi, au temps des Romains, le siège d'un évêché.

Au fond du golfe de Tunis, à l'embouchure de l'Oued-

Miliana (le flumen Catada des Romains) **Radis,** l'ancienne **Macula.**

En remontant la vallée de l'Oued-Miliana on trouve **Mohamedia,** l'ancienne **Tabaria.** C'est aux environs de cette ville que l'aqueduc qui amenait les eaux du Djebel-Zaghouane à Carthage, franchissait la vallée de l'Oued-Miliana. Cet aqueduc, dont de nombreuses arches existent encore, a, par endroits, 30 mètres de hauteur. Il fut construit sous le règne de l'empereur Hadrien (117-138 après J.-C.).

Oudena, l'ancienne **Uthina,** fondée par César ou par Auguste tout à fait au commencement de l'ère chrétienne. On y voit les vestiges d'un camp, d'un amphithéâtre, d'un aqueduc, d'un pont de trois arches, bâti sur un affluent de l'Oued-Miliana, de plusieurs grands édifices et de citernes considérables ; ces ruines couvrent un espace circulaire, de plus de 1 km. de diamètre.

En revenant au bord de la mer on trouve tout d'abord :

Tunis dont le nom a changé bien souvent sous la plume des historiens et des géographes. On la trouve désignée sous les noms de **Tunisium, Tunetum, Thunetum, Tuneta, Tounès, Thunes** et enfin **Tunis**. Quoique Léon l'Africain (1485-1570, ces deux dates ne sont qu'approximatives) lui ait donné, dans ses ouvrages, le titre de « grande cité de Tunis », son rôle dans l'histoire n'a été que très effacé. Nous savons, cependant, que les Romains s'y établirent, après la prise de Carthage, et y fondèrent un établissement durable. On ne trouve cependant à Tunis aucun vestige remarquable de l'occupation romaine.

Carthage. Prise en 146 av. J.-C. par Scipion Emilien, Carthage fut complètement détruite, mais elle ne tarda pas à renaître de ses cendres et au commencement de notre ère l'empereur César Auguste lui donna un nouvel essor. Carthage a joué, pendant l'occupation romaine, un rôle très important, aussi bien au point de vue politique, qu'au point de vue religieux. Elle était, en même temps, la résidence du Proconsul, représentant de l'Empereur, et celle de l'évêque, primat d'Afrique, représentant du Pape, pour tous les chrétiens de l'Afrique du Nord.

L'emplacement de Carthage présente un mélange excessivement intéressant des vestiges de l'occupation punique et de l'occupation romaine. Comme témoins de cette dernière on peut citer : 1° une muraille de grandes amphores couchées horizontalement, par lits de 4 m. 50, sur une longueur de 50 m.. Ces amphores portent l'estampille des fabricants, ainsi qu'inscrits, à l'encre, les noms des consuls en fonctions, l'année où le vin a été récolté ; 2° une série d'absides, reste de nombreux édicules, disposés en cercle autour du temple situé au centre du Capitole, et dédiés aux différentes divinités du paganisme ; 3° un mur construit, en 428, par Théodose II ; 4° une voie romaine ; 5° des citernes ; 6° des thermes ; 7° un théâtre ; 8° un cirque ; 9° des cimetières avec de nombreuses épitaphes ; 10° une vaste basilique connue sous le nom de « Damous-El-Karita » ; etc.

3° Groupe des vallées de la Médjerda et de ses affluents

En continuant vers le Nord, nous trouvons l'embouchure de la Medjerda, le « flumen Bagradas » des anciens, et, en remontant son cours, nous entrons dans la région où la colonisation romaine nous paraît avoir été la plus dense et la plus prospère.

A une dizaine de kilomètres de la mer et à 4 ou 5 kilomètres sur la rive gauche, de la rivière, se trouve :

Bou-Chateur, misérable village, élevé sur l'emplacement d'**Utique.** De cette ville, autrefois si florissante, il ne reste plus que des ruines insignifiantes. On peut cependant reconnaître un aqueduc, une citerne et un amphithéâtre dont les gradins ont disparu.

A deux ou trois kilomètres au N.-E. s'élèvent les collines de **Kalaat-El-Oued,** les **Castra-Cornelia** des Romains. C'est à l'extrémité de cette chaîne de collines qui forme le cap nommé, aujourd'hui, **Ras-Sidi-Ali-El-Mekki** et, autrefois, **Promontorium Pulchrum,** par les Romains, que Scipion l'Africain débarqua ses troupes en 147 av. J.-C.

Ces Castra-Cornelia lui servirent de base d'opérations, pendant le dernier siège de Carthage (147-146 av. J.-C.). Un canal mettait en relation Utique avec un grand bassin circulaire communiquant lui-même avec la mer et qui lui

servait de port ; aujourd'hui canal et bassin sont également comblés ; on a même de la peine à reconnaître leurs emplacements.

Dans la même région, à 30 kilomètres N.-O. de l'embouchure de la Medjerda.

Bizerte, Hippo-Zaritus, ou, **Diarrhytus** des anciens. Cette ville, mentionnée sur les Tables de Peutinger, et dans divers documents, n'a pas conservé de traces de monuments attribuables aux Romains. Fondée par les Tyriens, Bizerte a joué un certain rôle sous la domination des Carthaginois ; elle paraît devoir prendre une nouvelle importance, depuis qu'un canal a été creusé, entre la mer et le lac.

La construction d'un arsenal maritime et la création d'un dépôt de charbon feront, de cette position stratégique de premier ordre, le second point d'appui et de ravitaillement de la flotte française de la Méditerranée.

Dans l'espèce de presqu'île, comprise entre la Medjerda au S., le lac de Bizerte et le Graat-Ech-Chreul (le marais des poissons, nommés « chreul » en Tunisie), au N., la petite ville de **Mateur,** élevée sur l'emplacement et, en grande partie, construite avec les matériaux de **Materna,** ou, **Oppidum Matarense** qui fut, autrefois, assez importante pour être le siège d'un évêché.

Reprenons, en le remontant, le cours de la Medjerda et nous trouvons :

Tebourba, construite à quelques kilomètres à l'Est de l'emplacement de **Thuburbo-Minus** des Romains. Cette dernière avait une certaine importance, puisqu'elle fut le siège d'un évêque qualifié, d'après Morcelli, d' « Episcopus Thuburbitanorum Minorum ». A 1.500 m. de Tebourba actuelle, ruines d'un pont romain qui traversait la Medjerda.

Krich-El-Oued, sur la rive droite de la Medjerda, très probablement l'ancienne **Chisidus.** Ces ruines sont très voisines de celles de l'**Henchir-Zouïa-Sidi-Mediane** qu'on n'a pas encore pu identifier, malgré les inscriptions qui y ont été découvertes.

Henchir-El-Hamira, sur la rive gauche de la Medjerda,

village actuellement abandonné et qui a été construit avec des matériaux tirés des ruines voisines de **Cluacaria,** d'après les Itinéraires d'Antonin, nommée aussi **Clucar,** d'après les Tables de Peutinger.

Medjez-El-Bab, probablement la **Membressa** d'Antonin. A cet endroit, la Medjerda est franchie par un pont de huit arches, construit au XVIIIe siècle, avec des pierres prises aux ruines romaines, et dont plusieurs portent des inscriptions. La ville, elle-même, est bâtie avec des matériaux provenant de constructions romaines. Malgré ces déplorables déprédations, on voit, encore, des thermes décorés de parois de marbre, des citernes, ainsi qu'un arc de triomphe assez endommagé, qui était, paraît-il, dédié aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose (350-395 ap. J.-C.).

Slouguia. Des citernes et quelques pans de mur sont tout ce qui reste de l'ancienne **Civitas-Cilibiensis,** désignée également sous le nom de **Cilibia.**

Testour, Colonia-Bisaca-Lucana des Romains. Les ruines y sont très peu importantes ; on doit cependant mentionner plusieurs piles d'un pont qui franchissait la Medjerda. C'est à Testour que la Medjerda reçoit, sur sa rive droite, son affluent l'Oued-Siliana, et, à quelques kilomètres en amont, l'Oued-Khalled.

Béja, à 14 kilomètres au nord de la Medjerda. Salluste lui donne le nom de **Vacca.** Elle était autrefois défendue par une enceinte continue, dont une grande partie a aujourd'hui disparu. Cette enceinte remonte certainement aux Byzantins, qui la construisirent avec des matériaux empruntés aux édifices de l'ancienne ville. La situation topographique de Béja en fait une position stratégique qui avait déjà attiré l'attention des Phéniciens, lesquels y avaient fondé un établissement, ainsi qu'en témoignent les nombreux tombeaux découverts, à 1.800 mètres plus au nord, à l'endroit nommé Bou-Hamba. Vacca était rejointe à Sicca Veneria (Le Kef), par une route qui traversait la Medjerda auprès de la station de Béja-gare, sur un pont de trois arches qui fut construit sous Tibère, en l'an 29, après J.-C.

Aïn-Gorchi, à 13 kilomètres au nord de Béja, ruines aux-

quelles une inscription permet de donner le nom de **Pagus-Thunica-Bensis.**

Henchir-Smala, à 1 kilomètre au S.-O. de Béja-Gare, ancien **Picus.**

Hammam-Deradji, autrefois, **Bulla-Regia,** à 7 kilomètres O. de Souk-El-Arba. Cette ville était, sous les Romains, un poste militaire de premier ordre. Un grand parallélogramme de 90 mètres sur 70, défendu par des tours hexagonales, dans chaque angle, et muni d'une petite enceinte intérieure formant réduit, s'élève sur une croupe, aux pentes escarpées, dont trois côtés sont défendus par des marais presqu'infranchissables. On y remarque des thermes, des piscines, des mosaïques, et surtout, des bassins construits pour recueillir l'eau des sources, alimentant autrefois les thermes, et qui servent, aujourd'hui, à assurer la consommation de Souk-El-Arba.

A 500 m. en dehors de la ville, on voit un amphithéâtre assez bien conservé construit dans une dépression naturelle du Djebel-Rbea.

Henchir-Dachla, à peu près à mi-distance entre **Picus** et **Bulla-Regia,** construite sur l'emplacement de **Saltus-Burunitanus.** Cet établissement mérite une mention particulière, parce que c'est là qu'on a trouvé une inscription relatant la plainte, adressée, par les colons de ce domaine, à l'empereur Commode (180-192 ap. J.-C.), contre les mauvais traitements et les exactions, dont ils étaient victimes, de la part des agents du fisc (voir page 174).

Chemtou, construite au milieu des ruines considérables de l'ancienne **Simittu.** On y voit les vestiges d'un amphithéâtre, d'un théâtre et de thermes ; des tombeaux, un pont magnifique sur la Medjerda, dont il ne reste malheureusement que les deux arches tenant à la rive droite et qui donnait passage à la route de Simittu à Sicca-Veneria (Le Kef).

Un autre pont, dont on voit encore les vestiges, donnait passage à l'aqueduc apportant, à la ville, les eaux provenant des collines de la rive droite.

Tout près de Chemtou, il existe une carrière de marbre, au grain rose et jaune, exploitée par les Romains et fai-

sant partie du domaine impérial. Des blocs abandonnés portent encore la date de leur extraction, ainsi que des numéros d'ordre. Vers l'an 128 de notre ère, lors du premier voyage de l'empereur Hadrien en Afrique, une route fut ouverte de Simittu à Tabraka (Tabarka) pour faciliter l'exportation de ces marbres, en Italie.

Pour terminer le tableau de l'occupation romaine au N. de la Medjerda, il ne nous reste plus qu'à citer :

Tabarka, autrefois **Tabraka.** Cette ville située sur la côte, vis-à-vis de l'île du même nom, avait une certaine importance, ainsi que l'attestent des ruines, lesquelles, autrefois assez considérables, disparaissent, de plus en plus, sous la main d'entrepreneurs qui les exploitent, comme des carrières gratuites, destinées à leur fournir les matériaux nécessaires à leurs constructions actuelles.

El-Hammam-Mtaa-Ouled-Messellem, près du bordj du même nom, à 13 km. O. d'Aïn-Draham. Là, s'élèvent les ruines d'un très important établissement romain, construit pour exploiter des eaux sulfureuses chaudes de 45° à 50°. On y voit, encore d'anciennes salles de bain, couvertes de voûtes supportées par d'élégantes colonnes, aux chapiteaux artistement sculptés.

Sur sa rive droite, la Medjerda, reçoit trois affluents principaux :

1° L'Oued-Siliana, dont le confluent se trouve près de Testour.

2° L'Oued-Khalled, dont le confluent se trouve un peu en amont du précédent.

3° L'Oued-Mellègue. Cette rivière prend sa source en Algérie, où elle porte le nom d'Oued-Meskiana, puis elle entre en Tunisie où elle prend le nom d'Oued-Mellègue, à partir de son confluent avec l'Oued-Serrate.

Sur l'Oued-Siliana et dans son cours tout-à-fait supérieur nous n'avons à signaler que **Maktar** (ou **Makteur**), 80 km. au S. de Testour, **Oppidum Maktaritanum** des Romains. On y voit : deux arcs de triomphe, une basilique, un théâtre et un aqueduc. Tout près de ces ruines, on en rencontre d'autre, au milieu desquelles s'élève le **Ksar-Bou-Fatha.** C'est dans cet endroit, que M. Lajaille a trouvé le monument fu-

nèbre d'un riche propriétaire, qui avait commencé par être simple journalier, plus ou moins nomade, allant travailler chez les propriétaires voisins, et qui, peu à peu, ayant fait fortune, était devenu membre de la Curie (conseil municipal).

Toute la région supérieure de la vallée de l'Oued-Siliana est couverte de ruines romaines parmi lesquelles il faut citer celles d'une ville nommée **Uzappa,** à 15 km. N.-E. de Maktar.

Dans la vallée de l'Oued-Khalled, et, en le remontant de son confluent à la source, nous devons citer :

Sur la rive gauche et dans l'angle formé par cet oued et la Medjerda :

Bordj-Zouam, dans lequel certains voudraient voir l'emplacement de l'antique **Zama,** où Scipion vainquit les Carthaginois, et leur allié Syphax, en 204 av. J.-C.

Sur la rive droite, entre l'Oued-Khalled et l'Oued-Siliana, dont les cours sont à peu près parallèles et se dirigent du Sud au Nord :

Aïn-Tounga, l'ancien **Municipium-Thignica,** dont les ruines, couvrant un espace considérable, comprennent un fort byzantin, un temple, un théâtre, un arc de triomphe presqu'entièrement détruit, des traces d'une enceinte fortifiée, des citernes, etc.

Teboursouk (sur la rive gauche de l'Oued-Kballed), au temps de l'occupation romaine, **Respublica-Tibursicum-Bure.** Les ruines actuelles sont celles d'une ville byzantine, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine. On voit encore des vestiges de la citadelle qui occupait un des angles de son enceinte.

Aïn-Hedja ; Agbia, des Romains ; le seul monument à signaler, est une citadelle byzantine, flanquée de quatre tours et assez bien conservée.

Sidi-Abd-Er-Rbou, près duquel on voit un arc de triomphe et diverses constructions assez bien conservés, indiquant l'emplacement de l'ancienne **Musti.**

Bordj-Messaoudi, l'ancien **Municipium-Thacianum,** dont les ruines attestent l'ancienne prospérité.

Henchir-Nadja, bâtie sur les ruines de l'antique **Drusiliana.**

Zanfour, la **Colonia Julia-Assuras**, des Romains. On y voit un bel arc de triomphe, de 11 m. de largeur sur 10 m. de hauteur, plusieurs portes monumentales, des temples, un théâtre, des mausolées, ainsi que des traces d'une enceinte fortifiée.

Dans le parallélogramme limité par la vallée de l'Oued-Khalled, à l'Est, la Medjerda, au Nord, l'Oued-Mellègue, à l'Ouest, et l'Oued-Serrate, au Sud, nous citerons :

Kouch-Batia (au N. du Djebel-Gorra) élevée sur les ruines du **Municipium-Tibursenis.**

Dougga, 7 km. O. de Teboursouk, **Thugga,** des Romains. Les ruines de Thugga sont, avec celles de Timgad, les plus importantes et les mieux conservées de l'Afrique du Nord. On y remarque principalement : un temple de Jupiter presque intact, dont le fronton, soutenu par six colonnes corinthiennes, porte un bas relief représentant le triomphe de l'Empereur ; plusieurs portes monumentales dont deux ont été construites sous le règne de Marc Aurèle (161-180 après J.-C.) par la famille d'un nommé Simplex ; un théâtre dont les gradins sont en partie conservés, des mausolées ; un amphithéâtre, etc.

Henchir-Douames, l'ancienne **Colonia-Ucita-Major,** fondée par Marius (156-86 av. J.-C.). C'est un entassement de citernes qui couvrent les pentes d'une colline fort élevée, et, dont le sommet est couronné par l'enceinte d'une forteresse. Au pied de cette colline, on voit des vestiges de théâtres et de divers édifices qui font présumer de l'importance de cette antique colonie.

Le Kef, auquel les Romains donnaient le nom de **Sicca-Veneria.** On y voit les vestiges d'un temple consacré à Hercule, ainsi que ceux de deux basiliques, d'un palais, d'un théâtre, d'une fontaine monumentale, etc. On dit que le culte de Vénus était très florissant dans cette ville, de là viendrait sa qualification de Veneria.

De Sicca-Veneria dépendait un castellum sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui le village de **Nebeur.**

Lorbeus, qui serait élevé sur les ruines de l'ancienne **Lares** ou **Laribus.** Dans l'intérieur d'une enceinte byzantine, flanquée de tours carrées, on trouve les ruines d'une basilique, des colonnes, des bornes miliaires, le tout recouvert de nombreuses inscriptions.

Haïdra, sur l'Oued-Serrate, à 35 km. N.-E. de Tébessa, au milieu de ruines romaines très importantes que l'on l'on croit provenir de l'antique **Amædara,** bâtie à cheval sur les deux rives de l'Oued. On y remarque un arc de triomphe, dédié à Septime Sévère (193-211 ap. J.-C.), un théâtre, une basilique chrétienne de 50 m. sur 20 m., trois autres basiliques de dimensions moindres, plusieurs mausolées de proportions grandioses, une voie pavée de grandes dalles et bordée de tombeaux, une colonne de plus de 10 mètres de haut, seul vestige d'un édifice, par ailleurs, disparu, des enceintes de maisons particulières, une citadelle, construite d'abord par les Romains, puis restaurée par les Byzantins, etc. La citadelle est un quadrilatère de 200 m. sur 110 m., flanqué de tours carrées et de deux tours semi-circulaires, situées au N.-E., et au N.-O. Dans l'intérieur de cette citadelle, on distingue encore les vestiges d'un palais et d'un forum malheureusement complètement en ruines.

4° Groupe du Sud tunisien

(A) Sous-groupe de la Vallée de l'Oued-Djilma

Sabra, à 2 km. S. de Kairouane, d'après certains auteurs, ne serait autre que le **Vicus-Augusti,** des Romains ; ses ruines auraient fourni une partie des matériaux nécessaires à la construction de Kairouane ; on en aurait tiré les 180 colonnes de porphyre, d'onyx et de marbre qui supportent les voûtes de la grande mosquée de cette dernière ville.

Djelma, l'ancienne **Djilma,** où l'on voit les vestiges d'un aqueduc monumental.

Sbeïtla, l'ancienne **Suffetula.** On y trouve deux arcs de triomphe, un groupe de trois temples juxtaposés et précédés d'une cour fermée, dans laquelle on pénétrait par une porte monumentale ; deux églises, un amphithéâtre et trois arches, aux piles énormes, qui supportaient un aqueduc.

Henchir-El-Hameïma, qui serait bâtie sur l'emplacement d'une ville romaine, connue sous le nom de **Meneggere.**

Kessrine ou **Kasrine,** sur la chaîne de hauteurs qui sépare le bassin de l'Oued-Djilma de celui de l'Oued-Safsaf, affluent de l'Oued-Tarfaouï. Ce village est situé sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine désignée sous le nom de **Colonia-Scillitana.** Parmi les ruines nombreuses qui couvrent le sol, il faut citer un mausolée à trois étages, construit sur un soubassement de quatre gradins. Chaque étage est en retrait sur l'étage inférieur, le second est orné de pilastres à chapiteaux d'ordre corinthien. Une inscription nous fait savoir que ce mausolée est le tombeau d'un nommé Flavius Secundus, qui mourut à l'âge de 110 ans, et de sa femme Flavia Urbana, qui mourut à l'âge de 105 ans. Sur ce monument, sont également gravés deux épitaphes, l'une de 90 vers hexamètres, l'autre de 20. On voit encore à Kessrine les vestiges d'un barrage et d'un arc de triomphe.

(B) Sous groupe de la vallée de l'Oued-Tarfaoui (ou Tafarouï) et du Chott-El-Djerid

Medinet-El-Khedima, autour de laquelle s'étendent d'immenses ruines, provenant de l'ancienne **Télepte.** Sur le sommet d'une colline, on trouve une enceinte fortifiée de 350 m. sur 150 m., plus bas des thermes. De ces derniers, on voit encore, quelques salles dont les murs, bâtis en briques, et le sol étaient ornés de riches mosaïques. Plus loin, on rencontre une grande enceinte, de 100 m. sur 150 m. entourée de murs, formés de blocs d'une grosseur fantastique ; mais on n'a pas encore pu déterminer la destination de cet important édifice. Dans l'intérieur de cette enceinte, se trouvent des fûts de colonne et des ornements d'architecture, paraissant provenir d'un palais ou d'un temple. La ville, proprement dite, avait plus de 5 km. de tour, on y distingue des vestiges de monuments publics et de maisons particulières, formant des alignements le long de larges rues. Une vaste nécropole indique qu'une très nombreuse population a vécu autrefois dans cet endroit ; malheureusement tout y a été, depuis longtemps, saccagé et on n'y a trouvé aucune inscription.

Henchir-Sidi-Aïch. Nombreuses ruines parmi lesquelles

deux tombeaux bien conservés, l'un d'un nommé Junius Rogatus, et, l'autre de Julius Rogatus et de sa femme Pomponia Victoria. Certains pensent que ce sont les ruines de **Vico-Gemellas.**

Gafsa, l'ancienne **Capsa,** des Romains. On y voit un arc de triomphe et des thermes auxquels appartenaient deux piscines, encore utilisées de nos jours. L'origine de Gafsa se perd dans la nuit des temps. La légende prétend qu'elle fut fondée par Melkart, l'Hercule Lybien, sous le nom de Kafaz. Elle servit, un moment, d'asile à Jugurtha (119-106). Elle fut, plus tard, détruite par Marius (156-86 av. J.-C.), puis, elle se releva de ses ruines et devint un des évêchés de la Byzacène. Sous Justinien (527-565 ap. J.-C.), elle fut la résidence du commandant militaire chargé de la défense de la frontière Sud de la Byzacène.

Dans la région qui s'étend au S. de Gafsa, dans la cuvette du Chott-El-Djerid, il faut encore citer :

Chebika, l'ancienne **Cerbica,** (Description de l'Univers, Tunisie, Dr Frank).

Tedjouf, l'ancienne **Tichafa,** (Description de l'Univers, Tunisie. Dr Frank.).

Tozeur, l'ancienne **Tisurus,** siège d'un évêché, pendant la période chrétienne.

Nefta, l'ancienne **Negeta.**

On ne rencontre dans ces quatre dernières localités que des débris infimes de constructions romaines, murs, citernes, barrages, etc., presque complètement détruits. Il convient, néanmoins, d'en faire mention pour montrer que les Romains avaient occupé, complètement, tout le territoire actuel de la Tunisie. Il est à croire que l'on trouverait, encore plus loin dans le Sud, des traces de leur séjour.

OCCUPATION DE L'AFRIQUE DU NORD PAR LES ROMAINS. — PROVINCE DE CONSTANTINE

Nous classerons les établissements romains de la province de Constantine, en sept groupes :

1° Le Groupe de l'Aurès, comprenant les établissements situés autour de Tébessa, dans les vallées de l'Oued-Meskiana et de l'Oued-Chabro, ceux qui jalonnaient les pentes septentrionales de l'Aurès, de Tébessa à Batna, et ceux qui surveillaient la dépression de Biskra, ainsi que le versant sud de l'Aurès.

2° Le groupe de la côte, depuis La Calle jusqu'à Bougie.

3° Le groupe de la vallée supérieure de la Medjerda, depuis sa source jusqu'à la frontière tunisienne (Souk-Ahras).

4° Le groupe de la vallée de l'Oued-Seybouse (Guelma), avec le sous groupe du haut plateau de Aïn-Beïda.

5° Le groupe de la vallée de l'Oued-El-Kebir (Constantine).

6° Le groupe de l'Oued-Sahel, y compris la vallée de l'Oued-Agrioun.

7° Le groupe du Bassin du Hodna.

1° Groupe de l'Aurès

Tout près de la source de l'Oued-Chabro, s'élève une ville moderne connue sous le nom de **Tébessa,** bâtie sur l'emplacement de l'ancienne **Théveste** (1).

Fondée en l'an 71 ou 72 après J.-C., par l'empereur Vespasien (69-76 ap. J.-C.) Théveste avait atteint son apogée sous le règne de Septime Sévère (193-211 ap. J.-C). C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la construction de ses principaux monuments, mais, il est à croire que Théveste continua à prospérer jusqu'à l'invasion des Vandales (429).

Une inscription, gravée, postérieurement, sur l'arc de triomphe de Caracalla (211-217 ap. J.-C.), nous apprend que Théveste, détruite par les Barbares, fut, en 543, relevée

(1) Voir Carte n° 2. Croquis des ruines de Tébessa.

de ses ruines, par Solomon, général byzantin, successeur de Bélizaire, le vainqueur des Vandales.

C'est au milieu des ruines de Théveste que s'élève la ville actuelle, enfermée, en partie, dans l'enceinte de la forteresse que fit construire Solomon. Cette forteresse était entourée d'un mur, en pierres de grand appareil, qui existe encore aujourd'hui ; ce mur haut de six mètres, et de deux mètres d'épaisseur, forme un rectangle de 250 m. sur 300 m. ; il est percé de quatre portes, dont l'une sur la face N.-E. est constituée par l'arc de triomphe de Caracalla. Treize tours carrées flanquent cette muraille, couronnée de créneaux, derrière lesquels les défenseurs pouvaient circuler, au moyen d'un chemin de ronde, auquel on parvient par de nombreux escaliers.

L'arc de triomphe de Caracalla, que nous venons de citer, est un monument carré de 11 m. de côté. Chaque façade forme, à elle seule, un arc de triomphe. La hauteur du monument est d'environ 12 m. Il fut construit pendant les années 211 à 213 de notre ère, et dédié à l'empereur Septime Sévère, à sa femme Julia Domna, et à leur fils Caracalla. C'est un véritable chef-d'œuvre d'architecture qui doit être classé parmi les monuments les plus remarquables et les plus achevés de l'antiquité romaine.

Vers la fin du Ve siècle, Solomon, élevant les murs de sa forteresse, le comprit dans le périmètre de son enceinte, et l'utilisa, à la fois, comme porte de la ville et comme bastion destiné à la défense des murailles.

Tout près de cet acte de triomphe, on voit le temple de Minerve. C'est un beau monument de style corinthien, dont la plateforme est élevée de 4 mètres au dessus du sol. On y accédait par un escalier de 20 marches. Le temple est large de 8 mètres et long de 14, y compris le portique orné de cinq colonnes. Ces colonnes ne supportent pas de fronton ; ce dernier était probablement remplacé par des statues.

Tels sont les vestiges de la civilisation païenne ; mais, non loin de là, nous allons trouver de merveilleux débris de la civilisation chrétienne. En sortant de la ville, par l'arc de triomphe de Caracalla, et à environ 500 m. dans la direction E.-N.-E., on rencontre des ruines gigantes-

ques encore assez bien conservées que l'on désigne sous le nom de Basilique.

Ces ruines, aujourd'hui complètement déblayées, proviennent d'un monastère construit, à la fin du IVe siècle, ou au commencement du Ve, sur les ruines d'un temple païen.

Ce monastère, entouré d'une enceinte fortifiée, comprenait, en dehors d'une merveilleuse église, un splendide baptistère, un cloître entouré des cellules des moines et une hôtellerie, probablement destinée aux pélerins. On voit encore, très bien conservées, les écuries avec des mangeoires en pierre munies de trous, percés dans leurs parois, pour attacher les animaux.

Dans l'ancienne enceinte romaine, qui était beaucoup plus vaste que l'enceinte byzantine, on trouve les vestiges du camp de la IIIe Légion Augusta, qui tint garnison à Théveste, avant d'aller s'établir à Lambesis, des nécropoles, des puits, des tours, des thermes. etc.

Nous ajouterons que les Français n'ont eu qu'à réparer la chambre d'eau et l'aqueduc, construits antérieurement par les Romains, pour assurer la distribution, dans la ville actuelle de Tébessa, des 20.000 litres d'eau que débite, par minute, la source d'Aïn-El-Bled, située à 800 m. de l'enceinte actuelle.

Tout autour de Tébessa, on trouve, dans un rayon de 50 km. de très nombreuses ruines romaines.

Au N.-E., à 17 km., le Djebel-Dir. Cette montagne, couverte de ruines romaines, est, aujourd'hui, un des principaux centres d'extraction de phosphates.

Au S.-E., à 4 km., les gorges de **Rfana.** On y trouve une belle voie tracée par les Romains, et qui, pendant 2 kilomètres, s'avance sur une corniche taillée dans le roc. Des ornières creusées, par les roues des chars, dans la pierre du rocher, témoignent de l'intensité qu'avait atteint, autrefois, le trafic sur cette route.

Au S. à 30 km. Les ruines de **Bahïret-El-Arneb** (la plaine des lièvres), attestent, par leur importance, l'existence, en cet endroit, d'une grande cité, aujourd'hui, complètement disparue.

Au S.-O., à 5 km., ruines peu importantes de **Khrella.**

Au S.-O., également, à 22 km., les ruines de **Bahïret-El-Mchentel,** divisées en quatre groupe, éloignés de 500 m. à

600 m. les uns des autres, et qui portent les noms de **Ksar-Bel-Kaceme, El-Blidah, El-Met-Medes** et **Aïn-Khiar**.

A l'O., à 14 km., **Ockous,** qui, d'après certains auteurs, serait l'ancienne **Aquæ-Cæsaris,** de l'Itinéraire de Ptolémée, à moins que ce nom ne doive s'appliquer aux ruines d'**Hammam,** situées à 17 km. au N.-O. de Théveste, tout auprès d'une source thermale.

Dans la même direction N.-O. à 24 km., les ruines romaines de **Morsoul,** probablement, le **Vasumpus,** des Romains.

A 34 km., dans la même direction, **Henchir-Ben-Kheliff.**

A 3 km. de Tébessa, sur la route de cette ville à Khenchela, on trouve les ruines de **Aïn-Chabro,** peut-être, l'**Ad-Mercurium**, des Romains.

A 47 km., sur la même route, ruines d'**Henchir-Halloufa.**

Enfin à 32 km., dans la direction N.-N.-O., les ruines de **Morsott,** devenu, aujourd'hui, un centre important d'exploitation de phosphates.

La IIIe légion Augusta ne resta pas indéfiniment en garnison à Théveste. Dans le but de surveiller, de plus près, les populations belliqueuses et turbulentes des montagnes, sa résidence ordinaire fut transférée de Théveste à Lambesis, point situé à 200 km. plus à l'Ouest, et à la pointe N.-O. du massif montagneux, connu sous le nom d'Aurès.

Nous allons suivre la IIIe Légion, sur la route qu'elle dut parcourir, pour atteindre sa nouvelle garnison.

Cette route se dirige d'abord exactement vers l'Ouest et passe par **Ockous** (**Ad-Aquas-Cæsaris ?**), à 14 km. de Théveste, puis traverse la chaîne des hauteurs, situées, entre l'Oued-Chabro et l'Oued-Meskiana.

Près de la source de cette dernière rivière et à 90 km. de Tébessa, **Khenchela**, que les Romains nommaient **Mascula**, dont il ne reste que des vestiges.

A une dizaine de kilomètres au S.-O de Khenchela, on trouve des ruines que l'on croit être celles d'**Aurasius,** ville principale de ce massif montagneux, au temps de l'occupation romaine.

A partir de ce point, la route, suivant toujours les dernières pentes du versant N.-E. de l'Aurès, s'infléchit légèrement vers le N.-O. et au bout de deux étapes, à 61 km.

de Khenchela, elle passe à un point dont le nom arabe est **Henchir-Mamra** et qui fut le poste romain, nommé **Claudi.** On y voit, entre autres, les ruines d'un poste défensif rectangulaire, et les vestiges d'une église.

Au cours de l'étape suivante à 20 km., à l'Ouest de Claudi, la route passe à l'extrémité de la gorge de **Khanga-Sebâa-Ergoud** ou **Foum-Ksantina** qui s'enfonce profondément dans le massif aurésien. A environ 5 km. au S. de la route, se trouvent les ruines imposantes d'une grande ville berbère, que l'on croit avoir été **Ichoukhane,** et que les Romains désignaient, dit-on, sous le nom de **Mons-Aspidis** (Montagne du Serpent). Tout autour des ruines de cette ville, peut-être la plus ancienne de toute l'Algérie, on découvre une multitude de tombeaux, mégalithiques, circulaires, paraissant encore intacts, pour la plupart. Ces tombeaux, qui caractérisent l'origine berbère des peuples qui ont occupé primitivement l'Aurès, présentent un intérêt tout particulier, et il est à croire que grâce à des fouilles, méthodiquement conduites, on pourrait en exhumer des documents précieux, permettant de soulever un coin du voile qui nous dérobe, encore actuellement, l'histoire de ce pays, avant l'établissement de l'influence romaine.

Lorsque, le 7 juin 1850, le Maréchal Saint-Arnaud venait de s'engager, à la tête des troupes françaises, dans cette gorge de Khanga, dont il donne la description suivante : « Une sorte d'entonnoir, entouré de rochers à pic de 500 « mètres de haut, qu'on pourrait appeler la fin du monde », il pensait bien que c'était la première fois qu'une armée régulière mettait les pieds dans un pareil chaos. Aussi quel fut son étonnement, lorsque, quelques jours après, on découvrit, au milieu de cet horrible défilé, une inscription parfaitement conservée rappelant que, sous Antonin le Pieux (150-161 ap. J.-C.), la VI[e] Légion avait construit une route, là même où, seize siècles plus tard, l'armée française recommençait un semblable travail.

La VI[e] Légion, Ferrata (1), était venue de Syrie en Afrique, au secours de la III[e] Légion, Augusta, alors employée à soumettre les Berbères de l'Ouest, révoltés contre l'autorité romaine ; elle était chargée de protéger les derrières

(1) En latin, Ferrata, signifie ferrée, ou, bardée de fer.

de l'armée d'opérations, pendant que des troupes, venues d'Espagne, prenaient les rebelles à revers.

Malgré leur importance probable, les incidents de cette insurrection ne nous sont pas connus ; nous ne savons ni quel en fut l'instigateur, ni quelles en furent les péripéties.

L'étape se termine à **Timgad** (1), à 22 km. de Claudi.

Timgad (le **Thamugadi** des Romains) fut, tout d'abord, un simple poste militaire, chargé de surveiller et de contenir les remuantes et belliqueuses populations de l'Aurès. Ce petit poste devint un village qui prit une certaine importance, sous les empereurs de la famille des Flaviens (de 50 à 100 après J.-C.). Ce fut même, bientôt, une ville. Elle s'embellit sous le règne de Trajan (98-117 ap. J.-C.) pendant lequel elle prend successivement les noms de **Colonia-Ulpia** (d'un des prénoms de Trajan), de **Colonia-Marciana** (du nom de Marcia une des sœurs de Trajan) et de **Colonia Papiria** (du nom de la famille à laquelle appartenait cet empereur). De Trajan à Constantin (323-337 ap. J.-C.), c'est-à-dire, pendant les IIe et IIIe siècles de notre ère, Timgad atteignit l'apogée de sa prospérité ; la ville, proprement dite, prit son complet développement, son territoire se couvrit de fermes et de villages.

L'année 305 devait voir le commencement du déclin de cette ville, jusqu'alors, si constamment heureuse. C'est à ce moment qu'éclata le schisme auquel l'évêque Donatus a laissé son nom. La population de Timgad, qui, antérieurement, était devenue chrétienne, adopta des premières, les opinions de Donatus. Celles-ci furent énergiquement combattues par le clergé orthodoxe. L'animation de la lutte se communiqua à la population laïque qui fut bientôt divisée en deux camps, bien décidés à soutenir, les armes à la main, leurs principes religieux derrière lesquels se cachaient des intérêts tout différents.

Il en résulta des troubles sanglants qui durèrent plus d'une centaine d'années. Timgad, un des principaux foyers de l'hérésie, fut, plus que toute autre ville, victime de ces troubles, lesquels ne prirent fin qu'au moment de l'invasion des Vandales, en 429.

---

(1) La plupart des renseignements, ci-après, concernant Timgad sont empruntés au Guide Joanne de l'Algérie et de la Tunisie, rédigé par Louis Piesse.

Il ne paraît pas que cette invasion ait jeté quelque trouble durable dans l'existence de Timgad qui végéta doucement jusqu'à l'apparition des Byzantins. En l'année 532, Bélisaire débarquait, à Kapoudia, en Tunisie et battait, à Tricaméron (31 km. S.-O. de Carthage), le roi des Vandales Gélimer. Après ce succès, il se mettait en marche, vers l'Ouest, pour chasser les Vandales du reste du pays. Lorsque ses troupes arrivèrent à Timgad, en 535, elles la détruisirent, pour ainsi dire, de fond en comble.

Solomon, d'abord lieutenant, puis successeur de Bélisaire, comprenant l'importance stratégique de Timgad, fit construire, tout près de l'ancienne ville, et en se servant de matériaux enlevés à ses ruines, un fort considérable encore assez bien conservé ; sous cette protection, Timgad retrouva quelque prospérité.

En l'an 646, au moment où l'empereur d'Orient Héraclius vint à mourir, le gouverneur de la province d'Afrique était son neveu, le patrice Grégoire. Celui-ci voulut profiter de l'état d'anarchie, régnant alors à Constantinople, pour se créer un royaume indépendant, en réunissant, sous son autorité, la Byzacène et la Numidie. Il réussit tout d'abord ; il fixa sa capitale à Suffetula (actuellement Sbeïtla, à 93 km. au S.-O. de Kairouane, en Tunisie), et, en même temps, il se fit construire un palais à Timgad.

Mais la durée de ce royaume fut bien éphémère, car, en 647, le patrice Grégoire fut vaincu et tué dans une bataille qu'il livra aux envahisseurs arabes, dans les plaines d'Akouba, aux environs de Gabès.

En 692, les Arabes, poursuivant leur marche en avant, arrivèrent dans la région de Timgad. Les Berbères chrétiens se retirèrent devant eux, sans faire de résistance, et se réfugièrent dans les montagnes, après avoir détruit les villes.

Timgad éprouva le sort commun et fut évacuée, après avoir été incendiée.

Les ruines de Timgad, qui couvrent plus de 80 hectares, sont, certainement, avec celles d'Herculanum et de Pompéï, les spécimens les plus complets et les mieux conservés que nous ayons actuellement des anciennes villes romaines.

Nous allons en donner une description succincte (1). Nous

(1) Voir la carte n° 2. Croquis de Timgad.

supposerons que nous arrivons sur les lieux, en venant de Lambessa, par la route de Batna à Khenchela. Cette dernière passe un peu au Nord de la voie romaine et, en la quittant, nous entrons dans l'ancienne Timgad, par la porte Nord.

Après avoir franchi cette porte, on gravit une rue d'environ 120 mètres de long, en pente assez rapide. Cette rue est pavée de dalles, d'environ 0 m. 50 de large sur 1 mètre de long ; les joints de ces dalles sont placés obliquement, par rapport à l'axe de la rue, de sorte qu'ils se présentent en diagonale aux roues des voitures.

En haut de cette montée, on rencontre une autre rue perpendiculaire à cette première artère et pavée, comme elle, de dalles en diagonale. Cette rue n'est autre que la voie romaine de Théveste à Lambésis. Face à la première rue, et de l'autre côté de la voie romaine, s'ouvre une porte monumentale, par laquelle on entre dans le Forum, place, à peu près carrée, entourée d'un portique qui n'est plus indiqué que par les restes des colonnes qui en supportaient les voûtes.

En tournant à droite, on a devant soi le côté Ouest de l'édifice ; on y remarque la tribune aux harangues où les édiles, magistrats municipaux, décurions, et candidats venaient adresser la parole aux citoyens, traiter des affaires publiques, solliciter les suffrages, défendre leur administration, etc.

Derrière la tribune aux harangues, on trouve la curie, ou salle de réunion des décurions (membres de la curie, institution ressemblant à nos conseils municipaux), puis un petit temple consacré aux divinités protectrices de la ville.

Tout autour de la cour intérieure, se dressaient de nombreuses statues élevées en l'honneur des Dieux, des Empereurs ou même des citoyens, plus ou moins remarquables, de la cité ou de la province.

Le côté Est du forum est formé par la Basilique ; ce mot désignait alors un édifice, ayant, en général, une longueur double de sa largeur, et terminé à une de ses extrémités par un hémicycle, servant de tribunal au préteur. Cet hémicycle était séparé, par un mur, du reste de l'édifice qui servait de bourse du commerce. Cette basilique de Timgad a 37 mètres de long, sur 15 m. de large.

Le nom de Basilique a été étendu ensuite aux églises chrétiennes, où le chœur a occupé l'hémicycle réservé, autrefois, au tribunal du préteur.

Auprès de la Basilique, se trouvaient les latrines publiques, construites avec un certain luxe : on y voit, encore, des sièges avec des séparations en marbre. De nombreuses rigoles, taillées dans la pierre, montrent que la propreté pouvait y être facilement entrenue, grâce à une circulation constante d'eau très abondante.

Il faut ajouter que Timgad possédait un système complet d'alimentation en eau. D'un côté, un aqueduc lui amenait les eaux captées, à plusieurs kilomètres à l'Est, dans les gorges de l'Aurès, et les distribuait aux fontaines publiques et probablement aux maisons particulières. D'un autre côté, un égout collecteur, d'une hauteur suffisante pour permettre à un homme de se tenir debout, recevait les conduits particuliers de chaque maison et débarrassait la ville de ses immondices et de ses eaux ménagères.

En franchissant ce qui reste de la muraille formant la limite Sud du Forum, on se trouve, tout de suite, dans le théâtre, taillé, à même, dans la colline qui le domine ; on y voit sept rangées de gradins assez bien conservés. Il pouvait contenir environ 1.500 spectateurs, dans un hémicycle de 65 mètres de diamètre.

Le gradin, le plus bas, est construit sur le « podium », mur, de 1 m. 50 de haut, entourant l'orchestre.

Devant ce podium, s'élève la scène, fermée en arrière par un mur nommé « postscenium » et orné de 13 colonnes. On accède à la scène par deux escaliers latéraux, encore en bon état.

En sortant du théâtre, tout en continuant à se diriger vers le S., on trouve les thermes. Ces thermes avaient deux entrées, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest ; ils possédaient :

a) Une salle d'attente de 24 mètres sur 9, dont le pavage, en mosaïque, a été retrouvé en parfait état,

b) Une exèdre, ou salle de conservation, garnie de sièges. Cette salle était carrée et avait 10 mètres de côté,

c) Des piscines,

d) Des salles pour bains de vapeur,

e) Des salles de repos.

Presque partout, on a retrouvé, à peu près intactes, les mosaïques décorant le sol de ces salles.

Une inscription fait savoir que ces thermes furent répa-rés et aggrandis, en l'an 198 ap. J.-C., sous le règne de Septime Sévère (193-211 ap. J.-C.). Des statues d'Hygie, la déesse de la santé, de Mercure, de Nymphes protectrices des eaux, dont plusieurs sont recouvertes de peintures, des vases ornés de dessins et de figures artistiques, témoignent du luxe de l'installation intérieure de cet établissement, au moment de la destruction définitive de Timgad, en 692 ap. J.C.

Dans les sous-sols, on a découvert les fourneaux et les canalisations qui servaient au chauffage et à la distribution de l'eau et de l'air chauds, ainsi que les magasins d'approvisionnement et de réserve pour le combustible et le matériel. Un de ces magasins encore rempli de bois, en bon état de conservation, montre avec quelle précipitation Timgad fut évacuée, par la population frappée de panique, à l'annonce de l'approche des contingents arabes. Les habitants mirent le feu et s'enfuirent, sans même prendre le temps de s'assurer que l'incendie eût achevé complètement son œuvre de destruction.

A 250 mètres environ au S. de ces thermes, s'élève une importante construction : le fort byzantin édifié par Solomon, en l'année 535 ap. J.-C.. C'est une enceinte rectangulaire, de 120 m. sur 80 m., flanquée de tours défensives au nombre de huit. Par lui-même, le monument ne présente pas grand intérêt ; il est à regretter que les Byzantins aient employé, à sa construction, toute espèce de matériaux provenant de la démolition des édifices voisins. Beaucoup de pierres, encastrées dans les murs de cette forteresse, laissent voir des traces d'inscriptions, aujourd'hui bien effacées. Que peut-il bien y avoir de caché dans l'épaisseur de ces mêmes murs ?

Du fort Byzantin, il faut revenir vers la ville, en obliquant un peu vers l'Ouest. Après avoir franchi environ 200 mètres, on rencontre les ruines d'une basilique chrétienne, dite « Basilique de Grégoire », qui ne présente rien de bien particulier, puis à une cinquantaine de mètres plus au Nord, le Capitole ou « Temple de Jupiter Capitolin ». Cet édifice avait des dimensions presque colossales : un énorme por-

tique circonscrivait une cour, au milieu de laquelle, un escalier, de 38 marches, donnait accès au terre plein sur lequel s'élevait le temple proprement dit. Les colonnes, supportant le toit, avaient 16 mètres de hauteur et 1 m. 44 de diamètre, à la base ; elles étaient couronnées de chapiteaux de 1 m. 58 de hauteur.

On a retrouvé, dans le temple, des débris de sculptures de très belle exécution, des balustrades, ainsi que des morceaux d'une statue qui devait avoir environ 7 m. 50 de haut. Des débris de charpente calcinés démontrent qu'il faut attribuer à l'incendie le commencement de la destruction de ce temple, destruction qui, plus tard, paraît avoir été complétée par les secousses de terribles tremblements de terre.

A une vingtaine de mètres au N. du portique, se trouve le « Marché », dont on doit faire le tour, pour gagner la porte située au milieu de la face Nord. C'est le « Macellum », édifice de 18 m. sur 30 m. La cour intérieure était, en son milieu, ornée d'une fontaine et munie, sur tout son pourtour, d'un portique reposant sur des colonnes, dont on ne voit plus que les bases. Le petit côté, opposé à la porte d'entrée, a la forme d'un hémicycle divisé, par des cloisons, en un certain nombre de boutiques, dont l'étalage était supporté par une table de marbre scellée, à demeure fixe, entre les cloisons de séparation. Sous ces tables, on a trouvé des plats, des amphores, des sébiles, etc.

D'après les dispositions de ces tables, il est certain que les marchands, pour entrer dans leurs magasins et en sortir, étaient obligés de passer par dessus ou par dessous cette espèce de comptoir.

Une inscription nous apprend que cet édifice est dû à la générosité de Sertius Marcus Plotius Faustus et de sa femme Cornelia Valentinia, dont la maison s'élevait tout à côté du Macellum, entre cet édifice et le temple de Jupiter Capitolin. Cette maison, qui paraît avoir été somptueuse, présente des vestiges assez bien conservés pour qu'on puisse reconstituer la division primitive du rez de chaussée.

Tout auprès de la porte du Macellum, et à cheval sur la voie romaine de Théveste à Lambésis, s'élève un très bel arc de triomphe. Ce monument est haut de 15 à 16 mètres. Il est percé de trois portes, larges de 4 mètres, pour celle

du milieu, et de 2 mètres, pour les portes latérales. Construit en grès et en calcaire jaune, il était orné de colonnes corinthiennes en calcaire blanc et percé de niches, destinées à recevoir des statues.

Sur l'attique de la porte centrale était une inscription, retrouvée, en pièces, au pied du monument. M. Masqueray, professeur à l'école des lettres d'Alger, a pu en rétablir le texte qui nous apprend que Thamugadi fut fondée par Lucius Mutatius Gallus, légat impérial, propréteur, avec la IIIe légion Augusta, sous le règne de Trajan, en la 100e année de l'ère chrétienne. On a, en partie, restauré cet arc de triomphe qui, par endroits, menaçait de s'écrouler.

Tels sont les principaux monuments de l'antique Timgad, tous situés au S. de la voie romaine de Théveste à Lambesis.

Au Nord de cette voie, il existe de nombreuses ruines, dessinant des rues et des îlots de maisons, plus ou moins bien définis. Parmi ces ruines, on distingue celles de deux basiliques chrétiennes, qui n'offrent pas d'intérêt particulier.

Tout récemment, on a mis au jour, les bâtiments d'un monastère chrétien.

Des fouilles conduites méthodiquement, mais malheureusement bien lentes, par suite, de la pénurie des crédits accordés, permettent de dégager petit à petit les ruines, ensevelies sous une couche de 3 à 7 mètres de terre. On peut espérer que ces travaux, ayant pour but la reconstitution progressive de cette ville, si extraordinairement conservée, nous mettront en possession de nouveaux documents concernant l'histoire de l'Algérie pendant l'occupation des Romains, des Vandales et des Byzantins (1).

Comme tous les Romains, les habitants de Timgad devaient passer la plus grande partie de leur temps au Forum, aux Thermes, au Théâtre et aux Arènes. L'un d'eux, qui probablement, se sentait de la vocation pour la gravure sur pierre, et désirait transmettre, aux siècles futurs, des

(1) Les fouilles se continuent patiemment et, chaque année, mettent au jour de nouvelles richesses archéologiques.

indications sur l'idéal à poursuivre sur cette terre, a sculpté sur le trottoir du portique du forum, l'inscription suivante :

Venari	Lavari
Ludere	Ridere
Hocc est	Vivere

Chasser, se baigner, jouer, rire, voilà (ce qui s'appelle) vivre.

Ce païen devait, certainement, être un disciple fervent des doctrines épicuriennes, que, très probablement, suivaient la plupart des habitants de Timgad. Cet amour immodéré des plaisirs et le mépris de toute occupation sérieuse suffiraient à expliquer la panique qui s'empara de cette population efféminée, au moment où elle se vit sur le point d'avoir à lutter contre les hordes sauvages et fanatiques, sorties des déserts de l'Arabie.

De Timgad à Lambèse (26 kil.) l'ancienne voie romaine traverse les terrains argileux qui constituent les dernières pentes de l'Aurès. L'aspect du pays est plutôt monotone. On ne rencontre rien d'intéressant, jusqu'à 3 km. de Lambèse, à l'endroit appelé aujourd'hui **Markouna,** la **Verecunda**, des Romains. Un peu au S. de la route actuelle on voit un arc de triomphe assez bien conservé, ainsi que d'autres ruines, parmi lesquelles, on remarque, principalement, un bassin et une mosaïque. Puis on arrive à Lambèse, à 26 km. de Timgad.

Comme Timgad, **Lambèse** (**Lambessa** ou **Lambesis**, des Romains) ne fut tout d'abord qu'un petit poste militaire, destiné à surveiller le massif de l'Aurès. Ce ne fut qu'en l'an 125 de notre ère, que l'empereur Hadrien (117-138) résolut d'y transporter la résidence de la III[e] Légion, cantonnée, jusqu'à ce moment, à Théveste. Cet empereur attachait une telle importance à l'établissement de la III[e] Légion dans cette nouvelle garnison, qu'il vint, lui-même, l'y installer. A cette occasion, il lui adressa une allocution, nous dirions, aujourd'hui, un ordre du jour, dont le texte a été retrouvé dans les ruines du camp.

Comme nous l'avons vu plus haut, les légionnaires, de cette époque, étaient mariés, et, naturellement, ils emmenaient leurs familles dans leurs nouvelles garnisons, pour

peu qu'ils eussent l'espérance d'y faire un séjour un peu long.

La Légion, d'un côté, les familles des officiers, celles des simples légionnaires, d'un autre côté, constituaient une masse de consommateurs assez considérable, pour entraîner, à sa suite, un nombreux cortège de fournisseurs. Familles des légionnaires et fournisseurs formaient autour de la ville militaire, une ville, pour ainsi dire, exclusivement civile jouissant de la protection immédiate de l'armée et tirant de sérieux bénéfices des fournitures qu'elle lui faisait.

Dès la fin du IIe siècle, mais surtout au cours du IIIe siècle, la ville civile de Lambèse atteignit une très grande importance et reçut le titre de « municipium ». Cette titularisation faisait de tous ses habitants des citoyens égaux à ceux de Rome et leur conférait les mêmes aptitudes à toutes les fonctions.

Cette prospérité dura jusque vers l'an 235, époque où tout l'empire romain traversa une crise terrible, connue, dans l'histoire, sous le nom d' « anarchie militaire ».

A Rome, les légions avaient donné l'empire à un géant, nommé Maximin, qui avait assassiné son prédécesseur Septime Sévère (222-235). On raconte de Maximin des choses prodigieuses : sa taille était de 8 pieds romains (soit 2 m. 36 ; d'un bras, il traînait un char, et déracinait des arbres ; il terrassait, à lui seul, 10 hommes, broyait des cailloux entre ses doigts, mangeait, en un jour, 40 livres de viande et buvait 76 litres de vin. Cet affreux barbare traita l'empire, en pays conquis, et, les sénateurs, en ennemis vaincus, pillant, confisquant, profanant, massacrant tout, sans autre règle que son bon plaisir. Son mépris de la vie humaine était tel, que c'était par centaines, à la fois, et cousus dans des peaux d'animaux, fraîchement tués, qu'il faisait jeter aux bêtes, les malheureux, sur lesquels ses soupçons s'étaient, par hasard, portés.

De tous côtés, on se révolta contre ce frénétique ; en Afrique, on proclama empereur le proconsul de Carthage, nommé Gordien, vieillard aussi estimé pour son intelligence que pour ses vertus. Mais, Capillien, gouverneur de la Numidie, prenant fait et cause pour Maximin, sut entraîner, à sa suite, la IIIe Légion, marcha contre Gordien, et battit

son fils, qui périt, les armes à la main, aux environs de Carthage. A la nouvelle de ce désastre, le vieux Gordien, qui, à ce moment, était âgé de plus de 80 ans, s'étrangla. Par un incroyable retour des choses d'ici-bas, deux ans plus tard, en 238, le petit fils de ce Gordien devenait, à son tour, empereur, à l'âge de 13 ans, sous le nom de Gordien III (238-244).

Hanté par le souvenir des trépas tragiques de son père et de son grand père, le jeune empereur voulut en tirer vengeance, et, attribuant les désastres, qui avaient frappé sa famille, à l'appui donné, à Capillien, par la III[e] Légion, il la licencia (238 ap. J.-C). Les légionnaires, qui la composaient, furent disséminés et incorporés dans les diverses légions qui, à ce moment, guerroyaient sur la frontière du Rhin. Lambèse fut presque complètement abandonné. Ce ne fut que 25 ans plus tard, vers 263, que la III[e] Légion fut reconstituée. On se mit à rebâtir et à réparer, avec la plus grande activité, le camp de Lambèse qui avait beaucoup souffert de cet abandon prolongé. Tout était à peu près remis en état, lorsqu'un terrible tremblement de terre vint, de nouveau, tout bouleverser. Sans aucun retard, on se remit au travail et c'est, de cette reconstruction, que datent le camp et le Prætorium, tels qu'ils existent aujourd'hui. Nous allons indiquer ce qui reste actuellement de cet établissement romain, le plus beau spécimen connu des camps permanents des légions.

Nous commencerons notre visite par le camp proprement dit (1).

Ce camp a la forme d'un rectangle de 420 mètres de large sur 500 m. de long. Le grand axe est dirigé exactement du Nord au Sud. Sur cet axe, et à environ 150 m. de la face Nord, s'élève une construction quadrangulaire de 23 m. 60 sur 33 m. 60, dont le grand axe, comme celui du camp, est dirigé du Nord au Sud et qu'on désigne sous le nom de prætorium. Cette désignation est, peut-être, critiquable, parce que ce monument, ne servant de résidence, ni au préteur, ni aux hauts fonctionnaires de la légion, ne saurait être assimilé au prætorium des camps des légions en marche, dont nous avons donné la description plus haut.

(1) Voir la carte n° 2. Croquis de Lambesis.

Sur la façade Nord de cet édifice, où se trouvent une grande porte monumentale et deux portes latérales plus petites, on voit une inscription très détériorée, mais qui permet pourtant de lire que l'édifice fut restauré, sous le règne de l'empereur Gallien (260-268), en l'an 268 de notre ère.

Sur la façade orientale qui présente une grande porte et quatre petites portes, une inscription en abréviation :

L E G.
$\overline{\text{III}}$. A V G.

rappelle que ce camp fut celui de III[e] Légion.

Le milieu du prætorium était le point de rencontre des axes des deux voies coupant le camp à angle droit. C'étaient : du Nord au Sud, la voie prétorienne, allant de la porte prétorienne à la porte décumane, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, dans la description d'un camp romain journalier ; de l'Est à l'Ouest, la voie des principia, joignant la porte dextre à la porte sinistre. Ce qui reste de l'enceinte permet de retrouver les vestiges de la porte prétorienne et de la porte dextre.

Quel était l'usage de ce prætorium ? Cela est assez difficile à déterminer, car ce carrefour de routes ne laissait que peu de place pour des bâtiments d'habitation. L'absence de tuiles de couverture, dans les décombres, laisse supposer que cet édifice ne fut jamais couvert. On a cru pourtant trouver des vestiges de petites constructions adossées aux murs Est et Ouest. Certains y voient soit les vestiges des bureaux du légat, soit des salles de réunion des officiers, soit des cercles de sous-officiers. Peut-être, de nouvelles découvertes épigraphiques nous fixeront elles, à ce sujet.

Aujourd'hui, l'enceinte du prætorium sert de musée. On y a réuni un certain nombre d'antiquités, provenant de Lambessa, Timgad et Markouna.

Dans l'intérieur du camp, et à environ 100 m. au S. du prætorium, on remarque une construction qui, depuis longtemps, a attiré l'attention, mais dont la destination reste encore assez indécise.

On a remarqué que ce bâtiment possédait un sous-sol

composé de plusieurs petites pièces, et, comme il est question, dans les actes du martyre de Saint-Jacques et de Saint-Marien, d'une prison où les martyrs auraient été renfermés, on a pensé que c'était là précisément leur cachot. D'autre part, la présence d'une abside, à la partie supérieure, a fait penser, à quelques-uns, qu'on était en présence d'une chapelle chrétienne munie de cryptes.

M. Cagnat, professeur au Collège de France, auquel beaucoup de ces détails sont empruntés, croit qu'aucune de ces opinions n'est acceptable et il ajoute : « Je verrais « plutôt, dans cet ensemble, quelques-unes de ces chapel- « les païennes, où les sous-officiers se réunissaient, un « peu comme on fait chez nous dans des cercles, pour se « distraire, pour discuter leurs intérêts et aussi pour célé- « brer le culte de l'empereur ».

M. Boissier, membre de l'Académie française, dans son ouvrage si remarquable sur « l'Afrique Romaine », parle longuement de Lambessa et nous ne saurions mieux faire que de transcrire, ici textuellement, ce qu'il dit au sujet de ces ruines, dont la destination reste encore si incertaine.

« Parmi les débris qui couvrent le Prætorium, on a re- « marqué un certain nombre de monuments d'une médio- « cre étendue, qui ont la forme d'un rectangle, dont un « des côtés est arrondi en abside. C'étaient des salles où « se réunissaient les lieutenants (optiones) (1) ; les joueurs « de trompette (cornicines) (2) ; les sergents-majors (tes- « serarii) (3) ; les éclaireurs (speculatores) (4), à leurs « moments de loisir. On appelait ces salles « scholæ » « nous dirions aujourd'hui des cercles. Les empereurs « avaient autorisé ces diverses catégories d'officiers à « former des associations, ou, pour employer le mot pro- « pre, des « collèges » et ils laissaient ces collèges bâtir « leurs « scholæ » au milieu du camp, c'était un moyen de « les surveiller de plus près. Les associés versaient, tous

(1) Optio, officier qui servait d'aide aux tribuns, aux centurions etc. Dans une inscription on trouve l'expression : Optio in Centuria ; Aide centurion ou lieutenant de centurion.

(2) Cornicen, de cornù canere, jouer du cor.

(3) Ce mot vient de la racine « tessera », jeton, ordinairement en métal, distribué ou jeté au peuple, sorte de bon qu'on pouvait échanger contre du blé, de l'argent, etc.

(4) Ce mot « speculatores » signifie aussi espions.

« les ans, à la caisse commune, une certaine somme qui « leur était rendue quand ils quittaient le service, ou, s'ils « mouraient, avant leur retraite, servait à les enterrer con- « venablement ».

« Le souci de la sépulture était, sous l'Empire, le motif « ou le prétexte de toutes les sociétés de ce genre : toutes « sont, au moins en apparence des associations pour les « funérailles (collegia funeralia), mais ce n'était qu'une « étiquette ; comme les nôtres, elles avaient d'autres vi- « sées et se préoccupaient autant de la vie que de la mort ».

Tout en reconnaissant que les collèges de Lambèse savaient s'occuper des intérêts immédiats de leurs membres, même en leur avançant de l'argent pour leur faciliter des démarches coûteuses, ayant pour but leur avancement, ainsi que le témoignent certaines inscriptions, nous ne pouvons faire autrement que de rappeler que les Romains, comme la plupart des peuple païens, avaient le sentiment intime d'une vie future, pendant laquelle le mal ou le bien, faits sur cette terre, devaient recevoir leur punition ou leur récompense. Peut-être le respect qu'ils avaient pour les morts venait-il de cette conviction. En tout cas, particulièrement, chez les Romains, la privation de sépulture était regardée comme un terrible malheur qui empêchait les défunts de pénétrer dans les régions célestes.

La privation de sépulture était une aggravation de la peine de mort et elle était indiquée, dans les jugements, par la prescription de jeter le corps du supplicié aux Gémonies, c'est-à-dire, au dépôt des ordures de la ville.

Cette crainte explicable et très louable du manque de sépulture suffirait seule à expliquer la formation de ces espèces de syndicats. Il est bien à croire que certains ambitieux, ont dû se servir de ces institutions, pour mener à bien leurs combinaisons ou satisfaire leurs ambitions personnelles, mais, c'est peut-être aller un peu loin que de généraliser et de supposer que le motif invoqué, pour justifier l'existence de ces associations, n'était qu'un trompe l'œil, destiné à donner le change et à permettre de poursuivre, dans l'ombre, la réalisation de plans concernant de tout autres intérêts.

A une centaine de mètres au S.-E. de ces bâtiments, à destination encore problématique, se trouvent les vestiges

assez importants des thermes de la III[e] Légion. Malheureusement, depuis les fouilles faites en 1862 et 1865, aucune mesure de conservation n'a été prise, et, aujourd'hui, on a à déplorer la disparition de la plupart des mosaïques et des peintures à fresque existant encore à cette époque.

Un détail à signaler, c'est que toutes les briques, employées à la construction des thermes, portent l'estampille de la Légion ; ce qui permet de supposer que le légat avait dû organiser une briquetterie, dont le service était assuré par les légionnaires.

Dans la partie Sud du camp, il n'y a plus rien d'intéressant. Nous allons revenir sur nos pas, traverser le prætorium et suivre la voie prétorienne dans sa partie nord. Cette voie n'est pas complètement déblayée, mais partout où le déblaiement a été exécuté, le dallage est resté en parfait état, aussi bien sur la chaussée, proprement dite, que sur les trottoirs.

La porte prétorienne semble avoir été construite sur le même plan que la porte dextre ; elle comprenait deux passages, l'un pour les voitures, l'autre pour les piétons, sa défense était assurée par deux corps de garde, placés dans des tours semi-circulaires, faisant saillie à l'extérieur. On pense que ces deux tours devaient être réunies, entre elles, par leur partie supérieure, au moyen d'une galerie, à claire voie, passant au-dessus de l'extérieur de la porte, et permettant aux défenseurs de jeter des pierres, de l'huile bouillante, du plomb fondu, etc., sur les assaillants qui qui ayant réussi à parvenir jusqu'à elle, chercheraient à la démolir, à coups de hache ou de bélier. Ces tours avaient des plateformes destinées à l'établissement de balistes ou de catapultes ; sur la plateforme d'une de ces tours, on a trouvé des projectiles en terre cuite de la grosseur d'un œuf, destinés à être lancés, soit au moyen de frondes, soit au moyen de catapultes.

De la porte prétorienne, partaient deux routes ; l'une se dirigeant vers le N.-O. et conduisant à Batna, l'autre, dans la direction du Nord, et conduisant à Constantine.

De la porte dextre, partaient également deux routes ; l'une, se dirigeant vers le N.-E., et conduisant à Tébessa, par Markouna, Timgad et Khenchela, l'autre, se dirigeant

vers le S.-E. Cette dernière était la voie septimienne, reliant le camp à la ville civile de Lambesis.

Ces différentes voies romaines, aujourd'hui, à peu près, disparues, se reconnaissaient, particulièrement, à l'alignement des tombeaux qui les bordaient. C'était, en effet, une coutume des Romains d'enterrer leurs morts, au moins ceux d'une certaine notoriété, le long des routes.

Quelques-uns de ces tombeaux sont assez bien conservés; un des plus remarquables se trouve, à environ 3 kilomètres au N. du camp, sur la voie romaine conduisant à Constantine ; il contenait la dépouille mortelle d'un ancien commandant de la III[e] Légion, nommé Titus Flavius Maximus.

Ce monument fut restauré en 1849. Au cours des travaux, on mit au jour une enveloppe de plomb, contenant une lampe en verre, un vase de poterie et des cendres. Ce tombeau portait une inscription dont voici la traduction.

« A Titus Flavius Maximus, préfet de la III[e] Légion Au-
« guste, les héritiers de Julius Secundus, de son vivant,
« centurion de ladite Légion, auquel le même Maximus
« avait, par son testament, imposé l'obligation de lui éle-
« ver un tombeau du prix de 12.000 sesterces » (environ 2.400 francs de notre monnaie).

Cette inscription montre que ce commandant de la III[e] légion attachait une grande importance à l'érection d'un monument funéraire, en rapport avec sa haute situation, et qu'il avait pris la précaution de laisser par testament, à un de ses amis, la somme nécessaire pour assurer l'exécution de sa volonté. Mais Julius Secundus ayant disparu, lui-même, avant d'avoir pu réaliser les clauses du testament, ses héritiers se sont empressés d'acquitter la dette de leur parent, pour éviter, à lui et à eux-mêmes, les vengeances des dieux infernaux.

En revenant au camp, et à un kilomètre de la porte prétorienne, on voit à environ 450 mètres à l'Est, sur une petite éminence, les ruines peu importantes d'un temple de Minerve.

Rentrés dans le camp par la porte prétorienne, passons par la porte dextre et prenons l'ancienne voie romaine de Timgad. A environ 150 mètres de la porte, nous trouvons un arc de triomphe, à une seule porte.

Autrefois, ce monument portait une inscription qui a disparu ; heureusement, on en a conservé le texte, d'après lequel, cet arc de triomphe avait été élevé, en l'honneur de l'empereur Commode (180-192 ap. J.-C.) aux frais d'un ancien centurion de la IIIe Légion, devenu membre de la curie de Timgad.

A quelques mètres au S.-E. de cet arc de triomphe existent les vestiges de thermes moins importants que ceux signalés dans l'intérieur du camp.

A 100 m. au Sud de ces thermes, s'élève un mamelon d'environ 100 m. de diamètre qui indique l'emplacement de l'amphithéâtre. Il y a une soixantaine d'années, il était, d'après les descriptions qui en ont été faites à cette époque, assez bien conservé ; mais depuis, toutes les pierres des maçonneries ont disparu et la dépression qui constituait autrefois la piste est devenue un dépôt d'immondices. Cet amphithéâtre pouvait contenir de dix à douze mille spectateurs.

En sortant de l'amphithéâtre, nous nous trouvons sur la voie Septimienne qui conduisait, de la porte dextre du camp, à la ville civile de Lambèse. Cette voie a disparu sous les cultures des jardins des habitants du village moderne. Nous allons sortir des jardins et prendre le chemin qui les contourne à l'Est. A 800 m. environ au S.-E. de l'amphithéâtre, nous rencontrons des ruines qui sont celles d'un fort élevé par les Byzantins.

A 300 mètres plus loin, et, à environ, 1.000 mètres de la porte dextre, nous retrouvons la voie Septimienne, juste à l'endroit où elle passe sous un arc de triomphe qui a reçu le nom de Septime Sévère, l'empereur qui régnait au temps où ce monument fut construit (222-225 ap. J.-C).

Tout auprès et au S.-O. de cet arc de triomphe, se trouvent des ruines de latrines publiques, moins bien conservées que celles de Timgad.

Puis, attenantes à cet édifice municipal, se voient des ruines qui, elles aussi, ont en partie disparu et auxquelles on donne à tort, croyons-nous, le nom de Palais du Légat. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que cet édifice, eu égard aux mosaïques qui l'ornaient autrefois, et aux débris de statues qu'on y a trouvés, avait été très luxueusement aménagé.

De ce soit disant palais du légat, en se dirigeant vers le sud, on trouve à 300 m., un groupe de ruines importantes.

Tout d'abord, un temple élevé à Esculape, dieu de la santé, et à sa fille Hygie. Une inscription, attribuant ce monument aux empereurs Marc Aurèle et Vérus, fixe la construction de ce bâtiment entre les années 161 et 169 ap. J.-C. Cette même inscription mentionnait que les soldats de la IIIe légion en furent les constructeurs.

Cette inscription présente, non seulement une importance historique, mais, encore, elle témoigne, par une particularité très remarquable, des sottises que la haine et la vengeance peuvent inspirer à des hommes, par ailleurs, très raisonnables.

Le nom de la IIIe légion, dans cette inscription, comme dans quelques autres, a été martelé pour le rendre illisible. Ce serait, paraît-il, par ordre de l'empereur Gordien III, (238-244 ap. J.-C.) que cette mutilation aurait été commise. Cette vengeance mesquine est bien indigne d'un empereur romain, qui aurait bien dû se rendre compte que, malgré sa toute puissance éphémère, il ne pouvait faire que la IIIe Légion n'eût existé et n'eût laissé, un peu partout, en Algérie, des traces de son passage.

Des actes semblables de vandalisme ont été commis en France, à diverses époques et témoignent de la haine que se portèrent les divers partis religieux ou politiques qui se disputèrent le pouvoir. Au temps des guerres, dites de religion, les protestants se firent un plaisir et même un devoir de briser, tout ce qu'ils purent des statues ornant les églises catholiques et qu'ils considéraient comme des emblêmes de paganisme; aussi très nombreuses sont les statues de nos églises auxquelles manquent le nez, les oreilles, les doigts, les mains et les pieds. Au temps de la Terreur, la haine de certains énergumènes s'exerça sur les tombeaux des membres de la noblesse, en martelant, afin qu'on ne pût les reconnaître, les armoiries et l'énumération des titres gravés sur les pierres tumulaires des anciens seigneurs.

Toutes ces mutilations sont absolument regrettables et ne sauraient se justifier par aucun raisonnement ; en effet, nous ne pouvons empêcher le passé d'avoir existé, et quels que soient les sentiments que nous puissions nourir contre

les régimes disparus, nous ne leur en devons pas moins respect et reconnaissance. Si, en effet, aujourd'hui, nous jouissons d'une civilisation qui se prétend supérieure et progresse tous les jours, nous devons en remercier toutes les générations qui nous ont précédés, et nous rendre compte que notre état social actuel a été préparé par nos ancêtres et est le résultat de leurs travaux et de leurs labeurs, la conséquence de leur succès et de leurs échecs, le fruit de leur raison et aussi de leurs folies.

Respectons donc le passé, et sachons tirer, de l'histoire, les profitables enseignements qu'elle donne toujours à ceux qui l'étudient, sans passion, ni parti pris.

Revenons au temple d'Esculape, centre de nombreuses ruines parmi lesquelles on remarque celles d'un établissement thermal, ainsi que celles de nombreuses petites chapelles votives, presque toutes pavées en mosaïques et à l'entrée d'une desquelles on lit cette inscription qui ne serait certainement pas déplacée à l'entrée d'une église chrétienne :

BONUS INTRA	MELIOR EXI
Entre (ici) bon	Sors (en) meilleur

A une centaine de mètres à l'Est du temple d'Esculape, on rencontre les ruines de deux forums juxtaposés. C'est le seul exemple que l'on connaisse de deux forums, ainsi construits l'un près de l'autre. Dans le plus grand, on a constaté l'existence d'un temple consacré à Jupiter, Junon et Minerve, comme le Capitole à Rome ; aussi désigne-t-on, parfois, ce grand forum sous le nom de « Capitole ».

En sortant du petit forum, par le Nord, on traverse une ancienne voie romaine au nord de laquelle s'étendent des ruines de thermes, construits avec des briques portant la marque de la IIIe Légion.

Suivons cette antique voie romaine vers l'Est, et nous trouvons les vestiges de deux arcs de triomphe aujourd'hui complètement ruinés. A propos de ces deux arcs de triomphe, nous mentionnerons ce fait que, dans les ruines de Lambèse, on compte quarante-neuf arcs de triomphe, plus ou moins ruinés. Cette indication permet de se rendre compte de l'ère de prospérité que dut traverser l'antique Lambesis, pendant la durée relativement courte de son existence, d'ailleurs, fortement tourmentée.

Enfin, pour terminer, nous irons visiter les ruines du temple de Neptune, qui s'élevait sur une colline située à 600 m. au Sud-Ouest du grand Forum. Ce temple dont il reste, à peine, quelques traces, fut construit non loin d'une source portant actuellement le nom d'Aïn-Drinn. Ses eaux captées tout le long du flanc de la montagne, alimentaient la ville civile de Lambèse, ainsi que le camp militaire, auxquels elles étaient amenées par un aqueduc, dont on trouve encore des traces, en plusieurs endroits, notamment, à mi-distance entre le temple de Neptune et celui d'Esculape.

Nous ne quitterons pas ces ruines si intéressantes sans déplorer, à nouveau, le vandalisme des gens qui, sans se rendre compte de leur forfait, ont détruit une des richesses archéologiques les plus remarquables et les plus complètes qui aient jamais existé dans le monde entier, et nous prendrons la résolution de pratiquer, nous même, et d'inculquer aux autres, le respect et l'amour de tout ce qui peut nous documenter sur l'histoire de l'antiquité, et en particulier, sur celle de notre pays.

Batna. La ville actuelle de Batna occupe l'emplacement d'un simple poste romain, destiné à surveiller la voie romaine de Lambesis à Cirtha. Ce poste était déjà passablement éloigné du massif de l'Aurès et son importance militaire, eu égard au voisinage de Lambèse, n'était que très médiocre, au temps de l'occupation romaine.

La surveillance des débouchés occidentaux de l'Aurès était, d'ailleurs, assurée, plus au sud, par le poste d'**El-Kantara.** En arabe, « El-Kantara » signifie, « le pont », et c'est, en effet, un pont de construction romaine qui a donné son nom à l'oasis actuelle. Ce pont, construit pour assurer le passage de la voie romaine de Lambessa à Biskra, au-dessus de l'Oued-Fedala, a une seule arche de 10 mètres d'ouverture, sa largeur est de 4 m. 90 et sa hauteur, au-dessus de la rivière, en temps ordinaire, est de 14 m. 50.

Le poste d'El-Kantara portait, du temps des Romains, le nom de **Calceus Herculis** (le soulier d'Hercule), et devait être une garnison assez importante. On rencontre, pêle-mêle, dans les bâtisses en pisé, des villages de l'oasis et dans les murs de la mosquée, des fragments de colonnes, des chapiteaux, des ornements d'architecture. Sur la route même, et, tout auprès du pont romain, qui sert encore au-

jourd'hui à franchir l'Oued-Fedala, on voit un bâtiment romain, très bien conservé qui sert, actuellement, d'écurie.

Après avoir traversé le défilé d'El-Kantara, la route de Biskra longe le pied du Djebel-Kteuf, couronné par les ruines d'un poste, qui avait reçu le nom de **Burgum Commodianum,** et qui fut construit, par ordre de Marc Antoine Gordien, fils de Marcellus, (210 après. J.C.), pour surveiller les abords de la garnison d'El-Kantara.

Nous avons vu, plus haut, que ce poste d'El-Kantara, était occupé par des troupes auxiliaires, originaires de Palmyre.

A 19 kilomètres au S. d'El-Kantara, à l'endroit qui porte, aujourd'hui, le nom de **Fontaine des Gazelles,** on trouve une piscine appartenant à des thermes romains, signalés sous le nom d'**Aquæ Herculis** (Eaux d'Hercule).

A 28 km. au S. d'El-Kantara, nous trouvons le village actuel d' **El-Outaïa** (la plaine) qui ne serait autre que le **Mesar-Filia,** des Romains. On y voit des ruines assez importantes, parmi lesquelles, celles d'un amphithéâtre dont une inscription mentionne la réédification, sous les empereurs Marc Aurèle et Commode, vers l'an 180 de notre ère.

A **Biskra** (à 55 km. d'El-Kantara), on ne trouve que peu de ruines romaines. Nous savons seulement que les Romains y avaient un établissement qu'ils avaient nommé « **Ad-Piscinam** » ou « **Vescera** ».

Les terribles inondations que Biskra eut à subir, et dont plusieurs sont restées historiques, celle de 1700, par exemple, expliquent la disparition des établissements romains. On trouve pourtant un certain nombre de pierres, provenant des ruines d'Ad-Piscinam, dans les murs des maisons actuelles d'un village de l'oasis, village qui porte le nom macabre de Bab-El-Khrokra (la porte du râle de la mort).

Cette chaîne de postes dont les Romains avaient entouré le massif de l'Aurès, se continuait, au Sud des montagnes, mais bien moins importante qu'au Nord.

On trouve des traces de l'occupation romaine à **Zeribet-El-Oued** et à **Liana.** Ce dernier point devait même posséder une population assez considérable, puisqu'on y retrou-

ve les ruines d'un aqueduc, destiné à amener, dans la ville, les eaux de l'Oued-El-Arab.

Non loin de Liana, sur la rive gauche de l'Oued-El-Arab, on voit le village de **Badès,** bâti sur l'emplacement du poste nommé **Ad-Badias,** par les Romains.

Au S.-O. de Biskra, on trouvait quelques établissements romains, tels que **Melili** et **Ben-Thious,** où l'on remarque un haut et large mur de construction romaine, qui paraît avoir appartenu à une forteresse ; **Lichana** et **Tolga** qui possède un castrum, poste fortifié comportant six tours bien conservées. La mosquée de Tolga renferme des colonnes et des chapiteaux remontant au temps de l'occupation romaine.

2° Groupe de la côte

Nous parcourrons la côte de la province de Constantine, de l'Est à l'Ouest en signalant, au passage, les divers établissements romains.

A 11 km. S.-E. de La Calle, le petite village arabe de **Hammam-Si-Ali-Labrak,** l'ancien **Nalpotès.** Il y existe une source d'eau thermale, déjà exploitée du temps des Romains.

A 2 km. S. de **Bône,** les ruines **d'Hippone.** De Bône, on y parvient, en franchissant l'Oued-Bou-Djemaa, sur un pont de construction romaine.

Hippone est l'ancien **Ubba,** des Carthaginois, et, l'**Hippo-Regius** de Ptolémée et de Peutinger. Aux IIIe et IVe siècles de notre ère, c'était, avec Carthage, le plus grand des marchés de l'Afrique romaine. C'est alors que les habitants de cette cité, enrichie par un commerce s'étendant sur tout le monde connu à cette époque, construisirent ces magnifiques monuments, ces aqueducs gigantesques, ces réservoirs immenses, ces splendides voies dont les vestiges font l'objet de l'admiration des hommes de notre époque, quelque habitués qu'ils soient à voir les problèmes, les plus difficiles, résolus par la science et l'audace de nos ingénieurs. C'est à la même époque qu'elle avait Saint-Augustin pour évêque. Malheureusement cette prospérité ne devait pas avoir une longue durée. En l'année 430, les Vandales vinrent mettre le siège devant la ville ; après avoir en vain essayé de s'en emparer par une attaque de vive force, ils se virent réduits à en faire le blocus par terre et par mer. La ré-

sistance fut acharnée, et ce ne fut qu'après plus d'une année, au cours de laquelle mourut Saint-Augustin, que les habitants décimés par la famine, ouvrirent leurs portes aux assiégeants. Ceux-ci, pour se venger des pertes qu'ils avaient subies sous les murs d'Hippone, en massacrèrent les défenseurs et allumèrent un gigantesque incendie qui réduisit en cendres les maisons particulières et les monuments publics de cette importante cité.

L'enceinte de la ville antique embrassait, à peu près, 60 hectares. On remarque, sur l'espace qu'elle occupait, de nombreux vestiges d'antiques constructions, des pans de murs rougeâtres, d'énormes fragments d'une maçonnerie épaisse et solide ; mais le monument le plus remarquable et, en même temps, le mieux conservé, c'est l'établissement hydraulique, composé de plusieurs grands réservoirs et d'un aqueduc qui, prenant naissance dans le mont Edough, conduisait, dans la cité, les eaux de la montagne. Ce sont ces réservoirs qui, rendus à leur première destination, alimentent, aujourd'hui, la ville de Bône.

Au bas d'Hippone, on voit encore, aux bords de la Seybouze, et, à environ 1.000 m. de son embouchure, des pans de maçonnerie qui, au temps des Romains, firent partie des quais du port d'Hippo-Regius. Ce fut là même, qu'en l'an 44 avant J.-C., la flotte de Publius Sitius, lieutenant de César, détruisit la flotte de Metellus Scipion, partisan de Pompée.

Rusicada (le cap des Cigales) dont le nom d'origine phénicienne Rus-Cicar, ou Ras-Sadek, (le cap de la Plaine), peut se retrouver dans le nom de Ras-Skidda, que les Arabes donnaient au territoire sur lequel s'élève aujourd'hui **Philippeville.** En construisant cette dernière ville, d'origine toute récente, on a découvert de nombreuses citernes, des mosaïques et un théâtre qui témoignent de l'importance que cette ville avait prise à un certain moment. Mais cette prospérité ne dura qu'un temps, et Rusicada disparut complètement, sans qu'on sache ni à quelle époque, ni dans quelles circonstances.

Stora, l'ancien port de Rusicada, présente, entre autres ruines romaines intéressantes, des citernes alimentées par l'Oued-Cheddi. Les eaux de cette rivière y parviennent, au moyen d'un tunnel que les Romains creusèrent pour leur

permettre de traverser l'arête rocheuse, qui sépare le ravin de l'oued de l'emplacement de la ville.

A 25 km. S. de Philippeville, sur les rives de l'Oued-Merdès, s'élève le village d'**El-Arouch,** bâti sur l'emplacement de la ville romaine portant le nom de **Ad-Villam-Sele.**

Collo, que Ptolémée appelle **Kollops-Magnus,** tandis qu'il porte le nom de **Chullu,** sur les tables de Peutinger, et de **Chulli-Municipium** sur les Itinéraires d'Antonin ; d'autres documents le désignent encore sous le vocable de **Minervia-Chulla.**

Des ruines nombreuses, un aqueduc dont les arches atteignent jusqu'à vingt mètres de haut, des fragments d'inscriptions, des médailles trouvées sur l'emplacement de la ville même et aux environs, ne laissent aucun doute, sur l'origine de Collo, non plus que sur son ancienne importance.

A 4 kilomètres E. de Collo, on trouve une nécropole et de nombreuses ruines romaines, dont un forum. D'après une inscription, les Romains donnaient à cette ville le nom de **Colonia Celtiana.**

Djidjelli, ancien comptoir carthaginois, colonie romaine d'**Igilgili,** fondée par l'empereur Auguste au commencement de l'ère chrétienne.

Bougie, fut d'abord un emporium ou comptoir commercial des Carthaginois. Elle fit ensuite partie de la Numidie, au temps de Massinissa. Selon Pline, elle devint plus tard une des colonies fondées par l'empereur Auguste dans la Mauritanie, dès la première annexion, en l'an 33 av. J.-C. Le nom romain de Bougie était **Saldæ,** ou, d'après une inscription conservée au musée algérien du Louvre, **Colonia-Julia-Augusta-Saldantium.**

Au Ve siècle de notre ère, Saldæ était une des nombreuses villes épiscopales de la Mauritanie Sétifienne.

A la fin du Ve siècle, Saldæ tomba au pouvoir des Vandales, lesquels lui donnèrent le nom de Gouraya, qui, dans leur langue, signifie « la montagne ».

A 21 km. S.-O. de Bougie, le village de **Toudja,** où l'on trouve des ruines très remarquables d'un immense aqueduc.

A 28 km. S.-O. de Bougie, on voit le village actuel de **Tiklat,** élevé sur l'emplacement de l'établissement romain

de **Tubusuctus.** Les ruines nombreuses, qui couvrent le sol, comprennent des colonnes, des bornes milliaires, des inscriptions, des arcades, des souterrains et, principalement, des citernes dont l'une divisée en 15 compartiments, de 4 m. 20 de largeur sur 35 mètres de longueur, et 6 mètres de hauteur a une capacité totale de 13.230 mètres cubes. Tous ces vestiges, couvrant un espace considérable, donnent une idée de l'importance de la ville qui s'élevait, autrefois, sur cet emplacement.

3° Groupe de la vallée supérieure de la Medjerda (Souk-Ahras)

Souk-Ahras. — Des ruines couvrant une superficie de seize hectares, nous représentent l'établissement romain qui s'appelait **Thagasta.**

Saint-Augustin y est né, le 13 novembre 334. Son père Patrice était décurion, ou conseiller municipal, de cette cité.

On a trouvé à Souk-Ahras des tombeaux, des pierres tumulaires et des inscriptions, dont, une mentionne le nom de Thagasi, donné aux habitants de la ville de Thagasta.

Dans la vallée supérieure de la Medjerda et, par rapport à Souk-Ahras, nous trouvons :

A 11 km. N.-E., près de nombreuses ruines romaines, les eaux thermales (32°) sulfureuses et salines connues sous le nom de **Hammam-Oulad-Zéïd.**

A 22 km. S.-E. Le village de **Taoura,** l'ancienne **Tagoura,** dont les ruines s'étendent sur un mamelon, couronné par un petit fort, qui n'est autre chose qu'un temple romain, que les Arabes ont crénelé, pour en faire un ouvrage défensif.

A 36 km. S.-O., **Mdaourouch,** village à cheval sur la chaîne de hauteurs qui sépare l'Oued-Medjerda de son affuent l'Oued-Mellègue.

Les ruines importantes qui entourent Mdaourouch sont celles de l'antique ville de **Madaura,** une des plus anciennes colonies romaines d'Afrique. La situation de cette ville est admirable, entre les innombrables cours d'eau qui alimentent la Medjerda et les verdoyantes forêts qui couronnent le Djebel-Bou-Sessou. On trouve dans ces ruines, indépendamment de constructions romaines intéressantes, les vestiges assez bien conservés d'une forteresse byzantine.

Apulée qui fut à la fois, philosophe, rhéteur et romancier,

et qui, malgré son origine étrangère, écrivit dans un latin assez pur, naquit à Madaure en l'an 114 ap. J.-C., à la fin du règne de Trajan. Il mourut à Carthage, en 184, à l'âge de 70 ans. Il fut l'auteur d'un livre intitulé « l'Ane d'Or », présentant un intéressant tableau, peut-être le plus complet que nous possédions, de la vie et des mœurs de la société romaine, au IIe siècle de notre ère.

C'est à Madaure que Saint-Augustin commença ses études.

A 29 km. S.-O., **Khremissa,** bâtie sur l'emplacement de la ville romaine connue sous le nom de **Thubursicum-Numidarum.** Cette ancienne ville couvre, de ses ruines, une suite de mamelons formant amphithéâtre. On remarque parmi ces ruines, celles d'un théâtre, en partie, cachées par une construction dont on n'a pu encore déterminer la destination. Une source thermale sourd d'un bâtiment remarquable par la forme cintrée des portes des citernes. Des fragments de palais, de constructions particulières, du mur d'enceinte de la ville, d'une basilique, d'un arc de triomphe et de mosaïques témoignent de la prospérité de cette ville, au temps des Romains.

Tifech, nom d'un ancien village arabe, à 41 km. S.-O. de Souk-Ahras. Ce village a disparu ; mais, près de son emplacement, sont les ruines d'une ville romaine qui s'appelait **Tipaza.** (Ce nom de Tipaza est porté également par une ville romaine de la province d'Alger). Ces ruines dominent toute la plaine de Tifech, qui dut être autrefois d'une très grande fertilité, si l'on en juge par le nombre surprenant de vestiges de fermes et de villas éparses tout autour, sur une surface de plus de mille hectares. La citadelle de Tipaza subsiste encore, en assez bon état de conservation.

4° Groupe de la vallée de l'Oued-Seybouse (Guelma)

Le centre de l'occupation romaine dans la vallée de l'Oued-Seybouse fut **Calama,** aujourd'hui **Guelma.** C'est à peine si l'on trouve aujourd'hui quelques vestiges de l'ancienne splendeur de Calama, dont le souvenir ne nous est conservé que par un théâtre, encore en assez bon état(1)

(1) Ce théâtre a été restauré.

et par une forteresse, construite par les Byzantins, au moyen de matériaux provenant de l'ancienne ville.

Autour de Guelma, nous trouvons :

A 9 km. N., **Guelaat-Bou-Sbah,** village construit sur l'emplacement d'un village romain nommé **Villa-Serviliana.** Auprès de cette villa, se trouve une source thermale connue des Romains et exploitée par eux dans un établissement qu'ils appelaient **Ad-Servilianam.** Les arabes lui ont donné le nom d'Hammam-Berda ; les eaux de cette source sont utilisées pour le traitement des maladies de peau.

A 16 km., également au Nord, on trouve près du village de **Nechmeïa** les ruines de la ville romaine d'**Ascurus.**

A 12 km. O. nous trouvons un village nommé **Aïn-Amara,** près duquel on voit les ruines remarquables de la ville Romaine de **Announa,** dont le nom, primitif, berbère, était **Tibili.**

Il nous reste d'Announa un bel arc de triomphe assez bien conservé, de 8 mètres de haut sur 10 mètres de large, un bâtiment rectangulaire de 20 mètres sur 30, formé de murs ayant 0 m. 80 d'épaisseur, une basilique, à 3 nefs, de 12 m. 30 sur 15 m. 30, avec une abside de 4 m. 90 de diamètre, des mosaïques, des pierres tumulaires avec des inscriptions. On y retrouve, également, des traces du mur d'enceinte dans lequel on distingue deux portes, celle de l'Ouest et celle du Sud ; cette dernière est ornée de bas-reliefs.

A 20 km. dans la même direction, se trouvent les sources thermales de **Hammam-Meskoutine** que les Romains connaissaient sous le nom de **Aquæ-Tibilitanæ.** Ces eaux, dont la température est de 95° et dont le débit est de près de 100 mètres cubes, par minute, sont employées dans le traitement des rhumatismes et des accidents consécutifs aux blessures graves.

Il faut ajouter que toute cette partie de la vallée de la Seybouze présente, en dehors de ces traces de l'occupation romaine, celles, non moins intéressantes, de l'occupation antérieure des populations berbères.

Les monuments mégalithiques et, en particulier, des tombeaux, se rencontrent, en grand nombre, dans de nombreu-

ses régions et principalement aux environs de **Roknia** à 5 ou 6 km. au Sud d' **Aïn-Amara.**

A 30 km. O. se rencontrent les ruines importantes de **Henchir Kebira** (les grandes ruines), vestiges d'une ville dont on n'a pu encore trouver le nom latin.

En remontant la vallée supérieure de la Seybouze et sur le contrefort qui sépare cette rivière de l'Oued-Zénati, un de ses affluents de gauche, on trouve successivement :

A 40 km. S.-O., **Oum-Guerrigch,** où existent les ruines de monuments romains, d'une certaine importance, et, couvrant un espace assez considérable. Une inscription portant une dédicace à Septime Sévère (an 204 de notre ère) nous fait savoir qu'Oum-Guerrigch portait, à cette époque, le nom de **Civitas Nattabutum.**

A 53 km. S.-O., autour du village de **Temlouka,** ruines de l'ancienne **Rotaria** des Romains.

Enfin à 20 km. E.-S.-E. de Temlouka, le village de **Ksar-Sbehi** construit sur l'emplacement de **Castellum Fabatium.**

Sous groupe du haut-plateau d'Aïn-Beïda

Le haut plateau d'Aïn-Beïda, dont la fertilité avait attiré l'attention des Romains est recouvert de ruines qui témoignent de l'intensité de leur colonisation agricole. Malgré cela, les grands établissements y ont été assez rares, au moins ceux qu'on a pu identifier. Nous devons cependant citer :

Aïn-Beïda qui s'élève sur l'emplacement d'un établissement romain dont n'a pu retrouver le nom, mais qui paraît avoir été un des gîtes d'étapes de la route de Constantine à Tébessa.

A 26 km. O. d'Aïn-Beïda, **Mrikeb-Tahla** qui paraît être l'ancien **Macomabidus.**

A 25 km. N.-E., **Fedj-Souïoud,** un col où l'on a retrouvé une borne milliaire mentionnant, à la fois, les noms de Carthago, Hippo-Regius, Cirtha, Lambesis et Thevesta. Il est à croire que, là, était le point d'intersection de routes conduisant à ces diverses cités.

La route d'Aïn-Beïda à Khenchela traverse une région ou abondent les ruines romaines. Les principales se trouvent à **Ksar-Bel-Kroun, Henchir-El-Amra, l'Oued-Nini,** et **Hen-**

chir Mtoussa situées respectivement à 7, 11, 16 et 23 km. d'Aïn-Beïda.

Enfin à mi-distance entre Khenchela et la pointe sud de la Guerah-El-Tarf, les ruines relativement importantes de **Ksar-Baraï** (ou **Bagaï**) autrefois **Vagaïa,** citée par Saint-Augustin. On y voit un grand fort, à l'intérieur duquel, on remarque quatre rangées de colonnes en marbre blanc.

Donatus, qui provoqua l'hérésie des Donatistes, fut évêque de Vagaïa vers 350.

5° Groupe de la vallée de l'Oued-El-Kebir (**Constantine**)

Dans le bassin de l'Oued-El-Kebir, formé par la réunion de l'Oued-Rhumel et de l'Oued-Endja, la ville la plus importante est actuellement **Constantine.** Déjà du temps des Berbères, puis ensuite, du temps des Romains, cette position stratégique, pour ainsi dire, unique au monde, avait attiré l'attention des souverains du pays qui y avaient établi leur capitale et fixé leur résidence.

La possession de cette forteresse naturelle, qui domine tout le pays, fut donc le but que poursuivirent tous les conquérants ou insurgés, qui se disputèrent l'hégémonie de cette région. La légende rapporte que Constantine a été assiégée et prise quatre-vingt fois.

Le nom berbère de Constantine était **Cirtha :** c'est ainsi qu'on l'appelait du temps des rois Syphax, Massinissa, Micipsa, Adherbal et Juba. Sous les Romains, elle reçut le nom de **Cirtha-Sittianorum** et de **Cirtha Julia.** Enfin, lors de la domination byzantine, elle reçut le nom de **Constantina,** que les Arabes lui ont conservé, sous la forme passablement altérée de **Ksentina.**

Comme dans toutes les régions qui ont été le théâtre de nombreuses guerres, les monuments témoins du temps passé ont, en grande partie, disparu.

A Constantine même, en dehors des collections de pièces de monnaie et des antiquités romaines, réunies au musée, on ne peut citer comme vestige de l'ancienne cité que la Kasba rebâtie par les Français, sur l'emplacement de la primitive forteresse des Berbères, laquelle fut occupée, successivement, par les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes et les Turcs. Dans les murs de cette nouvelle Kasba, on a encastré des inscriptions trouvées sur les lieux,

et qui renferment des renseignements, intéressants, concernant l'histoire de Constantine. Une d'elles, par exemple, est une dédicace, faite, par la République des Cirtensiens, à son patron, Publius Julius Junianus Martialianus. Une autre s'adresse à Titus Cœsernius, patron des quatre colonies cirtensiennes qui avaient formé, entre elles, une espèce d'alliance, dans le but de défendre leurs privilèges.

Ces quatre colonies étaient : Cirtha, actuellement, Constantine ; Rusicada, actuellement, Philippeville ; Milew, actuellement, Mila ; et Chullu, actuellement, Collo.

A citer, également, les immenses et magnifiques citernes que les Romains construisirent pour y mettre en réserve 12.000 mètres cubes d'eau, et qui, récemment réparées, servent, aujourd'hui, à assurer le service d'eau de la ville moderne. Ces citernes étaient, autrefois, alimentées par un aqueduc, dont on attribue la construction à l'empereur Justinien, vers l'an 550 ap. J.-C. Les restes actuels consistent en 5 arches construites en pierres de taille, et, dont la plus élevée n'a pas moins de vingt mètres de hauteur.

Non loin de ces ruines, mais sur la rive droite du Rhumel, se dresse une roche présentant une face verticale, presque plane, sur laquelle est gravée une inscription, relative aux martyrs chrétiens : Marius, Jacob et leurs compagnons qui, comme eux, humbles jardiniers de la banlieue de Constantine, subirent, avec courage, les plus affreux supplices, plutôt que de renier leur foi. Torturés à Cirtha, en l'an 259, sous le règne de l'empereur Valérien, ils furent ensuite transportés à Lambésis, où ils furent mis à mort. L'église catholique les a canonisés, au nombre des saints martyrs africains.

Au N.-E. de Constantine, à 600 mètres environ de la pointe Nord de la Kasba, et sur la rive droite du Rhumel, s'élève une hauteur assez considérable, qui surplombe la ville, d'environ 70 mètres, et est connue sous le nom de Mecid. Les pentes Nord de cette colline sont hérissées de rochers grisâtres, portant de nombreuses inscriptions, datant des commencements de l'occupation romaine, c'est-à-dire, d'une centaine d'années, avant l'ère chrétienne. Deux, d'entre elles, méritent d'être mentionnées comme perpétuant la mémoire de deux centenaires ; l'un, nommé

Gorgius, qui mourut à l'âge de 130 ans, et l'autre, nommé Cœlius, qui ne dépassa pas l'âge de 105 ans.

Sur cette même colline, deux autres inscriptions identiques ne portant que ces trois mots : LIMES FUNDI SALLUSTIANI, (Limite de la propriété de Salluste) nous indiquent que là s'arrêtaient les propriétés de Salluste, l'auteur d'une histoire de la Conjuration de Catilina (63 av. J.-C.) et d'une histoire de la guerre de Jugurtha (110-108 av. J.-C.).

Ce Salluste était un politicien plein de talents, mais sans aucun scrupule. Après toute espèce de fluctuations, il s'attacha à la fortune de César qui, en l'an 45 av. J.-C., le nomma proconsul de Numidie ; dans l'exercice de ces fonctions, il commit les plus abominables exactions. De retour à Rome, il fut accusé de concussion par ses anciens administrés ; les preuves abondaient de toutes ses malversations, mais malgré cette évidence, grâce à la pression que César exerça sur le Sénat, celui-ci prononça une sentence d'acquittement. On prétend que César ne mit pas gratuitement son intervention, au service de ce bandit, qui dut, pour l'obtenir, lui abandonner une partie importante des trésors, produit de ses rapines.

A 7 km. N.-O. de Constantine, se trouvent des sources thermales (33°) dont les eaux étaient employées par les Romains. Ceux-ci avaient donné à cet établissement le nom d'**Azimæia.** Le village, construit actuellement près de ces sources, a reçu le nom arabe de **Le Hamma.**

A 24 km. N.-O., se trouvent des gorges connues sous le nom de **Khreneg** (gorges, en arabe). A l'entrée de ces défilés, s'élevaient, jadis, les murs d'une petite ville romaine, nommée **Tiddi.** Cette petite ville, dont l'emplacement est actuellement absolument désert, était bâtie sur une éminence protégée de presque tous les côtés par des ravins, à peu près infranchissables ; elle avait une superficie, de 10 à 12 hectares, et était traversée par une voie romaine, encore en usage aujourd'hui, se dirigeant, en ligne droite, vers le Nord. Selon toute probabilité, ce tronçon faisait partie d'une route conduisant de Cirtha à Chullu (Collo), l'une des quatre colonies cirtensiennes. C'est à peu de distance de Tiddi, que se trouvent les gisements d'argile d'où s'extrayait la matière première nécessaire à la confection des

vases, des lampes funéraires et des tuyaux de conduite d'eau, marqués TIDITNI que l'on trouve, en si grande quantité, à Constantine.

A 4 km. E. du Khreneg, s'élève **le monument de Lollius.** Il a la forme d'un cylindre reposant sur un soubassement et orné, à sa partie supérieure, d'une corniche surmontée d'une assise formant attique. Ce monument frappe, tout d'abord, par l'harmonie de ses proportions, dont les dimensions ont un étrange rapport avec notre système métrique. Les gradins ont exactement un mètre de largeur, l'assise supérieure a la même dimension, les gradins ont soixante centimètres de hauteur, l'élévation totale du monument est de cinq mètres cinquante et son diamètre est de dix mètres. L'assise supérieure porte quatre inscriptions ; celle du Sud, la mieux conservée, mentionne qu'un certain Quintus Lollius Urbicus a élevé ce cénothape, probablement à cinq membres de sa famille, son père, sa mère, ses deux frères et son oncle. Ce nom de Lollius se rencontre, également, dans un certain nombre d'inscriptions de Constantine.

A 27 km. O. de Constantine, près du village actuel d'**Oudjel,** se trouvent des ruines romaines correspondant à l'antique **Uzel.** Les Uzélitains fabriquaient des ouvrages, en terre cuite, sur lesquels ils mettaient leur marque de fabrique, ainsi que leurs concurrents de Tiddi. Les marques les plus fréquentes que l'on relève, en particulier, sur les tuyaux de poterie servant à établir les conduites d'eau, sont les suivantes : UZELITAN, UZELIT, TIDITNI, AVZURENSES et GEMELLENSES. Nous ne savons pas où se trouvaient les centres de fabrication désignés par les deux dernières marques. Il est à remarquer que ces indications d'origine sont formées de lettres en relief, d'où il faut conclure que ces tubes étaient moulés, par compression, dans un appareil, formé de deux demi cylindres, dont l'un portait, en creux, l'inscription voulue.

Une inscription, trouvée à Oudjel, nous apprend que les habitants dédièrent leur ville à l'empereur Caracalla, pendant la quinzième année de son règne, soit en l'an 212 ap. J.-C.

Le Hamma (Azimæïa) et Le Khreneg (Tiddi) se trouvent, tous les deux, sur une route qui conduit de Constantine à

Mila, et traverse, au 32e km., le village d'**Aïn-Tinn** (Source du Palmier), bâti sur l'emplacement d'une ville romaine, nommée **Prœdiæ-Cœliæ-Maximæ.**

A 52 km. O. de Constantine, **Mila,** correspondant à la ville de **Milew,** portée sur les Tables de Peutinger. Comme traces de son existence, on ne voit plus actuellement que des pans de murailles et des débris d'une fontaine, remontant au temps de l'occupation romaine.

A Mila la route venant de Constantine se divise en trois branches :

1° Au Nord, la route d'El-Milia sur laquelle se trouvent, à 4 km. de Mila, les ruines de **Numituriana,** puis, à 27 km. celles de **Tucca** sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le village arabe de **Henchir-El-Abiod** (les ruines blanches).

2° Dans la direction N.-O., continue la route de Mila à Djidjelli, sur laquelle on ne rencontre aucun vestige intéressant, au point de vue de l'occupation romaine.

3° Vers le S. O., se détache la route conduisant de Mila à Sétif. Sur cette dernière nous trouvons à partir de Mila :

A 39 km., un village arabe nommé Fedj-Mzala, au N. duquel, et à environ 6 km. on voit sourdre de terre une source d'eaux salines à 35°, auprès de laquelle les Romains avaient construit des thermes dont les ruines grandioses ont été déblayées. Au cours des travaux, on a mis à jour une belle statue, en marbre, de Julia-Domna, femme de l'empereur Septime-Sévère (193-211 de notre ère). Cette statue se trouve, actuellement, au musée de Constantine.

A 43 km., sur la même route, on rencontre le village de **Djemila,** situé à une altitude de 1.448 m., sur la crète des montagnes qui séparent le bassin de l'Oued-Rhumel de celui de l'Oued-Bou-Sellem, affluent de l'Oued-Sahel. Djemila a été bâtie sur les ruines de l'ancienne ville romaine de **Cuiculum,** ou, **Respublica-Cuiculitanorum** (1).

Au milieu de ces ruines assez bien conservées, on peut remarquer : une basilique chrétienne, un temple quadrilatère à six colonnes, un théâtre, un forum, avec un temple dédié à la Victoire, un bel arc de triomphe, élevé en l'hon-

(1) Voir Carte n° 2.

neur de l'empereur Caracalla, (211-217 ap. J.-C.). de sa mère Julia Domna, et, de son père, Septime-Sévère, des bas reliefs, des inscriptions, parmi lesquelles, plusieurs rappelant le nom de la ville.

Aux environs de Djemila, on trouve des sources d'eaux sulfureuses d'une température de 16° que les Romains connaissaient, ainsi que le prouve un bassin faisant partie des thermes qu'ils avaient construits, pour les exploiter.

Nous continuerons l'exploration de cette route, dans l'étude des établissements romains du bassin de l'Oued-Sahel, où elle pénètre à partir de Djemila.

Une autre route conduit de Constantine à Sétif. Elle part, de son point d'origine, en suivant une direction S.-O., puis en épousant le thalweg de la vallée supérieure de l'Oued-Rhumel.

A 19 km., on rencontre le village d'**Aïn-Smara.** De ce village, on traverse une région, couverte de ruines, pour atteindre, à 5 km. N.-O. **Rahr-Ez-Zemma** (La grotte des inscriptions) qui présente, sur ses parois, de nombreuses inscriptions latines, lesquelles nous donnent le nom des Phuensiens, habitants de cette région. Les ruines d'un temple, découvertes à 1 km. N. E. de Rahr-Ez-Zemma, portent également des inscriptions parlant de la république des Phuensiens. (**Respublica Phuensium**).

A 6 km. O. de Rahr-Ez-Zemma, se trouve un point que les Arabes appellent **El-Goulia** (la petite citadelle), et auquel des inscriptions romaines attribuent le nom de **Castellum Arsacal.** Ce n'était probablement, au commencement, qu'un de ces postes de télégraphie optique, dont les Romains se servaient pour relier leurs différentes garnisons. Il est à croire que ce poste prit, plus tard, une assez grande importance, ainsi qu'en témoignent les pans de murailles, construites en énormes pierres de taille, qui entourent le sommet du piton, sur lequel était bâti le Castellum. Plus tard encore, sous la protection de cette citadelle, se créa une ville qui se développa ,suffisamment pour que, à la fin du VIe siècle, elle devînt la résidence d'un évêque.

Sur cette même route, et à 40 km. de Constantine, le village de l'**Oued-Athménia,** dont nous avons déjà parlé, (page 172) car c'est près de lui qu'on a découvert les ruines du **Balneum-Pompéïanum** qui nous ont donné de si

précieux renseignement sur l'existence familiale des grands propriétaires, au temps de l'occupation romaine.

A 20 km. S. de Constantine, à l'endroit appelé, aujourd'hui, **Aïn-El-Bey,** on voit de nombreuses ruines romaines, auxquelles des inscriptions donnent le nom de **Saddar.** C'était le premier gîte d'étape sur la voie romaine de Constantine à Lambèse.

Sur la bissectrice de l'angle formé par les vallées de Rhumel et de l'Oued-Merzoug, et à environ 20 km. de Constantine, on trouve de nombreuses ruines qu'une inscription permet d'attribuer à la ville romaine de **Subzuar.**

Enfin, pour terminer l'exposé de l'occupation romaine dans la vallée de l'Oued-El-Kebir, il ne reste plus qu'à citer le **Pagus-Siguensium,** situé sur la route de Constantine à Aïn-Beïda ; sur l'emplacement de ce village romain, s'élève, aujourd'hui, le village de **Sigus**, à 37 km. de Constantine.

Une inscription nous apprend que, au temps de l'occupation romaine, il existait, dans cette bourgade, une confrérie vouée au culte de la Victoire. A voir la quantité de décombres qui jonchent le sol, ainsi que les massifs de béton et les pans de mur encore debout, il y a lieu de croire que le Pagus-Siguensium eut, à certaine époque, une réelle importance.

Aux environs, on rencontre un assez grand nombre de monuments mégalithiques.

6e Groupe de la Vallée de l'Oued-Sahel

Y compris la Vallée de l'Oued-Agrioun

Nous pénétrons dans le bassin de l'Oued-Sahel, par la route qui conduit de Mila à Sétif, sur laquelle nous nous sommes arrêtés à Djemila, l'ancien Cuiculum des Romains.

A 6 km. de Djemila, on trouve **Kasbaït,** le **Mons** des Romains. On y remarque les ruines d'une citadelle, une porte de ville, une tour carrée, des tombes monumentales, mais pas la moindre inscription.

A 10 km. de Djemila, le village actuel de **Sillègue** est construit sur l'emplacement d'un centre romain, que l'on croit avoir porté le nom de **Novalicia.**

On arrive ensuite à **Sétif** (35 km. de Djemila) bâtie sur une partie de l'emplacement de l'antique **Sitifis.** Cette ville

est, certainement, une des plus anciennes de l'Algérie, il en est fait mention dans les premiers ouvrages qui traitent de l'Afrique du Nord ; elle fut la capitale des rois Berbères. Malgré la déchéance que lui infligea la perte de son titre de résidence royale, elle n'en conserva pas moins, dans la suite, une réelle importance.

Au temps de l'occupation romaine, elle porta, successivement les noms de **Colonia-Nerviana, Colonia-Augusta, Colonia-Martialis** et, sous ces différents noms, resta un de leurs établissements les plus considérables. Malgré cette importance, on ne trouve pas à Sétif, des vestiges correspondant à son ancienne splendeur. C'est à peine si l'on voit, encore, quelques traces de son enceinte. On y a cependant relevé un certain nombre d'inscriptions, presque toutes tumulaires, dont quelques-unes mentionnent le nom de Sitifis.

Si nous prenons la route directe de Sétif à Bougie, nous trouvons :

A 6 km., un village moderne nommé Fermatou et à 4 km. dans la direction N. E., à partir de ce petit centre, les ruines assez importantes de **Aïn-El-Hadjar,** ruines qui n'ont encore pu être identifiées.

A 30 km., le village d'**Aïn-Roua.** Au dessous de la fontaine, qui sort des rochers formant la base du Djebel Anini, se trouvent des ruines assez considérables ; ce sont celles de l'ancien poste, qui surveillait le col reliant le bassin de l'Oued-Agrioun à celui de l'Oued-Bou-Sellem, affluent de l'Oued-Sahel. Les Romains avaient donné à ce poste le nom d' **Horrea-Anicensi.**

A 9 km. S. d'Aïn-Roua, et, sur les bords de l'Oued-Bou-Sellem, s'élève le village de **Guergour,** que les Romains appelaient **Ad-Sava-Municipium,** et, près duquel, sourd de terre, une source thermale ferrugineuse (45°) utilisée, jadis pour le traitement et la guérison des blessures.

A 61 km. de Sétif, le **Caravansérail des Guifser,** près duquel, sur la crête du Dra-El-Arba, les ruines bien conservées d'un poste romain.

La route descend, ensuite, dans la vallée inférieure de l'Oued-Sahel, où se trouvent les ruines de **Toudja** et de **Tubusuctus,** dont nous avons déjà parlé comme faisant partie des environs de Bougie.

Une autre route part de Sétif et se dirige vers l'O. S. O, pour atteindre, après un parcours de 60 km., la ville de Bordj-Bou-Arréridj dans le bassin du Hodna.

Sur cette route et à 40 km. de Sétif, on trouve le village moderne de **Zamoura.** A l'Est S. Est, et, à environ 4 km. de ce village, sur les bords de l'Oued-Chertioua, affluent de l'Oued-Bou-Sellem, on voit les ruines de **Sertéï** qui fut, à un moment, siège d'un évêché.

7e Groupe du Bassin du Hodna

Le bassin de l'Oued-Sahel est séparé, au S., de celui du Hodna, par le massif des Bibane. Sur le versant sud de ce massif, est situé **Bordj-Bou-Arréridj** (la forteresse de l'homme au chapeau à plumes).

C'est par rapport à Bordj-Bou-Arréridj, le principal centre de cette région, que nous allons déterminer les centres d'occupation romaine.

A 12 km. N.-O. presque juste sur la crête des Bibane, se trouve le village moderne de **Bordj-Medjana,** qui n'est autre que le **Castellum Medianum** des Romains. Cette ville devait avoir une certaine importance, et avait, probablement, des annexes, car à 1.500 mètres, à l'Est, on voit, autour du village d'Aïn-Zourhame, des ruines romaines, assez considérables, provenant d'un établissement, dont on n'a pas encore pu découvrir le nom.

A 7 km. E. se trouve, sur la ligne du chemin de fer, le village d'**Anasser,** aujourd'hui, Négrier, bâti sur les ruines d'une ville romaine. Des médailles mauritaniennes, trouvées dans ces ruines, et, une inscription mentionnant le roi Bocchus, qui, en l'année 106 av. J.-C. livra son gendre, Jugurtha, aux Romains, attestent l'antiquité de cette station qui existait, déjà, du temps des rois berbères.

De Bordj-Bou-Arréridj, une route descend presque directement vers le Sud, suivant la vallée de l'Oued-El-Arab et, après un parcours de 72 km., nous conduit à Msila, qui est le centre d'un certain nombre d'établissements romains.

Msila est, elle même, en grande partie, bâtie avec des matériaux provenant des ruines de **Bechilga,** qu'on trouve, à 4 km. E. de Msila. Certains prétendent que ces ruines se-

raient celles de **Zabi,** capitale du Zab. (1) On désigne, sous ce nom, une ancienne province, dont Biskra serait une des principales villes, et, dont l'étendue correspondrait, à peu près, aux territoires occupés par les tribus des Ouled-Naïl, de Djelfa à Biskra, et même au delà. Mais cette opinion est très discutable, et, devrait, pour être acceptée, être appuyée sur des documents un peu moins vagues.

A 18 km. N. O. de Msila, on rencontre des ruines romaines, qu'on croit être celles d'**Aræ.**

A 36 km. dans la même direction, à l'endroit appelé, aujourd'hui, **Bled-Tarmount,** on voit les ruines d'une ville peu importante que les Romains nommaient **Tatilti.**

A 16 km. O. de Msila, à l'endroit appelé, aujourd'hui, **Oued-Legoumane,** on rencontre plusieurs barrages d'irrigation, et, des ruines couvrant plus de 100 hectares. Au milieu de ces ruines, passait une route conduisant à Zabi, mais on n'a pas encore pu identifier cette ville disparue.

Enfin, à 14 km. au S., on trouve les ruines de **Tubo,** petite ville romaine, bâtie sur les bords du Chott-El-Hodna que les Romains appelaient **Salinæ Tubonenses.**

---

(1) Zab, plur. Zibane, en arabe signifie oasis.

OCCUPATION DE L'AFRIQUE DU NORD PAR LES ROMAINS. — PROVINCE D'ALGER

Nous classerons les établissements romains de la province d'Alger en quatre groupes :

1° Groupe du littoral, y compris la grande Kabylie ;

2° Groupe du Petit Atlas, à l'Est de la coupure du Chéliff ;

3° Groupe de la Vallée du Chéliff ;

4° Groupe du bassin du Hodna.

1° Groupe du Littoral

Y compris la grande Kabylie

Sur la côte abrupte de la grande Kabylie, à environ 80 kilomètres O. de Bougie, et 20 E. de Dellys, se trouvent les deux villages de **Tigzirt** et **Taksebt,** bâtis, tous les deux, sur l'emplacement de l'établissement romain de **Iomnium.** Cette petite ville devait avoir une certaine importance, si l'on s'en rapporte aux nombreuses ruines, que l'on s'occupe actuellement à déblayer.

A une vingtaine de kilomètres de Tigzirt, et, sur la rive gauche de l'Oued-Sebaou, au pied même des hautes montagnes du Djurdjura, s'élève le village de **Djemmaa-Saharidj,** construit sur l'emplacement du poste romain, nommé : **Bida Colonia.**

A 13 km. S. E. de Djemma-Saharidj, en remontant la vallée de l'Oued-Sebaou, on trouve le village de **Kouko,** qui serait le **Turaphilum** des Romains ; poste destiné à surveiller la route de Dellys à Bougie par le col de Chellata.

Revenons sur la côte, et, à 4 kilomètres E. de l'embouchure de l'Oued-Sebaou, nous trouvons le petit port de **Dellys** que les Romains appelaient : **Rusucurus.**

Rusucurus a été fondé par une colonie cartaginoise, sous le nom de Roussoukour (le cap des poissons) ; ce cap aurait tiré son nom de la quantité extraordinaire de poissons qu'on trouvait primitivement le long des rochers de la côte.

Les Romains y créèrent un très important établissement, qui devint une puissante cité, sous l'empereur Claude (50

ap. J.-C.). Des vestiges d'importantes fortifications, de nombreuses mosaïques, des monnaies trouvées à Dellys même, attestent le développement de cette cité, sous la domination romaine.

A 18 km. à l'Est d'Alger, et formant la pointe orientale de la baie, s'avance, dans la mer, un petit cap appelé cap **Matifou.** Sur ce cap il n'y a actuellement qu'un phare, un fort et quelques maisons isolées ; mais, autrefois, les Romains y avaient bâti une ville assez importante à laquelle ils avaient donné le nom de **Rusgunia** ou **Rusgunium.** Cette ville occupait un vaste espace, faisant face à l'Ouest et limité, de ce côté, par la côte, en cet endroit, légèrement escarpée. Quelques constructions, en forme de demies voûtes, des pans de murs, des tronçons de colonnes, des débris d'ornements d'architecture, font penser qu'il dut y exister, autrefois, des thermes d'une réelle importance. D'après les Itinéraires d'Antonin et de Théodose, Rusgunia était un gîte d'étapes. Pline nous fait savoir qu'elle fut fondée par l'empereur Auguste, et, au point de vue géographique, la place immédiatement à l'Est d'Icosium (Alger). Plus tard, lors du développement du christianisme dans l'Afrique du Nord, Rusgunia devint le siège d'un évêché. La syllabe « Rus », qui commence le nom de Rusgunia, et, qui signifie cap, dans la langue phénicienne, semble assigner, à cette ville, une origine Carthaginoise.

Alger. Icosium des Romains. Le nom d'Icosium n'est pas souvent mentionné par les auteurs latins.

D'après la légende, le nom d'Icosium viendrait du mot grec εἴκοσι, qui signifie « vingt », en mémoire des vingt compagnons d'Hercule, qui l'auraient fondé.

Pline, un des rares historiens romains qui parlent d'Icosium, nous apprend que cette cité avait reçu, de l'empereur Vespasien, (69-79 ap. J.-C.) le droit latin, lequel, était un peu plus favorable que le droit italique, mais encore bien au-dessous du droit de cité.

A l'époque chrétienne, Icosium a été le siège d'un évêché.

Ammien Marcellin, historien romain, dont il ne nous reste que les œuvres relatives à l'histoire des années comprises entre 352 et 378 ap. J.-C. raconte comment le rebelle Firmus, fils de Nubel, originaire du Mont Ferratus (Djurdju-

ra), insurgé contre la domination romaine, conclut, en 375, à Icosium, un traité de paix avec le général romain Théodose, après une longue campagne, où la victoire se montra indécise. D'après le même auteur, Icosium avait dû être, au moins pendant un certain temps, la base d'opérations de Firmus, car c'était là qu'il mettait, en dépôt, les prisonniers, les drapeaux, le butin et les trésors enlevés à l'ennemi.

Paul Diacre, de son côté, rapporte que, du temps des Vandales, (429-534), Icosium fut pris d'assaut et renversé de fond en comble, mais que ,peu après, il fut reconstruit.

Une inscription gravée sur une pierre enchassée dans le mur d'une maison faisant l'angle de la rue Bab-Azoun et de la rue du Caftan, ne laisse aucun doute sur l'identification d'Alger avec Icosium.

Des chambre funéraires, voûtées, ont été trouvées, à l'emplacement du lycée actuel, et dans les terrains avoisinants.

Aux environs d'Alger, on trouve aussi des traces de l'occupation romaine. A 1 km. au delà de la Pointe-Pescade, il existe un endroit appelé les Bains-Romains. On ne saurait affirmer qu'il y eut autrefois, sur ce point, des thermes, dans le sens propre du mot, mais il est certain que les Romains y avaient établi un système de captation des eaux de la montagne, qu'ils réunissaient dans un bassin de maçonnerie, qui n'a disparu qu'au moment de la construction du tramway à vapeur d'Alger à Coléa.

Plus loin, sur la côte, à 1 km. à l'Ouest de Guyotville, à un endroit appelé Ras-Knater, (Cap des Arcades) on rencontre les vestiges d'un établissement romain qui devait avoir une certaine importance puisque l'on y voit encore les ruines d'un aqueduc.

Guyotville a, du reste, été occupé fort longtemps avant les Romains ; on a, en effet, découvert, à 1 km. S. E. de ce centre, une caverne préhistorique, aux environs de l'endroit dit : le Grand Rocher.

On donne ce nom de cavernes préhistoriques à des grottes naturelles, qui ont servi de lieu de refuge et d'habitation à des êtres humains, vivant, à des époques qu'on ne saurait préciser, et sur lesquelles nous ne possédons d'au-

tres documents que ces espèces de charniers, où les ossements humains se trouvent mélangés à ceux des animaux les plus divers, et, à quelques outils grossiers, produits de l'industrie de ces hommes primitifs.

Voici la description que M. Gsell, professeur de la faculté des Lettres d'Alger, donne de cette caverne, dans son livre, si documenté, et, en même temps si attrayant, intitulé : « Les monuments antiques de l'Algérie » :

« Au Grand Rocher, une sorte de couloir, qui, s'il était « complètement déblayé, donnerait passage à un homme « marchant debout, conduit à une salle longue de 20 mè- « tres, large de 4 à 5 mètres aux points les plus étroits, « dans laquelle pouvaient s'abriter au moins 20 person- « nes ; un soupirail naturel l'éclaire par en haut. La cou- « che supérieure du terreau, qui revêtait le sol de cette « grotte, contenait quelques débris de l'époque romaine. « Plus bas, on a trouvé des fragments de poteries très pri- « mitives, faites à la main, cuites au soleil, offrant des or- « nements gravés (lozanges et chevrons) et ressemblant « aux vases qui ont été recueillis dans les cavernes de Gi- « braltar. Il y avait, en outre, quelques grossiers outils en « silex, des aiguilles et des poinçons en os, enfin une quan- « tité d'ossements d'animaux dont la chair et la moelle « avaient nourri les troglodytes (1).

« Ces ossements d'animaux ont été reconnus pour être « ceux des types suivants : bovidés, antilopes, chèvres, « équidés, sangliers, chacals, lynx, hyènes, cerfs, ger- « boises. A ces ossements se mêlaient des restes humains. « Un amas de cendres, situé hors de l'entrée, recouvrait « deux petites haches polies en grès, des grattoirs en « silex, deux carreaux en pierre dure présentant une « rainure médiane dans laquelle on aiguisait probablement « les instruments en os. A côté du soupirail, on a décou- « vert un autre foyer ménagé dans une anfractuosité de « rocher ; un grand nombre d'os humains en désordre y

(1) Ce mot qui dérive du grec Τρωγλη, caverne, désigne les hommes qui habitent dans les cavernes. Il existe actuellement, en France, des populations auxquelles on pourrait appliquer cette qualification. Dans certaines régions, et, en particulier, sur les rives de la Loire, il y a quelques villages dont la plupart des habitants demeurent dans des maisons creusées dans la profondeur des falaises calcaires, qui bordent le lit du fleuve.

« étaient confondus avec des coquilles comestibles, brisées « pour l'extraction des mollusques, des débris de poteries « grossières, plusieurs silex taillés, en forme de grattoir, « et une petite hache polie «.

Tels sont les premiers vestiges de l'existence de l'homme, sur ce point de la côte africaine ; mais, un peu plus loin, à 1 km. au S. O. dans le ravin de Beni-Messous, nous allons trouver des vestiges d'une époque encore bien lointaine, mais, cependant, beaucoup plus récente. Là en effet, existent, encore, une vingtaine de dolmens (1).

Ces monuments mégalithiques ont été classés monuments historiques c'est-à-dire, qu'ils font partie du domaine public, et qu'on ne saurait les détruire ou les dégrader, sans encourir certaines pénalités. Cette précaution a été prise, pour éviter à ces derniers monuments, élevés par une race disparue, le sort d'un grand nombre de leurs congénères qui, il n'y pas encore longtemps, existaient, dans ce ravin, au nombre de plus de 300.

A environ 25 km. d'Alger, s'avance dans la mer le promontoire de **Sidi-Ferruch,** devenu historique, par suite du débarquement de l'armée française, le 14 Juin 1830. La corne Ouest de ce promontoire porte, aujourd'hui, le nom de pointe Saint-Janvier; on y voit des pans de murs appartenant probablement à des maisons particulières, puis tout à fait au bord de la mer un bloc de maçonnerie, comportant un vide intérieur, d'environ 1 mètre de profondeur et 1 mètre de diamètre avec 3 consoles formant siège, à environ 30 centimètres du fond. La ressemblance parfaite de cette maçonnerie, avec le baptistère, trouvé dans la crypte de l'église romaine de Castiglione, ne laisse aucun doute sur sa destination primitive. Ce serait le baptistère de l'église dédiée à Saint-Janvier. Ce centre de Sidi-Ferruch avait reçu des Romains le nom de **Via,** d'autres auteurs disent : **Obori.**

Sur la rive gauche du Mazafran, à environ 40 km. d'Alger, nous trouvons un groupe de quatre établissements romains.

---

(1) Dolmen, tables de pierres, en général, non taillées, reposant sur d'autres pierres, également non taillées, mais placées de champ et laissant, entre elles, une espèce de couloir. On croit que ces dolmens étaient des monuments funéraires ; d'autres disent des autels de sacrifice.

Coléa, que les Romains nommaient : **Rapidi.**

Fouka, dont nous n'avons pas le nom romain, mais qui devait être un centre d'une certaine importance, si l'on s'en rapporte au développement du système de captation des sources, dont l'eau était amenée, au village par une conduite, en pierres de taille, aujourd'hui encore en usage. Des fouilles, pratiquées récemment, ont mis à jour quelques pans de murs et des débris de mosaïque.

Castiglione, 45 km. d'Alger, sur le bord de la mer, auquel les Romains donnaient le nom de **Casæ Calventi** ? Près de Castiglione on a mentionné les ruines d'une église, datant du temps des Romains. Dans une crypte, construite au dessous du chœur, la seule qu'on ait encore trouvée dans les églises chrétiennes du nord de l'Afrique, on voyait le baptistère, dont nous avons déjà parlé, au sujet de l'église Saint-Janvier à Sidi-Ferruch.

A 5 kilomètres Sud de Castiglione, sur la route de Coléa à Marengo, **Attatba,** bâtie sur l'emplacement d'une ville romaine dont le nom nous est inconnu.

A environ 80 km. d'Alger, et au fond de la baie, qui se trouve à l'Est du Chenoua, presqu'à l'embouchure de l'Oued-Nador, s'élève le village de **Tipaza,** qui a conservé son nom romain.

Tipaza était une colonie de vétérans, fondée par l'empereur Claude, (41-55 ap. J.-C.) qui lui accorda le droit latin. Cette ville est mentionnée, par le géographe Ptolémée, et, dans l'itinéraire d'Antonin. C'est de Tipaza, que partit, en l'an 371 de notre ère, le général romain Théodose, pour aller expéditionner dans les montagnes de l'Anchorarius (Ouarsénis) contre les Mazices et les Muzones, qui s'étaient soulevés, à la voix du rebelle Firmus.

De Tipaza, on doit citer les deux basiliques chrétiennes de l'évêque Alexandre et de Sainte Salza. La basilique de l'évêque Alexandre était ornée d'une grande mosaïque, dont une inscription donnait le nom de l'évêque, tandis qu'une autre partie représentait un grand nombre de poissons existant dans la Méditerranée. Cette mosaïque a été transportée, au musée de Mustapha. Un baptistère construit, en appentis de l'église, était orné d'une mosaïque

représentant des oiseaux ; elle a aujourd'hui presque disparu.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette nécropole, c'est l'étendue des cimetières chrétiens, dont les cercueils, véritables auges de pierre, placés jointivement, les uns près des autres, couvrent des superficies de plusieurs hectares.

On y remarque également des masses gigantesques de maçonnerie, tenant debout par des prodiges d'équilibre, et, qui paraissent avoir fait partie de thermes magnifiques. Une mention doit être faite d'un nymphæum, remarquablement conservé, de forme demi-circulaire et surmonté d'une colonnade. A citer encore des vestiges, bien frustes, d'un amphithéâtre et des pans de murs ayant fait partie de l'enceinte, qui était flanquée, par endroits, de tours carrées.

Dans l'histoire de l'Eglise d'Afrique, Tipaza est célèbre, par le martyre de Sainte-Salza, et, par les miraculés de Tipaza.

Sainte-Salza fut une esclave chrétienne, qui, sommée d'abjurer et conduite, à cet effet, dans un temple païen, se précipita sur l'idole qui y était adorée, sous la forme d'un serpent d'airain, et la lança dans la mer.

Condamnée à mort, à la suite de ce forfait, elle fut précipitée elle-même à la mer ; mais, au bout d'un certain nombre de jours, un pieux ermite (1) qui demeurait dans les environs, averti par un songe, vint au bord de la mer, à l'endroit même où Salza avait jeté l'idole, et y trouva la dépouille mortelle de la sainte, absolument intacte. Il lui donna la sépulture, et construisit, près de l'endroit où il avait découvert le corps, une église qui reçut le nom de Sainte-Salza.

Plus tard, en l'an 484 de notre ère, le roi Vandale Hunéric avait envoyé un évêque arien, à Tipaza, pour forcer les catholiques de cette ville à embrasser l'hérésie d'Arius. Une grande partie de la population s'enfuit en Espagne ; ceux qui ne purent s'expatrier, et refusèrent d'abjurer leurs croyances, furent envoyés à Carthage, au nombre d'une

(1) Suivant d'autres auteurs, ce serait un capitaine marin qui, averti également par un songe, aurait retrouvé le corps de Salza, dans des conditions quelques peu différentes.

quarantaine, et y furent condamnés à avoir la main droite coupée et la langue arrachée. Par un miracle, qui est constaté, aussi bien par les auteurs païens, que par les historiens chrétiens, les victimes de ces affreuses mutilations conservèrent la faculté de parler, aussi distinctement qu'avant leur supplice.

L'enceinte fortifiée de Tipaza avait 1800 m. de long, sur 600 de large, sa population était évaluée à 20.000 habitants, parmi lesquels devaient se trouver d'opulentes familles, à en juger par certains cercueils d'une véritable richesse. On doit en signaler deux (1), en marbre blanc sculpté, dont les bas reliefs représentent, l'un, une chasse à courre, l'autre, le bon pasteur portant, sur ses épaules, la brebis égarée.

A 3 km., à l'Est de Tipaza, sur la route du littoral, on rencontre une certaine quantité de ruines romaines provenant, probablement, d'une annexe de Tipaza. Au milieu de ces ruines, on trouve des bornes milliaires qui ont une certaine importance, au point de vue de l'histoire de Tipaza, en ce sens qu'elles indiquent la distance de 2 milles, à partir de ce lieu. Il faut en conclure que, à ce moment, Tipaza avait suffisamment d'importance, pour servir de point d'origine à la mesure de certaines routes, dans cette partie de la Numidie.

Un autre détail mérite d'être signalé : on a retrouvé au même endroit cinq bornes milliaires presques jointives et portant la même indication de deux milles à partir de Tipaza. Mais il n'y a pas lieu de trop s'en étonner ; les Romains de la décadence étaient devenus les plus vils flatteurs qu'on puisse imaginer, et, chaque fois qu'un changement d'empereur survenait, ils n'avaient rien de plus pressé, pour faire leur cour au nouveau maître, que de placer de nouvelles bornes milliaires, auprès des anciennes, avec une dédicace au nouvel empereur. Il en était de même dans les forum, où des particuliers, aussi bien que les curies se hâtaient de faire élever des statues aux nouveaux Césars. Certaines curies adoptèrent même de prévoyantes mesures, qui leur permirent de concilier les exigences de la flatterie avec celles de la plus stricte économie ; elles

(1) Ces deux cercueils sont actuellement au Musée de Mustapha.

firent faire des statues dont la tête était mobile, et, dès qu'un nouveau choix était connu, la tête était changée, en même temps qu'on substituait, dans l'inscription, le nom du nouvel élu à celui de son prédécesseur.

Ne trouverait-on pas, aujourd'hui, relégués dans les oubliettes municipales, caves ou greniers des mairies, les bustes d'anciens souverains ou présidents, auxquels s'adressaient, alors qu'ils étaient au pouvoir, les hommages des plus abjectes flatteries et les serments du plus inébranlable attachement ?

Nil Novi Sub Sole !

A 10 km. à l'O. de Tipaza, dans la vallée de l'Oued-Hacheme, **Zurich,** village de création française, bâti sur l'emplacement d'une villa romaine, dans les ruines de laquelle on a trouvé des inscriptions et des monnaies d'or portant les effigies de Honorius (395-423) et de Marcien 450-457).

C'est auprès de Zurich, que se trouvent les sources qui alimentaient Julia Cæsarea, du temps des Romains, et qui alimentent, aujourd'hui, Cherchell.

A environ 100 km. d'Alger, à l'Ouest de la montagne du Chenoua et de l'embouchure de l'Oued-Hacheme, se trouve la gracieuse petite ville de Cherchell.

Cherchell est l'ancienne colonie phénicienne de Iol. Pendant longtemps, elle végéta , assez ignorée, puis elle s'aggrandit progressivement, devint, sous Juba II, (25 av. J.-C. 23 ap. J.-C.), une ville importante, capitale de la Mauritanie Césarienne et reçut le nom de **Julia Cœsarea.**

Sous la domination romaine, qui s'exerça, directement, sur le pays, après la mort tragique de Ptolémée, fils de Juba II (40 ap. J.-C.), l'histoire de Cherchell se déroula paisiblement. Cependant, vers 370, cette heureuse prospérité allait, tout à coup, disparaître. Firmus, en effet, insurgé contre les Romains, vint mettre le siège devant Julia Cæsarea, s'en empara et la détruisit, de fond en comble. Le vainqueur de Firmus, Théodose, la rétablit et la nouvelle ville semble avoir joui d'une certaine prospérité, jusqu'au moment de l'invasion des Vandales, en 429.

Les ruines romaines de Cherchell ont fourni aux savants, historiens, numismates et archéologues, une mine non encore épuisée de documents exceptionnellement remarquables, dont la plupart ont été transportés au musée al-

gérien du Louvre. Inscriptions, monnaies, statues, motifs d'architecture, poteries, bijoux, se sont rencontrés dans les fouilles pratiquées jusqu'à ce jour, et se rencontrent, encore, dans celles que l'on fait actuellement, nous permettant de rectifier ou de préciser ce que nous savons déjà de l'histoire de cette partie de l'Afrique, sous la domination romaine.

Qu'il nous soit permis d'exprimer le regret que le désir de faciliter les études des nouvelles générations et de satisfaire des curiosités, souvent bien superficielles, ait inspiré aux administrations des Beaux-Arts de tous les peuples l'idée de réunir, dans des musées, loin de leurs lieux d'origine, des documents qui tirent, justement, leur importance de leurs rapports avec l'histoire des contrées où ils ont été trouvés. Quelle serait la valeur d'une plaque commémorative, placée, dans un musée, loin du théâtre où fut accompli le fait dont elle doit perpétuer la mémoire ? Un monument du passé est-il donc autre chose que la manifestation tangible d'un acte de volonté, conçu dans le milieu où nous en avons trouvé la réalisation matérielle, et ne tire-t-il pas, de ce voisinage, un relief particulier, qui en augmente la valeur, en rehausse le charme, et en précise la signification ?

Parmi les ruines qui distinguent Cherchell, il faut citer : à l'O. de la ville, les vestiges d'un immense monument. dont le sol et les parois étaient revêtus de plaques de marbre. On le désigne généralement sous le nom de Thermes ; mais il semble plutôt, par ses dispositions, avoir été le palais de Juba II. A l'Est et en dehors de la ville actuelle, on remarque les restes presque méconnaissables d'un grand amphithéâtre ; à l'Est, également, mais recouvertes par la mer, les fondations des jetées de l'ancien port romain. Cette énumération, bien sèche, ne saurait donner qu'une idée bien faible des richesses qu'a contenu et que contient peut-être encore, le sol de cette « splendidissima colonia cæsariensis » ainsi que la désignent de nombreuses inscriptions.

Par suite de raisons peu connues jusqu'à ce jour, le sol s'est exhaussé progressivement et, actuellement, ce n'est qu'au prix de travaux longs et coûteux, entravés d'ailleurs par l'existence de nombreux immeubles de construc-

tion moderne, qu'on peut arriver à reconstituer, morceaux par morceaux, la topographie de cette ville, aujourd'hui complètement enterrée, et à arracher au sol les trésors archéologiques qu'il conserve jalousement.

Il convient d'ajouter que l'hôpital militaire actuel est installé dans une ancienne mosquée, dont les voûtes reposent sur des colonnes d'origine certainement romaine.

Cet aperçu ne serait pas complet, si on ne mentionnait pas le merveilleux aqueduc qui par une pente régulière, descendant sur une longueur de 12 kilomètres, amenait, de Zurich, les eaux nécessaires à l'alimentation de la Capitale de Juba II. Cet aqueduc épouse, partout où il a été possible, les formes du terrain, et franchit les ravins sur des voûtes audacieuses, dont les pieds droits atteignent, parfois, une hauteur de plus de 20 mètres.

A 80 km. plus loin vers l'Ouest, le port de **Ténès,** qui fut le **Cartena** des Romains. Cartena fut, tout d'abord, un comptoir phénicien, établi sur un rocher, dominant l'embouchure de l'Oued-Hallala qui servait de port.

Plus tard, les Romains l'occupèrent, et ce fut sur ce port qu'ils dirigèrent les blés du Cheliff, destinés à l'alimentation de Rome. L'histoire de Cartena est peu connue. L'historien romain, Pline, nous apprend que c'était la principale garnison de la IIe Légion. Cette mention de Pline ne peut concerner qu'un état de chose temporaire, car la IIe Légion avait sa résidence ordinaire, en Espagne, et ce n'est que, tout à fait exceptionnellement, qu'elle a du être appelée en Afrique, probablement, pour apporter sa collaboration à la IIIe Légion.

Les traces de l'occupation romaine à Ténès sont assez rares ; on y a, cependant, trouvé des inscriptions et des pierres tumulaires assez nombreuses.

Les murs actuels de la ville reposent, par endroits, sur les fondations des anciens murs romains.

Les Arabes avaient reporté plus au Sud leur établissement, qui s'élevait sur les bords même de l'Oued-Hallala, à l'endroit dénommé, aujourd'hui, vieux Ténès ; on ne sait à quelle époque l'antique Cartenna fut abandonné, si ce fut au moment de l'invasion vandale, ou à une époque postérieure.

A 20 km. O. S. O. de Ténès, et à environ 10 km. de la mer, on voit au milieu d'un plateau, formé d'alluvions d'une remarquable fertilité, connu aujourd'hui, sous le nom d'**Yerroum,** des pans de murs dessinant des alignements ressemblant à ceux des maisons d'un village. Ce serait là que, autrefois, s'élevait l'**Arsenaria** des Romains.

2° Groupe du petit Atlas, à l'Est de la coupure du Cheliff.

Ce groupe peut se diviser en deux sous-groupes ; le premier, qui a pour centre Aumale, et, s'étend dans la vallée supérieure de l'Oued-Sahel ; le second, qui a pour centre Médéa, et s'étend sur le massif qui sépare le bassin de l'Oued-Ysser du bassin de l'Oued-Cheliff.

Sous-Groupe d'Aumale

A) Le sous-groupe d'Aumale comprend : Aumale et son annexe Rapidi, Aïn-Bessem et Bouïra.

Aumale portait, au temps des Romains, le nom **d'Auzia.** Elle était ville municipale, c'est-à-dire, que ses habitants avaient les mêmes droits que les citoyens romains, sauf les droits de suffrages et d'honneurs. Le privilège de ville municipale fut, tout d'abord, très rarement accordé, mais, par la suite, les empereurs en devinrent pour ainsi dire prodigues, abusant de cette faveur pour se créer des partisans. L'empereur Auguste (— 29 + 14), notamment, admit à ce privilège beaucoup de villes d'outre-mer et, en particulier, Auzia.

D'après Tacite, cette ville d'Auzia était construite sur un plateau à moitié entouré de rochers et de bois ; la situation actuelle d'Aumale correspond exactement à ces indications. De nombreuses pierres tumulaires, trouvées dans les environs de la ville actuelle, et dont certaines portent des inscriptions curieuses, ne laissent aucun doute sur l'identification d'Aumale actuel avec Auzia des Romains.

Au moment de l'insurrection de Tacfarinas, Auzia tomba entre les mains du rebelle, mais elle fut bientôt reprise, par les consuls Camille et Dolabella. Les Romains durent combattre pendant 7 ans, de 17 à 25 ap. J.-C., pour venir à bout de cette insurrection.

Plus tard, en 365 ap. J.-C., Auzia servit, pendant un certain temps, de base d'opérations à Firmus, prince berbère, qui s'était révolté, contre les Romains, et qui, au commencement des hostilités, battit le général romain Théodose, aux environs de cette ville.

Aumale est un point stratégique important, situé au débouché de deux cols ouverts dans la chaine du Hodna, entre les Hauts-Plateaux, d'une part, et la vallée de l'Oued-Sahel, d'autre part. Auzia n'était pas, du reste, le seul point de cette région occupé militairement. Elle possédait deux annexes, dont une située à 12 km. à l'Ouest, sur le prolongement de la crête du Dira, à l'endroit désigné, aujourd'hui, sous le nom de **Sour-Djouab,** était appelée, par les Romains, **Rapidi.** Ce poste était occupé par un détachement de cavalerie, provenant de la Thrace. La seconde annexe était située, en aval, dans la vallée de l'Oued-Sahel, et s'appelait **Castellum-Auziense.** Elle s'élevait, au milieu de la plaine fertile des Arib, à l'emplacement même du village actuel d'**Aïn-Bessem.** Ce Castellum-Auziense servait à établir la communication entre Auzia et **Thubascum.** Ce dernier poste, d'une importance stratégique considérable, bâti au pied du versant Sud du Djurdjura, sur le col qui relie l'Oued-Sahel avec les sources de l'Oued-Djemaa, affluent de l'Oued-Ysser, commande la route naturelle conduisant de la province de Constantine, dans celle d'Alger, par les portes de Fer ; il commande, également, la sortie du défilé, par lequel l'Oued-Sahel sort de la plaine des Arib. Les Romains y avaient construit un fort que les Arabes et les Turcs ont conservé en le modifiant, pour y mettre de l'artillerie et qui existe, encore aujourd'hui. Auprès de ce fort, s'est créé un village, que les Arabes appelaient autrefois **Hamza,** et qui, aujourd'hui, est désigné sous le nom de **Bouïra.**

Sous-Groupe de Médéa

B) Le sous-groupe de Médéa comprend : Mouzaïaville, Mouzaïa les Mines, Médéa et Berrouaghia. Ces quatre points sont tous situés sur la route, ou plutôt sur le sentier, qui passant par le col de Mouzaïa, établissait seul autrefois, la communication entre la plaine de la Mitidja d'une part, la vallée supérieure du Cheliff et les Hauts-Plateaux,

d'autre part. A ce groupe, il convient de joindre le poste de Tablat, qui se trouve dans la même région montagneuse, et est situé sur la route actuelle conduisant d'Alger à Aumale, par le col de Sakamody.

Aux environs du village actuel de **Mouzaïaville,** situé à l'origine du sentier conduisant au col de Mouzaïa, on remarque l'existence de ruines romaines, que d'aucuns prétendent être les vestiges du poste romain de **Tanaramusa-Castra** ; d'autres prétendent que cette dénomination appartient plutôt aux ruines romaines existant auprès de Berrouaghia.

A 10 km. au S. de Mouzaïaville, et à peu près à la même distance, O. N. O. de Médéa, le village de **Mouzaïa-les-Mines,** le **Velisci** des Romains. On a des raisons de penser que les Romains exploitaient, déjà, les minerais de cuivre qui existent en cet endroit.

Médéa, à 90 km. d'Alger, sur la route Alger-Laghouate. Son ancien nom était **Lemdia.** M. Mac Carthy, le célèbre archéologue, lui attribua le nom de **Mediæ,** ou, **ad Medias,** qu'il faudrait comprendre comme indiquant que ce poste était à mi-route entre Tirinadi (Berrouaghia) et Suffasar (Amoura) ?

A 25 km. S.-E. de Médéa, sur la route de Laghouate. **Berrouaghia** (les asphodèles) où les Romains avaient un poste auquel les uns attribuent le nom romain de **Tirinadi,** et les autres celui de **Tanaramusa Castra.** (Voir plus haut le passage relatif à Mouzaïaville).

Nous avons, faute de mieux, rattaché, au groupe de Médéa, le centre de **Tablat,** situé à environ 50 km. E. N. E. de Médéa et 70 km. S.S.E. d'Alger. Ce poste portait, du temps des Romains, le nom de **Tablata.**

3° Groupe de la Vallée du Cheliff

Pour étudier ce groupe, nous suivrons le cours de l'Oued-Cheliff. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, ce cours d'eau prend sa source dans le Djebel-Amour, sous le nom d'Oued-Sebrar, puis il prend, plus loin le nom d'Oued-Touïl, ensuite, celui d'Oued-Tagguine, et ce n'est qu'après avoir reçu, sur la rive gauche, l'Oued-Nahr-Ouassel, qu'il prend le nom d'Oued-Cheliff.

A une vingtaine de kilomètres, sur la rive droite, et presque directement à l'Est de son confluent avec l'Oued-Nahr-Ouassel, dans la tribu des Ouled-Moktar, on trouve des ruines, qui couvrent un parallélogramme de 300 mètres sur 200 mètres, à un endroit nommé **Saneg**; ce serait l'ancienne **Usinaza** des Romains. Cette localité dut avoir une certaine importance, au temps de l'époque chrétienne, puisqu'elle fut le siège d'un évêché.

En descendant le Cheliff, et à 40 km. environ en aval du confluent du Nahr-Ouassel, à l'entrée de la coupure du Cheliff et à l'extrémité d'une arête rocheuse qui sur la rive gauche surplombe de 600 mètres le lit du fleuve, se trouve la ville fortifiée de **Boghar,** que l'on a appelée, d'une manière pittoresque, le balcon du désert. L'importance de cette position stratégique, d'autant plus avantageuse qu'on y trouve de nombreuses sources intarissables, n'avait pas échappé aux Romains qui y avaient construit un poste fortifié, auquel ils avaient donné le nom de **Castellum Mauritanum.**

Après avoir passé au pied de Boghar, le Cheliff s'enfonce dans la coupure, dite du Cheliff, dont il sort à **Amoura.** Ce village est, sur la rive gauche du fleuve et est construit sur l'emplacement de l'établissement romain de **Suffasar.**

A 25 km. N.O. d'Amoura, et presque sur la crête des hauteurs qui séparent la plaine de la Mitidja de celle du Cheliff, entre le massif de Médéa et celui du Zaccar (Miliana), existe une station thermale qui porte le nom arabe d'**Hammam-Rhigha.** Cette source était connue des Romains, qui lui avait donné le nom d'**Aquæ Calidæ.** Là s'élevait, au temps de l'empereur Tibère, vers l'an 32 de notre ère, une cité importante qui était le rendez-vous préféré des malades et des amateurs de bains, ainsi que le mentionne une curieuse inscription latine trouvée sur place. Des stèles (colonnes prismatiques) à personnages, ou à inscriptions fort intéressantes, des statues, des médailles, des ornements d'architecture, des morceaux de colonnes, qui accusent nettement l'époque de Constantin (306-337 ap. J.-C.), de nombreux ustensiles de formes diverses, et aussi un vaste cimetière témoignent de la prospérité et de l'importance durables de cette grande ville. Cependant, une

catastrophe fortuite devait mettre fin à cette ère de félicité. Un incendie révélé par une épaisse couche de bois carbonisé, que l'on rencontre régulièrement, à une certaine profondeur, lorsqu'on pratique des fouilles, nous indique que le feu détruisit la ville d'Aquæ calidæ, sans que nous puissions préciser vers qu'elle époque ce cataclysme se produisit.

Au confluent de l'Oued-Dourdeur et de l'Oued-Cheliff, **Affreville,** qui fut une colonie romaine florissante portant le nom de **Zuccabar,** ou de, **Colonia Augusta.** Cette colonie paraît avoir été une espèce d'annexe de **Malliana,** qui disparut au Ve siècle, probablement lors de l'invasion des Vandales, et à laquelle, de nos jours, a succédé la ville de **Miliana.**

A 4 km. N. O. d'Affreville, et sur la rive droite du Cheliff, **Lavarande,** village bâti sur l'emplacement de **Tigava Castra** des Romains.

A 22 km. en aval d'Affreville, **Duperré** qui fut **l'Oppidum Novum** des Latins et **l'El-Khadra** des Arabes. Cette forteresse fut bâtie, par l'empereur Claude (41-54 ap. J.-C.), dans une presqu'île que le Cheliff entoure à l'Est, au Nord et à l'Ouest. On voit encore les débris de l'aqueduc qui amenait, à la cité, les eaux de l'**Aïn-El-Khadra** (La fontaine verte). Un reste de pont sur le Cheliff, des débris de quais, des gradins en pierres de taille, qui retiennent les terres de la colline, en étages successifs, un cimetière dont les cercueils ont la forme de coffres en pierre, une vaste citerne donnent une idée de l'importance de cette ville.

A 14 km. en aval de Duperré, et au confluent de l'**Oued-Rouïna,** le village du même nom, construit sur l'emplacement d'une très importante ville romaine dont on n'a pas encore pu retrouver le nom.

A une dizaine de kilomètres plus loin, au confluent de l'Oued-Safsaf, sur la rive droite du Cheliff, le village des **Attafs,** l'ancien **Tigaudia Municipium.** On y voit les vestiges de plusieurs monuments considérables, des pans de murs d'un ancien rempart, et des restes, par endroits, très bien conservés d'un aqueduc amenant dans la ville l'eau de l'Oued-Taria (rivière de la Reine).

A une trentaine de kilomètres, en aval, **Orléansville,** sur la rive gauche du Cheliff. C'est l'ancien **Castellum Tingitii**

des Romains. Les ruines de cet établissement occupent un parallélogramme d'environ 600 mètres sur 300. Les Arabes leur avaient donné le nom d'El-Esnam (les idoles), probablement eu égard au nombre important de statues qui s'y trouvaient. Ce fut sur ces ruines que le Maréchal Bugeaud jeta, en 1843, les fondations de la ville actuelle d'Orléansville.

En faisant les travaux nécessaires pour la construction des rues de la nouvelle ville, on découvrit, en 1843, la basilique de Saint Reparatus, dont le sol est recouvert d'une mosaïque mesurant 23 m. sur 15. Une inscription, comprise dans cette mosaïque, nous fait savoir que cette basilique fut construite, en l'an 325, c'est-à-dire, sous le règne de l'empereur Constantin. Une seconde inscription fixe à l'année 475, c'est-à-dire à la dernière année de l'empire d'Occident, la mort de Saint Reparatus, mais cette date est contestée ; d'autres documents indiquent, en effet, l'année 484 comme celle de son décès.

Nous sommes autorisés à penser que le Castellum Tingitii disparut dans un terrible incendie, car partout où l'on a fait des fouilles, on a trouvé, sous la première couche de terre, un lit assez notable de bois réduit à l'état de charbon, mais aucun document ne permet de savoir à quelle époque cet incendie aurait eu lieu.

Le dernier village que nous trouvons dans la vallée du Cheliff, avant de sortir du département d'Alger, est celui de **Charron** sur la rive gauche du Cheliff. Vis-à-vis, sur la rive droite, on remarque des ruines qui sont celles d'un établissement romain, connu sous le nom de **Vagal.**

4° Groupe du Bassin du Hodna, ou des Hauts-Plateaux.

Sur le cours de l'Oued-Dermel, tributaire du Chott-El-Hodna, se trouve à 115 km. au Sud d'Aumale, l'oasis de Bou-Saâda. On n'y constate pas l'existence de constructions édifiées par les Romains, mais il n'est pas douteux qu'ils y aient eu un établissement. On ne s'expliquerait pas sans cela la peine qu'ils se sont donnée de construire un poste, pouvant abriter une centaine d'hommes, sur un rocher, situé à 22 km. au N. de Bou-Saâda. Les Arabes l'appellent El-Goulia (le petit fort) ; eu égard à son profil, les soldats français lui on donné le nom de Billard, auquel ils ont joint celui du Colonel Pein, commandant la pre-

mière colonne qui occupa Bou-Saâda. Ce poste est construit sur une table de rocher, d'environ 15 mètres d'épaisseur, complètement inaccessible, sauf du côté Ouest, où les Romains avaient construit une rampe, aboutissant, elle-même, à un poste de sûreté, rendant toute surprise impossible. Le ravitaillement en eau était assuré au moyen de citernes qui existent encore. Nous ignorons le nom latin de cette forteresse.

Nous terminerons cette énumération en citant, encore Djelfa qui s'élève près de la source de l'Oued-Dermel, appelé à son origine Oued-Mouïla. Djelfa est située à environ 350 km. au Sud d'Alger. On y voit quelques vestiges de constructions romaines et de monuments mégalithiques.

OCCUPATION DE L'AFRIQUE DU NORD PAR LES ROMAINS. — PROVINCE D'ORAN

Nous classerons les établissements romains de la province d'Oran, en trois groupes :

1° Le groupe du Cheliff, qui fait suite à celui du même nom de la province d'Alger.

2° Le groupe de Mers-El-Kebir, dans lequel nous comprenons :
A) la côte depuis Arzew, jusqu'à Camerata ;
B) le bassin de la Sebkra ;
C) la vallée du Sig.

3° Le groupe du bassin de la Tafna.

1° Groupe du Cheliff

Ce groupe ne comprend que trois établissements identifiés :

Mostaganem, qui serait construit près de l'endroit où se trouvait autrefois le port romain de **Murustaga,** lequel aurait disparu, ainsi qu'une partie du rivage adjacent, à la suite d'un effroyable tremblement de terre, qui dévasta cette partie des côtes méditerranéennes au temps de l'empereur Gallien (260-263 ap. J.-C.).

Pont du Cheliff, sur la rivière du même nom, à 29 kilomètres à l'Est de Mostaganem. Des ruines qui entourent ce village paraissent indiquer l'emplacemnt d'une station, que les Romains appelaient : **Quiza Municipium.**

Relizane. Cette ville bâtie sur la Mina, à l'endroit où la vallée de cette rivière s'élargit, définitivement, pour se confondre avec la vallée du Cheliff, est le centre le plus important d'un fertile territoire qui avait attiré l'attention des colons romains, ainsi que l'indiquent les ruines qu'on y rencontre, un peu partout. Parmi ces ruines, il faut citer celles d'une ville, assez importante, que l'on a cru pouvoir identifier avec la ville qui porte le nom de **Mina,** dans l'itinéraire d'Antonin.

Nous rattacherons à ce groupe **Tiaret** qui s'élève, sur le versant Sud du massif où la Mina prend sa source, et a été construite sur l'emplacement d'un établissement romain qui portait, croit-on, le nom de **Carduna Castra.**

Djeddar, ces monuments, dont la destination est, encore aujourd'hui, passablement incertaine et dont l'un porte une inscription qui doit être attribuée aux Byzantins (voir page 308).

2° Groupe de Mers - El - Kebir

A) Côte d'Arzew à Camerata

A 7 kilomètres, au S.-E. de la ville actuelle d'Arzew, près d'un village français nommé Saint-Leu, est situé le **vieil Arzew,** que les Arabes désignent sous le nom de Botiooua, et qui a été bâti sur l'emplacement du **Portus-Magnus** des Romains. Les ruines romaines, qui y existent encore, s'étendent de l'Est à l'Ouest entre les marais de la Macta et la mer. Ces ruines ont, jadis, particulièrement attiré l'attention des archéologues, grâce à l'existence d'une maison, de construction romaine, qui avait subsisté presque intacte, aussi bien au point de vue de l'enceinte extérieure, qu'à celui des murs intérieurs. Autrefois, cette maison était décorée de mosaïques qui, depuis, ont été transportées au musée d'Oran.

Mers-El-Kebir qui fut le **Portus Divinus** des Romains. On ne remarque aucune ruine romaine à Mers-El-Kebir. Il est à croire qu'il faut attribuer la disparition complète de cette ville, qui, au temps des Empereurs, eut une réelle importance, aux terribles tremblements de terre qui bouleversèrent cette région, à différentes époques, particulièrement, au temps de l'empereur Gallien (260-263 ap. J.-C.) et, plus récemment, en 1790.

A environ 15 km. à l'Ouest de Mers-El-Kebir, au fond de la baie qui sépare le cap Falcon du cap Lindlès, le village des **Andalous** (ou des Andalouses) bâti sur l'emplacement de **Castra Puerorum.**

Camerata, village français bâti auprès de ruines dans lesquelles certains archéologues ont cru reconnaître le **Camarata** des Romains. Certains autres ont prétendu que les ruine de l'ancienne Camarata seraient celles qu'on trouve à environ 4 km. dans l'intérieur des terres, sur la route d'Aïn-Temouchent. Les ruines du bord de la mer seraient celles de **Portus-Camaratæ.**

B) Bassin de la Sebkra

En partant de Camerata, pour nous diriger vers l'Est, en contournant la Sebkra par le Sud, nous trouvons :

Aïn-Temouchent, construite sur des ruines qui passaient, autrefois, pour être celles de la ville romaine de **Timici** ; mais une inscription trouvée, près de la ville actuelle, et faisant mention d'un certain Fortunatus, administrateur de la république de **Bulturium,** a permis de restituer à ces ruines leur vrai nom.

A 11 km. N.-E. d'Aïn-Temouchent, s'élève le village portant le nom arabe de **Hammam-Bou-Hadjar,** auprès duquel des bassins, construits par les Romains, démontrent que ceux-ci utilisaient les vertus curatives des eaux thermales qui sourdent de terre, à cet endroit.

En continuant vers l'Est, au pied du versant nord du Djebel-Tessala, à 50 km. d'Aïn-Temouchent, et 23 km. de Sainte-Barbe du Tlélat, le village d'**Arbal** (**R'bal**), construit sur les ruines du village romain nommé **Cilva-Colonia.**

C) Vallée du Sig

En remontant le cours du Sig et sur la rive gauche de cette rivière, à peu près à mi-distance entre Saint-Denis du Sig et Sidi-Bel-Abbès, s'élève une chaîne de collines assez importantes, connue sous le nom de : **Plateau des Mahadja** et couverte de nombreuses ruines romaines qui n'ont pas encore pu être identifiées.

Dans le bassin de la même rivière, **Mascara,** bâtie sur les ruines de la ville romaine de **Victoria** ?

Plus loin, sur la ligne du chemin de fer d'Arzew à Colomb-Béchar, à peu près à mi-distance entre Mascara et Saïda, se trouve la station de Traria. A 15 km. Est de cette station, près d'un endroit que les Arabes appellent **Beniane,** se trouvent de nombreuses ruines romaines qui n'ont pas été identifiées. On signale particulièrement, à cet endroit, un fort byzantin et un tombeau assez bien conservés.

Chanzy (Ali-Ben-Youb), à environ 25 km. au Sud de Sidi-Bel-Abbès, sur le chemin de fer allant à Ras-El-Ma. A 2 km. N. de ce village, se trouvent les ruines d'**Albulæ,** aujourd'hui à peu près complètement disparues. Elles consis-

taient principalement en un rectangle de 170 m. sur 180 m. orienté N.N.E.-S.S.O. qui était entouré d'un mur dont les fondations avaient 0 m. 80 d'épaisseur. Dans cette espèce de camp, on a trouvé des lampes funéraires chrétiennes, des médailles, des poteries, des ustensiles en bronze et des inscriptions.

3° Groupe du Bassin de la Tafna

Lamoricière. Entre l'Oued-Chouli, affluent de l'Isser, et le chemin de fer de Tabia à Tlemcen, on a découvert, en 1885, une borne indiquant le premier mille entre Altava et Pomaria (Tlemcen) et portant en toutes lettres le nom d'Altava, qu'on attribuait, jusqu'alors, aux ruines d'Hadjar-Roum, que l'on voit au S.E. de Lamoricière.

Des bornes milliaires mises au jour, depuis cette époque, ont amené la découverte, dans la plaine et à la distance exacte indiquée par ces bornes, de ruines importantes couvrant une superficie de 400 à 500 hectares.

Parmi ces ruines qui sont celles d'**Altava,** et sont situées à 1.500 mètres N. E. de Lamoricière, il convient de signaler : les restes de l'enceinte d'une ville paraissant remonter à une très haute antiquité, ainsi que les vestiges d'une citadelle byzantine. Altava était la garnison de la deuxième cohorte sarde : elle dut être détruite ou abandonnée, dans le milieu, ou à la fin du V[e] siècle.

Hadjar-Roum, à 2 km. S.E. de Lamoricière, correspond aux ruines de **Castra Severiana,** ainsi qu'en témoigne une inscription, qui en attribue la fondation à Alexandre Sévère (222-235 ap. J.-C.).

Ces ruines couvrent une superficie de 12 hectares environ. C'était un grand camp retranché qui, très probablement, assurait la protection de la population d'Altava et pouvait lui donner asile, en cas de besoin. Peut-être aussi, Altava et Castra Severiana étaient-elles deux villes jumelles, l'une civile et l'autre militaire, comme nous en avons vu un exemple à Lambèse. Les inscriptions relevées sur les pierres tumulaires d'Hadjar-Roum, nous font savoir qu'Altava resta un centre chrétien, jusqu'à la fin de la domination vandale.

Tlemcen élevée sur les ruines de **Pomaria,** poste militaire

qui, avec Lalla Maghnia, Oudjda et Nédroma, assurait la domination romaine dans le massif montagneux formant la partie supérieure du bassin de la Tafna. Une inscription fait mention du corps de cavalerie des éclaireurs pomariensiens. Une autre inscription, trouvée à Tlemcen, portant les mots « deo invicto Avlisvæ », fait penser que près de Pomaria s'élevait un autre établissement romain portant le nom d'**Avlisva.**

A 20 km. au N. de Tlemcen, et à 4 km. à l'Est du village d'**El-Amier, Bou-Djerar,** village arabe construit sur les ruines d'un poste romain non identifié, destiné, selon toute vraisemblance, à surveiller la chaîne de montagnes, d'où sort l'Oued-Amier.

Nédroma, bâtie, croit-on, sur les ruines de **Calama ?** construite elle-même, par les Romains, sur l'emplacement d'une immense ville berbère dont l'origine, l'histoire et même le nom se sont complètement perdus.

Lalla Maghnia, bâtie sur les ruines d'un établissement fondé par les Phéniciens, occupé ensuite par les Romains, et portant le nom de **Syr.** Une inscription portée par une borne milliaire, nous fait savoir que Syr était situé à 24 milles de Pomaria et à 36 milles de Siga (Takebrit). Les Romains la désignaient sous le nom de **Numerus Syrorum.**

A 6 km. de Lalla-Maghnia, coule l'Oued-Mouïla, sur les bords duquel, s'élevait l'établissement de **Severianum,** construit sous le règne d'Alexandre Sévère (222-235 ap. J.-C).

Takebrit, à 4 km. en amont de l'embouchure de la Tafna, bâti sur l'emplacement de **Siga.** Cette première capitale de Syphax, avait un port en face de l'île de Rachgoun, que les Romains appelaient **Insula-Acra.**

Enfin **Nemours,** bâtie, croit-on, sur l'emplacement d'un établissement romain nommé : **Ad-Fratres.**

OCCUPATION DE L'AFRIQUUE DU NORD PAR LES ROMAINS. — MAROC (1)

Jusqu'à ce jour, le Maroc est demeuré pour ainsi dire impénétrable, aussi ne possédons-nous que de rares documents, sur l'occupation de la Mauritanie Tingitane, par les Romains. Nous pouvons cependant en tracer une esquisse d'après les reconnaissances faites par M. Tissot et M. de La Martinière dans la région comprise entre les villes de Rabat, Fez, Ceuta et Tanger.

Les résultats des pénibles et périlleux travaux de ces deux savants font l'objet d'un chapitre spécial de l'ouvrage si remarquable de M. Cagnat sur l' « Armée romaine d'Afrique et l'occupation de l'Afrique sous les empereurs ».

D'après ces auteurs, les Romains ont, certainement, occupé le quadrilatère dont les sommets sont déterminés par les quatre villes sus-mentionnées.

Pour décrire cette occupation d'une manière méthodique, nous prendront comme base, la route qui partait de Rabat-Salé pour aller à Fez : nous la désignerons sous le nom de route méridionale.

De cette route se détachaient, dans la direction du Nord, trois routes, presque parallèles, auxquelles nous donnerons les noms de route du littoral, route centrale, route orientale.

Enfin ce réseau se complétait de deux voies transversales assurant les communication de l'Ouest à l'Est.

Route méridionale de Rbah-Sla à Faz (Rabat-Salé à Fez). Cette route partait du port de **Rbah-Sla,** à l'embouchure de l'Oued-Reg-Reg, et se dirigeait vers le N.-E., en contournant la forêt de Mamoura : arrivée à **Thamusida** (Sidi-Ali-Ben-Ahmed) sur le bord de l'Oued-Sebou, elle prenait franchement la direction de l'Est, franchissait l'Oued-Beht à **Contiana** (Dar-El-Hamri) puis l'Oued-Redome. A cet endroit elle lançait vers le Sud un embranchement qui, remontant la vallée, s'avançait jusqu'à Meknès.

Poursuivant sa route vers l'Est, la route s'enfonçait dans le défilé de Bab-Tisra, puis contournait, par le Sud, le mont

(1) Voir carte n° 2.

Zehroune, dont les crêtes étaient occupées par plusieurs fortins parmi lesquels ceux de Aïn-Tazlat et de Aïn-Chkéour. Elle passait à **Volubilis** (Fertassa) puis au pied des collines, sur lesquelles s'élève, actuellement, la zaouïa de Moulaï Idris, et enfin elle arrivait à **Faz**, après un parcours d'environ 160 km.

Route du littoral. Elle se séparait de la précédente, au poste de **Thamusida,** remontait la vallée de l'Oued-Sebou jusqu'à **Banasa** (Sidi-Ali-Ben-Djenoum), puis, serrant de près la côte, elle passait par **Frigidæ** (Soueïr) franchissait l'Oued-Loukkos à **Lixus, Ad-Loukkos** (Tchemmich) s'infléchissait vers le N.-E. pour gagner **Tabernæ** (Lella-Djellalia) prenait, ensuite, la direction N.-O., jusqu'à la mer, qu'elle atteignait à **Zilis** (Arzila) et, de là, épousant exactement le tracé du littoral, gagnait **Tingis** (Tanger). Sa longueur de Sala à Tingis était d'environ 120 km.

Route centrale. Elle s'amorçait à Gontiana, et suivait une direction, sensiblement, Sud-Nord. Elle gagnait d'abord **Tremulæ,** traversait l'Oued-Loukkos, aux environs d'**Oppidum Novum** (Ksar-El-Kebir ?), passait un peu dans l'Ouest de **Tabernæ,** gagnait le poste d'**Ad-Mercuri** (Aïn-El-Khaïl), puis, après avoir traversé celui situé près d'Aïn-Dahlia, arrivait directement à Tingis. Sa longueur était d'environ 200 km.

Route orientale. Celle-ci partait de Fez même, s'avançait vers le Nord jusqu'à **Prisciana,** prenait ensuite la direction N.-O., passait par les postes de **Gilda** et **Vospiciana** (Aftis ?) puis remontait, directement, au Nord, pour s'arrêter brusquement à **Babba** (Moulaï Abd-Es-Selam) après un parcours d'environ 150 km.

Routes transversales. Ces deux routes ont pour point de départ commun le port de **Zilis** (Arzila).

A) La plus méridionale empruntait la voie du littoral dans sa partie comprise entre **Zilis** et **Tabernæ,** puis à partir de ce point gagnait **Babba** en passant par **Sakara.**

B). La plus septentrionale partait de **Zilis,** rejoignait la route centrale à **Ad-Mercuri,** empruntait cette route dans la partie comprise entre ce point et **Aïn-Dahlia,** puis s'infléchissant vers l'Est passait par **Ducas** (Beniane), et, s'a-

vançait jusqu'à **Tamuda** (Tétouane). A partir de cette ville, elle faisait un crochet vers le Nord, pour suivre le littoral, et arriver à son point terminus **Septem Fratres** (Ceuta).

Cette route était reliée, directement, à Tanger par un petit embranchement allant de Ducas à cette ville.

Il est à croire que les Romains, qui, en Mauritanie, avaient poussé leur route du littoral jusqu'à la Moulouya, et possédaient un poste militaire à Oudjda, avaient établi des communications terrestres avec leurs possessions du Maroc occidental. On pense, mais sans avoir aucune certitude à ce sujet, qu'il devait exister une route, qui partant de Oudjda, aurait passé par ou près Taza et aurait ensuite gagné Prisciana. On peut espérer que, maintenant que le Maroc va être ouvert à la civilisation, on pourra découvrir des documents qui nous fixerons sur la valeur de cette hypothèse.

Vu l'incertitude, qui règne dans la nomenclature des cartes du Maroc établies, à diverses époques, nous avons cru devoir établir un tableau portant, dans une première colonne, les identifications données par M. Cagnat, et, dans une seconde, les correspondances que nous avons relevées entre les noms romains et les noms portés sur les cartes les plus récentes de cette partie du Maghreb (1).

---

(1) Voir le tableau à la page suivante.

NOMS ROMAINS	D'APRÈS M. CAGNAT	CARTES RÉCENTES
	Route Méridionale	
Sala.	Salé.	Salé.
Thamusida.	Sidi Ali Ben Ahmed.	Sidi Ayech.
Gontiana.	»	Dar El Hamri.
Meknès.	Meknès.	Meknès.
Volubilis.	»	Fertassa.
Tocolosida.	»	Nezla Ijoud.
Fez.	Fez.	Fez.
	Route du Littoral	
Thamusida.	Sidi Ali Ben Ahmed.	Sidi Ayech.
Banasa.	Sidi Ali Ben Djennoum.	Khenacha.
Frigidæ.	Souéïr.	Lalla Mimoun.
Lixus.	Tchemmich.	Larache
Zilis.	Azila.	Arzila.
Tingis.	Tanger.	Tanger.
	Route Centrale	
Gontiana.	»	Dar El Hamri.
Tremulæ.	»	»
Oppidum Novum.	»	Ksar El Kebir.
Tabernæ.	Lella Djelalia.	Oulad Mouça.
Ad Mercuri.	Aïn El Khaïl.	»
»	Aïn Dahlia.	Aïn Dahlia.
	Route Orientale	
Prisciana.	»	Bou Chta.
Gilda.	»	Bou Miala.
Vospiciana.	Aftis ?	El-Mnizla.
Babba.	Moulaï Abd Es Selam.	Fondak.
	Routes Transversales	
A Tabernæ.	Lella Djelalia.	Oulad Mouça.
Babba.	Moulaï Abd Es Selam.	Fondak.
Ad Mercuri.	Aïn El Khaïl.	»
B Ducas.	Béniane.	»
Tamuda.	Tétouane.	Tétouane.
Septa (Septem Fratres).	Ceuta.	Ceuta.

PÉRIODE VANDALE

Chronologie des rois Vandales qui ont régné sur l'Afrique du Nord

Geisérich	428-477
Hunérich	477-484
Guntamund	484-496
Thrasamund	496-523
Hildérich	523-531
Gélimer (usurpateur)	531-533

<table>
<tr><th colspan="3">Généalogie des Rois Vandales qui ont régné sur l'Afrique du Nord (1)</th></tr>
<tr><td colspan="3">I Geisérich
428-477</td></tr>
<tr><td>II Hunérich
477-484</td><td colspan="2">Genson</td></tr>
<tr><td>V Hildéric
523-530</td><td>III Guntamund
484-496</td><td>IV Trasamund
496-523</td></tr>
<tr><td colspan="3">Usurpation de Gélimer 531-533</td></tr>
<tr><td colspan="3">(1) Les chiffres romains indiquent l'ordre dans lequel les princes ont exercé le pouvoir.</td></tr>
</table>

HISTOIRE DE LA PÉRIODE VANDALE.

Nous avons vu que, à la suite de la destruction complète de la puissance carthaginoise, la domination romaine s'était implantée dans l'Afrique du Nord, où elle demeura, sinon incontestée, du moins inébranlable, depuis l'an 146

av. J.-C. jusqu'à l'an 429 ap. J.-C. Nous avons vu également, par les traces que les Romains ont laissées de leur passage, que leur domination ne fut pas sans grandeur et atteignit, par moment, un degré indéniable de magnifique prospérité.

Cependant, comme aucune fusion réelle ne s'était faite entre les envahisseurs et les anciens habitants ; comme, après plus de quatre siècles d'occupation, aussi bien qu'aux premiers jours de leur arrivée, les Romains avaient conservé leur attitude d'étrangers conquérants et avaient maintenu une barrière presque infranchissable, entre eux et les indigènes subjugés ; il était à prévoir que, dès que la puissance militaire romaine viendrait à péricliter, ou à subir un échec un peu sérieux, il se produirait, fatalement, un bouleversement complet d'un état de choses imposé et maintenu, uniquement par la force.

Un incident, bien futile, la disgrâce d'un fonctionnaire, calomnié auprès de l'impératrice Placidie, qui gouvernait alors l'empire d'Occident, au nom de son fils Valentinien III. (419-455) âgé seulement de 9 ans, provoqua la chute de la puissance romaine dans l'Afrique du Nord. Une invasion terrible se répandit tout à coup, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au golfe de Gabès, et l'on put craindre de voir retomber dans la barbarie toute cette région que l'influence romaine avait amenée, petit à petit, à un haut degré de civilisation.

Mais ,avant d'aller plus loin, il est nécessaire de jeter un coup d'œil, en arrière, pour se rendre compte de ce qui s'était passé, à Rome, depuis le moment où Auguste avait transformé la République romaine en Empire romain.

Tout d'abord, sous Auguste, et sous les princes de sa famille, (29 av. J.-C. à 68 ap. J.-C.) l'empire romain jouit d'une prospérité inouïe. Mais à la mort de Néron, une révolution éclata et le pouvoir passa, momentanément, entre les mains des usurpateurs militaires. Ces derniers disparurent, pour laisser la place à la dynastie des Flaviens (69-96), elle-même, remplacée par celle des Antonins, laquelle règna près d'un siècle de 96 à 192 ap. J.-C, et disparut, après avoir fourni toute une série de grands empereurs : Trajan (98-117) Hadrien (117-138) Antonin (138-161) Marc Aurèle (161-180) et Commode (180-192). C'est

sous les Antonins que l'Algérie atteignit l'apogée d'une prospérité qui se maintint, toujours brillant du même éclat, jusque sous le règne de Septime Sévère (193-211).

Depuis le commencement du troisième siècle, jusqu'à la fin du quatrième, vingt-six empereurs, la plupart presqu'inconnus de nos jours, ont occupé successivement le trône. Parmi eux, il convient cependant d'en citer deux : Dioclétien, qui régna de 284 à 305, et est surtout célèbre par la terrible persécution qu'il ordonna contre les Chrétiens, et, Constantin le Grand, qui régna de 306 à 337, et se signala par sa conversion au christianisme et la promulgation de l'édit de Milan, par lequel la tolérance était accordée aux Chrétiens (313). Ce fut le même Constantin qui, en 325, réunit à Nicée, le premier concile œcuménique, c'est-à-dire universel, où 318 évêques venus de tous les pays de la chrétienté, condamnèrent l'hérésie d'Arius, et rédigèrent le Symbole des Apôtres, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Cependant, dès la fin de la dynastie des Antonins, l'empire romain commença à perdre de son prestige. Des empereurs, créatures, puis victimes de révolutions militaires, ou d'intrigues de palais, ne font que passer sur le trône ; parfois même, le pouvoir reste pendant quelque temps aux mains de l'émeute, et l'on voit ce spectacle surprenant : l'anarchie maîtresse de l'empire du monde. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que cet affaiblissement du pouvoir central se produit juste au moment où les plus grands dangers menacent l'existence même de l'empire ; ses frontières immenses ne sont plus suffisamment défendues et verront bientôt passer, comme un ouragan furieux, les hordes innombrables des Barbares se précipitant à la conquête et à la curée du monde civilisé.

L'empereur Théodose, qui régna de 378 à 395, envisageant tous les dangers menaçant cet immense empire qui s'étendait de la mer des Indes à l'Océan Atlantique et des plaines glacées de la Germanie aux sables brûlants de la Lybie, se rendit compte de l'impossibilité, pour un seul homme, d'assurer l'administration et la défense d'aussi vastes territoires, et, par testament, il divisa l'empire en deux parts, une pour chacun de ses fils. Telle fut l'origine des deux empires qui prirent : l'un, le nom d'Empire

d'Orient et, l'autre le nom d'Empire d'Occident. Le premier échut à Arcadius, et eut Byzance (Constantinople) pour capitale ; le second échut à Honorius, et conserva Rome pour capitale.

Les destinées de ces empires furent très différentes, au moins au point de vue de la durée.

L'empire d'Occident disparut, en l'an 475, après avoir végété pendant 80 ans, sous l'administration de onze empereurs, dont le dernier, Romulus Augustule, capitula devant les Hérules.

Ce peuple, originaire de Germanie, avait, à cette époque, envahi toute l'Italie et, sous la conduite de son roi Odoacre, s'était emparé de Rome. En échange de son abdication, Odoacre laissa la vie à Augustule et lui assigna, pour résidence, la villa de Lucullus au cap Misène, près de Naples, avec une pension annuelle de 6.000 livres d'or (environ 150.000 fr.).

C'est ainsi que disparut l'empire d'Occident, dont la capitale, Rome, avait brillé si longtemps d'un incomparable éclat et, pendant près de dix siècles, avait imposé ses lois au monde qu'elle avait conquis et civilisé.

L'empire d'Orient dura beaucoup plus longtemps ; car il ne disparut qu'en 1453, sous l'effort des Turcs, après avoir été gouverné par 85 empereurs, dont quelques-uns ont laissé un nom honorable dans l'histoire. Parmi eux, nous citerons : Justinien (527-565), qui résolut de rétablir l'empire romain dans son intégrité et pour réaliser ce plan grandiose, commença par envoyer dans l'Afrique du Nord, une armée commandée par son plus illustre général : Bélisaire (533). Celui-ci et son successeur, Solomon, parvinrent à mettre un terme à l'occupation vandale. Ils replacèrent la Numidie, sous l'autorité de l'empereur d'Orient, qui la conserva, pendant 134 ans, jusqu'en 667. A ce moment, l'invasion arabe courbera l'Algérie sous le joug des puissances islamiques, qui, pendant près de 1.200 ans, en resteront les maîtresses incontestées.

Cet exposé rapide, des destinées de l'empire romain et des empires d'Orient et d'Occident, était nécessaire pour l'intelligence des évènements que nous allons raconter et qui eurent l'Afrique du Nord, pour théâtre. Il nous dispensera, à l'avenir, de nouvelles digressions.

Revenons maintenant aux Vandales et aux incidents qui amenèrent leur incursion dans l'Afrique du Nord.

Les Vandales étaient une des nombreuses tribus habitant la Germanie ; c'est ainsi que les Romains appelaient l'Europe centrale, dans la partie qui n'était point soumise à leur domination. Originaires des plaines situées à l'Ouest de la Vistule (Prusse orientale actuelle), ces Barbares luttèrent contre les Romains, avec des alternatives diverses, pendant 80 ans, de 270 à 350 ap. J.-C.

A cette époque, ils se mettent en marche et, obéissant à l'impulsion qui dirige toutes les invasions, ils s'avancent vers les contrées de l'Ouest. Ils viennent d'abord s'établir, sur la rive droite du Rhin, dans la vallée du Mein. Puis, en 406, ils franchissent le Rhin, au dessous de Mayence, et ils ravagent la Gaule, mais ils ne font que passer. En 409, ils s'établissent en Espagne, où ils laissent leur nom à la province d'Andalousie. Là aussi, ils ne fondent rien de stable et nous allons les voir, quelques années plus tard, en 429, se remettre en marche et passer la mer pour se rendre, en Afrique, sur l'invitation du comte Boniface.

Ce comte administrait une partie de l'Afrique du Nord, au nom de l'empereur d'Occident, mais, résidant loin de Rome, il laissait le champ libre à des envieux qui, jaloux de sa haute situation, le desservirent près de l'impératrice régente, Placidie, mère du jeune empereur Valentinien. Furieux de cette disgrâce imméritée, Boniface prit une résolution désespérée, qui fut une véritable trahison ; pour conserver le pouvoir qu'on voulait lui enlever, il appela, à son secours, le roi des Vandales.

Avant de gouverner la Numidie, Boniface avait longtemps servi en Espagne, où il s'était marié avec une princesse vandale. Cette alliance explique, jusqu'à un certain point, pourquoi ce Romain alla demander l'assistance de ces Barbares et pourquoi ceux-ci crurent devoir lui accorder leur protection.

Geisérich (428-477). Les premières négociations eurent lieu entre Boniface et le roi Gundérich, mais celui-ci étant mort en 428, son frère Geisérich lui succèda comme souverain de toute la nation ; au printemps de l'année 429, le nouveau roi réunit tout son peuple, aux environs de Gibraltar.

Au mois de Mai de la même année, il passa en Afrique; le dénombrement qu'il fit de ses troupes, après avoir pris pied sur le continent noir, portait le nombre de ses soldats à 80.000 hommes, d'autres disent 60.000 hommes seulement. Ces envahisseurs trouvèrent, pense-t-on, des alliés, dans les Berbères, restés, au fond du cœur, les ennemis des Romains et aussi dans les Donatistes, heureux de trouver une occasion de nuire aux catholiques. Quoi qu'il en soit, ces barbares se livrèrent à des atrocités si épouvantables et commirent des ravages si terrifiants que l'on se sert du nom de Vandale pour stigmatiser quiconque se livre à des actes de sauvagerie et de destruction que ne justifie pas l'excuse d'une nécessité absolue.

Un évêque de la Byzacène (partie méridionale de la Tunisie actuelle), nommé Victor de Vitte qui, fuyant cette terrible invasion, fut obligé de se réfugier à Constantinople, nous a laissé un saisissant tableau de la férocité de ces Barbares et de la dévastation dont ils couvrirent le pays. Victor de Vitte écrit ce qui suit (1) :

« Ces barbares sans pitié, ayant trouvé la province en re-« pos et garnie de toutes les délices et beautés qu'une terre « florissante peut avoir, s'essayaient par tous les moyens, « en envoyant leurs furieuses et détestables bandes ça et là, « à parcourir tout le pays pour détruire cette fertilité ; ils « massacraient la population et mettaient tout à sac, dé-« vastant tout par le carnage, les massacres et les incen-« dies. Leur furie alla jusqu'à couper et arracher les ar-« bres fruitiers et autres plantes propres à sustenter la vie « des habitants, afin que les misérables africains, lesquels « pour éviter cette fureur barbaresque s'étaient cachés « dans la profondeur secrète des grottes, dans les caver-« nes des montagnes ou dans les crevasses de la terre et « autres lieux souterrains, ou qui avaient caché quelque « chose pour leur nourriture ne pussent se repaître et nour-« rir de ce que la même nature donne gratuitement et pro-« duit sans le travail de l'homme.

« Eux donc ayant couru et pillé tout le pays avec cette « cruauté et brutale fureur, il n'y eut ni lieu ni place qui

(1) Afrique Chrétienne, par dom. H. Leclerc.

« fut exempt de cette peste pestilente et très cruelle per-
« sécution : et surtout s'aprissait (s'acharnait) cette dé-
« testable troupe contre les églises, temples et basiliques
« des saints martyrs et confesseurs du nom de Jésus-
« Christ, contre les cimetières et maisons de religion. Et
« était si grande la méchanceté et impiété de ces héréti-
« ques qu'ils brûlaient avec plus grande animosité et plus
« furieusement les lieux saints et les maisons d'oraison
« qu'ils ne faisaient point les villes, chasteaux, forteresses
« et lieux de défenses ».

« Que si, par cas fortuit, ils trouvaient les portes de
« quelque saint temple, fermées, c'était là pitié de voir
« avec quelle impétuosité ils se ruaient, les brisant à
« grands coups de haches et de coignées pour s'y faire
« l'entrée facile, de sorte que l'on pouvait bien dire ce qui
« est chanté par le prophète : Ils ont brisé les portes de
« ton sanctuaire comme l'on coupe le bois des forêts de
« haute futaie et ils les ont abattues avec la coignée. Ils
« ont brûlé tes saints lieux et ont souillé le tabernacle de ton
« saint nom. »

« Hélas ! qui saurait dire le grand nombre de bons et
« saints évêques et illustres prêtres qui furent, par ces
« cruels exposés à un nombre infini de tourments et de
« supplices, afin de leur faire bailler (donner) ce qu'ils
« avaient d'or et d'argent dans leurs maisons ou qu'ils
« tenaient sous leur garde de biens et de joyaux communs
« de leurs églises. Et à cette fin que plus facilement ils en
« tirassent ce que les pauvres serviteurs de Dieu avaient
« de substance, l'on ne se contentait point de les tourmen-
« ter une fois, mais on réitérait les supplices s'imaginant
« qu'il leur restait encore une partie de leur fortune. Et
« tant plus les misérables catholiques donnaient et mon-
« traient de leurs biens de tant étaient les tourments re-
« doublés pour leur en faire découvrir davantage. Aux
« uns, ces détestables tyrans fermaient la bouche avec des
« pieux et les baillonnaient, leur remplissant la bouche
« jusqu'au gosier d'ordures de toute espèce, pour leur
« faire confesser ce qu'ils avaient de pécune (argent) ;
« les autres étaient attachés très étroitement par les bras
« et par les jambes et au front si bien que les nerfs éten-
« dus et les os criquetaient pour la grièveté de cette gé-

« henne, ils tourmentaient la vie de ces pauvres ministres « de l'église. Les autres étaient abreuvés d'eau marine, « d'autres de vinaigre, de la lie, ou de saumure ou graisse « fondue et sans que l'on en eût pitié quelconque, on les « affligeait (tourmentait) pour tirer d'eux ce qu'ils avaient « déjà conféré (livré) à l'avarice des barbares ».

« Ils me serait impossible de raconter et dire les noms « de tant de bons prêtres et illustres personnages, lesquels « servaient comme chameaux et autres bêtes de somme « pour porter les charges et fardeaux de ces abominables, « lesquels contraignaient à marcher, ces brebis du Seigneur « avec des aiguillons de fer, si bien que la plupart défail- « laient sous leur charge et finissaient là leur vie misé- « rable ».

« Même leur fureur était si dénaturée que ravissant les « enfants du sein de leurs mères, ils en battaient furieu- « sement le pavé et répandaient le sang innocent de cette « malheureuse enfance. Les autres les déchiraient par le « milieu, les fendant depuis le ventre jusqu'au sommet de « la tête, non moins hardiment que fait le veneur donnant « curée de quelque venaison à ses chiens ».

Cependant le comte Boniface, après avoir appelé ce terrible fléau, sur la province qu'il avait accepté d'administrer et de défendre, avait ouvert des négociations avec Rome et il avait trouvé le moyen de rentrer en grâce, auprès de l'impératrice. Il n'avait donc plus besoin des Vandales qui, d'ailleurs, le terrifiaient par leurs atrocités. Ils s'imagina qu'il lui serait aussi facile de négocier leur départ qu'il lui avait été aisé d'obtenir leur intervention, mais il se heurta à un refus catégorique, et il lui fallut recourir aux armes.

430. — Boniface fut battu dans une première rencontre, près de Guelma, et alla se réfugier dans Hippone, devant lequel Geisérich vint mettre le siège vers les premiers jours de Juin 430, soit environ trois mois avant la mort de Saint-Augustin, survenue au mois d'Août de la même année.

Les Vandales excellents soldats en rase campagne, animés, au combat, d'un courage invincible, étaient loin de posséder la patience et la ténacité qu'exigent les travaux lents et méthodiques d'un siège régulier. Ils pensèrent pou-

voir s'emparer de la ville, par la famine, et ils en établirent le blocus ; mais si étroite que pût être leur surveillance, sur terre, ils ne purent empêcher Hippone de recevoir, par mer, les vivres nécessaires à ses défenseurs. Les assiégeants, après avoir consommé tout ce qui se trouvait aux environs, se virent eux-mêmes réduits à la famine.

431. — Ils ne se découragèrent pourtant pas, mais le siège traîna en longueur pendant quatorze mois, et ce ne fut que le 25 Août 431, que les Vandales réussirent à entrer dans la ville, qu'ils saccagèrent de fond en comble.

D'après une légende que rapporte le colonel du génie Hennebert, c'est à l'époque du siège d'Hippone, par les Vandales, qu'il faudrait faire remonter l'invention de la poudre à canon, qui aurait été découverte par un centurion de la IVe légion Cyrénaïque, nommé Narzal Alypius et par sa fille, Sainte-Barbe. Cette dernière avait embrassé la profession religieuse, et, lorsque les Vandales devenus maîtres de la ville, avaient déjà enfoncé les portes du monastère, Sainte-Barbe et ses compagnes se seraient fait sauter plutôt que de tomber vivantes aux mains du vainqueur. Ce serait en mémoire de cette résolution héroïque que Sainte-Barbe serait devenue la patronne des artilleurs et des mineurs.

Vers cette époque, Icosium, aujourd'hui Alger, aurait été complètement détruite par les envahisseurs, mais se serait rapidement relevée de ses ruines.

Malgré sa première défaite, Boniface n'avait pas perdu tout espoir de chasser ses anciens alliés ; il avait réussi à s'échapper d'Hippone et obtenu qu'on lui envoyât de Rome des renforts, auxquels l'empereur d'Orient avait joint un corps de troupes assez considérable. A la tête de ces forces réunies, Boniface livra aux Vandales une nouvelle bataille, encore aux environs de Guelma, mais, pour la seconde fois, il fut complètement battu. Il s'enfuit honteusement en Italie où il mourut, quelques temps après, emportant dans le cercueil, le regret de n'avoir pu réaliser ses rêves ambitieux et, probablement aussi, le remords de son inutile trahison. Ce ne furent, en effet, que l'orgueil, la vanité et le désir de défendre ses mesquins intérêts personnels qui déterminèrent Boniface à implorer le secours de l'étranger et à déchaîner toutes les horreurs de l'invasion,

sur la province dont la sécurité et la défense, avaient été confiées à sa probité et à son honneur.

435. — En quittant l'Afrique, Boniface avait laissé, derrière lui, un lieutenant, nommé Trigétius, qui chercha à tirer le meilleur parti possible d'une situation, d'ailleurs, bien compromise. Enfin en 435, ce vaillant officier, vit le succès couronner ses efforts et, au nom de Valentinien III, il conclut un traité de paix avec le roi Geisérich. L'empereur d'Occident abandonnait, au roi Vandale, une partie de l'Afrique du Nord ; mais, par contre, ce dernier reconnaissait la suzeraineté de l'empereur, devait lui payer un tribut annuel et s'interdisait de franchir la limite des possessions qui lui étaient reconnues. Hunérich, fils de Geisérich, fut envoyé à Rome comme otage, en garantie de l'exécution du traité.

439. — Pendant les premiers temps, le roi vandale en observa scrupuleusement toutes les clauses, et l'empereur Valentinien, plein de confiance dans la loyauté du Barbare, n'hésita pas à rendre la liberté à son fils. Mais il ne tarda pas à regretter sa générosité ; il apprit bientôt, en effet, que le roi vandale, levant le masque, avait mis en route une nombreuse armée qui, refoulant tout devant elle, s'était dirigée sur Carthage, dont elle s'emparait, le 19 Octobre 439.

Ainsi échappa aux Romains cette vaste province d'Afrique, sur laquelle leur domination s'exerça pendant plus de cinq cents ans, sans, cependant, que le génie latin ait laissé d'empreinte durable sur le caractère de la race berbère si apte à se plier, temporairement, aux nécessités du moment, si prompte aussi à se relever, dans sa forme primitive, dès que cesse la tempête qui l'a terrassée.

Geisérich maître de Carthage prit à l'égard de la population les mesures les plus sévères. Les sénateurs, qui représentaient l'aristocratie, et, en même temps, l'autorité romaine furent arrêtés et maintenus en prison jusqu'à ce qu'il fût statué sur leur sort. Tous les habitants durent, sous les peines les plus sévères, venir déposer, dans les caisses du trésor royal, tout ce qu'ils possédaient, en fait d'or, d'argent, de pierres précieuses et de vêtements brodés.

Après une assez longue détention, les sénateurs furent

exilés. Quant au clergé catholique, dont Geisérich, en sa qualité d'arien, tenait à se débarrasser, il fut embarqué, ainsi que son évêque, sur un vieux bateau tout vermoulu, sans avirons, sans mâture, que l'on abandonna en pleine mer, après l'y avoir remorqué. Les malheureux n'avaient ni eau, ni vivres et il semblait qu'il leur fût impossible d'échapper à la mort. Heureusement que la mer resta calme et qu'une brise favorable poussa ce misérable ponton dans la direction de Naples où son équipage forcé débarqua, on ne sait trop comment, ni après quelles péripéties.

440. — Cependant l'ambition de Geisérich n'était pas encore satisfaite, car, dès l'année suivante (440), nous le voyons reprendre les hostilités contre l'empire d'Occident. Il passa en Sicile et, à la tête de son armée, alla mettre le siège devant Palerme.

441. — Mais cette expédition ne paraît pas avoir eu des résultats bien satisfaisants pour son auteur, puisqu'en 441 une armée envoyée par l'empereur d'Orient Théodose (408-450), au secours de Valentinien III, débarquait en Sicile, sans être autrement inquiétée. L'objectif de cette armée était une descente en Afrique. Geisérich qui, très probablement, ne se sentait pas prêt à soutenir une pareille guerre, obtint une trêve qui devait durer jusqu'au retour des ambassadeurs qu'il avait envoyés à Byzance, pour traiter avec Théodose.

442. — Sur ces entrefaites, celui-ci apprit que son empire était menacé par Attila, qui, peut être, de connivence avec Geisérich, s'avançait à la tête de ses hordes dans la direction des provinces de Thrace et d'Illyrie. Théodose se hâta de conclure la paix avec Geisérich et Valentinien suivit son exemple en 442.

Le traité de 442, sur lequel nous n'avons que peu de renseignements, partageait l'Afrique entre les deux princes, abandonnant aux Vandales toute la partie occidentale y compris la Tunisie actuelle. C'était donc un recul complet de la civilisation devant la barbarie, puisque la possession de la Tunisie, qui avait été la cause de la guerre, était reconnue, sans compensation, aux Vandales.

A partir de ce moment, Geisérich vécut en paix avec Valentinien qui mourut en 455, sans avoir pu réaliser l'es-

poir, qu'il conserva, jusqu'au dernier moment, de reprendre aux Barbares les magnifiques provinces que, dans des circonstances critiques, il avait été obligé de leur abandonner.

Geisérich essaya d'organiser son empire, sans y réussir d'une manière appréciable, peut-être à cause des persécutions violentes et sans trève qu'il dirigea contre une partie de ses peuples, restés catholiques, malgré toutes ses tentatives, pour leur faire embrasser l'arianisme.

455. — Mais en l'année 455, de graves évènements se produisirent à Rome. Valentinien III, mourait, à l'âge de 31 ans, assassiné par le sénateur Pétrone Maxime, lequel força l'impératrice Eudoxie, veuve de sa victime, à devenir sa propre femme. Pour se venger de cette abominable violence, Eudoxie fit appel à Geisérich ; celui-ci passa, immédiatement, en Italie. Trouvant cette contrée dans la plus complète anarchie, il se dirigea immédiatement sur Rome, dans laquelle il entra, presque sans coup férir ; le pillage dura quatorze jours consécutifs.

Il y fit un immense butin qu'il envoya à Carthage, pour être versé dans le trésor royal. Dans ce butin, se trouvaient les ornements impériaux, symboles de l'autorité suprême des Empereurs Romains, depuis Auguste.

Il fit aussi de nombreux prisonniers qu'il ramena à Carthage, notamment, l'impératrice Eudoxie, celle précisément qui avait demandé son concours, ainsi que ses deux filles Eudoxie et Placidie. Cette deuxième Eudoxie devint plus tard, la femme d'Hunérich, fils de Geisérich, qui succéda à son père, comme roi des Vandales de l'Afrique du Nord.

Cependant l'armée vandale, après le sac de Rome, ne trouvant devant elle aucune résistance, se répandit dans toute l'Italie qu'elle pilla méthodiquement ; ensuite, passant la mer, elle dévasta le Péloponèse, puis remontant vers le nord, elle étendit ses ravages sur la Macédoine, la Dacie et la Thrace, presque jusqu'aux portes de Byzance. En se livrant à cette gigantesque rapine, les Vandales ne faisaient que se conformer aux traditions de leur nation, modifiées, cependant, par une évidente tendance à la thésaurisation. Alors que les anciens Vandales pillaient, simplement poussés par l'instinct de la dévastation et le seul

besoin de satisfaire leur passion de la destruction, ceux-ci pillèrent, par amour du lucre, et, dans le seul but de grossir, soit leurs trésors particuliers, amassés dans les propriétés confisquées aux Romains, soit leur trésor national, enfoui dans les souterrains de la citadelle de Carthage.

Ces âmes de Barbares primitifs, aux élans brutaux, mais excusables par leur barbarie même, se sont laissés séduire par les vices aimables et délicats de cette civilisation romaine qu'ils étaient venus combattre. Le confortable, le luxe, la bonne chère, tous les raffinements qui font la vie bonne et douce n'ont, d'abord, même pas appelé leur attention, mais, petit à petit, ils y ont goûté, ils en ont été séduits et maintenant ils les trouvent indispensables. L'argent, est nécessaire pour se procurer tout cela. De l'argent, on en prendra partout où on en trouvera, et de peur d'en manquer, on l'entassera, sans trêve ni répit. Ainsi la cupidité et l'avarice seront les deux premiers vices, que le contact de la civilisation aura inoculés à ces esprits primitifs, en attendant que l'habitude du luxe leur inspire l'amour immodéré de la tranquilité et, enfin, la lâcheté, ce dernier et déplorable terme de tout état social, basé seulement sur la satisfaction exclusive des besoins matériels de l'individu.

Les empereurs d'Orient et d'Occident, qui avaient été obligés de céder devant la poussée formidable de cette invasion vandale, ne voulurent pas se tenir pour battus, et ils cherchèrent à reprendre, à leurs vainqueurs, les avantages qu'ils avaient été obligés de leur concéder, dans l'Afrique du Nord ; mais leurs efforts ne furent point couronnés de succès.

460. — Une flotte réunie en Espagne pour aller attaquer les possessions vandales ne met même pas à la voile.

468. — Une flotte romaine, imposante par le nombre des navires qui la composaient, était, déjà, arrivée devant Carthage, quand éclata une effroyable tempête, qui la dispersa, en lui infligeant des pertes considérables. Ses débris n'eurent d'autre parti à prendre que de rentrer, en Italie, sans avoir pu tenter aucune opération militaire.

475. — Comme nous l'avons vu plus haut, l'empire ro-

main d'Occident disparaissait; les empereurs d'Orient n'avaient plus d'intérêt aussi pressant à reconquérir la province d'Afrique.

476. — Aussi, en 476, l'empereur Zénon (474-491) signa-t-il avec Geisérich un traité de paix perpétuelle, qui abandonnait, à ce dernier, toute l'Afrique du Nord. Ce traité fut respecté pendant soixante ans.

477. — Geisérich ne devait pas jouir longtemps du plaisir que procure la réalisation des projets qu'on a caressés toute sa vie : il mourut en effet le 25 Janvier 477.

Ce monarque dont la vie avait été si bien remplie et qui s'était montré diplomate aussi avisé que vaillant général, prit, avant de mourir, des dispositions pour régler la transmission du pouvoir, non seulement, après sa mort, mais encore, après celle de ses successeurs. Il prescrivit que l'autorité royale passerait, du roi décédé, au plus âgé de ses parents, au mépris de la primogéniture, en ligne directe.

Cette disposition qui semblait vouloir éviter, à la nation vandale, les inconvénients pouvant résulter de l'établissement d'une régence, pendant la minorité d'un roi encore enfant, produisit un résultat imprévu : l'affaiblissement progressif de la puissance vandale.

En effet, chaque roi vandale, une fois arrivé au pouvoir, n'eut rien de plus pressé que de supprimer, par tous les moyens, même tragiques, les parents que leur âge aurait appelés au trône, de préférence à ses fils, au cas où sa succession fût devenue vacante. Aussi l'histoire des rois vandales d'Afrique est-elle constamment entachée du récit des assassinats, qu'ils ne cessent de perpétrer dans leurs familles, et, en particulier, sur leurs plus proches parents.

Comme ces drames intimes ne nous intéressent pas, et n'influent pas, d'ailleurs, sur le développement des faits historiques, nous les passerons sous silence, et nous nous contenterons de relater ce qui se passa, dans l'Afrique du Nord, sous les successeurs de Geisérich, dont aucun n'a brillé d'un éclat, tant soit peu durable.

Hunérich 477-484. — Le premier successeur de Geisérich fut son fils Hunérich qui régna du 25 Janvier 477 au 13 Décembre 484. C'est cet Hunérich, qui avait été envoyé,

comme otage, à Rome, au moment de la paix de 435. Il avait épousé Eudoxie, fille de Valentinien III, que Geisérich avait ramenée, comme prisonnière, après le sac de Rome en 455, tandis que sa belle sœur, Placidie, épousait Zénon, l'empereur d'Orient. Rassuré, sur l'existence de son royaume, par les liens de parenté qui l'unissaient au seul ennemi qu'il eût à craindre, ce roi pusillamine laissa tomber en ruines les institutions militaires auxquelles les Vandales devaient leurs conquêtes. Il laissa également disparaître, faute d'entretien, les flottes que son père avait créées.

Les dernières années de son règne furent désolées par une persécution terrible, contre les Catholiques, aux horreurs de laquelle vinrent se joindre celles de la famine et de la peste. De cette persécution religieuse date le miracle des langues coupées de Tipaza que nous allons rappeler ici (1) « Hunérich, pour mettre à exécution son édit de persécu- « tion du 25 février 484, envoya un évêque arien à Tipaza. « Quand il rejoignit son poste, la population catholique « avait presque complètement disparu, il restait à peine « quelques personnes qui n'avaient pas voulu abandonner « le lieu de leur naissance et qui tinrent bon contre les « menaces et les séductions. Elles furent envoyées à Car- « thage où on leur coupa la main droite et la langue : ce « qui ne les empêcha pas de parler avec clarté et élé- « gance ».

Parmi ces martyrs, était un certain Reparatus qui était devenu sous diacre de l'église de Constantinople, et auquel Victor de Witte, l'historien de ce temps, renvoyait les incrédules qui ne voulaient pas ajouter foi au récit de ce miracle.

Victor de Witte nous donne également la description de la famine et de la peste qui sévirent à la même époque ; en voici quelques extraits : « Cette triste époque fut éprou- « vée par une épouvantable famine qui répandit la désola- « tion dans toute la terre d'Afrique. Point de pluie ! Pas la « moindre goutte d'eau ne tomba du ciel... la face de la « terre prit une teinte livide... Partout la tristesse et le « deuil ; de plus, la peste avait envahi l'Afrique de toute « part. Désormais la terre refusait aux hommes et aux

(1) Gsell, Recherches archéologiques en Algérie.

« animaux de faire germer les semences. Les fleuves qui « roulaient jadis leurs eaux rapides étaient à sec, leurs « sources abondantes étaient complètement taries. Les « brebis et les bestiaux, les troupeaux des champs et les « bêtes des forêts étaient atteints du mal commun. Une « touffe de gazon était-elle parvenue, grâce à un sol en« core humide, à germer et à se parer d'une couleur plus « pâle que verte, aussitôt un souffle embrasé la dessé« chait et la consumait ; en effet, un tourbillon de pous« sière entraîné dans un ciel sans eau s'était abattu sur « la contrée brûlant tout, sur son passage. Tout commerce « était alors arrêté, on ne prenait plus la peine d'atteler « les jeunes bœufs à la charrue pour ouvrir le sillon et re« tourner les mottes de terre ; car on n'avait plus de bœufs « et les marchés publics n'existaient plus. D'ailleurs, les « cultivateurs étaient morts en grand nombre ; le peu qui « restait marchait à grands pas vers la tombe. Grâce à la « famine, le commerce avait été interrompu et la terre ne « payait plus son tribut de moissons. Aussi, voyait-on errer « ça et là, pêle-mêle sur tous les chemins, semblables à « des convois funèbres, des troupes de jeunes gens et de « vieillards, d'adolescents et de jeunes filles, d'enfants de « l'un et l'autre sexe. Ces malheureux se traînaient aux « environs des places fortes, des bourgs et des villes. Dis« séminés dans les champs ou les forêts profondes, ils se « disputaient les touffes d'herbes desséchées et les feuilles « mortes. Beaucoup tombaient morts sur le seuil de leur « demeure et venaient, ainsi, augmenter le nombre des « victimes de la famine. De plus, les cadavres amoncelés « dans les rues et sur les grandes routes répandaient de « telles exhalaisons qu'ils causaient la mort des vivants « qui les approchaient. Chaque jour, c'était de nouveaux « convois funèbres et, à la fin, on perdit le courage de « remplir ce devoir de charité ; du reste les vivants ne « suffisaient plus à enterrer les morts et la famine les pre« nant, ils n'avaient plus eux-mêmes que peu de temps à « vivre. Tous cherchaient à l'envi de se mettre avec leurs « enfants en servitude ; ils ne trouvaient personne qui vou« lût les acheter. Montagnes et collines, places, rues et voies « publiques n'offraient plus qu'un immense charnier de « victimes de la faim. »

Malheureusement il ne faut pas croire qu'un pareil tableau soit exagéré. En 1867, malgré les sommes considérables dont on pouvait disposer, malgré la perfection des moyens de transport dont nous sommes si fiers, l'Algérie fut soumise aux épreuves d'une famine qui fit d'innombrables victimes. Les journaux du temps sont remplis de détails, en tous points, semblables à ceux que donne l'historien de la famine de 484.

Hunérich mourut à la fin de cette désastreuse année, le 13 Décembre 484.

Avant de mourir, il avait fait assassiner son frère Théodoric ainsi que la femme et le fils de ce prince afin de laisser le trône, si possible, à son fils Hildéric encore tout jeune enfant ; mais ces crimes furent commis sans que fût atteint le résultat désiré. Ce fut un neveu de Hunérich, nommé Guntamund qui lui succéda.

Guntamund (484-496). — Ce prince occupa le trône pendant douze ans, du 13 Décembre 484 au 3 Septembre 496.

En dehors de quelques persécutions relativement légères, le règne de ce roi ne présente aucun évènement d'une certaine importance.

Il faut, cependant, signaler que ce fut à cette époque que vécut le seul vrai poëte latin, originaire d'Algérie. Il se nommait Dracontius. Ce pauvre poëte chrétien eut le malheur d'écrire un poëme, en l'honneur de l'empereur d'Orient. Cette imprudence excita la colère de Guntamund qui le fit jeter en prison, et lui fit subir les plus cruels tourments. Ce fut dans son cachot que Dracontius écrivit son œuvre principale intitulée : « Carmen de Deo ». (Poésie sur Dieu) dont la première partie, qui raconte la Création, est un véritable d'œuvre.

Guntamund mourut le 3 Septembre 496 et laissa le trône à son frère Trasamund, dont le règne dura près de 27 ans, jusqu'au 6 Mai 523.

Trasamund (496-523). — Ce roi Thrasamund était, de l'aveu de ses contemporains, l'homme le plus lettré de l'Afrique ; il aimait à discuter, en latin, avec les membres du clergé catholique sur les questions de théologie, il composa même, dans un style élégant, un traité en faveur de l'arianisme. Malgré cette culture intellectuelle raffinée, il

ne recula pas devant de nombreuses persécutions. Entre autres, il convient de citer celle de 497, au cours de laquelle 120 évêques catholiques suivant les uns, 220 suivant les autres, furent exilés en Sardaigne. Parmi eux, se trouvèrent un certain nombre d'évêques numides qui emportèrent, dans leur exil ,les ossements de Saint-Augustin.

Hildéric (523-530). — Le successeur de Trasamund fut son cousin : Hildéric, fils d'Hunérich, le 2e roi Vandale, petit fils, par son père, du fondateur de la dynastie, Geisérich et, par sa mère Eudoxie, de Valentinien III. Eudoxie, craignant, pour son fils, les violences trop probables de son cousin Guntamund, l'avait emmené à la cour de Byzance, près de son oncle, par alliance, l'empereur Zénon. Il vécut, dans la capitale de l'empire d'Orient, pendant une quarantaine d'années, et il s'y lia, d'une étroite amitié, avec son cousin qui devint empereur d'Orient, sous le nom de Justinien (527-575).

Le début du règne fut un peu troublé ; mais Hildéric finit par établir son autorité, qu'il consolida en faisant mettre à mort un très grand nombre de ceux qui avaient levé contre lui l'étendard de l'insurrection. Il régna ensuite paisiblement pendant 7 ans, jusqu'en 531, moment où se produisit l'usurpation de Gélimer.

Gélimer (531-533). — En cette année 531, des tribus maures étant venues piller les villes de la Byzacène, Hildéric envoya contre elles des troupes, dont il confia le commandement à un général nommé : Gélimer. Celui-ci après avoir remporté plusieurs victoires, sur ces hordes de pillards, se fit proclamer roi, sur le champ de bataille. Sans plus tarder, il marcha sur Carthage et détrôna Hildéric.

L'usurpateur Gélimer est classé, à tort semble-t-il, par certains historiens, au nombre des rois vandales.

Nous verrons dans le chapitre suivant comment il fut vaincu, puis, fait prisonnier par Bélisaire.

PÉRIODE BYZANTINE

L'Afrique du Nord était restée 105 ans soumise à la domination vandale depuis 428 à 533. En cette dernière année, elle passe sous la domination des empereurs d'Orient, qui la gouvernèrent jusqu'en 646.

Chronologie de la période byzantine

Chronologie des Empereurs d'Orient	
Justinien I	527-565
Justin II	565-578
Tibère II	578-582
Maurice	582-602
Phocas	602-610
Héraclius I	610-641
Héraclius Constantin	641-641
Constant II	641-668

Chronologie des gouverneurs byzantins (533-646)	
Bélisaire	533-534
Solomon (1re fois)	534-536
Germanus	536-539
Solomon (2e fois)	539-545
Sergius	545-546
Aréobinde	546-546
Jean Troglita	547-565
Thomas (1re fois)	565-568
Théodose	568-569
Théoctistos	569-570
Amabilis	570-571
Lacune	
Tibère II	574-578
Thomas (2e fois)	585- »
Gennadius	587-595
Héraclius	595- »
Grégoire	» -646

HISTOIRE DE LA PERIODE BYZANTINE

Ce n'était pas sans douleur, mais ce n'était pas, non plus, sans espoir de revanche que les empereurs romains d'Occident et d'Orient, avaient vu leur échapper les riches provinces de l'Afrique du Nord.

Dès que l'empire d'Occident eut disparu, les empereurs d'Orient prirent à tâche de reconquérir, sur les Barbares le patrimoine de leurs ancêtres. Nous avons vu que leurs efforts n'avaient point été couronné de succès et qu'enfin, en 476, l'empereur d'Orient Zénon (475-491) avait signé, avec Geisérich, un traité de paix qui fut observé, pendant près de 60 ans. Mais au bout de ce laps de temps, l'usurpation du trône vandale par Gélimer, au préjudice d'Hildéric, va donner à l'empereur de Byzance, sinon une raison, du moins, un prétexte d'intervention.

A ce moment, la Providence mit sur le trône des empereurs d'Orient, monarques, en général, passablement dégénérés, un prince d'un rare mérite, tandis que le trône des farouches Vandales était occupé par un prince pusillanime, qui n'eut pas déparé la série lamentable des monarques byzantins. Ces deux princes se nommaient Justinien Ier et Hildéric.

Par sa mère, Eudoxie, Hildéric était le petit fils de Valentinien III. Lorsque son père, le second roi vandale d'Afrique, Hunérich, mourut, en 484, sa mère, craignant, pour lui, le voisinage trop immédiat et, en même temps trop dangereux de son cousin Guntamund, l'emmena à Byzance où il fut élevé à la cour de son oncle Zénon, et, où il vécut paisiblement pendant une quarantaine d'années, jusqu'au moment où le cours des évènements l'appela à recueillir la couronne des rois vandales. On peut dire que l'éducation qu'il reçut, dans ce milieu, d'une élégance si délicate, et d'une civilisation si raffinée, ne le préparait nullement au rôle redoutable de conducteur de peuple, que l'avenir lui réservait, alors, surtout, que ce peuple, passé, sans transition progressive, de l'état de barbarie à celui de civilisation avancée, aurait eu besoin de trouver, dans son chef, une intelligence avisée, appuyée sur une volonté de fer, pour arrêter les progrès de la contagion, qui le conduisait fatalement, à sa perte.

Pendant son séjour à Constantinople, Hildéric s'était lié d'amitié avec le prince qui, en 527, devint empereur d'Orient, sous le nom de Justinien 1er. Ce dernier avait pris un tel empire sur l'esprit un peu faible de son cousin que, Hildéric devenu roi voulut que ses monnaies portassent l'effigie de son ami Justinien. On peut s'imaginer quel mauvais effet put produire une pareille mesure, sur un peuple habitué à regarder son indépendance, comme le premier des biens, ainsi que le parti que durent en tirer, contre le faible monarque, les mécontents et les partisans des autres prétendants.

Justinien, de son côté, n'avait qu'une ambition : reconstituer, dans son intégrité, l'empire romain, tel qu'il existait avant la mort de Théodose. L'histoire détaillée de la période qui nous occupe actuellement a été écrite d'une manière absolument remarquable par M. Charles Diehl (1). Nous lui empruntons le passage suivant qui expose, en termes frappants, les sentiments qui animaient Justinien.

« Empereur romain, il voulait faire rentrer, au sein de « l'unité romaine, ces provinces depuis tant de temps cap- « tives des barbares. Prince catholique il souffrait impa- « tiemment de voir les chrétiens orthodoxes soumis aux hé- « rétiques ariens, persécuteurs des corps et des âmes, et, « de même qu'au dedans, il revendiquait pour la couronne « tout le pouvoir que la « lex regia » (2) avait jadis conféré « aux anciens empereurs, ainsi, il prétendait, au dehors, « dominer, comme autrefois le peuple romain, sur toutes « les nations humaines. Confiant du reste dans la protec- « tion divine, se considérant tout ensemble comme le res- « taurateur des droits de l'empire et le champion de Dieu, « il n'attendait qu'un prétexte pour traduire en actes ses « rêves ambitieux ; et parmi tant de nations barbares dont « ils préparait la perte, ses regards se tournaient tout na- « turellement vers l'Afrique, où, à tant d'autres torts, les « Vandales ajoutaient cette injure insupportable pour l'or- « gueil de Justinien, de conserver comme un trophée, au « trésor de Carthage, les ornements impériaux, symboles

---

(1) L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique. Paris 1896.

(2) Loi royale, loi constitutionnelle de l'Empire Romain.

« de l'autorité suprême, jadis ramassés, dans le pillage de « Rome, par la main de Geisérich ».

L'usurpation de Gélimer fournit à Justinien l'occasion attendue. Il réclama, d'abord, la restauration du roi déchu, puis, sur une réponse négative, il demanda sa mise en liberté ; elle lui fut refusée. La guerre devait naturellement résulter de cette attitude intransigeante de l'usurpateur. Cependant, cette expédition ne fut pas sans rencontrer une grande opposition, à Byzance, où on se souvenait encore, avec amertume, du désastre qui avait anéanti la flotte romaine, en 468, dans la baie de Carthage ; mais l'entêtement de l'empereur vint à bout de toutes les résistances.

Les circonstance étaient, d'ailleurs, extraordinairement favorables. Les excès des Vandales, ainsi que les vices qu'ils avaient empruntés aux vaincus, avaient décimé leur race. D'après les renseignements qu'on possède sur cette époque, on doit estimer que Gélimer ne disposait plus que de 30.000 à 40.000 guerriers, à peine la moitié du nombre de ceux, dont Geisérich avait fait le recensement, après, avoir pris pied sur la terre d'Afrique : ceux-ci, eux-mêmes, étaient divisés, les uns tenant pour Hildéric, les autres tenant pour Gélimer. La population conquise avait gardé l'horreur de ces conquérants barbares ; les Catholiques avaient eu trop à souffrir des persécutions vandales, pour ne pas désirer un changement de maître, et, en particulier, le triomphe de l'empereur d'Orient, catholique comme eux.

Procope, historien byzantin, qui accompagna l'expédition organisée par Justinien, et qui en a écrit l'histoire, nous apprend que la seule nouvelle de l'expédition byzantine suffit pour amener le soulèvement de la Tripolitaine, qui se donna à l'empereur, malgré tout ce que put faire Gélimer pour l'en empêcher.

Quant aux Berbères, on pouvait prévoir qu'ils attendraient la suite des évènements, pour se prononcer, et que, dans le doute, ils garderaient, au moins tout d'abord, une prudente neutralité. C'est ce qui arriva.

Le 22 Juin de l'année 533, l'expédition qu'on avait organisée à Constantinople, mit à la voile. Elle comptait 10.000 hommes de pied et 5.000 à 6.000 cavaliers, tous choisis dans l'élite de l'armée, sous le commandement du premier

homme de guerre de ce temps : Bélisaire. Cinq cents transports, manœuvrés par 20.000 hommes d'équipage, portaient l'armée, et une escadre de 92 vaisseaux de guerre, montés par 20.000 rameurs, convoyait l'expédition.

Deux mois après, vers le commencement de Septembre, cette flotte immense, mouilla sur la côte d'Afrique, à Caput-Vada (aujourd'hui Capoudia). Ce cap se trouve sur la côte est de la Tunisie, à environ 210 km. en ligne droite de Carthage, à mi-distance entre Sousse et Sfax, et à 50 kilomètres à l'Est d'El-Djem, l'ancienne Thysdrus des Romains. Il est à croire que l'insurrection qui avait éclaté, en Tripolitaine, contre la domination vandale, fut un des motifs qui fit choisir ce point de débarquement, car, autrement, il eût semblé plus avantageux de débarquer plus au Nord, de manière à diminuer le nombre des étapes à parcourir pour atteindre l'objectif : la capitale des rois vandales : Carthage.

Quoi qu'il en soit, l'opération du débarquement toujours si difficile, même de notre temps où l'on dispose de moyens beaucoup plus perfectionnés, s'opéra facilement et sans coup férir. L'armée se mit en marche vers le Nord, et le 13 Septembre 533, elle se rencontrait dans la plaine de Décimum (1) avec l'armée ennemie. Cette dernière était battue et Gélimer prenait la fuite, dans la direction de l'Ouest, vers l'intérieur du pays, puis il se rabattit vers le Nord et s'arrêta dans les environs de Bulla-Régia (actuellement Ḥammam-Deradji), petite ville, située, sur la Medjerda, entre les massifs montagneux de Le Kef, au Sud, et de la Kroumirie, au Nord. Là il attendit les évènements. Bélisaire, négligeant la poursuite du roi vaincu et paraissant désormais peu à craindre, se dirigea directement sur Carthage. Pendant ce temps, la flotte avait remonté vers le Nord, et, au moment où les colonnes byzantines se présentaient devant la capitale, du côté de terre, elle débouchait dans le golfe de manière à rendre toute résistance impossible. Carthage se rendit sans combat.

Soit qu'il considérât les habitants de cette cité comme d'anciens compatriotes qu'il venait délivrer du joug de l'oppression, soit qu'il tînt à se concilier les symphathies

---

(1) Très probablement, Ariana, village situé à 15 km. à l'Ouest de Carthage.

d'une population dont l'hostilité aurait pu lui causer beaucoup d'embarras, Bélisaire avait eu soin d'établir une discipline sévère dans son armée, qui se conduisit, partout, d'une manière absolument exemplaire. Dès le lendemain de la capitulation, on avait fait savoir aux habitants que toutes les fournitures faites à l'armée seraient payées comptant ; aussi vit-on des Africains, d'origine romaine, se charger du ravitaillement de l'armée de Bélisaire : « celui-« ci, dit Procope, s'était si fort concilié les Africains par « sa douceur et son honnêteté qu'il semblait, durant toute « la route, qu'on marchât en pays ami. Les habitants ne « s'enfuyaient point à l'approche des troupes, ils ne ca-« chaient point ce qu'il possédaient, au contraire, ils ap-« portaient des vivres et fournissaient, à discrétion, aux « soldats, tout ce qu'ils désiraient ».

L'occupation de Carthage parut un prodige aux habitants. Bélisaire sut si bien maintenir ses soldats dans le devoir qu'on ne constata aucune menace, aucune violence et que la vie de la cité continua son cours habituel, sans être aucunement troublée. Dans cette ville prise, qui venait de changer de régime et de maître, les boutiques restèrent ouvertes, comme à l'ordinaire, et les soldats achetant au marché, les vivres dont ils avaient besoin, demeurèrent en absolue tranquillité.

La prise et l'occupation de Carthage produisirent un effet moral considérable, leurs conséquences stratégiques ne le furent pas moins. On travailla, sans perdre un instant, à mettre la ville en état de défense immédiate, en cas de retour offensif de Gélimer.

Celui-ci, réfugié à Bulla Regia, après la bataille de Decinum, ne se tenait point pour définitivement vaincu. Il avait rappelé, de Sardaigne, l'armée vandale qui, commandée par son frère Tzazon, venait d'y faire reconnaître son autorité ; autour de ce noyau, il avait groupé les débris de sa première armée, auxquels s'étaient joints un certain nombre de chefs berbères, qu'il avait su mettre dans ses intérêts.

A la tête de ces forces imposantes, il se dirigea sur Carthage ; Bélisaire se porta à sa rencontre, le joignit vers le milieu de Décembre et le battit de nouveau à Tricaméron (1)

(1) Ou Tricamara.

(à environ 30 km. S.O. de Carthage). Cette bataille, dans laquelle Tzazon perdit la vie et qui se termina par la déroute complète de l'armée de Gélimer, mit fin à cette campagne glorieuse, qui avait à peine duré trois mois.

Gélimer prit la fuite accompagné de quelques cavaliers fidèles. Poursuivi pendant cinq jours, sans trêve ni repos, il ne dut son salut qu'à la mort accidentelle de Jean l'Arménien, le commandant de la troupe de cavalerie qui le poursuivait. Il se réfugia chez les montagnards du mont Pappua (actuellement Mont Edough, montagnes abruptes situées le long de la Méditerranée, entre Bône à l'Est et le Cap de Fer à l'Ouest). Cerné dans ce dernier refuge, il arriva aux limites de l'extrême misère ; mourant presque de faim et ne voyant plus aucun moyen de s'échapper, il se rendit, sous promesse de la vie sauve. Bélisaire l'emmena à Constantinople où l'ex-roi vandale enchaîné, assista au triomphe de son vainqueur.

Justinien heureux des succès rapides de ses armées d'Afrique, satisfait de la réussite des premiers efforts tentés pour réaliser la réintégration, dans son empire, de toutes les anciennes possessions romaines, se montra généreux envers le vaincu. Celui-ci reçut ,en Asie, un vaste domaine, où il passa le reste de ses jours, dans une profonde obscurité.

Le royaume vandale avait cessé d'exister, et l'Afrique du Nord passait sous la domination des empereurs de Byzance. De là vient le nom de période byzantine, appliquée à l'histoire d'Algérie pendant les 134 années qui s'écoulèrent de 533 à 667, époque de l'invasion arabe.

Il ne faudrait cependant pas croire que les empereurs de Byzance aient étendu, tout d'un coup, leur domination sur l'Afrique du Nord toute entière. Leur première étape se borna à occuper la Tunisie et une partie de la province de Constantine.

Sans perdre de temps, la flotte était allée occuper nombre de places de la côte, Igilgili (Djidjelli) Saldæ (Bougie), Julia Cæsarea (Cherchell) et même Septem (Ceuta) dans la Mauritanie Tingitane ; mais tous ces postes maritimes étaient isolés, au milieu d'un pays complètement insoumis. La même flotte avait chassé les Van-

dales qui tenaient encore la Sardaigne, la Corse et les îles Baléares.

Au mois d'Avril 534, Bélisaire pouvait se vanter d'avoir rendu à son maître tout le territoire occupé précédemment par les rois vandales, mais depuis longtemps le royaume fondé par Geisérich ne comprenait plus qu'une portion assez restreinte de l'Afrique du Nord.

Ici, nous allons faire une digression concernant l'état de l'Afrique du Nord pendant les règnes des successeurs de Geisérich.

Semblable à un torrent qui, après son passage, laisse immédiatement à sec le ravin qu'il vient de bouleverser, l'invasion vandale n'avait fait que traverser le Maroc et les provinces d'Oran et d'Alger. C'est à peine si le traité de 435 l'arrêta, un moment, dans ces deux dernières contrées ; à partir du coup de main de 439, sur Carthage, l'occupation permanente s'était reportée vers l'Est et limitée à la province de Constantine et à la Tunisie. La traînée de sang par laquelle ces barbares avaient signalé leur passage avait à peine eu le temps de sécher que, déjà les Berbères autochtones et les colons romains, abandonnés par la mère patrie, avaient repris leurs paisibles occupations, sous le gouvernement de chefs locaux, dont quelques-uns eurent une certaine importance et dont l'existence nous est révélée par des moments funéraires qui existent dans la province d'Oran à 30 km. au Sud de Tiaret et sont connus sous le nom de « Djedar ».

Ce sont des tombeaux de forme quadrangulaire formés d'un soubassement portant une pyramide en gradins. Des caveaux funéraires, avec des couloirs d'accès, sont ménagés à l'intérieur ; le reste des monuments est en pleine maçonnerie.

Ces djedar forment deux groupes, distants de six kilomètres. Le premier groupe comprend trois monuments et le second dix. Le plus vaste de ces édifices mesure 48 m. sur 45.

Nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici les conclusions que M. Gsell donne dans son excellent ouvrage : « Les monuments antiques de l'Algérie » sur la destination de ces monuments et sur l'époque de leur construction. Voici ces conclusions :

« Les Djedar datent d'une époque très basse comme l'at-
« testent les matériaux de démolition qui y sont employés.
« L'un d'eux est, en tout cas, postérieur à l'année 466 et
« un autre postérieur à l'année 480. A l'entrée du troisiè-
« me une grande pierre portait un texte de six lignes, sans
« doute une dédicace. On ne distingue plus que quelques
« lettres qui ne donnent aucun sens, mais qui permettent
« d'affirmer que l'inscription était bilingue, latine et grec-
« que. L'emploi du grec que nous avons constaté aussi sur
« une marque de chantier du même édifice fait naturel-
« lement penser aux Byzantins. Or, un écrivain musulman
« Ibn-Er-Rakik nous apprend qu'au milieu du Xe siècle,
« le calife fatimite El-Mansour, vit, lors d'une expédition
« dans la région de Tiaret, des monuments élevés sur trois
« montagnes (il s'agit des trois monuments élevés sur le
« Djebel Hadjar). Ces monuments en pierres de taille, écrit
« Ibn-Er-Rakik, présentaient de loin l'aspect de tombeaux,
« en dos d'âne. Sur une pierre de ces ruines, il découvrit
« une inscription qu'on lui interpréta ainsi : Je suis Solei-
« man, le Sederghos, les habitants de cette ville s'étant ré-
« voltés, le roi m'envoya contre eux. Dieu m'ayant permis
« de les vaincre, j'ai fait élever ce monument pour éter-
« niser mon souvenir.

« La traduction donnée à El Mansour est assurément fan-
« taisiste, les djedar sont des tombeaux et non des monu-
« ments commémoratifs. Mais comme il paraît certain
« qu'une inscription de l'époque byzantine, se lisait sur
« un des trois mausolées du Djebel Hadjar, ce fait vient
« fortifier l'opinion de ceux qui pensent que tout n'est pas
« à rejeter dans le récit d'Ibn-Er-Rakik et que le fameux
« général Solomon, le stratège, était nommé sur la dédi-
« cace d'un des Djedar ».

« Evidemment, comme l'a exposé La Blanchère (1) (ar-
« chéologue qui a étudié spécialement les Djedar), cet en-
« semble de mausolées est l'œuvre d'une dynastie de puis-
« sants princes indigènes qui vivaient aux VIe et VIIe siè-
« cles. Peut-être souffraient-ils que l'empereur de Cons-
« tantinople les considérât comme ses sujets ou du moins
« comme ses clients, peut-être, rendaient-ils hommage à

(1) Archives des Missions, 3e Série X.

« son représentant en Afrique. De fait, ils étaient les maî-
« tres du pays, car la domination réelle des Byzantins ne
« semble guère avoir dépassé, dans la direction de l'Ouest,
« les limites de la Mauritanie Sétifienne ».

« Ces princes se servaient d'ouvriers sachant le latin et
« le grec, les marques des chantiers le prouvent ; ils étaient
« chrétiens, une clef d'arcade qui porte une croix mono-
« grammatique a été encastrée avec soin au-dessus de l'en-
« trée d'une salle funéraire; il est certain que des païens
« ne l'auraient point mise en aussi bonne place ».

D'après les dates citées plus haut page 309, il est certain que les dynasties de ces princes furent contemporaines des derniers rois vandales ; ce fait prouve que, à cette époque, une grande partie de l'Algérie vivait sous le gouvernement de princes indépendants, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux.

Cependant les anciens habitants du pays, en particulier, les Berbères qui avaient vu, avec plaisir, la disparition des Vandales, ne cherchaient qu'une occasion de recouvrer leur indépendance. Dès 534, éclata une insurrection dont Solomon, qui avait succédé à Bélisaire, avec le titre de Patrice (1), vint facilement à bout. Mais ce mouvement n'était que le prélude d'une insurrection formidable qui éclata en 535 et dont la répression demanda près de quatre années.

Il faut dire que, sur toute cette époque, nous sommes assez mal renseignés, car le principal historien de cette période est Procope qui a écrit deux ouvrages racontant les mêmes évènements et les appréciant de deux manières absolument différentes.

Dans le premier de ces ouvrages intitulé : « De Bello Vandalico », (2) il écrit :

« Solomon gouverna avec modération et assura en Afri-
« que une entière sécurité ; il entoura les villes de remparts
« fit observer les lois, avec exactitude et fut vraiment le
« défenseur de l'ordre : sous son autorité, la Lybie com-
« blée de richesses fut puissante et parfaitement heureu-

(1) Le titre de Patrice, correspond à celui de prince de l'empire. Dans la hiérarchie de l'empire d'Orient, il était donné, en particulier, aux gouverneurs de provinces.

(2) De la guerre des Vandales.

« se... Tous les Africains soumis à l'autorité impériale « goutèrent une paix durable et sous le gouvernement sage « et modéré de Solomon, n'ayant pour l'avenir plus aucune « crainte de guerre, ils se considérèrent, justement, com- « me les plus heureux des hommes ».

Cette première appréciation favorable est corroborée par un poëte de cette époque nommé Corripus qui écrit : « Alors « la tranquilité la plus profonde régnait dans notre pays, « ni la guerre, ni le ravage des pillards, ni l'avidité des « soldats ne venaient s'abattre sur le toit du paysan ; les « propriétés étaient respectées, la Lybie regorgait de ri- « chesses, la paix était assurée dans le monde ».

Tout cela est charmant et fait songer à l'Age d'or, mais si nous lisons le second ouvrage de Procope intitulé : « L'Histoire Secrète », nous nous demandons si tout ce que nous venons de citer n'est point un rêve ; si nous n'avons pas été le jouet d'une illusion. Qu'on en juge par le passage suivant : « L'Afrique fut si complètement ruinée que le « voyageur, sur de longs parcours, s'étonne de rencontrer « un homme. Cependant les Vandales, en état de porter les « armes étaient environ quatre vingt mille, sans compter « les femmes, les enfants et les serviteurs. Les Africains « qui habitaient dans les villes, qui cultivaient la terre, « qui faisaient le commerce de la mer formaient, je l'ai vu « de mes yeux, une telle multitude, qu'à peine pouvait-on « l'évaluer ; plus nombreux encore étaient les Maures, et « tous ont péri avec leurs femmes et leurs enfants. Le mê- « me pays a dévoré beaucoup de soldats romains et beau- « coup de ceux qui de Byzance avaient suivi l'armée, en « sorte que, en estimant à cinq millions ceux qui sont « morts en Afrique, on demeurerait encore au-dessous de « la réalité. C'est que Justinien, après la défaite des Van- « dales, ne s'inquiéta point d'assurer la solide possession « du pays, il ne comprit point que la meilleure garantie de « l'autorité réside dans la bonne volonté des sujets ; mais « il se hâta de rappeler Bélisaire qu'il soupçonnait injus- « tement, d'aspirer à l'empire, et lui-même, administrant « l'Afrique à distance, il l'épuisa, la pilla à plaisir. Il « envoya des agents pour estimer les terres, il établit des « impôts très lourds qui n'existaient point auparavant, il « s'adjugea la meilleure partie des terres, il interdit aux

« ariens la célébration de leurs mystères, il différa l'envoi « des renforts et, en toutes circonstances, se montra dur « au soldat. De là, naquirent des troubles qui aboutirent « à de grands désastres. L'empereur ne sut jamais conser- « ver les choses en l'état, mais il se plaisait naturellement « à tout remuer, à tout bouleverser » .

Cet exemple montre que, si, parfois, l'histoire présente des lacunes sur certaines périodes, faute de documents, par ailleurs, son embarras peut devenir très grand en présence de documents aussi contradictoires.

Comme nous l'avons dit, l'année 535 amena des évènements d'une gravité exceptionnelle. Les Berbères, ceux de l'Aurès surtout, se soulevèrent, et au cours des opérations militaires nécessitées par cette insurrection, Solomon, le successeur de Bélisaire, vit tout à coup l'armée, qu'il commandait, se mutiner, sous la conduite d'un nommé Stotzas. Il est à croire que les soldats byzantins, habitués à la maraude et au pillage, supportaient difficilement la sévère discipline établie par Bélisaire et maintenue par Solomon.

Nous n'avons que peu de détails sur la marche de cette insurrection ; nous savons seulement que Solomon fut obligé de céder devant l'émeute, de rentrer dans Carthage et même de s'en échapper, presqu'en fugitif. Il se rendit, d'abord en Sicile, où il mit au courant de la situation son ancien chef Bélisaire qui, après son triomphe, avait été envoyé guerroyer dans cette île ; puis il poussa jusqu'à Byzance, pour rendre compte des évènements à l'empereur Justinien. Bélisaire, sans perdre un instant, s'embarqua pour Carthage emmenant avec lui l'élite de ses troupes et battit Stotzas à Membressa, (Medjez-El-Bab, à 66 kilomètres de Tunis, sur l'Oued-Medjerda), puis il rentra en Sicile croyant avoir dompté la révolte. Mais, immédiatement après son départ, Stotzas levait à nouveau l'étendard de l'insurrection et étendait son autorité sur la plus grande partie du pays. Justinien, alarmé de cet état d'anarchie, envoya un de ses propres parents, Germanus, pour prendre la conduite des opérations.

Au bout de trois ans d'expéditions des plus pénibles, aux cours desquelles il s'empara d'Aurasius, (1) en l'an 538,

(1) Capitale des Berbères de l'Aurès, située en plein montagne à 1.580 mètres d'altitude.

ce prince finit par rétablir le calme et l'ordre dans l'Afrique du Nord. A ce moment Solomon reprit le gouvernement de la province.

Instruit par l'expérience, Solomon renonça à poursuivre les Berbères dans leurs montagnes, et suivant l'exemple des Romains, il se borna à occuper effectivement les plaines et les vallées fertiles. Il construisit, à cet effet, un réseau de camps retranchés, de forteresses, de fortins et de postes qui lui permirent de maintenir les indigènes dans l'obéissance, sans courir les risques d'opérations en rase campagne.

C'est à cette époque, qu'il faut faire remonter les fortifications encore à peu près intactes de Tébessa (543), les forts byzantins de Mascula, (Khenchela), Thamugadi (Timgad), dont l'ensemble formait la première ligne de défense contre les montagnards de l'Aurès, et était soutenu, en arrière. par les places fortes centrales de Henchir Guessis, en arrière de Timgad, et de Bagaï (Ksar-Baraï), en arrière de Khenchela. Nous ne pouvons que regretter que les ingénieurs byzantins aient cru devoir construire leurs forteresses au moyen de matériaux, stèles, fûts de colonne, chapiteaux, corniches, inscriptions provenant de la démolition des villes construites antérieurement par les Romains, dans les mêmes endroits et dans le même but stratégique.

A partir de ce moment, l'Algérie et la Tunisie paraissent avoir vécu en paix, sous l'administration de Solomon, mais en 545, une révolte éclata en Tripolitaine. Solomon se mit à la tête de ses troupes pour aller la combattre ; la fortune devait encore lui être contraire ; ses troupes lâchèrent pied devant l'ennemi. Pendant la retraite, ou plutôt pendant la déroute, ce vaillant et malheureux général fit une chute de cheval. Ses soldats insurgés en profitèrent pour l'abandonner aux mains des rebelles qui le massacrèrent, avec tous les raffinements de la plus odieuse cruauté.

La mort de Solomon fut un réel malheur pour l'Afrique du Nord, alors en proie à un malaise profond dont nous allons exposer les causes.

A la suite des premiers succès de Bélisaire, dès le mois d'Avril 534, Justinien publia deux « Novelles » ou, règlements administratifs, ayant force de loi. L'une de ces No-

velles organisait l'administration militaire, l'autre l'administration civile de la nouvelle conquête ; ces deux règlements étaient nécessaires pour poser les bases du nouvel ordre des choses.

Tout d'abord, les Vandales disparaissaient, en tant que nation ; tous ceux d'entre eux qui s'étaient soumis eurent la vie sauve ; ils furent transportés à Constantinople, d'où on les achemina sur la frontière de Perse, tout à fait à la limite orientale de l'empire. Les prisonniers, faits à la bataille de Tricaméron, furent, d'après les usages du temps, réduits en esclavage. Quand aux femmes et aux filles, elles furent partagées entre les vainqueurs qui en épousèrent un grand nombre.

Les possesseurs ainsi supprimés, les propriétés restaient vacantes. Justinien poursuivant son idée de reconstitution de la Province romaine de l'Afrique du Nord, décida que le domaine royal vandale deviendrait domaine impérial, et que les anciens propriétaires, avant l'invasion vandale, ou plutôt leurs descendants, limités, cependant, à la troisième génération, pourraient, pendant une période de cinq ans, revendiquer les biens qui leur avaient été confisqués par les conquérants vandales. Les églises devaient également rentrer en possession des biens territoriaux dont elles avaient été dépouillées.

Ces mesures qui, au point de vue théorique de la haute équité, paraissent très admissibles, soulevèrent, dans l'application, des difficultés insurmontables. L'avidité des uns, la mauvaise foi des autres, l'incertitude des filiations résultant de l'absence d'état civil régulier, furent autant d'obstacles qui s'opposèrent à la réalisation des bonnes intentions de l'empereur. Les impossibilités auxquelles on se heurta, et que des législateurs plus avisés auraient certainement prévues, démontrèrent, avec la clarté de l'évidence, que l'on ne saurait supprimer, d'un trait de plume, un siècle de la vie d'un peuple, et que, souvent, il vaut mieux admettre un état de choses, même sujet à de justes critiques, plutôt que de vouloir tout changer, sous prétexte d'y mettre un peu plus de justice.

Toutes les revendications, conséquences des prescriptions contenues dans les « Novelles », produisirent une agitation considérable, dans toute la population d'origine ro-

maine, qui, d'un autre côté, trouva une nouvelle source de mécontentement dans les exigences du fisc. L'empereur avait, en effet, décrété le rétablissement de tous les impôts existant avant l'invasion vandale, et ces charges, dit Procope, parurent aux Africains fort pesantes et intolérables.

D'un autre côté, les Ariens, encore nombreux, voyaient, avec peine, le triomphe de l'Eglise catholique. Toutes ces causes réunies maintenaient, dans le pays, une agitation politique très inquiétante et il ne fallait pas moins que le prestige militaire et la grande valeur administrative de Solomon pour la contenir et, au besoin, la réprimer.

546. — A la suite de la mort de Solomon, l'insurrection, qui avait éclaté en Tripolitaine, s'étendit sur tout l'empire byzantin d'Afrique. La répression, dirigée par le nouveau gouverneur, Jean Troglita, demanda plusieurs années. La tranquillité fut enfin rétablie pendant un certain temps. Cependant, la fin du règne de Justinien ainsi que les règnes suivants virent régner, en Afrique, une anarchie profonde. Nous ne possédons, d'ailleurs, sur cette époque, que de rares documents dont nous allons donner une analyse succinte par ordre chronologique :

565. — Justinien mourut et laissa la succession, à son neveu, Justin II. Ce prince donna, d'abord, de grandes espérances. L'Afrique reçut un nouveau gouverneur nommé Thomas, sous lequel, dit le poëte Corripus « l'Afrique épuisée retrouva un espoir de vie ». Grâce à l'énergie de ce gouverneur, l'influence byzantine s'étendit sur les Garamanthes du Fezzan, et les Berbères de la Mauritanie césarienne, les places fortes furent restaurées, complétées et les finances furent réorganisées. Mais cette ère de prospérité relative ne fut pas de longue durée ; Justin II, frappé par la maladie, abandonna le pouvoir aux mains de courtisans incapables et, naturellement, tout l'empire s'en ressentit.

569. — Les Maures d'Afrique se révoltent, sous la conduite de Garmul ; l'insurrection fut si terrible que des populations entières s'enfuirent, jusqu'en Espagne, et que, dans certaines régions, le pays redevint, pour ainsi dire, désert. Cette insurrection dura longtemps et il semble que

les troupes byzantines n'en vinrent à bout qu'après une lutte présentant des alternatives de succès et de revers, car nous savons qu'en 569, le préfet Théodose fut tué par les Maures.

En **570**, Theoctistos « magister militum » (général en chef) de la province d'Afrique, fut battu et tué par les insurgés.

En **571**, son successeur Amabilis éprouva le même sort.

Trois noms, trois dates, trois morts violentes, voilà les seuls renseignements que nous possédons sur ces années et sur les trois qui suivirent.

574. — Justin II se décida à renoncer à l'ombre de pouvoir qu'il détenait encore, et il confia les rênes du gouvernement, à son gendre, Tibère II. Celui-ci gouverna, sous le nom de son beau père, jusqu'au moment de sa mort qui arriva en 578.

Tibère II était né en Thrace d'une famille obscure. Il s'engagea dans l'armée byzantine et, favorisé par les circonstances, il devint le capitaine des gardes de l'empereur Celui-ci le distingua et lui donna sa fille en mariage.

Pour l'Afrique du Nord, l'influence de Tibère II se fit heureusement sentir, par la réintégration du gouverneur Thomas, comme « Præses », ou gouverneur civil, et par la nomination de Gennadius, comme « magister militum » (général en chef).

Thomas, en bon administrateur, s'appliqua à remettre de l'ordre dans les finances et à développer le commerce et l'industrie.

579. — Pendant ce temps là, Gennadius rétablissait la paix ; il venait à bout de l'insurrection de Garmul qu'il battait et tuait de sa propre main.

582. — Thomas édicte des mesures pour restaurer et encourager l'agriculture.

La même année, l'empereur Tibère II vint à mourir et fut remplacé par son gendre, Maurice, qui, comme lui, avait fait sa carrière dans l'armée et avait remporté de nombreux succès sur les Barbares. Cet empereur régna vingt ans de 582 à 602. Son règne, relativement long, fut employé à repousser les attaques incessantes des Barbares sur les frontières septentrionales et orientales de l'empire.

Enfin, en 602, il périt assassiné par Phocas, un des centurions de l'armée du Danube. Ce Phocas, s'était mis à la tête des soldats insurgés contre l'empereur, qui venait de prendre des mesures sévères pour rétablir la discipline à peu près complètement tombée en désuétude.

Cette période, correspondant aux règnes de Tibère II et de Maurice, paraît avoir été relativement heureuse pour l'Afrique du Nord ; un auteur du temps, écrit, à la date de 584, que les Maures, depuis la disparition de Garmul (579), ne songent plus qu'à vivre tranquilles et soumis. Cependant ce calme qui règne à la surface ne peut empêcher de découvrir certaines inquiétudes ; derrière la première ligne de places fortes qui défend la frontière, on se hâte d'en élever une seconde ; bien plus, l'intérieur du pays se hérisse lui-même de forteresses ; les populations elles-mêmes construisent, à leurs frais, des redoutes et des réduits destinés à les abriter, à la première alerte.

A la fin du VIe siècle, l'Afrique du Nord, reçoit une nouvelle organisation territoriale.

La Tripolitaine est désormais détachée de l'Afrique et relève de la province d'Egypte.

La Mauritanie Césarienne est rayée du nombre des possessions byzantines, et les quelques places qu'on y conserve, en général des villes maritimes, sont rattachées à la Mauritanie première.

A l'extrémité occidentale de l'Afrique, la forteresse de Septem (Ceuta) est la capitale d'une enclave marocaine, formant avec les Baléares et quelques enclaves conservées sur la côte espagnole, la Mauritanie seconde, placée sous le commandement supérieur du gouverneur de l'Afrique.

Le gouvernement d'Afrique était à ce moment composé de 6 provinces :

1° Province proconsulaire, Nord de la Tunisie ;

2° Byzacène, Sud de la Tunisie ;

3° Numidie, Sud de la province de Constantine et Hauts-Plateaux ;

4° Mauritanie première, ancienne Mauritanie sétifienne, plus Dellys ;

5° Mauritanie seconde, Ceuta, au Maroc, Iles Baléares et différentes enclaves sur la côte espagnole.

6° Sardaigne, avec, très probablement, la Corse.

On voit que les empereurs byzantins avaient, à cette époque, complètement renoncé à la possession des provinces actuelles d'Alger et d'Oran, ainsi qu'à celle de l'intérieur du Maroc.

Le gouverneur d'Afrique reçut, à partir de ce moment, comme les autres gouverneurs de l'empire d'Orient, le titre d'Exarque, mot grec, qui signifie chef. Les exarques réunissaient, en leurs mains, les pouvoirs civils et militaires et étaient les véritables lieutenants de l'empereur.

Gennadius paraît avoir été le premier exarque d'Afrique. En tout cas, nous savons qu'en 587, à la suite d'incursions des Maures, qui causèrent beaucoup de ruines, l'empereur Maurice fit appel à Gennadius, que ses victoires d'autrefois, et le prestige qu'il avait conservé de sa lutte victorieuse contre Garmul, ainsi que sa connaissance approfondie du pays, désignaient pour le poste de gouverneur.

Pendant 8 ans, il exerça les fonctions d'exarque avec éclat. Cependant, à la fin de sa carrière, la fortune parait l'avoir abandonné, car, en 595, un soulèvement des indigènes menaça la ville même de Carthage. Gennadius n'ayant pas les forces nécessaires pour se défendre efficacement, fut obligé, pour se tirer d'affaire, d'avoir recours à la ruse ; il négocia, et au moment où l'ennemi, enivré d'orgueil et de vin, célébrait les étonnantes prouesses qui avaient forcé l'exarque à traiter, celui-ci tomba, à l'improviste, avec toutes ses troupes, sur le camp des rebelles, et massacra tout ce qui n'eut pas la force ou le bonheur d'échapper.

Gennadius fut remplacé, dans son commandement, par l'exarque Héraclius. Mais il semble que la destinée de l'Afrique ne lui permettait d'échapper à aucun malheur; en 599, nous la voyons désolée par la peste.

En 602, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'empereur Maurice disparaissait pour faire place à l'usurpateur Phocas. Celui-ci, sorti de la plus basse classe, ne se signala que par son incapacité, ses cruautés et ses vices. Quatre conspirations successives furent les prétextes de massacres terribles qui ne firent que surexci-

ter, contre cet insupportable tyran, la haine des habitants de Constantinople.

Cependant, l'exarque Héraclius administrait l'Algérie qui, grâce à la paix relative dont elle jouissait en ce moment, reprenait un peu de son ancienne prospérité. Héraclius était ambitieux et très probablement très bien tenu au courant de ce qui se passait dans la capitale. En 610, il organisa une expédition, sous le commandement de son fils, pour aller attaquer Phocas dans Constantinople même. Héraclius, le fils, partit de Carthage à la tête d'une flotte portant une assez nombreuse armée, composée surtout de volontaires. Il se présenta devant Constantinople qui se rendit, sans coup férir, et lui livra Phocas. Ce dernier fut décapité et Héraclius, fils de l'exarque d'Afrique, fut proclamé empereur, sous le nom d'Hiéraclius Ier (610-641).

Les commencements du règne d'Héraclius ne furent pas heureux ; les Barbares devenaient de plus en plus menaçants et venaient, jusqu'aux portes de Constantinople. La situation paraissait tellement compromise que l'empereur avait déjà fait embarquer les trésors impériaux, pour venir établir sa capitale à Carthage ; mais, au dernier moment, il se laissa fléchir par les supplications des Byzantins. A partir de cet instant, la fortune parut lui sourire et, pendant sept années consécutives, l'histoire n'a à enregistrer que les victoires qu'il remporta, constamment, sur les Perses et autres Barbares qui menaçaient les frontières orientales de l'empire. Mais, à ce moment, les Arabes entrent en scène et, de 628 à 641, époque où Héraclius Ier vient à mourir, ils envahissent, la Syrie, la Palestine, l'Egypte et une partie de la Tripolitaine.

Le fils d'Héraclius ne régna que quelques mois ; il fut remplacé sur le trône par un enfant de 12 ans, Constant II (641-668). Sous le règne de ce dernier, les Arabes poursuivent leurs conquêtes, en Afrique, et s'emparent définitivement de la Tripolitaine, sans qu'on fasse rien pour les arrêter. Enfin ce misérable empereur meurt, assassiné à Syracuse, en 668.

Il y avait quatre ans que le sceptre était tombé entre les mains débiles, de Constant II, lorsqu'en 646, l'exarque d'Afrique, Grégoire, voyant à quel état de faiblesse était réduit l'empire d'Orient, rompit toute attache avec By-

zance et se proclama empereur, avec l'approbation de la population grecque et même des Berbères qui reconnurent son autorité.

Il prit comme capitale Sbeïtla (1).

Telle fut la fin lamentable du règne des empereurs byzantins sur le Nord de l'Afrique. Les compétitions des différentes races, venues successivement occuper le pays ; dans chaque race, les compétitions des partis voulant chacun s'emparer de l'autorité ; les luttes des différentes confessions religieuses, aussi bien que l'absence d'une autorité régulière, autour de laquelle les hommes d'ordre auraient pu se rallier pour combattre l'anarchie, sous ses différentes formes, firent de ce pauvre pays une proie toute prête à tomber dans la main du premier qui voudrait la saisir.

La catastrophe allait bientôt se produire : depuis 640 les Arabes étaient les maîtres de l'Egypte, leurs incursions avaient chassé, de ce pays, un grand nombre de ses habitants, qui étaient venus chercher un refuge en Mauritanie, et nous allons voir que, poursuivant leurs victimes, les sectateurs du nouveau prophète s'empareront d'abord de la Tripolitaine, de la Tunisie, puis de l'Algérie, envahiront ensuite, le Maroc et ne s'arrêteront que devant l'immensité de l'Océan Atlantique.

---

(1) Il est à remarquer qu'un gouverneur byzantin nommé par l'empereur d'Orient continua, cependant, à résider à Carthage.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME Ier

GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE DU NORD

Géographie physique

Géographie politique

HISTOIRE DE L'AFRIQUE DU NORD AVANT 1830

Période phénicienne

Période romaine

Période vandale

Période byzantine

HISTOIRE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

AVANT 1830

PRÉCÉDÉE DE LA

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE

DE LA

TUNISIE, DE L'ALGÉRIE ET DU MAROC

AVEC

3 GRANDES CARTES

ET

12 PETITES CARTES OU CROQUIS

PAR

L. PÉCHOT

Capitaine Breveté d'État-Major en Retraite

LITHOGRAPHIE SUR ZINC

GAILLAC-MONROCQ & Cie

Imprimeurs

3, Rue Suger, Paris

ALGER

GOJOSSO, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

5, RUE BRUCE

1914